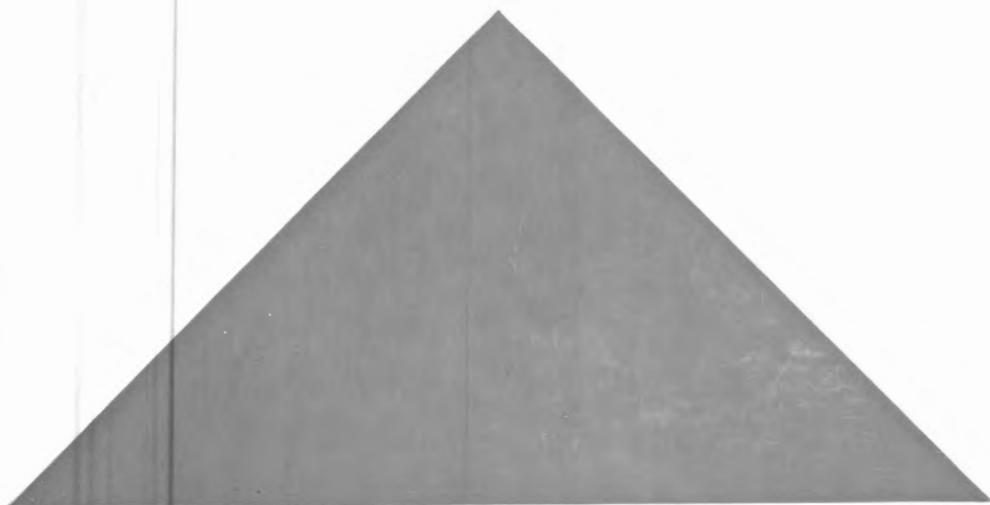


1972/3

RES PUBLICA

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE
BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK
REVIEW OF BELGIAN POLITICAL SCIENCE INSTITUTE





RES PUBLICA

REVUE DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE
TIJDSCHRIFT VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK
REVIEW OF BELGIAN POLITICAL SCIENCE INSTITUTE

SOMMAIRE - INHOUD

In memoriam Henri BUCH Paul-Henri SPAAK	
La détresse du politique, par Julien FREÜND	413
Nouveaux éléments sociologiques de la politique, par Alfred FRISCH	447
Cabinets ministériels en France et en Belgique, par Daniel NORRENBORG	465
Le pouvoir politique des moyens de communication. Attitudes des électeurs en Europe face aux campagnes de « persuasion », par Holde LHOEST	475
Les options politiques des lycéens français, par Jean C. TEXIER	493
L'Europe des syndicats, par Alain DOUXCHAMPS	509
Observations sur le colonialisme et les nations-Etats de l'Afrique post-coloniale, par Marion MUSHKAT	521
La partitocratie italienne, par Annamaria STERNBERG MONTALDI BOISSON	537
L'indépendance pour les Noirs d'Afrique du Sud? Le point de non-retour est dépassé, par Paul GINIEWSKI	559
La politique de l'Union Soviétique en Amérique Latine: échec ou réussite? par Eddy KAUFMAN	567
Het ministerieel comité voor economische en sociale coördinatie, door J. van ORSHOVEN	591
Comptes rendus — Boekbesprekingen	625

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE

BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

Etablissement d'utilité publique — Instelling van openbaar nut

CONSEIL D'ADMINISTRATION — BEHERRAAD :

Président d'Honneur - Ere Voorzitter :

M. GREGOIRE, ancien Ministre de la Justice — oud-Minister van Justicie.

Président - Voorzitter :

L. MOULIN, professeur au Collège d'Europe à Bruges — hoogleraar aan het Europa College te Brugge. Maître de conférences à l'Université Catholique de Louvain.

Vice-président - Ondervoorzitter :

J. VAN HOUTTE, Minister van Staat (Ministre d'Etat), hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

Membres du Conseil - Leden van de Raad :

R. AUBERT (chanoine), professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.

St. BERNARD, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

M. BOEYNAEMS, hoogleraar aan de Koninklijke Militaire School.

J. BUCHMANN, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.

L. CLAES, Senator, Venootschapsbeheerder.

R. DECLERCK, ere-gouverneur van de provincie Antwerpen.

J. DE MEYER, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

O. DE RAYEMAERKER, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

H. FAYAT, Staatssecretaris voor de Buitenlandse Handel, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel — Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur.

J. GERARD-LIBOIS, Président-Directeur du Centre de recherche et d'informations socio-politiques.

Ch. GOOSSENS, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège.

C. GORIELY, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.

L. GYSELYNCK, professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles.

P. HARMEL, membre de la Chambre des Représentants, Ministre des Affaires étrangères, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège — Volksvertegenwoordiger, Minister van Buitenlandse Zaken.

M.P. HERREMANS, publiciste.

T. LUYKX, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

A. MAST, raadsheer bij de Raad van State (conseiller d'Etat), hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

A. MOLITOR, Chef de Cabinet du Roi (kabinetschef van de Koning), professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain.

M. NAESENS, Voorzitter en Ere Voorzitter van de Vereniging voor Economie.

L. OPDEBEECK, Sekretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandse Zaken — Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

L.E. TROCKET, ancien Ministre, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.

E. VAN BOGAERT, Senator, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

K. VAN ISACKER, hoogleraar aan de Universiteit Faculteit Sint-Ignatius.

P. WIGNY, ancien Ministre, professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain.

Secrétaire général :

A. PHILIPPART, attaché de recherche à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Association internationale de Science politique.

Sekretaris Generaal :

H. VAN HASSEL, werkleider aan het Vervolmakingscentrum voor Bedrijfsleiding bij de Katholieke Universiteit te Leuven.

Bureau :

L. MOULIN, président — voorzitter.
 J.J. VAN HOUTTE, vice-président — onder-voorzitter.
 L. GYSELYNCK, administrateur-trésorier — beheerder-schatbewaarder.
 M. BOEYNAEMS, L. CLAES, J. GERARD-LIBOIS, M.P. HERREMANS, membres du Conseil — leden van de Raad.

Suppléants - Plaatsvervangers :

St. BERNARD, J. BUCHMANN, T. LUYKX.

RES PUBLICA :**Rédacteur en chef :**

L. MOULIN, président de l'Institut.

Hoofredacteur :

W. DEWACHTER, docent aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Comité de Rédaction — Redactiecomité :

MM./de HH. J. BEAUFAYS (Liège), M. BOEYNAEMS (K.M.S.), P.H. CLAEYS (V.U.B.), B. DE BACKER (Hasselt), J. LUKASZEWSKI (Collège d'Europe, Bruges), D. NORREBERG (U.L.B.), G. PROVOOST (R.U.G.), A. VAN DEN BRANDE (R.U.G.), M. VAN LUNNEN (C.E.E.-E.E.G.), D. WIGNY (Louvain), C. ZWETKOFF (Liège).

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT :**WETENSCHAPPELIJKE RAAD VAN HET INSTITUUT :****Président - Voorzitter :**

T. LUYKX, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

Membres - Leden :

J. BARTIER, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
 S. BERNARD, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
 M. BOEYNAEMS, hoogleraar aan de Koninklijke Militaire School.
 J. BUCHMANN, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.
 Mvr. M. CLAEYS - VAN HAEGENDOREN, docent aan de Economische Hogeschool Limburg te Hasselt
 R. DEMOULIN, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège.
 W. DEWACHTER, docent aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
 J. DHONDT, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 J. GERARD-LIBOIS, président-directeur du CRISP.
 Ch. GOOSSENS, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège.
 G. GORIELY, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
 H. HAAC, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.
 M. LIEBMAN, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 R. MAES, hoofd van de studiedienst bij de Vereniging van Belgische Steden en Gemeenten.
 A. PHILIPPART, secrétaire général de l'Institut.
 I. RENS, professeur ordinaire à l'Université de Genève.
 J. STENGERS, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
 H. VAN HASSEL, lektor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
 G. VAN OUDENHOVE, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 A. VRANCKX, Minister van Justitie, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 J. WILLEQUET, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
 C. WIJFFELS, algemeen rijksarchivaris — archiviste général du Royaume.

Secrétaires - Secretarissen :

Les secrétaires généraux de l'Institut — De secretarissen-generaal van het Instituut.

**PERSONNEL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT :
WETENSCHAPPELIJK PERSONEEL VAN HET INSTITUUT :**

Attaché de recherches - Navorsers :

W. PLAVSIC.

Chercheurs associés - Geassocieerde onderzoekers :

J. BEAUFAYS, J. GALLANT, F. LACHAERT, H. OFFERMANN, J. PUISSANT, J. VAN HILLE.

Documentaliste - bibliothécaire - Documentaliste - bibliothecaresse :

M^{me} M. SCOHY - GOETHALS.

Secrétariat - Secretariaat :

M^{me} J. MAISON, M^{lle} M. DELIZEE.

SIÈGE DE L'INSTITUT — ZETEL VAN HET INSTITUUT :

Hôtel de Sociétés scientifiques, rue des Champs-Élysées 43 - B-1050 Bruxelles (Belgique).
Tél. : 48.34.38 - 47.89.94. C.C.P. n° 533.74 — Hotel voor Wetenschappelijke Genootschappen.
Elyzeese Veldenstraat 43 - B-1050 Brussel (België). Tel. : 48.34.38 - 47.89 94. P.C.R.
n° 533.74.



La reproduction, soit intégrale, soit abrégée, des articles est autorisée. Toutefois, les références doivent être indiquées avec précision (nom de l'auteur, titre de l'article, numéro et pages de la revue). Les droits de traduction sont réservés pour tous pays.

L'Institut belge de Science politique n'assume pas la responsabilité des opinions émises ; celles-ci n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Het is toegelaten de artikels, hetzij integraal, hetzij samengevat, over te nemen. De referenties moeten nochtans nauwkeurig aangeduid worden (naam van de schrijver, titel van het artikel, nummer en bladzijden van het tijdschrift). De vertaalrechten zijn voorbehouden voor alle landen.

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek neemt geen verantwoordelijkheid op zich voor de uitgebrachte meningen ; deze verbinden slechts de auteurs. De niet opgenomen manuscripten worden niet teruggegeven.

Bibliographie - Boekbespreking.

Il est rendu compte de tout ouvrage relatif à la science politique dont deux exemplaires sont envoyés au Secrétariat général de l'Institut.

Elk werk in verband met de wetenschap der politiek waarvan twee exemplaren aan het Secretariaat-generaal van het Instituut worden gezonden, zal besproken worden.

**Des exemplaires sur microfilm des numéros d'années précédentes
de RES PUBLICA sont maintenant à votre disposition et peuvent
être commandés à :**

**Research Publications, Inc., P.O. Box 3903, New Haven,
Connecticut, 06525, USA.**

IN MEMORIAM

*

Henri BUCH

Il se savait, nous le savions condamné. Et pourtant la mort est venue le saisir brusquement, en invoquant d'autres raisons. Il est mort, non au terme d'une lente agonie qui l'aurait d'autant plus fait souffrir qu'il se serait senti diminué, mais en plein combat, tout bourré de projets et d'espoir, comme il avait toujours vécu.

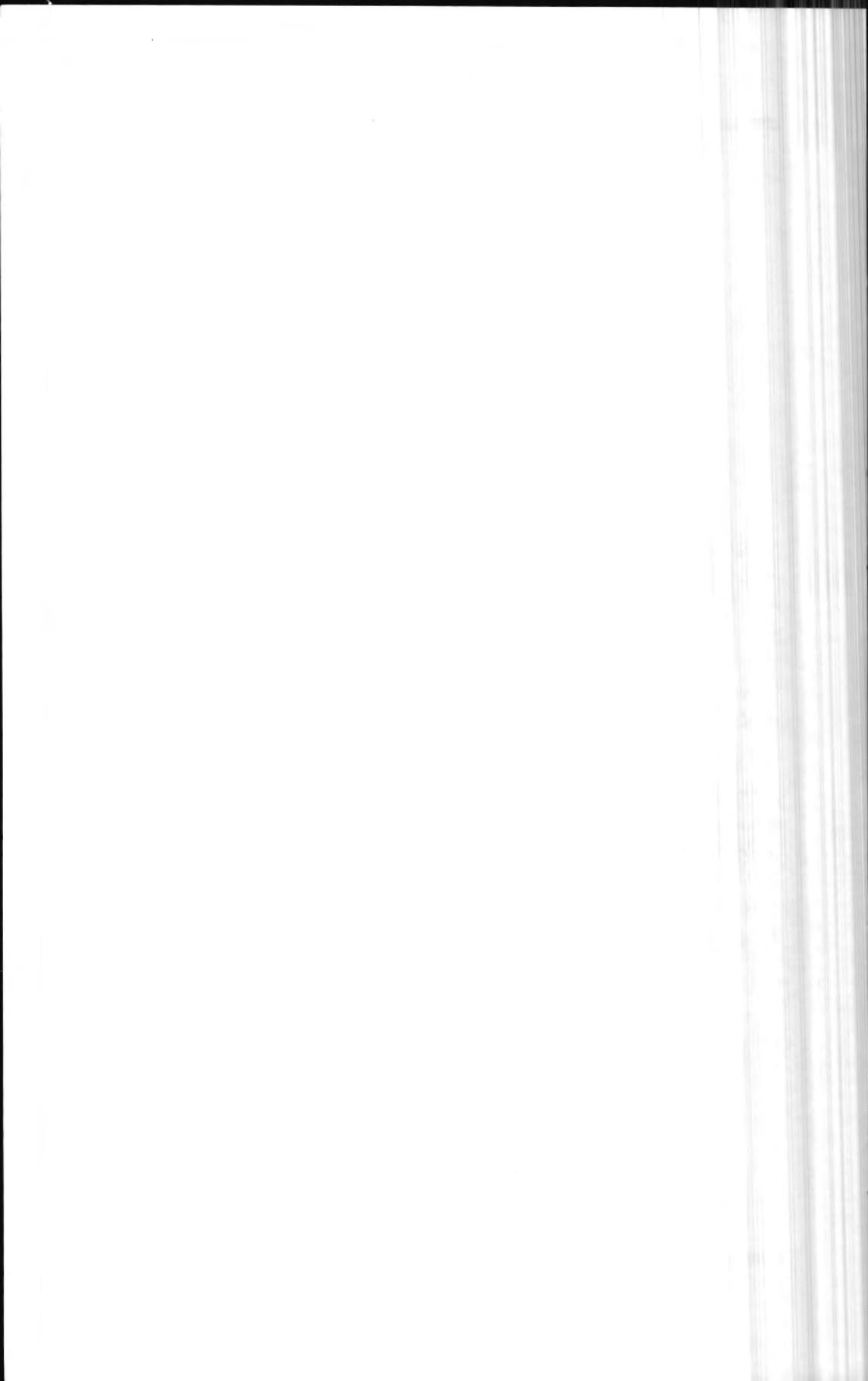
L'un de nous avait écrit un jour parlant de lui : « un homme que tout le monde aime, estime et respecte... pour sa grande probité morale, la solidité de son savoir et son humaine tendresse ».

C'est bien ainsi que tous nous le voyions.

Il participait assidûment aux réunions du Bureau de l'Institut. Il y apportait les richesses de son expérience, qui était longue et multiple, sa chaleur humaine, son amour des jeunes et des misérables. Son solide bon sens, aussi, et sa juste mesure. Bien des choses, à mes yeux et aux siens, nous séparaient qui auraient dû nous opposer ; et finalement, il était rare que nous ne fussions pas d'accord. Parce que Henri Buch était Henri Buch, c'est-à-dire, à bien des égards, une sorte de saint laïc fraternel tel que la Gauche en a fourni bon nombre, autrefois.

Il nous manquera beaucoup.

Léo MOULIN



Paul-Henri SPAAK

Il faisait partie du Conseil d'Administration de l'Institut depuis près de dix ans. Il n'avait jamais assisté, faut-il le dire, à aucune de ses réunions. Mais il avait participé, avec quelle ardeur, et quelle acuité intellectuelle, au Colloque que notre Association avait organisé, en février 1970, sur le thème de « Bruxelles et le Fédéralisme ». Les passes d'armes entre Spaak et Marcel Grégoire y furent éblouissantes.

Que dire de l'homme, de l'orateur, du politique courageux et sincère, généreux et désintéressé, que fut ce grand bourgeois libéral d'un autre siècle, qui n'ait pas été dit ? L'avouerai-je ? J'ai quelque peine à en parler. J'ai été à ses côtés aux temps héroïques et aberrants de L'Action Socialiste, puis quand il m'avait demandé de défendre la politique de neutralité.

La guerre, les circonstances de la vie, ses activités politiques, ses charges, nous avaient, tour à tour, éloignés et rapprochés. Mais nous nous retrouvions toujours avec le même plaisir, revenus de bien des choses, sensibles aux erreurs passées, soucieux de n'en point commettre de nouvelles. Contrairement à la légende qui l'enveloppait, Spaak n'était ni versatile, ni opportuniste. Pas plus qu'il n'avait brisé les carreaux de la Nation Belge, je puis l'attester. Il voulait vivre en cohérence avec lui-même et pouvoir se respecter ; et c'est pourquoi, ne croyant guère aux idéologies, il s'en tenait à quelques grands principes de générosité et de compassion sociales, de liberté et de lucidité active, dont le respect lui paraissait seul essentiel. Pour le reste...

Léo MOULIN



La détresse du politique

par Julien FREUND

Professeur de sociologie
à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg.



à Paul M.G. Lévy

La politique n'est plus à inventer. Que de régimes qui entendaient faire une politique inédite, parce qu'elle serait enfin humaine, juste, transparente, pacifique et libre, et qui ont été le plus souvent plus despotiques, plus impitoyables et plus sanguinaires que les gouvernements qu'ils avaient renversés. Fidel Castro n'en remonte en rien à Battista et les camps de Sibérie du régime soviétique sont plus atroces que ceux de l'époque tsariste. Paradoxalement, ce sont les pouvoirs les plus monstrueux qui ont suscité au départ l'enthousiasme le plus délirant et les espoirs les plus grands. Il y a une pesanteur du politique, ce qui veut dire que les formes et méthodes de gouvernement sont assez réduites en nombre. Celui qui s'écarte de la voie ordinaire sous prétexte d'instaurer la « véritable » liberté ou égalité s'égaré en général dans la persécution et le crime. Les dictatures se ressemblent elles aussi et leurs méthodes ne varient guère d'un système à l'autre : prison et camp pour délit d'opinion, déportation, échafaud pour les opposants qu'on estime dangereux, terreur pour tous. A peine eût-il conquis l'Alsace qu'Hitler interdit le port de toute coiffure française. Face à l'irréductibilité des habitants de cette province il projeta de les transplanter dans l'Est pour les remplacer par une population plus allemande et plus docile. A peine arrivé à Strasbourg comme représentant du peuple, Saint-Just fit la proclamation suivante : « Les citoyennes de Strasbourg sont invitées à quitter les modes allemandes, puisque leurs cœurs sont français ». Et il songea lui aussi à déporter la population autochtone dans l'intérieur du pays pour peupler Strasbourg de patriotes et de sans-culottes parisiens. Travail fastidieux que celui de comparer les procédés des dictatures, qu'elles soient de droite ou de gauche : ils sont toujours les mêmes.

Seules les utopies construisent des régimes politiques parfaits, mais cette perfection est elle-même sujette à caution puisqu'elle diffère d'une utopie à l'autre, du fait que les principes de départ sont chaque fois diffé-

rents. Parce qu'il y a une rivalité même à propos de la perfection, il est plus que probable que les hommes ne s'entendront jamais sur les mérites des régimes chaque fois existants, de sorte que la politique maintiendra ses droits. Du moment qu'elle est l'activité organisatrice de la société, il est normal que le pouvoir soit l'objet de la compétition entre tous ceux qui rêvent d'instaurer un ordre nouveau, soit par des réformes et des modifications de structures, soit par une révolution inspiratrice d'un nouveau principe d'organisation. En effet, on ne voit pas comment on pourrait transformer la société en se passant de la politique. Cette thèse est à la base de mon ouvrage sur *L'Essence du Politique*. Non point que la société ne se modifierait pas insensiblement sous l'action de l'économie, de la religion ou de la technique, mais son principe d'organisation est nécessairement politique. Or, c'est ce que contestent, semble-t-il, un nombre toujours plus important d'intellectuels ou de prétendus réformateurs sociaux. Il s'agit essentiellement de pacifistes, d'anarchistes et de chrétiens, en particulier de groupes de prêtres et de pasteurs, dont on aurait tort de mésestimer l'influence pour autant que notre mentalité reste largement imprégnée de christianisme.

Sans doute a-t-il toujours existé des formations marginales qui ont cru à un possible bouleversement social en dehors des voies de la politique. Ce qui est nouveau, c'est qu'elles ont réussi à exercer une action sur des couches toujours plus importantes de la société, en particulier dans les jeunes générations. Le phénomène était à peine perceptible il y a une ou deux décennies, mais il s'est accentué, et de façon assez caractéristique, depuis les événements qui se sont déroulés en 1968. On assiste à une sorte de lente décrépitude des opinions proprement politiques. Le diagnostic peut se formuler ainsi : on ne se bat plus guère au nom d'une politique déterminée contre une autre, c'est-à-dire comme naguère pour un régime ou un parti contre un autre, mais plutôt contre la politique comme telle. La lutte n'est plus interne au jeu politique, au sens où des opinions divergentes, fondées sur des organisations politiques rivales, s'affrontent sur la constitution, la valeur respective des régimes ou sur la nature de la justice sociale, mais on pense et on agit contre la politique comme entité, parfois de façon paradoxale avec les moyens de la politique. On ne s'embarrasse pas de la contradiction. Ce que l'on vise, c'est en quelque sorte la suppression de la politique comme activité. Cette attitude ne manque pas de dérouter ceux qui ont participé aux luttes anciennes et qui continuent à penser dans les catégories proprement politiques. A vrai dire, la plupart d'entre nous n'essaient même pas de prendre conscience du changement intervenu; ils se contentent de hocher la tête pour indiquer qu'ils ne comprennent plus ce qui se passe, sans essayer d'analyser la mentalité nouvelle.

Ce que j'appelle détresse du politique, c'est cette dégradation de l'opinion proprement politique, comme si elle était minée par une force qui agit souterrainement pour subvertir le politique et le faire éclater. La question à poser est celle-ci : S'agit-il d'un mouvement entretenu artificiellement par des stratèges qui espèrent parvenir au pouvoir en cassant le jeu habituel de la politique et en engourdissant les esprits pour mieux imposer leurs vues par la suite ou au contraire d'un drame intérieur à la politique qui, bien qu'il soit lié aux transformations des mentalités, a son origine dans la politique même, dans l'apparition de nos jours d'une impuissance à accomplir sa tâche propre ? J'incline vers la seconde hypothèse. Je ne mésestime cependant nullement la première, mais il faut remarquer que la subversion n'est pas un phénomène nouveau, même si elle innove de nos jours ses procédés. A tout prendre la première hypothèse se ramène malgré tout au jeu classique de la politique qui a toujours utilisé les voies détournées et secrètes de la ruse. Ce qui me frappe, c'est que la détérioration du climat politique s'accompagne justement de la misère de l'opinion qui cherche une solution aux difficultés de la société par des voies qui ne sont pas étrangères, mais directement hostiles à la politique. J'essaierai d'abord d'analyser cette décrépitude de l'opinion politique pour mettre en évidence ses incertitudes, ses confusions et ses déchéances; j'étudierai ensuite les raisons de cette altération pour montrer qu'elle est liée au développement même de nos sociétés et enfin je tirerai quelques conséquences de ce nouvel état de choses.

*
**

On le sait, les apparences sont trompeuses. Toutefois il faut commencer par les décrire pour pouvoir déterminer ce dont elles sont le signe. La dégradation de l'opinion politique n'est pas assimilable à une indifférence à la politique. L'indifférent laisse faire et abandonne à d'autres le soin de s'intéresser activement à la chose publique (dont en général il ne mésestime pas l'importance), mais il préfère s'adonner à une autre activité, par exemple scientifique, esthétique ou pédagogique, soit qu'elle lui apporte plus de satisfaction personnelle, soit qu'il considère que les valeurs qu'elle sert sont supérieures à celles de la politique. L'indifférence, qui a toujours existé dans tous les milieux et subsistera sans doute aussi à l'avenir, se marque en général par l'absence d'une opinion politique caractérisée. La tendance nouvelle manifeste au contraire un acharnement non dénué de mauvaise foi à dérégler tout jeu politique et à saper le principe même de toute politique, à savoir l'autorité. Le rôle de Sartre fut, quoi qu'on en dise, déterminant en ce domaine, car il a marqué directement ou indirectement toute une génération de jeunes professeurs de philosophie, dont l'influence diluée s'exerça à son tour sur de nombreux élèves. Il vaut la

peine de s'arrêter au comportement de Sartre parce qu'il constitue le cas le plus spectaculaire de la tendance à s'engager politiquement contre la politique.

Tout le monde sait qu'il n'a montré qu'assez tardivement de l'intérêt pour la politique, mais une fois engagé il le fit avec beaucoup de bruit, d'abord en créant un éphémère rassemblement révolutionnaire, ensuite en donnant son appui, mais non son adhésion, au parti communiste, tout en lui reprochant de ne pas agir avec assez d'efficacité. Les événements de 1968 révélèrent Sartre à lui-même, qui cherchait jusqu'alors sa voie. Son attitude actuelle explique, me semble-t-il, tout ce qu'il y avait de latent dans ses incohérences antérieures, ses emballements successifs et ses ruptures. On s'est souvent demandé si Sartre comprenait vraiment le phénomène politique. Question vaine ! Il n'a jamais voulu le comprendre. Non seulement ses exagérations verbales trahissent chez lui l'absence de toute conviction politique, mais il n'a jamais cru à la sincérité de telles convictions, tout simplement parce qu'il n'a jamais eu de véritable opinion politique. Son récit autobiographique *Les Mots* le confirme aussi bien par ce qu'il y dit que par ce qu'il dissimule, et cela dès la première page consacrée à son ancêtre, l'instituteur Schweitzer. Il est et il a toujours été un être farouchement hostile à la politique. Toute opinion politique suppose qu'on adhère à un objectif politique précis, que ce soit un programme, une doctrine ou éventuellement un parti — ce qui n'est pas le cas de Sartre. Son engagement au service des causes qu'il a défendues successivement a toujours été d'autant plus furieux, du moins en paroles, qu'il n'y croyait pas lui-même, comme si par ses insultes, son langage outrancier et volontiers insolent il voulait se persuader lui-même qu'elles n'étaient pas futiles. Quel crédit accorder à ses « sorties » qui prennent prétexte des situations les plus anodines ou des manifestations de routine des organisations de gauche pour grossir démesurément leur signification à force d'outrages et d'invectives contre la bourgeoisie, le capitalisme et l'impérialisme ? Leur sens réside dans la gratuité même des injures : c'est la politique comme telle qu'il vise consciemment ou inconsciemment. Il s'agit pour lui de la disloquer en tant qu'elle est principe d'organisation de la société. On chercherait en vain dans la *Critique de la raison dialectique* ou les autres écrits une théorie politique. En effet, une telle construction suppose tout d'abord qu'on adopte une attitude positive devant la politique (une théorie scientifique n'est pas dirigée contre la science, mais elle s'inscrit dans le développement de cette activité), mais aussi le souci d'établir des relations cohérentes entre les phénomènes ou les actions analysées. Ce que l'on trouve dans l'ouvrage de Sartre, c'est plutôt une dissolution de la politique dans la « praxis » individuelle, médiatisée dans les cas favorables par les « groupes en fusion » ou groupuscules orientés vers la décomposition de la

société — ces groupes n'étant que des conjurations puisqu'ils sont soumis au régime de la terreur interne. Sans doute y a-t-il chez Sartre une impossibilité théorique à comprendre le politique. Elle a sa source dans sa conception de la société comme « série » : la « structure de sérialité est le type fondamental de la socialité » (1). Le fait est que la philosophie de Sartre est résolument terroriste et, comme toute pensée de ce genre, elle s'exprime matériellement par des provocations. De ce point de vue il fut l'initiateur du courant qui s'est imposé dans certaines Universités au lendemain de 1968, certes en dehors de son action directe, mais par l'influence intellectuelle qu'il a exercé. Le terrorisme se caractérise par le fait qu'il cherche à bloquer le jeu politique normal dans la mesure où il traduit l'activité non en termes d'oppositions, mais de négations. Il y a toujours une issue là où des oppositions se combattent, il n'y en a plus dans un monde de pures négations, car, dans ce cas, comme Sartre le souligne, la dialectique « doit se donner elle-même comme une intelligibilité indépassable » (2). Aussi bien n'a-t-il jamais été qu'un passionné du néant, en philosophie comme en politique. Autrement dit, la logique de son attitude le conduit à ne penser la politique qu'en termes de négation et d'anéantissement.

Il s'agit donc de toute autre chose que de la méfiance à l'égard du politique. De tout temps, à gauche comme à droite, on a essayé de limiter le pouvoir et même on a considéré l'activité politique comme une activité inférieure, parfois moralement pernicieuse et socialement dangereuse. La liste est longue des auteurs qui, de Montesquieu et des Libéraux jusqu'à Alain, ont prétendu limiter le rôle de la politique. En tout cas, c'est une idée politique que celle qui cherche à borner son champ d'action, à modérer et équilibrer les pouvoirs. La mentalité nouvelle se propose quelque chose de différent : désoler le politique, le désorganiser par plaisir subversif dans l'espoir de le supprimer, sous prétexte qu'il serait sans signification. Le libéral reconnaît la nécessité du pouvoir, bien qu'il soit soupçonneux à son égard, et essaie d'organiser la société en conséquence. Pour de nombreux gauchistes d'aujourd'hui il faut au contraire l'anéantir pour permettre à la société de s'organiser spontanément d'elle-même. Il s'agit donc moins d'une opinion réellement politique que d'une attitude plus ou moins raisonnée, souvent incohérente comme l'utopie sur laquelle elle se fonde. Tout doit être saisi sous forme de « projet », qui reste indéterminé et confus, mais qui pourra éventuellement se définir à la rigueur une fois que l'homme sera désaliéné, qu'il se sera « réalisé » à la suite d'on ne sait quels choix, destructurations, révolutions, libérations et déréalisations. Une pensée aussi vague ne peut que donner naissance à une action tout aussi

(1) SARTRE, *Critique de la raison dialectique*, Paris, 1960, p. 383.

(2) *Ibid.*, p. 132.

désordonnée, où, sous prétexte de tactique savante, on se livre à des provocations sans rime ni raison, pour ridiculiser le pouvoir ou le mettre en fâcheuse posture devant une certaine opinion publique. Le fait est qu'une fraction assez importante de journalistes tombe dans le panneau, à moins que leur sympathie ne soit acquise d'avance à ce genre de procédés. On pouvait croire au départ que le phénomène se limiterait à quelques cercles marginaux, comme il en a toujours existé en milieu intellectuel, pour lesquels la violence sporadique et l'agressivité verbale tiendraient lieu d'héroïsme. Ne se plaisaient-ils pas dans leur propre désorganisation interne qu'accroissaient encore les excommunications réciproques pour des questions de mots ou de virgules ? Certes ils provoquaient des scandales, mais ils prêtaient davantage au sourire qu'à l'indignation. Il faut constater que si les activistes de cette tendance sont peu nombreux, en revanche le mouvement de pensée dont ils se réclament fait tache d'huile. Des esprits toujours plus nombreux sont ébranlés, en particulier ceux qui estiment qu'il faut penser en termes d'avenir, bien qu'ils ne sachent pas ce qu'il faut entendre par là. En tout cas ils acceptent insensiblement la nouvelle conception de l'idéologie et de l'utopie qui tend à corrompre la notion même d'opinion politique.

On a souvent critiqué Raymond Aron d'avoir annoncé prématurément et de façon inconsidérée la fin de l'âge des idéologies. Pourtant il n'a pas eu tort, si l'on veut bien considérer que le concept d'idéologie a pris une signification nouvelle. En effet, cette notion n'a de sens politique que si elle a un contenu déterminé servant de support polémique à des groupes rivaux définis, ce qui suppose la présence d'une pluralité d'idéologies qui se combattent. Elle n'est politique qu'à la condition de se soumettre aux règles du jeu politique de l'ami et de l'ennemi. De nos jours on la conçoit de moins en moins ainsi, puisqu'on en fait une notion générale unique qui rendrait raison de tout. On prétend la découvrir partout et on y réduit tout, aussi bien la sociologie que d'autres sciences, mais aussi la pédagogie, l'art et toutes les autres activités. Or, dès qu'elle signifie n'importe quoi, au sens où l'on proclame que tout est idéologie, elle perd toute signification spécifique par rapport aux autres aspects de la conceptualisation, puisqu'elle prétend les englober. Du même coup elle perd également toute signification polémique. Si elle ne se distingue plus des autres formes de pensée et qu'on prétend même y ramener une théorie scientifique dont la validité dépend de critères internes à la science, elle devient un concept si général que son universalité la prive de tout contenu caractérisable, — une sorte de fatras obscur où tout est juxtaposé dans une confusion telle que personne ne s'y retrouve. Il s'agit donc bien de la fin des idéologies, entendues comme notions politiques. Cette nuit de l'idéologie où plus rien n'est distinct ni déterminable permet évidemment de dresser toute une nécrologie : la mort

de la philosophie, celle de Dieu, de la morale, de la politique, etc. Il ne subsiste qu'un chaos conceptuel qui permet de dire n'importe quoi, chaque mot signifiant la même chose qu'un autre. Une opinion politique au contraire implique une différenciation des valeurs, qu'elle soit d'ordre hiérarchique ou autre, sinon il n'est plus possible de mettre en évidence les antagonismes et les divergences qui nourrissent la lutte politique. Là où l'on ne croit plus à rien parce que tout se dissout dans le brouillard idéologique, il n'y a plus de place que pour une agressivité lugubre qu'exaspère une angoisse ombrageuse et non pas pour un combat politique conscient de ses objectifs et sachant désigner son ennemi. Que signifie encore la notion d'ennemi quand elle s'étend à des abstractions comme l'économie, la morale, la religion ou la politique ? En réalité, la politique ne peut être en elle-même son ennemi puisqu'elle naît et se développe précisément dès qu'une inimitié surgit entre des groupes et des collectivités.

La dégradation de l'opinion politique s'accroît encore davantage quand la généralisation idéologique verse dans l'utopisme. Il s'est opéré à propos de l'utopie une modification dans la signification assez analogue à celle que nous avons indiquée à propos de l'idéologie. Dans son sens premier l'utopie était un genre littéraire qui tenait à la fois d'un procédé de l'écriture que d'un mode de pensée typique. En tant que pensée d'évasion son rapport avec la politique était assez ambiguë. En effet, les utopies caractérisées présupposaient en général le problème politique comme résolu. Qu'elles soient anciennes comme celles de Théopompe, d'Evhémère et de Jambule ou modernes comme celles de Th. Morus, Campanella et Vairasse jusqu'aux plus récentes de Lytton, de Bellamy ou de Hertzka, les institutions y sont à ce point excellentes, l'économie et la vie sociale si parfaitement réglées et équilibrées, qu'il n'y a plus de difficultés, plus de conflits et partant plus de divergences d'opinion. Sans entrer dans le détail de la construction utopiste pour examiner sa manière de procéder, soit par inversion des habitudes et des comportements ordinaires de notre expérience réelle, soit par extrapolation de certains traits ou aspects de notre existence qu'elle considère comme bons en excluant tout ce qui peut passer pour mauvais et imparfait, elle se donne au départ le bonheur complet sur la base d'une uniformité obtenue en général par l'éducation que la nature ne contrarie jamais. Il s'agit presque toujours d'un monde à part, isolé et autarcique, sans contact avec d'autres Etats. Du moment que par définition les hommes y sont sages et vertueux, les institutions ne peuvent qu'être à leur image. Aussi va-t-il de soi que les tribunaux, l'armée ou la police y sont inutiles. Personne ne songe à se révolter, à faire une révolution ni même à changer de régime. Aussi un tel statisme social ne se maintient-il que parce que théoriquement on a exclu la rivalité des opinions et des doctrines politiques et sociales. Ainsi conçue, l'utopie

n'était qu'indirectement une opinion politique, dans la mesure où grâce à la comparaison avec l'Etat idéal elle apparaissait comme une critique des conditions existantes, de l'injustice et de l'absurdité de certaines institutions. En même temps, il est vrai, elle portait l'espoir d'une société meilleure. Elle était donc politique par la protestation qu'elle représentait, encore que parfois elle ait pu animer une volonté politique réformatrice et orienter un dessein politique déterminé, dans le cas par exemple de Platon, de Fourier, d'Owen ou de Cabet. En tant que telle elle n'était pas une négation de la politique, puisqu'elle reconnaissait la nécessité d'une organisation de la société, sauf que la politique qu'elle préconisait ignorait les prétendus vices de celle dont nous avons l'expérience.

A la suite des critiques marxistes contre le socialisme utopique l'utopisme contemporain a rompu avec les propositions plus ou moins fantaisistes des auteurs d'autrefois, mais en même temps il a cessé d'être un jeu de l'esprit pour devenir un élément du dynamisme politique par l'adhésion aux doctrines qui se faisaient, au nom de la philosophie de l'histoire, les apôtres d'une nouvelle société considérée non plus seulement comme souhaitable mais comme possible. Elle est devenue ainsi le soutien d'une opinion politique décidée à triompher des adversaires de la société vers laquelle on s'acheminerait, sans que l'on puisse cependant la décrire à l'avance, étant donné que le développement des rapports de production serait appelé à lui donner sa véritable figure. Avec la diffusion, suivie d'une vulgarisation, du marxisme comme mode de pensée philosophique dominant, l'utopie est devenue pour beaucoup d'intellectuels une simple projection de leurs désirs et ils la vivent comme leurs désirs, c'est-à-dire finalement comme une pensée réalisée. C'est la nouvelle représentation de l'utopie qui s'exprime en particulier dans les écrits d'Ernest Bloch et de Herbert Marcuse (3). Ce dernier par exemple parle de la fin de l'utopie. Il entend par là que ce qui paraissait utopique ne l'est plus, c'est-à-dire que les forces de transformation de la société en une société entièrement libre sont présentes et que « si elles n'agissent pas, c'est à cause de la mobilisation totale de la société établie contre la possibilité de sa propre libération » (4). L'irréalisable n'est donc plus ce qu'il est impossible de réaliser, mais ce qui ne s'est pas encore réalisé dans l'histoire, bien qu'il y soit présent. Le possible est le réel. Ce que nous continuons d'appeler le réel n'est qu'une situation dépassée et il n'est utopique que parce que nous refusons de le voir. L'utopie devient ainsi une dimension de notre expérience, une catégorie ordinaire de la pensée en général, une forme générale

(3) Ernst BLOCH, *Das Prinzip Hoffnung*, Francfort, 1959 et H. MARCUSE, en particulier dans *La fin de l'utopie*, Paris, 1968.

(4) *La fin de l'utopie*, p. 10.

de notre conscience et même une manière d'être. Elle cesse de constituer un objectif déterminable, puisque, en acquérant l'épaisseur du vécu, elle perd son caractère prospectif et anticipateur. Elle n'est plus une éventualité, car nous serions tous des utopistes.

Certains traits de l'ancienne utopie subsistent malgré tout dans la nouvelle façon de voir, en particulier le procédé de l'inversion. C'est ainsi que Marcuse, tout en affirmant que l'utopie ne constitue plus un horizon, mais se trouve intégrée à notre manière habituelle de penser, déclare que la société libre dont elle est la figure ne se laisse concevoir « autrement que sous la forme de la négation *déterminée* de la société existante » et qu'« on ne peut tout de même pas concevoir que cette négation soit purement et simplement l'ancien système sous une défroque nouvelle » (5). Par conséquent elle constitue une rupture totale avec tous les types de sociétés connues. Quand on sait avec quelle force Marcuse dénonce la répression et même la sur-répression qui serait liée à la politique et en fin de compte la relation d'autorité qui constitue l'essence même de la politique, on ne s'étonnera pas s'il n'envisage la société libre de l'utopie que comme libérée de toute politique. Autrement dit, chez lui aussi la négation de la société existante entraîne celle de la politique, l'idéologie étant la force capable de provoquer son anéantissement. Tout comme Sartre il ne recule pas devant un régime de terreur, sous la forme d'une dictature éducative exercée par une « élite », celle des « spécialistes de la libération » (6).

Que signifie l'hostilité à la politique comme telle ? En tant que la politique est l'activité organisatrice de la société afin de comprimer la violence et d'instaurer un ordre aussi équitable que possible pour tout le monde, le refus de la politique n'est qu'un retour à ce que Hobbes appelait l'état de nature, dans lequel les individus et les groupes exercent au nom du droit naturel et en dehors de la contrainte d'une autorité transcendante la terreur les uns contre les autres, suivant un rapport de forces momentané, puisque les groupes peuvent se disloquer et se reformer au hasard des impulsions et des intérêts immédiats. Il s'agit donc du règne de la violence libre. Sartre, Marcuse et tous les autres gauchistes sont parfaitement conscients de ces conséquences puisqu'ils justifient tous la violence, Marcuse invoquant même directement le « droit naturel » contre le « droit positif » institué par les unités politiques (7). Si jamais nous l'avions oublié, les événements les plus récents nous le rappelleraient : toute spontanéité sociale conduit inévitablement à l'arbitraire de la violence. Il y a

(5) *Ibid.*, p. 28.

(6) *Ibid.*, p. 101.

(7) *Ibid.*, pp. 49 et 75.

comme une logique interne entre l'idéologie, l'utopisme et la terreur ou violence. La justification de l'une de ces notions entraîne celle des autres. L'expérience humaine générale et toute l'histoire nous permettent d'en prévoir les conséquences : tyrannie de minorités informelles, justice expéditive sans respect d'aucune procédure, suspicion généralisée, confiscations arbitraires au lieu d'impôts réguliers, etc.

Le nouveau courant a trouvé un renfort notable grâce à l'appui de nombreux journalistes, mais aussi grâce à l'adhésion d'un nombre assez considérable d'ecclésiastiques, qu'il s'agisse de prêtres ou moines catholiques ou de pasteurs protestants, ainsi que les divers groupes, communautés et cercles qu'ils dirigent ou dont ils sont les « animateurs spirituels ». Ils y apportent le fanatisme qui caractérise le cléricanisme de tout bord, qu'il soit de droite ou de gauche, quand il se met au service des causes temporelles. Sous prétexte de réformer les églises, de régénérer l'esprit religieux pour l'adapter à notre temps, ils tombent dans le travers qu'ils ne cessent de dénoncer à propos de l'ancienne mentalité ecclésiastique : la politisation. A la différence cependant de leurs prédécesseurs qui étaient les servants de l'ordre chaque fois établi, ils se prétendent révolutionnaires et, sous le couvert de transformer la religion, ils entendent avant tout bouleverser la société, congédier le politique, comme si le renouveau religieux devait jaillir de la révolution temporelle. Ils croient trouver la justification de leur action dans l'Évangile — que pour les besoins de la cause ils baptisent d'écrit révolutionnaire — et dans les attitudes de l'Église primitive. Emportés par leur zèle ils donnent dans toutes les confusions de l'esprit contemporain; ils inventent de nouvelles théologies, celles du travail, de la révolution et autres absurdités logomachiques. Il n'est évidemment pas question d'examiner ici le bien fondé des références à l'Évangile et à l'Église primitive (8), mais de souligner l'ardeur de la contribution

(8) On chercherait par exemple en vain dans l'Évangile une orientation politique quelconque ou une condamnation de la politique. Le célèbre texte : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » constitue même une reconnaissance de la légitimité du politique, quel qu'en soit le régime; il affirme uniquement que la politique se situe à un autre niveau que l'esprit religieux qui doit inspirer la conduite du Juste. La seule chose certaine, c'est que la Parole s'adresse à tout le monde, sans distinction et sans aucune exclusivité, qu'elle soit sociale, professionnelle ou de classe. C'est le contraire même de ce que l'on appelle aujourd'hui esprit révolutionnaire. Les écrits apostoliques ou postapostoliques ne font guère allusion à la politique, sinon pour affirmer qu'elle est nécessaire, voulue par Dieu, et qu'en conséquence il faut se soumettre à l'ordre établi. Ce n'est qu'en matière de foi qu'il faut obéir à Dieu et non aux hommes, quitte à être puni de mort. De toute façon la politique appartient à l'ordre des choses humaines imparfaites, de sorte qu'il serait stupide de chercher en ce monde, où l'homme n'est qu'un pèlerin (voir la Lettre à Diognète), la vraie justice ou la vraie paix. Rien n'est plus significatif que l'attitude des martyrs. Ils sont morts parce qu'ils respectaient l'ordre établi, sans esprit révolutionnaire ni révolte, parce que le bonheur leur était promis dans l'au-delà et non dans ce monde. C'est cette acceptation loyale de l'ordre donné et non l'abstention civique que prêchent aussi bien Saint Cyprien que Saint Augustin.

tentaculaire du nouveau cléricalisme au mouvement de dénaturation et de dissolution de la politique. Son action est facilitée en raison de l'audience dont les églises continuent à jouir auprès de couches très importantes de la population, de sorte qu'il suscite la perplexité même chez ceux qui ne sont pas politiquement du même avis mais restent sensibles à l'enseignement théologique. A vrai dire, il n'y a pas lieu de s'étonner de la perméabilité des théologiens aux idées du courant nouveau, car il existe une affinité entre théologie et idéologie, celle-ci apparaissant par de nombreux aspects comme une théologie sécularisée.

La conjugaison de ces forces et groupes divers, qui sont sans doute en désaccord sur de multiples points, mais qui acceptent tous consciemment ou inconsciemment la possibilité d'une déchéance de la politique, a pour conséquence de créer une situation pourrie. Le mouvement, bien qu'il soit informel à l'image de la société qu'il veut promouvoir, contribue ainsi à accentuer la désintégration sociale à laquelle nous assistons. Sans doute celle-ci a-t-elle d'autres causes. Toutefois il faut remarquer qu'au fur et à mesure que l'état sociologiquement anémique s'aggrave, ses zéloteurs croient y trouver une confirmation de la justesse de leurs vues, puisqu'ils visent précisément à provoquer une désintégration de la société. Au surplus ils apparaissent au milieu de l'apathie générale comme des êtres qui croient encore à quelque chose, même si cette croyance est d'ordre nihiliste et catastrophique pour les uns, apocalyptique pour les autres. Même les partis communistes qui fondent leurs espoirs révolutionnaires sur les vertus de l'organisation et croient eux aussi au dépérissement de l'Etat suivant les principes de la doctrine marxiste-léniniste, éprouvent de l'embarras pour endiguer, même dans leurs rangs, ce courant anarchiste ou anarchisant. Il est évident que lorsque Roland Castro, un des animateurs du groupe *Vive la Révolution* proclame que « la révolution doit être la mort de la politique » il ne l'entend pas au sens d'Engels ou de Lénine. Si le socialisme est le dénominateur commun des communistes et des groupuscules ainsi que du progressisme chrétien on l'interprète cependant différemment de part et d'autre. Il est, comme la notion de gauche, un mot de ralliement sous le couvert duquel s'abritent les familles d'esprit les plus diverses, voire radicalement opposées, la plupart étant sans cesse en quête d'un nouveau socialisme puisque tous les régimes socialistes institués ont toujours déçu les diverses chapelles du « vrai » socialisme. Alors que pour les communistes orthodoxes le socialisme est avant tout un principe d'organisation économique-politique, pour les partisans anarchisants de la mort du politique il est surtout un nouveau style de vie qui récuse aussi bien l'obligation morale que la loi, la famille, l'autorité quelle qu'elle soit et toute servitude sociale. Malgré le vague conceptuel qu'il recouvre, le socialisme reste le

sésame qui permet de sensibiliser les esprits aux prestiges de l'avenir. Chaque époque possède ses mots-talisman.

Bien que les groupuscules demeurent en marge de la société, et même volontairement, il est indéniable que par des relais divers les idées dont ils se réclament pénètrent progressivement dans de nombreuses couches de la population, même si elles restent indifférentes aux débats théoriques qui opposent toutes ces petites formations. Sans doute cette influence est-elle indéterminable et équivoque, mais ses effets sont indiscutables. Ils sont discernables au fait que même des esprits sérieux se demandent si finalement il ne faut quand même pas envisager la possibilité d'un dépérissement de la politique. On ne saurait non plus nier qu'une sensiblerie diffuse, attentive à tout ce qui peut paraître comme une atteinte à la liberté individuelle, gagne du terrain, même lorsqu'il s'agit de châtier des infractions et des délits caractérisés. Jusqu'aux sphères gouvernementales qui font preuve d'hésitation et d'irrésolution. On a comme l'impression que se répand une intimidation généralisée, peut-être parce que dans beaucoup d'âmes s'installe le sentiment d'un vide politique qui peut passer et passe effectivement aux yeux de certains comme l'annonce d'une mort possible du politique. A la perplexité au lendemain des événements du mois de mai 1968 a succédé une anxiété qu'on évite d'avouer ostensiblement, mais elle habite les cœurs. Autre phénomène marquant : le consensus social périlite lentement, en dépit de certaines rémissions lors d'événements exceptionnels.

Il existe une explication classique de ce genre de désenchantement mêlé de peur et d'attente indéfinissable, que l'histoire a confirmé à maintes reprises : il serait le signe de la décadence d'un régime et plus particulièrement de la couche ou de la classe sociale qui détient habituellement le pouvoir. Nous ne parlons donc pas ici des gouvernements faibles que tous les régimes ont connus, dont les défaillances ne sont que passagères et ne tirent pas à conséquence parce qu'elles ne compromettent pas la stabilité des institutions. Ce dont il est question, c'est l'effritement d'un système par usure de la caste dominante, dont le déclin et le velléitarisme ont pour effet de désagréger par érosion le consensus social et de susciter une angoisse collective et un sentiment général d'insécurité. Divers signes laissent croire que l'Occident est entré dans une telle ère de lente décomposition. Incontestablement cette explication n'est pas fautive, par conséquent on ne saurait la négliger, mais il me semble qu'elle ne rend compte qu'en partie de la réalité que nous venons d'exposer. En effet, l'anxiété que suscitait la dépréciation des valeurs traditionnelles lors des précédentes dépressions politiques ne mettait pas en cause la politique comme telle, mais l'on était au contraire en souffrance d'un nouveau régime, plus solide, plus entreprenant et plus dynamique, en dépit des calamités que le boule-

versement pouvait susciter. Autrement dit, on mettait son espoir dans la politique. Or, ce qui caractérise la situation actuelle, c'est l'hostilité, voire la haine pour la politique comme entité et comme activité organisatrice de la société. On semble ne rien attendre d'un changement de régime ou de système. Le communisme lui-même n'inspire plus confiance. C'est là un phénomène nouveau dont les causes semblent plus profondes que celles que propose l'explication classique. Il faut les chercher, je crois, dans la singularité historique du développement du monde actuel.

*
**

Notre époque constitue la fin d'une longue ère, plus que millénaire, d'une relative stabilité des populations. Il y a quelques décennies on s'inquiétait de l'exode rural; aujourd'hui au contraire on se penche sur les conséquences d'une urbanisation démesurée qui devient le problème sociologiquement important. Tout se passe comme si on avait tiré un trait sur le premier problème — le dépeuplement des villages et des campagnes semble être entré dans l'ordre irréversible des choses — car il apparaît qu'il n'était que le signe précurseur du second, dont on n'a vraiment pris conscience qu'après coup, au moment du brusque et spectaculaire accroissement des villes. Il y a rupture d'un équilibre séculaire. L'avènement des masses corrélative à la formation d'agglomérations denses avec accentuation de la solitude des individus a transformé les mentalités. L'esprit communautaire, dont le communisme est de nos jours l'expression nostalgique, est en déclin; les anciennes valeurs intégrantes d'ordre religieux, moral et autres périlicent. Pour exact que soit ce tableau, il reste cependant au plan de la simple description. Le bouleversement est, me semble-t-il, plus profond.

Nous sommes en présence d'une sorte de césure historique. Il existait une stabilité de la population que les guerres, les révolutions et les changements de régime au cours des siècles n'ont guère affectée. En dépit d'une émigration intérieure il y avait encore naguère, jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, un statut des villages qui demeurait fidèle à ce qu'il était autrefois, depuis le brassage des populations au lendemain de l'invasion des barbares. En effet, après cette extraordinaire migration des peuples, une fois que s'était réalisé l'amalgame entre les autochtones gallo-romains et les envahisseurs venus du Nord et de l'Est, un équilibre s'était établi qui a duré jusqu'à nos jours. Certes, il y a eu des changements internes, comme la construction en dur dans les villages, le passage de certaines régions allémaniques par exemple sous un régime national français ou suisse, l'édification de manufactures ou l'apparition des communes avec une autonomie administrative, mais les habitudes et la manière générale

de vivre n'ont guère subi de modifications. Et lorsque certaines guerres, comme celle de Trente Ans en Alsace, ont décimé plus de la moitié de la population, le pays fut rapidement repeuplé par des immigrants de provinces voisines, sans que l'esprit et le statut traditionnels aient été bouleversés. En Auvergne comme au Luxembourg, en Bretagne comme en Forêt-Noire, au Mecklembourg comme en Lombardie, malgré certaines différences dans les coutumes locales, un même équilibre régularisait les sociétés. C'est précisément cet équilibre millénaire qui est rompu de nos jours, comme à l'époque des grandes invasions, bien que nous ayons du mal à en saisir la portée. En effet, notre époque d'altérations radicales est, comme les autres du même type, réfractaire à l'histoire, préoccupée qu'elle est par les innovations plus que par le souci de comprendre l'événement. La décadence du sens historique est indéniable. Un nouveau brassage des populations est en train de s'accomplir sous nos yeux qui dépasse le simple déplacement d'une partie des habitants de la campagne à la ville. Il n'y a au fond que les nations de l'Est qui échappent pour le moment à cette transplantation qui bouleverse les continents. Les régimes despotiques sont par principe hostiles à l'ouverture. On peut même se demander si les actuelles dictatures ne constituent pas des réactions à la dissociation des anciennes structures et au mélange des races et des cultures. En tout cas, elles apparaissent comme les gardiennes jalouses de l'ancien équilibre, sauf qu'elles acceptent, en raison des transformations économiques, l'exode interne de la campagne vers la ville.

La juxtaposition d'éléments aussi hétérogènes ne peut que susciter une désarticulation du corps social, dont il est plus difficile de contrôler, à plus forte raison de maîtriser, les fluctuations et les turbulences que dans un système ayant gardé les apparences de l'uniformité. Le politique en subit nécessairement le contre-coup, car il serait vain d'espérer qu'il puisse rester à l'abri des troubles qui dérèglent l'ensemble de la société : il devient hésitant de peur d'être débordé, il risque à tout instant de prendre des mesures, qui sont dépassées par les événements au moment de les appliquer. Les embarras et les surprises le jettent dans un désarroi tel qu'il semble toujours en situation défavorable face aux injonctions discordantes, aux impertinences excentriques et aux revendications cacophoniques de groupes qui sont aussi désorganisés que la société qu'ils prétendent représenter. L'expérience le prouve : la crise de l'autorité n'affecte pas uniquement le gouvernement, mais aussi l'opposition qui est aussi désemparée, malgré ses récriminations, que le pouvoir en place. C'est toute la politique dans son ensemble qui est dans une certaine mesure le reflet de la situation sociale générale. L'anomie ne préserve personne. Un régime est naturellement stable si la société globale l'est, il est désorienté quand les moyens ordinaires de contrôle que sont les institutions sont en crise. Ce n'est pas

le pouvoir qui crée l'anarchie, mais c'est l'anarchie sociale qui le condamne à une certaine impuissance. Là où les certitudes et les croyances s'effondrent, quel que soit le domaine, religieux, moral ou artistique, là où la continuité, la ténacité et la fermeté sont ébranlées, le pouvoir devient lui aussi incertain, justement parce qu'il n'est pas une réalité en dehors de la société. En effet, il n'est pas le principe d'organisation d'une société idéale et par conséquent il reste tributaire des conditions générales de la société dont il a la charge.

Il est certain que les théories du changement social et les sociologies des mutations telles qu'on les pratique actuellement dans les centres de recherche ou les laboratoires universitaires ne sauraient rendre compte de ce bouleversement. Ce ne sont que de timides explications qui raisonnent dans les catégories du siècle dernier, par exemple celles de l'évolutionnisme, même si on le baptise néo-évolutionnisme, ou du transformisme, au sens où une structure dépassée donnerait naissance par transition insensible à une nouvelle structure, éventuellement au prix de ruptures localisables et par conséquent susceptibles d'être rapidement contenues. Sans aucun doute la perception que les gauchistes ont de la situation est plus perspicace, même si elle est peu scientifique. La question est de savoir si les conclusions qu'ils en tirent ont des chances d'être correctes. Selon cette tendance la désintégration sociale actuellement observable aurait pour conséquence la mort du politique, de sorte qu'il suffirait d'amplifier cette désagrégation par un travail de sape pour faire dépérir à la longue le pouvoir. On admet implicitement qu'en cas de succès la paix s'installerait d'elle-même parmi les hommes, du fait qu'on se fait une idée non politique de la paix. La politique ne susciterait que des guerres. Il s'agit paradoxalement de rendre permanent le changement, sans que jamais la continuité de l'action puisse se déposer en une quelconque stabilité et sans retomber dans une institution durable. Les hommes devraient donc se créer perpétuellement eux-mêmes en créant indéfiniment la société, au sens de ce qu'on appelle la révolution permanente. Jamais la société ne serait définie, mais elle serait chaque fois ce que les hommes voudraient qu'elle soit par épuisement de tous les possibles simultanément.

Plusieurs questions se posent. Il est curieux de constater que les chevaliers de *tous* les possibles prétendent cependant exclure d'avance un certain nombre de l'univers nouveau, en particulier toute possibilité politique, celle-ci étant condamnée à dépérir. À dire vrai, ils entendent éliminer tout interdit, toute contrainte et toute entrave, ce qui veut dire la plupart des activités humaines, puisqu'il est impossible de concevoir l'action en elle-même sans qu'elle n'impose des servitudes et des limites. Laissons cependant cette question de philosophie dont la discussion nous mènerait trop loin. Est-il vrai que seule la politique engendre la guerre ? Ne serait-il

pas plus exact de penser qu'au contraire il n'y a de politique que précisément parce que les hommes sont poussés instinctivement à la lutte, de sorte que la politique aurait pour objet de supprimer certaines raisons de conflit, de contenir la violence et le cas échéant de régulariser la lutte lorsqu'elle est inévitable ? Autrement dit, le gauchisme reposerait sur une fausse analyse du phénomène politique. Dans ce cas il est à craindre qu'il n'en devienne la victime. On pourrait également se demander si la situation actuelle ne constitue qu'une transition et que par conséquent les bouleversements dont nous sommes les témoins conduiront à une autre forme de stabilisation, éventuellement sous la contrainte d'un autre type d'unité politique que l'Etat. Le gauchisme considère la situation comme définitive à l'avenir, c'est-à-dire il croit à une cascade d'innovations et de révolutions qui se détruiront perpétuellement dès qu'elles tendront à s'institutionnaliser. Certaines théories sociologiques nouvelles prennent prétexte de cet espoir que la société entre définitivement dans une ère de convulsions successives pour rejeter comme inadéquate toute méthode qui ne se plierait pas à l'utopie. En réalité, elles ne font qu'entériner un état de fait historique qu'on aurait tort de projeter dans l'avenir imprévisible.

Sans doute le problème n'est pas ici d'entrer dans le détail pour déterminer les particularités du déplacement des populations évoqué plus haut ; toutefois il faut en évoquer une, parce qu'elle est plus directement en rapport avec le thème de cette étude. Ce mouvement se développe au moment où la société industrielle est en train de réaliser un de ses objectifs implicites : procurer l'abondance. Il appartient au sociologue d'analyser les relations entre la société de consommation et le déplacement des populations. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que les craintes qu'exprimaient divers auteurs à l'aube de ce siècle sont devenues des réalités. Dans la préface à la seconde édition de son ouvrage *De la division du travail social* Durkheim remarquait que le développement de l'économie aurait probablement pour conséquence un dérèglement des sociétés à cause des troubles de caractère anémique qu'implique l'expansion de l'abondance. Il en résultera des conflits qui porteront un rude coup aux structures juridiques et même à l'idée de droit ainsi qu'aux valeurs morales et à la morale elle-même. Les sociétés s'enfoncent dans l'anarchie, qu'il qualifie de morbide, parce qu'on exaltera la liberté en même temps qu'on sapera l'autorité, de sorte qu'il faudra s'attendre à une situation où règnera la violence. Là où les règles ne sont plus respectées la loi du plus fort s'installera, c'est-à-dire un état de guerre civile chronique et larvée. Au fond Durkheim est d'accord avec divers philosophes du XIX^e siècle, dont Marx, sur le caractère dissolvant de l'économie d'abondance, mais il en tire des conclusions diamétralement opposées. Si pour Marx l'économie — à condition qu'elle se désaliène — devra faire dépérir la politique, mais aussi le

droit et la religion et par conséquent l'autorité en général et instituer le régime de l'association libre, pour Durkheim, plus sociologue que philosophe, un tel dépérissement ne peut signifier qu'une décomposition de la société. La règle, et par conséquent l'autorité et la contrainte sont des éléments constitutifs de toute société. Leur suppression ne signifie nullement accès au règne de la liberté et de la justice réelle, mais à celui d'une violence sauvage et arbitraire, source des pires injustices.

Quoi qu'il en soit des interprétations, on comprend aisément que l'idée de la dissolution du politique sous l'action des forces économiques ait pu séduire les partisans de la mort du politique, puisque la politique actuelle se heurte à des obstacles inconnus jusqu'à présent, qu'elle n'a guère réussi à maîtriser. Il est vrai, ils retiennent de préférence la version marxiste, non sans malentendus ni méprises, justement parce que leur analyse du politique est défailante. En effet, à vouloir supprimer la politique on n'aboutit qu'à un résultat, celui de politiser l'économie, tout comme les chrétiens dits progressistes qui, à la manière du père Cardonnél par exemple, s'acharnent à vouloir tuer la politique au nom d'un prétendu message révolutionnaire et libertaire de l'Évangile, ne font que politiser la religion. Leur illusion vient de ce qu'ils croient que la société serait possible sans politique, en ce sens qu'à l'origine il y aurait eu une société libre que le politique aurait envahi par la suite. La politique serait donc apparue à un moment donné de l'histoire humaine, alors que la société aurait été constituée depuis longtemps, cette intrusion n'ayant eu d'autre effet que de dénaturer l'innocence primitive. Faire mourir le politique signifierait donc mettre fin à son usurpation. Or, selon toute vraisemblance, la société ne s'est constituée que sous l'action de la politique, de sorte qu'elle ne peut que s'effriter avec la délitescence du politique. Celui-ci ne s'est pas surajouté à une société préexistante, il en est l'élément constitutif et organisateur. Si la politique ne joue plus son rôle et ne remplit plus ses fonctions normales dans la société, celles-ci ne dépérissent pas, mais d'autres instances arbitraires y suppléent. Quand la politique est par exemple incapable de faire exercer la justice, il se crée des tribunaux plus ou moins clandestins, baptisés par exemple tribunaux du peuple, qui prennent la relève et jugent en dehors de toute forme, et par conséquent de la façon la plus injuste, puisque, en général ils ne prononcent que des condamnations à mort. Quel autre verdict peut-on attendre en l'absence de tout droit, de toute loi et de toute coutume ? La passion partisane ou idéologique ne peut que caricaturer le jeu politique ; elle ne le supprime pas. De même, lorsque la politique n'est plus en mesure d'assurer le recouvrement des impôts réguliers, on n'assiste pas à une extinction des charges fiscales, mais d'autres collecteurs la remplaceront dans cet office,

qui pressureront les contribuables à force de prélèvements arbitraires, d'exactions et de rançonnements sous menace.

Ainsi, pas plus que la science ne saurait se substituer à l'art, l'économie ne saurait se substituer à la politique ou en tenir lieu, parce que le but et les présupposés de chacune de ces activités sont différents. Une telle confusion ne peut que dénaturer à la fois la politique et l'économie. C'est dire que si les partisans de la mort du politique ne savent pas ce qu'est la politique ils ignorent également l'économie. Parce que la politique est une nécessité sociale, les fonctions qu'elle remplit sont immédiatement et inévitablement récupérées par d'autres activités si jamais elle est elle-même défailante, mais pour faire une politique pire que celle qu'on a prétendu faire dépérir. Sans doute, certains types d'économie, mais aussi certaines orientations religieuses, peuvent entraver le jeu du politique et provoquer une décomposition de la société susceptible de compromettre l'autorité, mais celle-ci renaît inéluctablement sous d'autres formes, en général plus sauvages et plus dangereuses. Une société n'est pas purement société ; elle n'existe que par les relations politiques et autres qui la constituent. Toute l'expérience humaine montre qu'il y a une corrélation étroite et même directe entre la décadence du pouvoir et la décomposition sociale. Aussi le dépérissement du politique équivaldrait-il à un éclatement de la société.

Pourquoi de toutes les activités humaines l'économie serait-elle la seule rédemptrice ? Qui expliquera ce mystère ? On peut jouer dialectiquement autant que l'on veut avec les moyens et les forces de production, il est indéniable que le développement de l'économie qui a conduit à l'actuelle société d'abondance n'est pas l'effet de la seule dynamique interne de l'économie, mais il a aussi dépendu de facteurs extérieurs comme la politique et le droit, la science et la technique. Certes la dialectique marxiste le reconnaît pour le passé, mais cette dialectique cesserait à l'avenir puisque le dépérissement de la politique et du droit abandonnerait l'économie à un développement solitaire et autonome. Pour quelle raison devrait-elle se développer toute seule dans la société future ? Ou alors, l'économie désaliénée serait-elle une économie stagnante ? En effet, on voit mal comment elle pourrait se déployer pour elle-même indépendamment de la politique, du droit et de la technique qui ont contribué jusqu'ici à conditionner ses progrès. L'erreur des partisans de la mort du politique (et aussi du droit, de la religion, etc.) consiste en ce qu'ils conçoivent l'économie de demain en soi, coupée des autres activités humaines, au mépris de la complexité sociale. L'idéologie veut faire la leçon à la sociologie.

*
**

Les raisons indiquées jusqu'ici pour expliquer l'accueil diffus que l'on fait à l'idée de la mort du politique sont de l'ordre de l'aveu objectif.

J'y ai suffisamment insisté pour qu'on ne puisse m'objecter à la légère de méconnaître leur poids. Pourtant il existe, me semble-t-il, encore d'autres raisons, plus souterraines et peut-être plus subjectives, qui sont aussi déterminantes, sinon davantage. On ne leur prête pas suffisamment d'attention, peut-être parce qu'elles sont cachées et difficilement discernables. Il me semble, en effet, que la primauté que l'on accorde, même aujourd'hui, à l'économie et à ses corollaires comme la co-gestion ou l'autogestion, n'est qu'une survivance idéologique du XIX^e siècle. Quand on lit Saint-Simon, A. Comte, Proudhon ou Marx, on rencontre chez eux sous des formes variables, la même idée : l'économie sera l'élément déterminant de l'organisation sociale future. Les uns attendent tout de sa constitution en science positive, les autres en font le facteur déterminant en dernière analyse, etc. Or, poser le problème en termes essentiellement économiques, même si on croit à la possibilité de désaliéner l'économie ou de la dépasser, c'est penser dans les catégories du siècle passé. L'élément aujourd'hui déterminant me semble consister dans la technique, sans cependant lui attribuer une validité métaphysico-substantialiste de fondement en dernière analyse. J'entends donc l'expression de « primauté actuelle du technique » en un sens purement sociologique. Cela signifie qu'avec l'évolution de la société un autre facteur peut devenir tout aussi déterminant qu'elle l'est actuellement, que l'économie le fut hier et la religion autrefois. Prépondérance ne veut donc pas dire fondement ou principe ultime de l'explication. Il est indiscutable que l'essor de l'économie est dû en grande partie aux exploits de la technique, peu importe qu'elle ait une base scientifique ou purement pragmatique. Ce que je voudrais montrer, c'est que le politique n'en a pas été épargné ; il a subi le contre-coup. Autrement dit, ce que j'appelle la détresse du politique est en grande partie imputable aux bouleversements que la technique a introduits dans notre monde.

Non seulement la technique, comme d'ailleurs aussi la science, est devenue l'un des problèmes majeurs de toute politique moderne — et cela dans les domaines les plus divers des communications, des transports, de l'éducation, etc. — mais de plus en plus la solution des autres problèmes politiques dépend de moyens techniques. Tout cela suppose à la fois une information et une compétence qui font défaut à la plupart des concitoyens. Il s'agit là sans doute d'une constatation banale, sur laquelle il n'y a pas lieu d'insister, sinon pour en analyser les implications — travail qu'on a malheureusement négligé jusqu'à présent. Le régime politique actuellement dominant est celui de la démocratie, au point que même les dictatures se présentent formellement comme telle. De plus dans les démocraties instituées se fait jour la tendance à la démocratisation, ce qui signifie d'une part qu'on veut rendre toujours plus démocratique la démocratie, la pousser à son extrême logique, d'autre part qu'on cherche à appliquer cette structure

purement politique aux secteurs non politiques comme l'enseignement, l'armée, la justice, etc. Enfin, ce que l'on comprend en général aujourd'hui sous la notion de démocratie, c'est une participation toujours plus large des citoyens à l'ensemble des décisions politiques et autres, destinées à façonner la nouvelle société. Il est inutile de citer ici les nombreux textes de publicistes, politologues, sociologues et autres spécialistes de la chose politique qui confirment cette interprétation. Or, paradoxalement, les décisions politiques et les choix fondamentaux ont de plus en plus un caractère technique, au point qu'avant de prendre une résolution, les gouvernants prennent l'avis de spécialistes et s'entourent de ceux qu'on appelle les technocrates. On se trouve donc en présence d'une véritable contradiction entre l'idéologie et la technologie du fait que l'une détermine une évolution directement opposée à celle que préconise l'autre. En effet, les fins idéologiques de la démocratisation exigent une participation toujours plus vaste, tandis que l'exploitation des moyens au service de ces fins devient une affaire de plus en plus technique et limite la participation aux décisions, faute d'une information et d'une compétence suffisante des citoyens. Autrement dit, c'est à l'époque où la revendication démocratique se fait la plus pressante et qu'elle se généralise au plan des idées que le développement de la civilisation technicienne en réduit la portée et la possibilité d'application.

La récente crise financière du mois d'août 1971 provoquée par les décisions du Président Nixon en est une excellente illustration. Les techniciens des ministères des Finances des divers pays touchés étaient plus capables de suggérer, voire d'imposer des mesures de sauvegarde ou autres que de nombreux parlementaires à qui échappaient les implications du problème. A plus forte raison, la majorité de la population était-elle dépassée par les événements, d'autant plus que beaucoup de journalistes, chargés en principe de l'informer, adoptaient une position prudente et se contentaient de reproduire les communiqués élaborés par les techniciens sans prendre le risque de les commenter. On constate le même phénomène à un autre niveau. La loi d'orientation d'Edgar Faure a en quelque sorte parlementarisé l'Université française, avec participation des étudiants aux décisions. On sait l'importance des problèmes financiers dans la définition des programmes de recherche et dans la détermination du travail à prévoir. Or, combien d'étudiants et d'enseignants qui participent aux conseils des universités savent seulement lire un budget ? Pour masquer cette infériorité ils adoptent volontiers l'attitude du renard de la fable qui ne pouvait atteindre les raisins : ils se font une gloire d'être ignorants en matière financière, laissant parfois entendre qu'on risque de se salir à étudier ces problèmes de plus près. Les problèmes techniques, bien qu'ils soient déterminants pour la politique générale, parce qu'ils conditionnent justement

les moyens de la réaliser, hérissent la plupart des gauchistes partisans de la mort du politique. Que de proclamations, de tracts et même d'ouvrages, par exemple ceux de Marcuse, qui dénoncent l'envahissement de la technicité en des termes d'autant plus vagues et plus polémiques que l'on évite avec plus d'obstination d'en comprendre la nature et le développement. On s'y fait champion d'une société utopique et achronique, dans laquelle on se donne d'avance la maîtrise de la technique en cherchant à revenir, à la manière rousseauiste, aux besoins simples et élémentaires du logement et de la nourriture pour n'avoir pas à se donner la peine d'analyser la société historique et réelle. La sociologie cesse d'être une science dont l'objet est l'analyse des sociétés concrètes existantes ou ayant existé, pour devenir le prétexte à une rhétorique où l'agressivité de la parole sert à camoufler l'ignorance.

Il y a une relation étroite, sentie confusément et s'imposant souvent inconsciemment, entre ces aspirations impossibles à satisfaire vers une démocratie idéale, libérée de la pesanteur du politique, et l'hostilité aux aspects techniques de la politique actuelle qui échappent au contrôle des partisans de la participation généralisée. On discrédite ce que l'on ne comprend pas, on hait ce qui échappe à notre pouvoir et on tend à l'anéantir. L'idée de la mort du politique puise en partie son idéologie dans cette impuissance et cette inexpérience qui tournent souvent à la rage, dans la mesure où l'on pense faire dépérir le politique en l'exaspérant à l'extrême par une dictature terroriste. Il y a quelque chose de morbide dans cette volonté de détruire ou de désoler le politique, mais non pas avant qu'il n'ait agi lui-même comme force destructrice des prétendus adversaires de l'épiphanie de la société idéale — ennemis de classe, ennemis idéologiques et autres. Au fond, le dépérissement du politique est l'une des manières de refuser notre temps au nom d'un futurisme qui, à beaucoup d'égards, est aussi déraisonnable que le traditionalisme systématique. La technique est un acquis de la civilisation que les sociétés actuelles ne renieront pas, à moins d'une catastrophe. Ce serait bien la première fois que les hommes rejetteraient volontairement les avantages que leur procurent les inventions, malgré les inconvénients et servitudes qu'elles peuvent entraîner par ailleurs. Il serait tout aussi absurde de faire une discrimination — et au nom de quel critère ? — entre les acquisitions techniques pour ne conserver que les unes et récuser les autres, car elles se conditionnent réciproquement. Cela ne veut pas dire qu'il faudrait approuver indifféremment tous les apports d'une époque. C'est aux individus et aux groupes de faire le tri et les évaluations selon leurs goûts et leur vocation. Ce qui serait stupide, ce serait de refuser en bloc et pour toute une population les dispositions techniques que l'on juge mauvais en vertu d'un arbitraire individuel. Un tel jugement n'est le plus souvent que la manifestation

d'une nostalgie inconsciente qui préfère fuir la réalité par moralisme irréfléchi plutôt que d'en prendre la mesure pour la modifier ou la réformer selon les normes du possible. Faute d'une expérience de ce qui n'est pas encore, puisqu'il n'est que projet, le futurisme se réfère, comme le traditionalisme, à des situations passées pour pouvoir recommander ce qui lui paraît souhaitable. C'est en ce sens que les adversaires politiques de la technique sont des nostalgiques d'époques révolues, aux techniques moins évoluées, estimant que le bonheur sera acquis au prix de ce retour.

Ces observations de caractère psychologique seraient anodines si la technique, et principalement la technique scientifique, n'avait précipité depuis quelques années la politique dans la plus grande des détresses. Nous touchons ici au nœud du problème de cette étude, car la situation actuelle est sans pareille au regard de n'importe quelle situation précédente. La découverte de la fission et la construction des bombes thermonucléaires ont eu en politique une répercussion dont nous n'avons pas encore évalué toute l'importance. Quel est le but de la politique ? Pourquoi les hommes se sont-ils groupés au sein d'unités politiques et ont-ils accepté les divers régimes d'autorité, celui de la féodalité comme celui de l'Etat ? Parce qu'ils y trouvaient une assurance de protection, quant à leur vie et quant à leurs biens. La politique était une garantie de sécurité. Or, depuis deux décennies, aucun pays n'est plus en mesure de répondre aussi efficacement que par le passé à ce besoin de protection, qu'il s'agisse de ceux qui possèdent l'armement nucléaire ou des autres. La population russe est tout aussi exposée aux menaces d'une destruction radicale que la population américaine ou celle de n'importe quel autre pays. La neutralité ne constitue plus un abri. Les ravages que peuvent faire les armes nouvelles mettent donc directement en question la raison d'être de la politique. Elle peut à la rigueur préserver encore avec efficacité la concorde intérieure, mais elle n'est plus maîtresse, comme autrefois, avec ses armées, de la sécurité extérieure. Nous sommes donc en présence d'un phénomène absolument nouveau qui détériore la finalité de la politique, au point qu'on peut se poser la question si elle est encore vraiment utile. A quoi sert-elle si elle ne peut plus garantir la protection contre l'ennemi ? Pour comble, les ennemis sont aussi vulnérables les uns que les autres. L'amitié avec la Russie ne saurait pas plus préserver un pays en cas de conflit que l'alliance avec les Etats-Unis. Tout le monde vit sous la menace. Si jamais la première bombe était lancée, aucun continent et peut-être aucun pays ne sera à l'abri d'une intervention.

Il en est de la politique comme de toute autre activité qui ne peut plus remplir son rôle propre, parce que sa finalité spécifique est mise en échec : elle devient hésitante, irrésolue, du fait que sa signification et sa légitimité deviennent incertaines. Selon toute vraisemblance, le malaise qui perturbe

le système et même la nature de la politique contribue à alimenter inconsciemment et sournoisement la thèse de la mort du politique. Ses partisans sentent confusément, comme d'autres observateurs, sans pouvoir l'expliquer clairement, que la politique est minée intérieurement, qu'un mal indéterminable la ronge. On ne saurait contester qu'elle a perdu de son assurance, car l'indécision est aujourd'hui manifeste. Cette hésitation ne tient pas à la nature des régimes (plus autoritaires ou plus libéraux), car le foyer de l'inquiétude et du désarroi est plus profond. Il ne s'agit pas d'une simple blessure ou d'une crise passagère qu'un nouveau pouvoir, plus dynamique, pourrait surmonter, mais d'une espèce de consommation organique, qui risque de devenir un affaiblissement chronique. Certes, on ne saurait parler d'effolement, mais il existe une angoisse diffuse qui désoriente et déconcerte les esprits, bien qu'on ne l'avoue pas en général. Elle agit insensiblement même sur les êtres qui n'ont pas une activité politique directe. Nous sommes donc en présence d'une détresse qui pourrait faire croire à une mort assez imminente de la politique. Je crois que l'on ne saurait guère contester cette misère de la politique qui résulte de son incapacité à garantir, en vertu de sa finalité, la protection des collectivités dont elle a chaque fois la charge. S'agit-il cependant du dépérissement qu'annoncent ou espèrent les théoriciens et les prosélytes de la mort du politique, au sens défini plus haut ?

Certes, la dépression qui dérègle l'activité politique depuis que les bombes thermonucléaires menacent l'existence humaine peut leur donner raison en un certain sens. En vérité les données des deux problèmes ne sont pas comparables. En effet, c'est une illusion qui anime les théoriciens du dépérissement de la politique : ils y voient la condition d'une société future plus heureuse, plus libre, plus juste, du fait qu'à leur avis l'humanité désaliénée trouverait enfin sa pleine signification. La détresse que nous venons d'analyser est au contraire le signe d'une perplexité et d'une angoisse, de sorte que l'avenir apparaît comme bouché. Elle n'annonce pas une plénitude de vie, mais suscite le sentiment du vide, peut-être même d'un certain désespoir. C'est que la bombe thermonucléaire n'aurait pas simplement pour effet d'abolir l'activité politique ; elle anéantirait en même temps l'économie et toutes les autres activités humaines, mais aussi toute vie épanouie parce qu'elle foudroierait la très grande multitude des hommes sur terre. Bien sûr un certain nombre échapperait à la catastrophe, mais dans quelles conditions ? La détresse du politique nous met donc immédiatement en danger, à la différence du slogan sur la mort du politique qui prétend nous libérer à l'avenir de la plupart de nos difficultés et entraves. D'un côté un pratique matériellement et empiriquement possible, de l'autre un théorique qui n'est même pas vraisemblable, puisqu'il ressortit à l'utopie. Nous sommes réduits à souhaiter (avec tout ce que ce souhait

peut comporter de crainte) que la détresse du politique n'aboutisse pas à une catastrophe, tandis que l'on peut sans risque se repaître de chimères à propos du dépérissement du politique. La bombe thermonucléaire est une réalité tangible, car nous possédons les moyens de la faire exploser, mais la désaliénation de l'économie qui doit entraîner le dépérissement du politique est une hypothèse, tout au plus un article de foi pour certains doctrinaires, en l'absence de tout moyen empirique et même expérimental susceptible de l'accomplir. On peut même se demander si l'adhésion d'esprits toujours plus nombreux à la promesse eschatologique du dépérissement du politique n'est pas une évasion, une fuite du monde donné, pour échapper par le rêve à l'angoisse que suscite la détresse du politique. Aussi la psychanalyse polémologique, telle que la pratique le professeur de Milan, Fornari, pourrait nous apporter à ce propos d'utiles suggestions. C'est cependant un autre aspect du problème que je voudrais examiner ici rapidement.

Nous ne sommes plus du tout certains, comme pouvaient l'être les auteurs du siècle dernier, par exemple A. Comte ou Marx, de la continuité de l'histoire. Elle peut s'arrêter brusquement. Toute la civilisation n'est peut-être qu'en sursis. Du même coup toute la mystique prolétarienne s'effondre : la technique a décidé de son sort, ainsi que de celui de toutes les idéologies plus ou moins messianiques. Une bombe thermonucléaire d'origine soviétique explosant au-dessus de Paris ou de New-York épargnera aussi peu la masse des prolétaires ou des noirs de ces villes qu'une bombe américaine épargnerait les capitalistes et les bourgeois. Le raisonnement peut paraître trivial, il n'en est pas moins valable. L'orgueil prométhéen a sa faille en lui-même. En effet, là où n'importe quel homme est à la merci de la plus effroyable calamité que nous puissions imaginer, le prolétaire perd lui aussi ses droits. Qu'il ait ou non accumulé durant des siècles d'innocence toutes les souffrances et tous les torts de l'humanité, qu'il soit porteur ou non de l'émancipation complète du genre humain, la bombe ne fait pas de distinction entre ceux qui sont innocents ou coupables au nom des philosophies de l'histoire. Que peut bien signifier le processus de désaliénation de l'économie et l'instauration du communisme et de la soi-disant société associative quand l'économie fera partie des décombres tout comme les édifices, les oiseaux, les moyens de production et les hommes, quel que soit leur statut social ? Que peut même signifier encore dans ce cas le social ? Quel sens donner à l'émancipation humaine par la reconquête de l'économie véritable au cours d'un développement progressif qui fera dépérir la politique, le droit, la religion et qui accomplira la philosophie quand l'abolition de la politique ne dépend plus d'un processus interne à l'histoire, mais d'une brusque intervention extérieure rendue possible par les succès (!) de la technique ? A quoi

bon approprier les moyens de production dans la désolation la plus totale ? Marx avait raison de se méfier de la technique : elle a ruiné sa philosophie, comme toutes celles du même type de son époque. Nous constatons maintenant que le marxisme n'est qu'une théorie, une hypothèse et que la foi et les enthousiasmes qu'il a pu susciter ne sont plus de notre âge. L'histoire ne promet plus rien, sinon peut-être son origine que nous connaissons aussi peu que sa fin. Nous avons trop à faire pour n'être pas vaincus par les moyens, c'est-à-dire la technique dont nous sommes les artisans. Il n'y a jamais eu de véritables sorciers de l'histoire, mais uniquement des apprentis sorciers.

Ainsi donc la bombe ne protège pas plus une classe sociale qu'un pays, même pas celui qui prendrait l'initiative du désastre. « Et si la bombe n'était pas lâchée, si les nations parvenaient à une entente générale pour la proscrire et détruire entièrement les stocks avec interdiction contrôlée d'en fabriquer ? rétorquera l'objecteur. Dans ce cas le projet de la société future, de la mission du prolétariat et même l'idée du dépérissement du politique garderont toute leur valeur. Un tel accord général constituerait même une étape importante de ce processus de dépérissement. » En fait cette objection nous renvoie à l'hypothèse discutée précédemment de la mort du politique, car elle ne supprime qu'en théorie le problème fondamental et vital que soulève actuellement la détresse du politique. Il s'agit d'un procédé commun aux intellectuels qui déplacent l'interrogation vers une question qui n'est qu'une supposition pour éviter d'examiner celle qui se pose effectivement. C'est ce qu'on appelle métaphoriquement noyer le poisson. Toujours la même fuite du réel. A une hypothèse qui n'est fondée sur rien, sinon une vague croyance, on ne peut répondre que par une autre hypothèse qui essaie de tenir compte de l'expérience et d'analogies significatives. Avant de discuter cette objection, il faut reconnaître avec évidence que tout homme sensé doit souhaiter une telle convention générale sur les armements et, s'il le peut, contribuer par ses moyens à la rendre possible. Elle n'est pas utopique, puisqu'elle dépend de la décision des hommes, bien qu'elle soit difficile à obtenir du fait qu'elle exige une décision multilatérale. Peut-être est-il plus probable que les moyens d'une technique de dissuasion comme l'interception organisée des missiles sera plus efficace pour mettre effectivement en échec la menace thermonucléaire. Quoi qu'il en soit, puisque nous sommes au plan des vœux, je ne puis que les partager. Pour le reste nous ne pouvons que faire confiance à la sagesse et à la prudence des dirigeants des pays possédant l'arme thermonucléaire.

Hypothèse pour hypothèse, il est plus probable que si un contrôle efficace de l'armement thermonucléaire intervenait, on assisterait à la fin de la détresse actuelle du politique et non à son dépérissement, c'est-à-dire on retournerait à la politique ordinaire que nous connaissons depuis qu'il

y a une histoire. En effet, le dépérissement du politique exige tant de conditions, dont certaines sont incompatibles, qu'il y a peu de chances qu'il puisse s'accomplir. Mais il suppose aussi une telle transformation de l'homme dans son être qu'on peut se demander si ceux qui la vivraient seraient encore des hommes. Pour diverses raisons qu'il n'y a pas lieu d'analyser ici, l'Etat mondial ne semble non plus être la bonne solution : il ne pourrait être qu'une institution policière ou terroriste. On ne voit pas non plus pour quelle raison dirimante l'appropriation des moyens de production par les prolétaires comme tels, et non par un parti ou une organisation qui se superposerait à eux, pourrait transformer l'économie au point de la désaliéner. Il se pose tout d'abord la question de l'aliénation même de l'économie, car elle appartient peut-être à l'essence de l'économie, de sorte que sa désaliénation ne serait qu'une dénaturation. Le concept d'aliénation implique en effet qu'il y aurait eu un stade de l'économie — un stade historique et non inventée théoriquement au titre de postulat d'une thèse particulière — où l'homme aurait déjà vécu dans des conditions analogues à celles que devrait produire à l'avenir la désaliénation. Or, un tel stade n'est-il pas tout simplement mythique ? Du moment que les prolétaires sont des hommes comme les autres, et non doués d'une essence spéciale ou supérieure, ils ne possèdent certainement pas des vertus plus pacifiques et plus émancipatrices que n'importe quel autre homme. Autrement dit, l'hypothèse du dépérissement du politique suppose à l'infini d'autres hypothèses dont il est même impossible de faire l'axiomatique. Il vaut mieux, à mon avis, quitter le royaume des suppositions plus ou moins arbitraires et gratuites et en tout cas injustifiables, pour revenir à la réalité historique et concrète des hommes que nous sommes et à laquelle nous sommes confrontés directement. Au lieu de nous livrer au jeu intellectuellement merveilleux des conjectures à propos des conditions de vie des hommes de la société future qui n'existent pas, il me semble plus raisonnable d'analyser les problèmes réels des hommes qui existent et qui ont déjà tellement de mal à les résoudre. Une telle méthode exclut, certes, le prophétisme et la prédiction vaticinatrice, mais non pas l'anticipation ni la prévision fondée.

*
* *

Ce qu'il y a d'insolite dans la situation actuelle, c'est que la politique se trouve contrainte d'envisager les problèmes de guerre et de paix avec la plus grande prudence et résolution et à prendre des décisions d'une portée souvent insoupçonnable, alors qu'elle doute d'elle-même, qu'elle a tendance à s'effriter intérieurement à cause d'une contestation permanente. Sans doute ceci s'explique-t-il en partie par cela. D'une part, en effet, elle ne peut plus se permettre de faire des erreurs de calcul trop graves à cause

des terribles conséquences qu'elles pourraient entraîner, de l'autre elle est extrêmement vulnérable à la suite de la dégradation du consensus social et des conflits sociaux qui se répètent à une cadence folle, sous n'importe quel prétexte, dont un révolutionnarisme extrêmement turbulent essaie de profiter. La situation est aussi précaire à l'intérieur qu'à l'extérieur, y compris dans les dictatures de l'Est qui donnent l'apparence d'une plus grande stabilité. Nous sommes finalement les témoins d'une connexion assez stupéfiante : c'est sous la menace atomique que se propage l'idéologie révolutionnaire. Même le pays le plus fort, disposant de l'armée la plus nombreuse et la mieux équipée, vit dans l'insécurité à cause de la menace thermonucléaire ; il est asservi au soupçon vis-à-vis des autres puissances atomiques et condamné à se tenir perpétuellement sur le qui-vive. Les nations dites indépendantes se multiplient comme jamais, tout en suscitant des querelles locales qui risquent de conduire à des conflits plus amples, au cas où l'équilibre précaire des influences devenait trop désavantageux pour l'une des grandes puissances. A l'intérieur de la plupart des pays surgissent des mouvements d'émancipation de tout genre, en faveur de la libération d'une ethnie minoritaire ou d'une classe, ou du joug d'une puissance hégémonique ou encore d'une race. L'Amérique connaît le conflit entre les Noirs et les Blancs, la Russie est obligée d'intervenir sans cesse dans les pays de l'Europe Centrale, la France et l'Angleterre sont aux prises avec un irrédentisme ethnique qui prend toujours plus d'envergure, etc. Et le pouvoir politique est en même temps plus indécis pour les raisons indiquées plus haut, mais aussi à cause des protestations de la conscience dite humanitaire. Pourtant il dispose d'une arme d'une puissance jusqu'alors inconnue qui devrait en principe faire peur aux plus décidés parmi les plus bruyants. La conjoncture est encore plus paradoxale qu'étrange : les moyens du politique sont considérables et même énormes et cependant il est sans cesse mis en difficulté jusqu'au point d'être parfois paralysé par des agitations incohérentes et spontanées, aux dimensions réduites, et presque insignifiantes en comparaison de la puissance dont il dispose.

Cette disproportion mérite réflexion. On peut se poser la question de l'efficacité et de l'adresse de la menace thermonucléaire. A considérer les choses sans prévention on peut remarquer que la distinction entre politique intérieure et politique extérieure, bien qu'elle n'introduise pas de rupture conceptuelle dans l'essence du politique, est à la fois significative et indispensable. Il serait absurde de faire un usage interne de l'arme atomique, au sens où un gouvernement en place l'utiliserait pour se maintenir au pouvoir contre la volonté du pays. Le seul résultat serait qu'il règnerait sur un immense cimetière et se mettrait à la merci d'une hégémonie ou d'un protectorat extérieur. La menace thermonucléaire ne s'adresse pour

ainsi dire exclusivement qu'à l'ennemi extérieur pour le dissuader et par conséquent protéger la collectivité dont le pouvoir a la charge. Nous reviendrons plus loin sur cette question de la dissuasion, car il faut faire au préalable une autre remarque. La détresse dans laquelle l'invention de la bombe atomique a jeté le politique en compromettant la possibilité d'accomplir sa finalité met indirectement en évidence, de la façon la plus convaincante, l'illusion du dépérissement progressif de la politique en raison d'un processus interne qui transformerait l'économie. L'une de ces activités ne peut pas résoudre les problèmes qui sont du ressort de l'autre. La politique est non seulement la seule manière pour une collectivité d'affirmer son indépendance, mais elle représente aussi pour elle une question de vie ou de mort. Une collectivité qui n'est plus capable de se protéger politiquement est livrée à ses ennemis : elle peut être déportée et même exterminée, la conscience universelle ne pouvant que déplorer après coup sa disparition. Les génocides ne sont point des horreurs d'un passé définitivement révolu. La politique est le seul moyen de préserver la vie d'une collectivité. Il ne dépend pas de nous que nous appartenions à la race blanche, noire ou jaune, que nous soyons slave, arabe ou zoulou, pas plus qu'il ne dépend de la revendication égalitariste des sexes que la femme cesse subitement de porter l'enfant pendant neuf mois. Les idéologies peuvent abolir des inégalités conventionnelles ; elles ne peuvent effacer les différences organiques ni le sentiment de groupe ou de communauté qui en émane. En d'autres termes, tant que subsisteront ces différences organiques la politique gardera ses droits, car ce n'est pas pour des raisons économiques que les tribus, les nations et les Etats se sont créés, mais pour des raisons vitales. Si l'économique seul devait être déterminant, on ne comprendrait pas la formation de l'Etat d'Israël, la guerre d'indépendance menée par les Algériens ni la permanence du conflit israëlo-arabe. La lutte des classes n'est qu'un surcroît idéologique.

Les proclamations d'indépendance qui se succèdent sous la menace de l'arme thermonucléaire manifestent une extraordinaire vitalité du politique, malgré la détresse que nous avons analysée plus haut. Tout se passe comme si les peuples, comptant sur l'inaction à laquelle se condamnent les puissances atomiques qui s'épient mutuellement, profitaient du relâchement qui en résulte pour se constituer en Etats indépendants, estimant à tort ou à raison que la menace ne les concerne pas. Toute la carte politique du monde est en train de se modifier. On ne saurait donc dire que la politique serait en train de périr. Un autre exemple illustrera encore mieux la vigueur permanente du politique. Parce qu'elle possédait un crédit et un avantage idéologique indiscutable au lendemain de la seconde guerre mondiale et qu'elle tenait en respect les Etats-Unis par la menace de représailles atomiques, la Russie soviétique a saisi l'occasion pour étendre son influence

dans le monde, en pénétrant dans le Tiers Monde par subversion et en favorisant les guerres d'indépendance, appelées pour les besoins de la cause guerres révolutionnaires. L'entreprise a été rapidement couronnée de succès, mais aujourd'hui on observe déjà un certain reflux. Après avoir réussi à conquérir leur indépendance contre les Occidentaux grâce au poids que faisait peser la Russie, ces mêmes pays entendent également devenir indépendants cette fois-ci de la menace que représente l'armement thermonucléaire soviétique. Ainsi, pendant que les Russes et les Américains se neutralisent réciproquement, les autres nations jouent avec la même ruse qu'autrefois le jeu politique classique, à la fois malgré et grâce à la bombe thermonucléaire. Ce sont les deux Grands qui se paralysent réciproquement. La politique par contre continue.

Plus que jamais il faut donc poser la question de Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations* : Qui menace qui et quoi ? Il s'agit là d'une question typiquement politique puisqu'elle a pour objet de déterminer l'ennemi virtuel ou réel. Les pays qui sont en principe les plus menacés sont précisément ceux qui font peser la plus grande menace, parce qu'ils disposent du plus grand potentiel en armement atomique. Si jamais une guerre thermonucléaire éclatait, il est évident qu'il faudrait frapper en premier lieu et avec toute la rapidité et intensité nécessaires l'adversaire qui possède le potentiel le plus important en armes nouvelles pour limiter ou même annihiler sa capacité de riposte. Il serait stupide d'attaquer sur un autre point, à moins de jouir de la plus grande impunité, car non seulement l'agresseur s'exposerait dangereusement à des représailles si cette initiative mettait en péril la sécurité immédiate du concurrent, mais le seul fait de déclencher une pareille attaque contre l'ennemi principal inspirerait une frayeur paralysante aux autres pays. Sans doute, en principe aucune nation n'est à l'abri d'une intervention ni de ses conséquences éventuelles, mais la menace thermonucléaire n'est pratiquement efficace que pour dissuader les grandes nations qui possèdent des armes vraiment opérationnelles. Ce qui laisse la porte ouverte à tous les chantages politiques de la part des pays qui cherchent à profiter de cette situation. Ils sont finalement les moins vulnérables. Dans la situation actuelle d'observation et de soupçon, entrecoupée de dialogues, il est cependant difficile de savoir dans quelle mesure la menace réciproque entre les Grands de l'armement atomique sera efficace et auquel elle profitera en fin de compte le plus. Seul le temps nous l'apprendra. Bien que la dissuasion bloque certaines actions et possibilités d'intervention des puissances nucléaires, il reste cependant un champ de manœuvre suffisant pour la politique ordinaire et pour mettre en difficulté l'adversaire. C'est donc à qui sera le plus adroit pour retirer le plus grand bénéfice de cette neutralisation réciproque des pays disposant des armes nouvelles. On ne saurait par conséquent exclure

d'avance que l'un des Grands ne réussisse par le jeu normal de la politique à mettre l'autre dans un embarras tel que l'emploi de l'arme thermonucléaire ne puisse le sauver et que le fait d'y recourir n'aurait d'autre signification que celle du suicide.

La question n'est pas ici d'entrer dans le détail de la stratégie de la dissuasion ni d'en exposer les divers modèles possibles. Il existe sur ce point une abondante littérature d'auteurs compétents. Il s'agit uniquement de montrer que, en dépit de sa détresse, la politique est loin d'être entrée dans une phase même préliminaire de dépérissement et qu'elle continue d'être un élément déterminant et indispensable de notre condition. Malgré les conférences et les rencontres, les Etats-Unis et la Russie soviétique sont, dans les conditions actuelles, des ennemis au moins virtuels, et ce fait conditionne toute leur politique. L'un et l'autre savent que de tous les pays aucun n'est en l'état actuel des choses capable de les vaincre éventuellement et que seul l'un d'entre eux a les moyens de défaire l'autre, à un prix qu'on ne saurait évaluer. Par conséquent, malgré les apparences ils agissent en ennemis, compte tenu de ce que depuis toujours il y a eu des complicités entre les ennemis virtuels, tout comme ils ont des frictions avec leurs alliés respectifs. Sur ce point aussi, la politique reste fidèle à ce qu'elle a toujours été. Ce qui semble inédit, c'est que l'escalade aux extrêmes n'a pas lieu au cours d'un conflit réel, mais sous la forme d'une simulation d'une guerre que l'un et l'autre essaie en principe d'éviter. Ils miment leur guerre. Il en résulte une transformation dans la manière d'envisager la stratégie et la logistique. La technique permet de tout simuler : la guerre aussi bien que la paix. A lire les ouvrages sur la dissuasion il ressort qu'elle serait essentiellement de caractère défensif ; certains la qualifient même de « défense active ». Cette façon de voir me semble inexacte. En effet, elle n'a de sens que si elle est immédiatement offensive et même agressive. Elle se caractérise par les trois traits suivants : d'une part elle est une concentration rationnelle et directement opérationnelle des moyens d'attaque ou de riposte ; d'autre part elle doit être disponible immédiatement dans sa totalité ; enfin l'escalade est dans la menace ou simulation de la guerre et non dans l'action belliqueuse même.

La stratégie classique était essentiellement prévisionnelle avec ses plans de mobilisation et de transformation des industries en économie de guerre, ses divers points de concentration des forces, compte tenu de l'ampleur qu'on entendait donner aux opérations, son utilisation du terrain, ses moyens de ravitaillement, etc. Elle consistait à graduer l'ensemble des actes de guerre suivant l'enjeu prévu, les capacités de l'ennemi éventuel, les possibilités de réserve. En général une activité diplomatique intense laissait prévoir si l'acte de guerre devenait inévitable, ce qui permettait de prendre les premières dispositions avant la déclaration de la guerre et de mettre

progressivement en mouvement tout l'appareil. On pouvait donc calculer avec le temps et, à moins d'une première bataille décisive, mettre l'ensemble du pays sur pied de guerre et parer aux chocs. Les premiers combats permettaient d'évaluer le moral des troupes. S'il y avait eu des erreurs on pouvait espérer les redresser ; s'il y avait des lacunes on pouvait les combler. Bref on pouvait jouer avec l'espace et le temps. La stratégie de la dissuasion à l'époque des armes nucléaires, qui peuvent infliger des destructions massives et intolérables dès l'instant du déclenchement du conflit, est très différente de la précédente. On peut menacer de faire la guerre, mais il semble qu'une déclaration de guerre soit exclue, puisqu'il faut frapper le premier et anéantir les possibilités de riposte de l'ennemi. Il faut donc être totalement prêt à tout moment et pouvoir concentrer sur l'instant le potentiel maximum, car le commencement de la guerre risque d'être aussi la fin. Il faut donc que le potentiel d'attaque soit toujours prêt et disponible, sans que l'on puisse compter avec le temps pour réparer des erreurs, des lacunes ou des fautes de calcul. Autrement dit, il faut être toujours en position offensive, sinon la dissuasion ne serait pas efficace. L'escalade est donc intégrée à la menace, car elle n'intimide que si la technique permet à l'un d'acquérir une supériorité au moins momentanée sur l'autre dans les moyens d'agression, de riposte ou d'interception, quitte à ce que l'autre compense assez rapidement son infériorité. C'est dire que l'ascension aux extrêmes réside dans la préparation d'une guerre que les antagonistes évitent ou craignent de livrer. En tout cas, c'est au prix de cette escalade extrêmement coûteuse, dont il est impossible de prévoir le sommet, qu'ils essaient chacun d'obtenir l'avantage politique sur l'autre. Que se passerait-il si l'un d'entre eux obtenait grâce au développement de la technique une supériorité décisive ? Ou bien, étant donné le régime du secret en matière d'armement, s'il croyait détenir cette supériorité ? C'est la technique qui détermine donc pour une large part le jeu de la politique entre les possesseurs de l'arme atomique.

Quoi qu'il en soit, la politique continue sous de nouveaux aspects, sans qu'elle soit différente de celle qu'on a toujours pratiquée. En tout premier lieu, la volonté hégémonique de puissance demeure et, contrairement à ce qu'en croient certains, l'inimitié subsiste également, sauf qu'on dissimule sa présence derrière une succession de dialogues, de rencontres et de conférences. Cela non plus n'est pas nouveau. De tout temps il a existé une relative solidarité entre les ennemis virtuels, en ce sens qu'ils entendaient traiter entre eux de leurs affaires, sans intrusion de tiers qui ne disposaient pas d'une puissance équivalente ou qui n'étaient pas intéressés directement par les problèmes qui les opposaient. De tout temps également ils ont rivalisé, même au plus fort de l'hostilité, dans la succession de déclarations protestant de leurs intentions pacifiques. Chacun prétend défendre

le droit et la justice, mais aussi assurer la protection des autres nations. Relisons l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide et nous comprendrons mieux la concordance des propagandes et des discours vertueux des Américains et des Russes contre le colonialisme pratiqué par les Empires occidentaux : la liquidation de l'impérialisme européen n'a nullement signifié la fin de tout impérialisme, mais elle a livré l'espace à la concurrence de deux autres volontés impérialistes. La question n'est pas de pleurer la fin de l'empire britannique ou français, mais de n'être pas politiquement dupe du nouveau déplacement des forces, ni d'un pathétisme moral. La puissance demeure le fondement des relations internationales, même si pour des raisons, les unes plus généreuses que les autres, nous voudrions qu'il n'en fût pas ainsi. La contradiction est entre cette générosité purement formelle et le fanatisme des idéologies qui ne considèrent comme juste que la puissance d'un Etat déterminé dont la destinée finale serait le dépérissement du politique. Sur ce point les idéologues américains se veulent aussi généreux que les idéologues soviétiques ou chinois. En réalité, une telle idéologie n'est qu'un moyen de fortifier le politique qui a besoin de dissimulation pour parvenir à ses fins. Aussi ne me lasserai-je point de répéter que la guerre révolutionnaire est le moyen moderne de justifier la guerre.

Les idéologues s'abusent eux-mêmes parce qu'ils ne considèrent jamais la politique dans sa totalité, mais opèrent par discrimination en ce sens qu'ils privilégient un aspect du politique : la révolution, la puissance, l'organisation ou la paix. Dès l'instant où l'on fait par exemple abstraction de la guerre pour n'envisager que la paix, on se condamne à l'impuissance. C'est pourquoi ce ne seront jamais les pacifistes qui établiront la paix, mais toujours les politiques, parce qu'elle est fondamentalement un problème politique et qu'elle n'a de sens que par rapport à la guerre, à la puissance, à l'inimitié et à l'ensemble du phénomène politique. A la limite les pacifistes deviennent même des terroristes comme les idéologues qui ne considèrent exclusivement que la révolution ou la puissance, étant entendu que le terrorisme se caractérise comme une volonté qui essaie d'imposer à tout prix une vue particulière comme concept universel. L'idée de la mort ou du dépérissement du politique en vertu d'une prétendue loi de l'histoire ressortit à ce genre d'idéologie, car elle n'a de sens que parce qu'elle absolutifie un aspect particulier, à savoir, suivant les doctrines, une classe particulière, la liberté entendue dans un sens libertaire, l'égalité entendue au sens de l'égalitarisme, la gestion ou l'autogestion, etc. Il est à remarquer qu'on ne trouve pas chez Marx par exemple une analyse du phénomène politique pas plus d'ailleurs que du droit ou de la religion. En faire une aliénation, ou ce qui revient au même une superstructure, c'est considérer le politique par rapport aux conditions matérielles qui lui sont

extérieures, c'est-à-dire par rapport à autre chose que lui-même. Ainsi que nous l'avons vu, même la technique qui plonge la politique dans la détresse ne parvient pas à limiter son action. La dissuasion neutralise des puissances politiques déterminées, mais non point la politique. Elle est une essence, ce qui veut dire que la mort du politique suppose la disparition de la société et au bout du compte celle de l'homme même.





Nouveaux éléments sociologiques de la politique

par Alfred FRISCH

Directeur de la revue « Les Problèmes de l'Europe ».



Les peuples donnent l'impression d'être de plus en plus difficilement gouvernables. Partout, le fossé se creuse entre les citoyens et l'Etat, partout les responsables politiques doivent faire face à des problèmes qui paraissent presque insolubles. Les formes et les structures des régimes politiques respectifs n'y changent rien. Certes, les gouvernements autoritaires ont davantage de facilités pour étouffer les oppositions ou pour retarder la manifestation publique des sentiments populaires que les Etats démocratiques, mais il n'y a pas le moindre doute que le divorce entre l'Etat et les citoyens existe aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, dans les pays industrialisés comme dans le tiers monde. A cet égard, rien n'est plus significatif que les espoirs ou les illusions qui accompagnent pendant un certain temps à travers le monde les tentatives faites ici et là — en général sans grand succès — de donner au socialisme un visage humain, de nouer une alliance entre une liberté et une justice sociale également parfaites ou de découvrir des voies exemplaires vers un socialisme à la fois satisfaisant et efficace.

Le malaise politique qui règne dans le monde et qui n'est nullement lié à notre société de consommation occidentale, car il est évident aussi là où l'abondance matérielle forme encore un rêve, est principalement provoqué par le développement économique et social, pour les uns une réalité et pour les autres un objectif d'autant plus urgent que les vagues d'informations qui déferlent continuellement sur notre globe et qu'aucune barrière n'arrête plus entièrement rendent conscient tous les retardés de ce qui est aujourd'hui possible et, par conséquent, hautement souhaitable. Bien entendu, les malaises politiques n'ont pas pour autant les mêmes causes dans les pays industrialisés et dans le tiers monde. Leurs motivations changent avec le degré de développement économique et social. Les racines sont cependant identiques, dans ce sens que l'efficacité d'un pouvoir politique, qu'il soit démocratique ou autoritaire, est désormais jugé selon la

somme de satisfaction ou de mécontentement, d'espoir ou de frustration, d'équilibre ou de déracinement que sa politique économique et sociale procure à ses citoyens. Nous voudrions, néanmoins, limiter nos réflexions à ce phénomène qu'on appelle plus ou moins arbitrairement la société de consommation, car il fait ressortir d'autres données sociologiques que les sociétés économiquement encore en voie de développement. L'Union Soviétique se place, malgré ses défauts d'organisation, pour plusieurs raisons dans la première catégorie.

L'échec de la philosophie occidentale du progrès est probablement la cause profonde de la désorientation sociologique et morale, si fortement ressentie par notre société. Nous avons dû nous rendre à l'évidence que le progrès n'amène pas le bonheur et que malgré toutes les réussites matérielles, la somme des besoins insatisfaits de tout genre reste identique. Il s'agit donc d'une course sans fin qui s'accompagne d'un découragement et d'une fatigue croissants, parce que l'amoncellement des espoirs déçus a des effets de plus en plus déprimants, pendant que la technique rend la vie de chaque individu de plus en plus dure, sans parler du perfectionnement écrasant de la bureaucratie. On ne saurait guère trouver des remèdes sans se pencher sur les causes d'une évolution contraire aux prévisions. Nous n'avons d'ailleurs point l'ambition de proposer des solutions ni d'établir un diagnostic. Plus modestement, nous voudrions attirer l'attention sur un certain nombre de facteurs sociologiques qui exerceront désormais, selon notre avis, une influence notable sur la politique, avec l'obligation du pouvoir d'en tenir raisonnablement compte.

Nous croyons notamment que certaines notions de la science politique doivent aujourd'hui être modifiées, parce que les proportions politiques ont changé, parce que les systèmes élaborés pour des minorités déterminantes risquent d'échouer lamentablement dans des sociétés de masse.

Les mécanismes politiques ont toujours été conçus pour être maniés par un petit nombre de personnes. Les deux modèles classiques de la démocratie, la Grèce et l'Angleterre, en sont la meilleure démonstration. Le suffrage universel direct est un phénomène secondaire aussi longtemps que les décisions les plus importantes se trouvent entre les mains d'une élite qui se sent suffisamment responsable et suffisamment forte pour ne pas se laisser influencer par ce qu'on peut considérer d'une façon très vague et rarement définie comme la volonté populaire. Pourtant, ce qui est grave en politique, ce n'est pas ce qu'on appelle généralement la massification, mais la contradiction qui existe entre le poids des masses qui manifestent des prétentions multiples et leur refus de participer ou d'assumer des responsabilités.

A cette première contradiction s'ajoute une deuxième qui résulte du fait que dans une société théoriquement dominée par le grand nombre et par

des principes égalitaires plus ou moins bien compris, les minorités agissantes s'arrogent le droit de manipuler les masses en invoquant la nécessité d'agir en leur nom en raison de leur inévitable passivité. Par ailleurs, le jeu démocratique est faussé par les interventions de groupes marginaux, dont le poids propre est minime, mais qui, grâce aux circonstances, peuvent peser lourdement sur les décisions, comme par exemple les pêcheurs anglais dont les voix sont, paraît-il, indispensables pour la réélection d'une vingtaine de députés conservateurs, de telle sorte que ces derniers menaçaient de ne pas voter pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun si leurs électeurs pêcheurs se sentaient lésés par le traité d'adhésion. Il est assez curieux que dans une société de masse qui est présentée un peu partout comme la préoccupation essentielle de la science politique de notre temps, des minorités de toutes sortes puissent continuer à exercer une influence absolument disproportionnée par rapport à leur nombre, qui seul devrait compter dans la dite société de masse.

Ce jeu des minorités a aussi comme résultat que des changements sont facilités ou imposés par des forces qui n'y sont point directement intéressées ou qui poursuivent de tout autres objectifs. C'est souvent le cas pour l'agitation des extrémistes de gauche qui veulent uniquement détruire les structures existantes, mais qui provoquent des réformes souvent précipitées et pas toujours heureuses. L'exemple le plus caractéristique est fourni par les Eglises. A la discussion sur leur malaise ou leur inadaptation ne participent pas seulement ou souvent même pas principalement les fidèles, mais dans une large mesure ceux qui ne sont nullement liés par la foi et qui avaient même mis en doute la raison d'être de l'Eglise. Pourtant, il est certain que ces éléments extérieurs exercent une influence considérable sur le climat à l'intérieur des Eglises et sur les décisions de réforme.

L'équilibre politico-psychologique est, en outre, faussé par une mauvaise appréciation du facteur temps. D'une part, la science politique est convaincue d'une évolution ultra-rapide et, d'autre part, elle continue à penser dans les normes politiques, idéologiques et philosophiques des siècles passés. L'actualité qu'on redonne un peu partout à Marx est significative, lorsque, au même moment, les mêmes « penseurs » affirment que nous vivons déjà dans la société postindustrielle, étant donné que Marx a élaboré ses théories dans une société qui était presque encore préindustrielle. Avec une égale légèreté, on se réfère à Freud, tout en préconisant la priorité des ordinateurs, dont le rôle présumé est évidemment incompatible avec l'épanouissement du subconscient.

La prospective est sans doute un exercice utile, à condition qu'on y fasse entrer le facteur temps en comprenant que les données élémentaires de la société ne changent pas tous les vingt ans pour la simple raison qu'elles sont intimement liées à la nature de l'homme. Cette dernière, si elle n'est

pas nécessairement immuable, se distingue en tout cas par une grande pesanteur essentiellement conservatrice. Contrairement aux fantaisies ou aux illusions de nombreux idéologues, l'homme n'est porté ni vers la révolution ni vers l'évolution, mais s'accroche désespérément aux situations acquises. Tout deviendrait plus simple si l'on ne supposait pas que ce qui existe aujourd'hui sera inévitablement dépassé demain, lorsque, par conséquent, nos intellectuels ne se croiront plus obligés d'être dans le vent en faisant preuve d'un remarquable esprit d'adaptation anticipé au lieu de mettre leurs forces à la disposition d'une indispensable construction permanente. Nous sommes arrivés à cette absurdité que trop de nos soi-disant penseurs voient dans l'évolution non pas seulement une loi de la nature ou une fatalité, mais un élément extérieur à la société, de telle sorte que tous soient obligés de s'y adapter rapidement s'ils ne veulent pas être déphasés et donc hors circuit.

Cette adoration de l'évolution est directement en rapport avec l'exagération de l'influence du progrès technique. N'est-il pas stupéfiant que de nombreuses personnes d'une intelligence incontestable donnent l'impression en parlant du rôle possible de l'ordinateur d'ignorer totalement que cette machine ultra-perfectionnée ne donne des résultats que dans la mesure où elle a été préalablement nourrie en données par l'homme ? Ces mêmes personnes ne sont pas non plus frappées par le fait que la mentalité petite-bourgeoise férocement accrochée à la stabilité et à des valeurs simplistes devient de plus en plus dominante dans une société postindustrielle, caractérisée selon ses prophètes par le triomphe de la technique avancée. Le rétablissement d'un équilibre sociologique et donc aussi politique sérieusement ébranlé suppose l'acceptation, surtout dans la conscience des intellectuels, de la primauté de l'homme par rapport à la technique et une plus juste appréciation du facteur temps, de telle sorte que la patience puisse à nouveau être considérée comme une vertu politique, après avoir été honteusement reléguée à l'arrière-plan par les grands prêtres de l'évolution.

En réalité, les novateurs sont souvent restés idéologiquement prisonniers du passé, dont ils ont aveuglément ou fidèlement adopté des idées, en partie mal comprises, en partie bien naïves. L'affirmation d'Aristote que l'homme est un animal politique est ainsi admise comme vérité de base sans qu'on se préoccupe de la signification de cet axiome dans notre temps. Avec une légèreté encore plus grande, on s'accommode sans réflexions sérieuses du fondement philosophique du marxisme et du maoïsme que l'homme est bon et que sa mauvaise conduite n'est qu'une conséquence de structures sociales inappropriées. Au risque de faire renaître des controverses considérées par beaucoup comme dépassées ou définitivement réglées, il nous paraît indispensable de nous pencher sur ces deux sources d'erreurs sociologiques et politiques, car si l'on ne mettait pas fin à

certaines confusions et illusions, on n'aurait aucune chance de redonner à la société moderne un minimum d'équilibre.

D'après Aristote, l'homme n'est pas un animal politique, parce qu'il est pénétré d'une vocation ou parce qu'il trouve naturel de vivre en société. L'homme se distingue tout simplement par l'animal du fait qu'il est incorporé dans la cité et que cette situation lui impose nécessairement certaines règles de conduite. Bien entendu, il s'agit là de constatations fort banales, qui malheureusement ont cependant donné lieu à certaines déductions aussi superficielles que répandues. En effet, on croit trop souvent que l'homme en tant qu'animal politique est un être social naturellement disposé à vivre non pas seulement dans des groupes plus ou moins limités, mais d'une manière plus générale en société.

Or, toute l'histoire humaine démontre que l'homme est, sauf rares exceptions, par nature un être asocial et égocentrique qui ne respecte même pas automatiquement le cadre familial. Des circonstances extérieures lui ont évidemment fait comprendre rapidement et toujours à nouveau qu'il ne peut pas vivre seul et qu'il a besoin des autres. Mais les forces centrifuges, pour ne pas dire égoïstes, ont continué à se manifester et à influencer sa conduite. La sociologie politique, qui aime se baigner dans des illusions, n'a que rarement voulu tenir compte de cette évidence.

Pour devenir un animal politique, l'homme a besoin de structures qui déterminent ses rapports avec ses prochains et qui lui signifient ses limites. Le mal de la société contemporaine résulte dans une large mesure de la disparition des structures. Cet état de choses se reflète dans cette contradiction souvent enregistrée que la massification coïncide avec un sentiment de solitude de l'individu.

On peut observer un certain parallélisme entre la dévalorisation des structures traditionnelles et l'emprise croissante de l'Etat avec sa bureaucratie. Cette opposition est particulièrement nette dans les pays en voie de développement, où les communautés familiales et tribales, qui ont pendant longtemps fourni une base solide à la société en désignant à chaque individu sa place d'une façon fort ordonnée, sont progressivement remplacées par un pouvoir central nouvellement établi, qui perd inévitablement le contact avec l'individu, décide au lieu de comprendre et ordonne au lieu de guider.

Des rapports satisfaisants entre le citoyen et l'Etat ou entre l'individu et le pouvoir responsable de la conduite de la société sont impossibles sans l'existence de structures intermédiaires qui donnent à l'homme un sentiment de sécurité et dans lesquelles il s'insère volontairement, grâce à une libre décision ou par l'acceptation consciente d'une tradition. L'Etat n'est pas une structure susceptible de transformer l'homme en animal politique, mais une forme d'organisation indispensable pour l'administration de la

cité. Même si le citoyen est pénétré de sens civique au plus haut degré, il ne saurait que difficilement s'identifier à l'Etat, dont l'appareil bureaucratique n'évitera jamais entièrement l'arbitraire et apparaîtra toujours à l'individu comme une force inhumaine, à chaque instant capable de l'écraser.

Les vraies structures de la société accueillent, rassurent et permettent l'épanouissement de l'individu. Elles ont, en outre, le devoir et la capacité de freiner ou au moins de canaliser la violence qui est dans l'homme. Les structures ont été dans une première phase la famille, la tribu ou les communautés volontairement formées telles que les Eglises, et dans une deuxième phase, politiquement plus évoluée ou plus démocratique, les partis ainsi que les classes sociales dans la mesure où elles créaient effectivement une conscience commune.

Toutes ces structures sont à présent fortement menacées et encore plus fortement contestées, si elles ne se trouvent pas déjà en état de décomposition. La tribu comme d'ailleurs la communauté villageoise ou urbaine a été sacrifiée à la centralisation étatique et aux exigences de la société de masse. L'état pitoyable de la famille en tant qu'institution fait partie de nos évidences sociologiques. Les Eglises consacrent les forces qui leur restent à leur autocritique au lieu d'accueillir ceux qui se sentent désorientés, tout en se mettant elles-mêmes cruellement en cause. Les partis politiques meurent d'anémie, parce qu'ils ne trouvent plus de militants. Ayant perdu leur raison d'être, ils ont cessé d'être de grandes familles politiques et n'offrent plus aucune chance d'épanouissement à ceux qui pourraient lutter pour leurs objectifs. Et quoi qu'en disent les propagandistes marxistes de toutes les tendances, il n'y a plus de place pour une conscience de classe dans une société de consommation dominée par une mentalité petite-bourgeoise, à l'Est autant qu'à l'Ouest. Les inégalités qui subsistent, bien sûr, dans notre société, quel que soit le niveau de vie atteint, se placent absolument en dehors du cadre marxiste des classes et ne donnent malheureusement pas lieu à de grands mouvements de solidarité.

La démolition des structures n'a été qu'en partie une conséquence de l'évolution. Dans une mesure non négligeable, elle est due à des actions politiques. Les structures sont nécessairement liées au passé et représentent des traditions. Ceux qui se considèrent comme les forces du progrès se croient donc obligés de lutter contre elles, d'une part, dans un désir plus ou moins honnête d'émancipation et, d'autre part, pour enlever les obstacles sur le chemin qui devrait mener vers le bonheur. A la suite d'un jugement superficiel et en méconnaissance des données réelles, ces mêmes éléments confondent les structures d'accueil et d'épanouissement avec l'Etat, et les sacrifient en même temps à leur nihilisme d'apparence révolutionnaire. Dans leur conception du monde, il n'y a plus de place pour la famille ni pour les Eglises ni même pour les partis politiques, dont la sclérose incon-

testable leur fournit un prétexte pour une condamnation définitive, afin de les remplacer par des groupuscules qui ne réussissent pas à grandir, parce qu'ils doivent laisser à chacun un maximum de liberté d'action en ne lui imposant qu'un minimum de restriction sociale ou morale. Une fois de plus, en pleine contradiction, les uns s'efforcent de s'installer dans la stabilité absolue d'une société de consommation en croyant trouver l'équilibre nécessaire dans le confort individuel, les autres, qui sont normalement du point de vue social les éléments les plus actifs, se réfugient dans la contestation avec un esprit entièrement négatif.

La société moderne se trouve ainsi en face du vide. Or, contrairement à la croyance naïve de Marx et de Mao, qui constitue la base erronée d'un système finalement maintenu par la seule force, l'homme n'est au départ ni bon ni social. Toutes les tentatives faites dans le cadre des transformations plus ou moins révolutionnaires des mécanismes de la société pour changer le caractère de l'homme ou pour lui permettre l'épanouissement de sa prétendue bonté ainsi que de son sens de la justice sociale ont été vouées à l'échec. Toute politique et toute organisation de la société qui ne s'appuieraient pas sur les réalités humaines et qui continueraient à travailler avec des fictions, dont la vanité a pourtant été largement prouvée, ne seront finalement que des sources de désordre et de déséquilibre. Qu'on nous pardonne de proclamer des vérités élémentaires et de risquer ainsi de sombrer dans une banalité affligeante, mais n'importe quel observateur à peu près clairvoyant doit constater que toute politique et toute action sociale risquent à présent d'être faussées et même rendues inefficaces par cette vague de faux idéalisme socialiste qui noie toute pensée politico-sociale dans un curieux enthousiasme révolutionnaire de salon purement théorique et sans égards pour les cruels échecs des expériences bien concrètes menées dans le bloc communiste.

Quelles sont ces réalités humaines : surtout l'égoïsme individualiste et un penchant naturel vers la violence. Tout en sachant ne pas pouvoir vivre seul et être obligé de tenir compte de l'existence du prochain et, par conséquent, de la société, l'être humain rue continuellement dans les brancards et se sent opposé à la société, s'il n'essaie pas provisoirement de se plonger dans un bain communautaire afin de se servir d'un déchaînement de sa société pour assouvir ses passions. On assiste ainsi à des explosions révolutionnaires ou fascistes.

Lorqu'on observe les enfants, on remarque trop souvent que leur instinct naturel ne les pousse point à planter des fleurs, mais à les arracher ou les casser. A travers les peuples et les continents, le respect de l'arbre, pourtant source de bien-être, suppose toute une éducation et toute une culture. N'est-il pas à la fois alarmant et instructif que presque toujours le passage

à l'indépendance nationale d'un peuple soit suivi par une période de violence, dont la justification politique est difficilement démontrable ?

L'état déplorable de la société internationale actuelle où des pays sous-développés s'offrent le luxe de révolutions, d'expulsions réciproques et de guerres au lieu de jeter la base de leur prospérité, est à notre avis largement dû à cette coïncidence malheureuse que l'accession à l'indépendance d'un grand nombre d'Etats a lieu au moment même où les structures nationales sont particulièrement inefficaces. La surenchère des puissances mondiales qui ne veulent pas compromettre le maintien ou l'extension de leurs zones d'influence laisse libre cours à toutes les absurdités des nations dites jeunes. Personne ne joue plus dans le monde le rôle du gendarme, aucun concert des nations n'essaie plus d'imposer un minimum d'harmonie et d'empêcher les enfants politiques du globe de casser continuellement leurs jouets. C'est presque avec nostalgie qu'on pense au travail malgré tout constructif des congrès de Vienne ou de Berlin. Si, d'autre part, l'Afrique noire francophone a été ces quinze dernières années à l'abri, à quelques exceptions près, des bouleversements violents, elle doit probablement sa tranquillité relative au maintien de ses liens non pas seulement économiques et politiques, mais aussi sentimentaux avec la France, qui lui a ainsi servi indirectement de guide et aussi de point d'appui.

Sur la base de ces observations, on peut se demander si l'action politique n'a pas été jusqu'à présent beaucoup trop ambitieuse, s'il n'est pas moins important d'atteindre des objectifs idéologiques ou doctrinaires que d'établir un ordre raisonnablement démocratique qui permette de canaliser les bonnes et mauvaises impulsions des hommes afin d'établir un équilibre supportable entre l'individu et la société. Une telle œuvre réaliste, modeste et pourtant difficile suppose qu'on étudie sérieusement les causes dont les hommes de notre époque affirment souffrir pour essayer ensuite d'y porter remède.

La solitude d'une société de masse, l'abandon des vieillards, la désorientation des jeunes qui prétendent sombrer dans l'ennui, tout un climat dépourvu d'optimisme et baigné dans une morosité abondamment décrite et exploitée par les intellectuels de notre époque, ne sont que des problèmes secondaires ou artificiels du point de vue socio-politique. Depuis que le monde existe, l'homme se plaint d'être seul en face de son destin. La recherche de l'âme compréhensive et le besoin rarement satisfait du dialogue remontent également jusqu'aux nuits des temps. On peut aussi se demander si le vieux paysan souvent chassé de la table de ses enfants et relégué dans un coin des fermes européennes d'autrefois avec une écuelle et une cuillère de bois n'était pas plus heureux que celui qui se plaint maintenant d'un cruel isolement au milieu d'un grand ensemble où on a mis spécialement à sa disposition un petit logement doté de tout le confort

nécessaire. Quant à l'ennui des jeunes, il est davantage le fruit de suggestions malsaines que de données sociologiques.

Pourtant, le malaise de notre société n'est pas une pure imagination. A notre avis, il est en premier lieu dû à un comportement nihiliste de plus en plus généralisé, qui rejette les structures traditionnelles pour se perdre ensuite dans le vide. Aucune société n'est à la longue pensable sans un engagement minimum de ses membres en faveur de l'une ou de l'autre tâche sociale qui s'impose. Toute société viable a, en outre, besoin d'un fondement idéologique, d'une croyance quelconque, soit en Dieu, soit en l'Humanité, soit en Mao. A cet égard, la démolition des églises par une contestation simili-révolutionnaire est aussi néfaste que le rejet des idéologies par la plupart des partis politique. (Notons en passant que même dans le monde communiste, le marxisme a perdu une grande partie de son rayonnement.)

André Philip, cet homme politique français hors série, socialiste religieux, économiste, défenseur du tiers monde, alternativement profondément réaliste et idéaliste rêveur, a magistralement analysé les causes du malaise de notre société dans une conférence prononcée en 1957 à Strasbourg. Il voit en effet la principale caractéristique de la culture européenne dans l'inquiétude fondamentale, le désordre permanent, l'absence de sécurité et de repos, une condition peu confortable, due à la « recherche passionnée de la vérité en sachant qu'on ne la trouvera jamais totalement », due aussi « à la volonté forcenée de la justice et de la liberté », en sachant qu'on ne la réalisera pas. C'est donc, tout à la fois, une revendication et la connaissance sur tous les plans de l'impossibilité de la réaliser d'une façon concrète et totale. C'est une dialectique, dans laquelle s'affrontent des contraires sans que jamais — et c'est là la grande différence avec la dialectique de Hegel ou de Marx — n'apparaissent des synthèses possibles, mais seulement des compromis utiles, des ordres provisoires, qui doivent être sans cesse reconstruits et réinventés. L'homme européen est un être poussé par une force vivante, qui rend tous les buts à la fois nécessaires et insuffisants. »

Au lieu d'accepter cette vérité, au lieu de comprendre que l'insatisfaction est un des principaux ressorts de toute activité sociale et humaine, nos sociologues et politistes s'acharnent à cultiver le mécontentement, dans le curieux espoir de trouver des solutions en suggérant à l'humanité des complexes de toutes sortes, des frustrations multiples et des traumatismes inévitables.

A côté du nihilisme, déjà mentionné, notre société est moralement ébranlée par une grande peur de tout ce qui est susceptible de troubler la paix monotone de la consommation permanente, qui est ensuite elle-même transformée en source d'inquiétude et même en malaise social.

Jamais, les psychologues et les politistes n'ont autant recommandé ou même ordonné aux individus d'assumer leur responsabilité, aux petits enfants aussi bien qu'aux lycéens, aux ouvriers et à tous ceux auxquels on promet le salut par la participation et l'autogestion prétendue démocratique. Mais peut-être jamais, la fuite devant les responsabilités n'a-t-elle été aussi grande. La faute en incombe à cette grande peur cultivée quotidiennement par tous, par les psychologues et psychiatres aussi bien que par les futurologues et les plus petits commentateurs de la radio ou de la télévision, sans parler des savants qui nous prédisent des catastrophes, ni des hommes politiques qui nourrissent la peur par démagogie.

Personne n'ignore que les peuples sont fatigués de la guerre et qu'ils aspirent aussi bien à la prospérité qu'à la stabilité. Le malaise de la société se manifeste surtout là où le niveau de vie a atteint un certain degré, où l'individu risque de perdre un bien-être relatif, mais toujours péniblement acquis. L'exigence d'une sécurité aussi absolue que possible est parfaitement naturelle, non pas seulement pour la dite société de consommation, mais aussi et surtout dans une Europe qui a eu ces 25 dernières années la chance de se libérer des cauchemars d'un passé bouleversé et qui se croit, malgré tout le pessimisme et le nihilisme, en droit d'espérer que ses masses bénéficieront enfin du progrès technique et économique.

Or, tout est entrepris dans un esprit d'irresponsabilité incroyable par tous les milieux responsables dans les différents domaines pour « insécuriser » l'homme européen. Dans une situation de parfait plein emploi, on parle du matin au soir du chômage, au moment d'une explosion universitaire qui s'accompagne d'un extraordinaire épanouissement de l'instruction et de la formation, on sème de cruels doutes au sujet des futures carrières des jeunes. En présence de jeunes enfants, souvent très sensibles, on déclare tranquillement en famille que dès l'âge de sept ans, le petit être est définitivement formé, de telle sorte que tous ceux qui ont raté l'heureux ou miraculeux train de l'école maternelle resteront d'une façon ou d'une autre hypothéqués pendant toute leur existence. Les enfants qui résistent à de telles épreuves sans complexes graves et sans traumatisme doivent être rudement solides.

L'amélioration de la sécurité jusqu'à l'exclusion du risque n'est pas un remède contre cette peur qui augmente avec la sécurité, car plus un individu est installé dans la prospérité et dans une solide situation acquise, plus il redoute de perdre ses avantages. La peur s'accroît, en outre, avec le progrès technique et économique, bien que tous sachent que leur prospérité et leur sécurité soient intimement liées à ce progrès. Une fois de plus, les démagogues de l'insécurisation permanente et intégrale sont diaboliquement à l'œuvre, qu'il s'agisse des gauchistes ou des utopistes qui feignent être convaincus de l'effet corrupteur de l'ascension économique, qu'il

s'agisse des penseurs faussement idéalistes ou subrepticement politiques qui croient devoir défendre les valeurs humaines contre la technique et ses serviteurs, qu'il s'agisse des savants qui, tout en consacrant toute leur existence au progrès, sans avoir jamais su juger suffisants les crédits pour leurs travaux, lancent des avertissements alarmants au sujet de leur propres découvertes, de telle sorte que sans le moindre doute, la pollution des esprits est en fin de compte nettement plus grande et plus dangereuse que la pollution de l'air et de l'eau, souvent odieusement exagérée.

Il nous paraît fort probable que à l'heure actuelle notre société a moins besoin de réformes que d'un changement de mentalité chez tous ces maîtres à penser, de l'instituteur jusqu'au philosophe, qui devront enfin comprendre l'aberrante contradiction qui existe entre le besoin de sécurité de l'homme et l'insécurité permanente à laquelle ils l'exposent.

Une attitude nouvelle envers le travail mérite également l'attention des sociologues et politistes. En France, pays qui se trouve probablement à cet égard à la pointe de l'évolution, plusieurs grèves ont dernièrement eu comme motif ce qu'on pourrait appeler une fuite devant le travail mécanique avec le très net désir — souvent inavoué — d'un retour vers la nature. L'exemple le plus frappant a été un genre de révolte désespérée des ouvriers non qualifiés, dotés sans justification du beau titre d'« ouvrier spécialisé », d'une importante usine de la société nationale Renault installée au Mans, dans un milieu encore largement rural. Ces ouvriers, en majeure partie des jeunes fils de paysans qui ne pourront désormais plus gagner leur vie dans l'exploitation familiale, n'ont au départ revendiqué aucune majoration de salaire, reconnaissant au moins indirectement qu'ils étaient bien payés. Ils ont surtout voulu protester contre la monotonie de leur travail, qui leur demande davantage une longue présence qu'une participation intelligente quelconque. Ils ont déclaré ne pas pouvoir supporter l'idée d'être condamnés pendant toute leur vie à une activité professionnelle sans intérêt, tout en se plaignant d'un isolement social qui les empêche de profiter de leurs loisirs. Les conversations avec ces grévistes ont, en outre, fait ressortir qu'ils sont encore inadaptés à la société industrielle, dont ils ne saisissent ni les rouages ni les conditions de fonctionnement, et qu'ils manquent en même temps curieusement d'ambition et de vigueur, car presque aucun d'eux n'a sérieusement envisagé une promotion sociale, bien que la formation professionnelle permanente est à présent organisée en France sur une large échelle avec une très grande publicité, tout en étant depuis longtemps favorisée par la société Renault.

D'une façon moins évidente, d'autres entreprises françaises doivent tenir compte du problème des « ouvriers spécialisés » qui deviennent de plus en plus rares à l'embauche, même dans des régions rurales. La seule réponse semble être une automatisation poussée de la production pour réduire au

minimum la main-d'œuvre non qualifiée. Dans ce cas, on risque néanmoins un certain chômage structurel dans la mesure où une fraction des jeunes continuera à se soustraire à l'effort et aux sacrifices matériels d'une formation professionnelle prolongée.

On a, d'autre part, constaté, toujours en France, que des grèves peu motivées ont lieu à des périodes durant lesquelles l'agriculture a besoin d'une main-d'œuvre saisonnière. Il est certain que les jeunes ouvriers de Renault n'étaient pas pressés de retourner à l'usine, parce qu'ils trouvaient provisoirement une occupation satisfaisante dans les fermes de leurs parents. Les cheminots d'un dépôt de Bourgogne ont de leur côté suivi un ordre de grève donné pour des raisons politiques à Avignon, uniquement pour se détendre pendant quelques jours en soignant la vigne.

Presque en même temps, un journal soviétique a publié la déclaration d'un directeur d'une grande usine de Léninegrad qui affirme avec amertume que dans une Russie qui se veut la patrie des travailleurs on trouve de plus en plus difficilement des ouvriers non qualifiés, parce qu'il y a une véritable fuite devant le travail manuel, surtout s'il est nécessairement monotone. Indépendamment des structures économiques et sociales, on se trouve donc en face des mêmes phénomènes.

Ajoutons que différentes enquêtes françaises font ressortir que la majorité des jeunes ouvriers ainsi que des ouvriers célibataires, ne supportant donc que de faibles charges familiales, préfèrent actuellement une réduction de la durée du travail à une augmentation des salaires. Cette priorité donnée à la qualité de la vie par rapport à la quantité de la consommation est cependant assez ambiguë, parce que personne ne souhaite réellement accepter une limitation de son confort. La préférence accordée à la qualité de la vie est encore due à une réaction spontanée, irréfléchie et provisoire. En face des soucis quotidiens, la consommation prime toujours.

Ce qui est encore plus grave : le désir général d'une augmentation des loisirs s'accompagne de l'incapacité plus ou moins directement avouée de les meubler d'une façon satisfaisante afin d'échapper à l'ennui, à la solitude et à la frustration, sans parler du fait que personne n'évalue sérieusement le coût des loisirs, qui sont, de leur côté et d'une certaine manière, un produit de consommation. Il est rare qu'un lien soit établi entre les loisirs et la promotion sociale ou tout simplement la culture individuelle. Les enquêtes menées en milieu ouvrier ne démontrent qu'un très faible goût pour la lecture ou la musique. Tout, même le sport, est souvent considéré comme une source de fatigue. Cette fatigue semble être une véritable obsession des milieux ouvriers, plus ou moins démagogiquement ou consciemment cultivée par les syndicats, les sociologues et les églises, de telle sorte qu'on pousse la masse peu à peu vers le nihilisme et une sorte de

sourd désespoir, au moment même où elle a à sa disposition tous les moyens nécessaires pour s'épanouir.

Quant à l'obsession bien subjective de la fatigue et de la peur de plus en plus malade du travail, dont on exagère la monotonie, due en partie à l'individu même, parce qu'il refuse de plus en plus de s'intéresser à sa tâche quotidienne, elle incite très naturellement les jeunes ouvriers à manifester dans les rues pour obtenir l'abaissement de l'âge de la retraite, spectacle auquel on assiste, par exemple, régulièrement en France, comme d'ailleurs en Italie. Il est encore plus affligeant que de jeunes cadres commencent leur vie active avec le souci d'une retraite confortable en vue d'une existence qu'ils croient particulièrement riche le jour où ils ne seront plus obligés de se rendre régulièrement dans un bureau ou dans une usine. Cette obsession de la retraite est un poison psychologique et conduit au vieillissement anticipé des hommes, même de ceux qui n'ont pas un travail physiquement épuisant à exécuter tel que les bureaucrates. La situation socio-psychologique est d'autant plus malsaine que les retraités supportent mal la diminution subite de leurs revenus et se plaignent partout de la monotonie de leur existence, tout en souffrant d'une inactivité forcée. Un peu partout, on commence donc de considérer les personnes âgées comme les grandes victimes et le nouveau sous-prolétariat de la société de consommation. L'image dorée de la retraite conçue dans les jeunes cerveaux est donc reflétée par le miroir de la vie avec les traits grimacés d'une vieille misérable. Les conséquences de ces ambiguïtés, de ces contradictions et de ces légèretés intellectuelles sont évidentes : un mécontentement grave et croissant qui risque de provoquer des explosions.

Quelles en sont les causes ? Il y a tout d'abord une psychose moderne qui exagère l'obsession kafkaëenne ainsi que les conséquences de l'environnement sur l'existence de l'homme auquel on suggère de plus en plus d'être victime de tout, de la technique, de multiples pollutions, d'une bureaucratie inhumaine, des difficultés de transport, de la tristesse des banlieues, de l'anonymat des grands ensembles et d'innombrables sources de fatigue qui conduiraient à l'accélération de son vieillissement, bien que ces mêmes hommes atteignent un âge moyen de plus en plus élevé.

Plus fondée que cette psychose collective semble être la crainte ou la certitude que le rythme de vie imposé par la technique est difficilement compatible avec la nature humaine. La pénétration des appareils et machines dans la vie privée s'accompagne de tensions nerveuses considérables, déjà parce que toutes ces machines ont la mauvaise habitude de tomber en panne à des moments particulièrement inopportuns. Celui qui se déplace à pied a beaucoup moins de crainte d'arriver en retard à un rendez-vous que celui qui s'engouffre avec sa voiture dans un imprévisible trafic urbain. Il s'achemine donc vers son but avec une plus grande tranquillité d'esprit.

Dans une compagnie d'assurance, les erreurs de calcul ou de comptabilité d'une dizaine d'employés créent moins de désordre et moins de surmenage qu'une seule défaillance de l'ordinateur.

Dans le monde ouvrier, la productivité sans cesse accrue pose également un problème véritable. L'exemple français est à cet égard significatif. L'ouvrier français moyen se distingue par une plus grande vitesse de travail que son collègue allemand. D'après les statistiques de l'OCDE, la productivité ouvrière française est ainsi environ 20 % plus élevée que la productivité ouvrière allemande. Dans le passé, cette plus grande intensité du travail a été compensée par des arrêts assez fréquents. Or, la combinaison de la rapidité française avec le système d'organisation américain peut conduire à la longue à une surcharge insupportable. Il paraît en tout cas indiqué de se faire quelques idées sur les limites supérieures de la productivité ouvrière et de ne pas admettre tacitement que son accroissement est indéfiniment possible.

Malheureusement, les syndicats, même ceux qui ont une longue tradition gestionnaire, se montrent désarmés en face de ces nouveaux phénomènes sociaux et ne jouent certainement pas le rôle d'un guide qui s'efforcerait d'indiquer au travailleur une place convenable dans la société industrielle, en lui permettant d'arriver à une situation d'équilibre sociologique, psychologique et humaine. La plupart des syndicats succombent à un triste matérialisme en limitant leur vocation à des revendications salariales avec comme seul complément l'amélioration des conditions de travail et l'abaissement de l'âge de la retraite au lieu de se préoccuper sérieusement de la condition humaine dans la société moderne. Il est particulièrement regrettable que les efforts en vue d'une plus large participation individuelle de l'ouvrier au sort de l'entreprise et à l'organisation de sa production soient presque toujours dus à des initiatives patronales ou gouvernementales et se heurtent aussi presque toujours à une assez vive résistance des syndicats qui se soucient beaucoup moins du sort de l'ouvrier que de leur poids à l'intérieur du système économique. Leur objectif n'est pas un meilleur équilibre humain et social dans l'entreprise, mais la mobilisation des ouvriers en faveur de leur propre politique.

Le déséquilibre de la société est aggravé par un faux rationalisme qui déforme avec ses ambiguïtés l'action politique, d'ailleurs aussi bien dans le monde capitaliste que dans le monde communiste. On tue le père, paraît-il, par soif de liberté, d'indépendance et d'auto-réalisation, pour se réfugier immédiatement après dans l'ombre d'un autre père, que celui-ci s'appelle Che Guevara, Mao ou dernièrement pour une partie de la jeunesse américaine, tout simplement et traditionnellement, Jésus (dégagé de son Eglise). On se lance dans des doctes études sur le marxisme, on préconise la supériorité de la technique et l'on s'adonne à une philosophie

contradictoirement matérialiste et nihiliste, pour se plaindre en même temps d'une civilisation vouée à la consommation, dépourvue de foi et incapable de donner un sens à la vie. La mort du prêtre coïncide avec la mort du militant au moment même où la jeunesse explique son mal profond par l'absence de vocation dans un monde trop exclusivement tourné vers les biens matériels. La jeunesse absorbe en millions d'exemplaires les romans d'un Hermann Hesse qui malgré son esprit révolté est resté intimement lié aux valeurs traditionnelles d'une spiritualité loin de tout matérialisme, uniquement parce qu'il a été lui-même sans cesse à la recherche du sens de la vie et parce que les jeunes des pays industrialisés espèrent trouver dans ses écrits une réponse à leur propre inquiétude, jusqu'à la fuite dans les rêves malsains de la drogue. Tous ces jeunes, convaincus du dynamisme d'une société de masse, négligent totalement le fait que ce même Hermann Hesse a condamné la bourgeoisie non pas en faveur de la masse, mais pour glorifier l'élite en réservant son olympe spirituel justement à ceux qui sont capables de s'élever au-dessus de la médiocrité des masses. Dans un de ses romans, il reproche notamment à la bourgeoisie d'avoir installé une démocratie dans laquelle elle a remplacé la puissance par la majorité, la violence par la loi et la responsabilité par des modes de scrutin. Ses idées sont bien loin des fantaisies de nos gauchistes et des douces illusions de nos hippies.

En tout cas, la recherche du sens de la vie et de la spiritualité ainsi que l'intérêt manifesté même à l'Est pour les convulsions internes des Eglises démontrent clairement l'échec du rationalisme et du matérialisme. Seulement, dès qu'on retourne sur la scène politique, souvent les mêmes éléments croient trouver des solutions dans les sentiers battus du marxisme et sur les multiples voies latérales du socialisme qui en bifurquent, en ornant ce socialisme, pour le renouveler et le rendre crédible, d'un adjectif miraculeux effaçant toutes les erreurs et toutes les défaites du passé. Il devient ainsi chrétien, humaniste, chilien, africain, et il reçoit en tout cas un visage humain. Bien entendu, on évite soigneusement toute discussion sur la contradiction évidente entre le besoin de spiritualité et un socialisme qui, sous toutes ses formes, a un fondement matérialiste, même s'il s'appelle chrétien. On oublie surtout qu'aucun système politique ou social n'est à lui seul en mesure de donner un sens satisfaisant à la vie, ni une base morale solide à la société.

L'illusionnisme socialisant va de pair avec une sentimentalité aberrante et disproportionnée. La contradiction entre le retour à la violence qu'on observe un peu partout et le refus non pas seulement d'accepter l'injustice — ce qui est normal — ni les conséquences directes de la violence — ce qui est compréhensible, bien que discutable — mais aussi les manifestations naturelles et courantes du destin est à première vue surprenante,

mais pourtant explicable par le désir général d'une sécurité absolue et surtout par cette curieuse tendance de considérer tout risque comme asocial.

On retrouve le faux rationalisme et aussi une conception absurde d'une société juste et humaine, lorsqu'on est obligé d'assister à de vastes lamentations publiques sur des catastrophes d'une portée limitée, qu'il s'agisse d'un tremblement de terre, d'un accident de chemin de fer, d'une hécatombe sur les routes durant un week-end trop long ou simplement de la chute mortelle de quelques alpinistes, et lorsqu'on constate en même temps avec quelle passivité scandaleuse la même société admet par exemple la misère de millions de réfugiés bengalis ou l'expulsion arbitraire de 40.000 Iraniens d'Irak, événement auquel la grande presse internationale n'a consacré que quelques lignes.

La contradiction devient encore plus grave dans le domaine politique. Que chaque parti et que chaque idéologie exploitent à ses fins les victimes de l'autre, est évidemment normal, mais que par exemple, le sort d'une jeune révolutionnaire noire jugée aux Etats-Unis à la suite d'un grave attentat fasse couler des larmes dans des braves milieux bourgeois dépasse les limites du raisonnable, surtout lorsqu'on pense que la chasse aux intellectuels en Union Soviétique ou de nombreuses arrestations injustifiées à Prague ne provoquent dans les mêmes milieux aucune réaction notable, abstraction faite de quelques considérations théoriques sur le progrès social, la liberté, l'inexorable lutte des classes et l'aspiration éternelle du socialisme vers un humanisme rayonnant. Puisque l'homme ne peut vivre dans le nihilisme ni dans le matérialisme absolu, ceux qui croient possible de rejeter les structures traditionnelles, en se dégageant aussi bien de la famille que de la foi, qu'elle soit religieuse ou politique, se réfugient donc dans un sentimentalisme assez ridicule et peu compatible avec leur propre philosophie.

La situation de la société industrielle serait moins critique, si ces révolutionnaires et contestataires se donnaient la peine de réfléchir avant de définir superficiellement leurs objectifs. Ils comprendraient alors qu'il existe pour le moment une incompatibilité lourde de conséquences entre les exigences sociales formulées par tous les défenseurs du progrès et de la justice et l'égoïsme individuel qui est une donnée élémentaire, pour ne pas dire dominante de la société de consommation. L'incompatibilité n'est pas moins grande entre un collectivisme de plus en plus répandu et un manque de civisme éclatant. Or, aucun système collectiviste à peu près sensé ne peut fonctionner sans un minimum de civisme, comme aucune justice sociale n'est concevable sans un minimum d'esprit de sacrifice de tous les membres de la société.

Quelles conclusions tirer de cet exposé inévitablement sommaire et peut-être un peu confus d'un certain nombre de données sociologiques plus

qu'indirectement déterminantes pour les structures et l'action politiques ? En premier lieu, il nous semble indispensable de se demander dans quelle mesure la démocratie telle que nous la concevons actuellement est possible dans une société de masse. Sans pouvoir donner dans le cadre de cette étude une réponse à une question aussi grave, nous voudrions livrer à la réflexion des lecteurs deux remarques : 1) Sous le régime actuel des colonels, la masse du peuple grec dispose d'une plus grande liberté qu'elle n'avait jamais connue dans les anciennes cités grecques, pourtant considérées comme le berceau de la démocratie. 2) La démocratie est intimement liée à la responsabilité. Or, cette responsabilité ne saurait être acceptée que par des individus, et jamais par la masse collectivement.

Nous avons donc de sérieux doutes que l'application des règles classiques de la démocratie, conçues soit pour une élite, soit pour un nombre réduit de citoyens permette de faire fonctionner une démocratie de masse. D'autre part, on doit sérieusement se demander si l'information est réellement l'instrument essentiel ou la condition fondamentale de la démocratie moderne ou s'il ne vaudrait pas mieux se tourner avant tout vers l'éducation et la culture. Autrefois, il y avait un parallélisme entre la responsabilité, l'éducation et la culture. Autrement dit, le sens des responsabilités allait de pair avec ce qu'on pourrait appeler le savoir-vivre politique. S'il est aujourd'hui généralement admis qu'il y a un redoutable décalage entre le progrès technique et l'évolution des idées ou des idéologies, sans qu'on tire d'ailleurs de cette constatation les conclusions qui s'imposent, on semble encore largement négliger un deuxième décalage probablement encore plus grave pour la démocratie et l'équilibre social, celui qui existe entre l'accroissement du niveau de vie des masses et la stagnation du progrès culturel. Si l'on veut vraiment s'attaquer à ce mal, il faudrait avant tout comprendre que l'éducation ne doit pas conduire en premier lieu à une accumulation de connaissances, mais à la formation du caractère et au savoir vivre dans le sens le plus large.





Cabinets ministériels en France et en Belgique

par Daniel NORRENBORG,

Diplômé du Collège d'Europe.



Les cabinets ministériels constituent un rouage important de notre vie publique. Peu d'écrits leur sont cependant consacrés. Une série d'articles parus dans *Le Monde* pour la France et divers commentaires de la presse belge à propos de la constitution du gouvernement Eyskens, qui comprend pour la première fois des secrétaires d'état, permettent heureusement de faire le point de la question. Les problèmes sont d'ailleurs largement similaires de part et d'autre et les critiques enregistrées identiques. Des nuances distinguent cependant les rouages français des mécanismes connus en Belgique. Il peut par conséquent être utile de situer la composition et le fonctionnement des cabinets ministériels tant en France qu'en Belgique.

La situation française.

Elle nous est décrite dans les détails, grâce au rapport et aux commentaires de M. André Passeron, à propos d'un colloque organisé le 5 février 1972 par la Fondation nationale des sciences politiques et par l'Institut français de sciences administratives (1). Deux thèmes majeurs semblent avoir attiré l'attention des participants : la croissance régulière du nombre des membres des cabinets ministériels, ainsi que l'extension constante de la compétence de ces derniers au détriment de l'administration française. Pour ce qui concerne *les effectifs*, la France comptait, en mars 1971, 383 membres officiels des cabinets ministériels, dont 90 % sont des fonctionnaires ; 50 % d'entre eux ont reçu une formation juridique, 34 % sont issus de sciences politiques et 23 %

(1) L'administration en question par André PASSERON in *Le Monde* des 10 et 11 février 1972.

sortent de l'ENA. A ce chiffre officiel, il conviendrait d'ajouter un certain nombre de membres officieux nommés par des décisions internes.

Le chiffre global de 500 unités pour l'ensemble des catégories semblait pouvoir être accepté par les participants. Ce chiffre dépasse celui des responsables des services administratifs français (108 directeurs, 73 chefs de service et 278 directeurs adjoints et sous-directeurs). La conclusion dégagée est qu'il y avait 3 à 4 membres de cabinet pour un directeur d'administration centrale.

Le passage dans un cabinet ministériel, en France, constitue d'autre part, pour le fonctionnaire qui en fait partie, un moyen de promotion professionnelle d'une grande efficacité. La moitié des directeurs d'administration ont en effet collaboré avec un ministre, dont un tiers avant leur nomination. Il faut toutefois rappeler que cette haute charge administrative est laissée à la discrétion du gouvernement français, ce qui n'est pas le cas en Belgique. En outre, 14 % des 487 députés français ont appartenu à un cabinet ministériel. Rappelons que la qualité de député en France n'est pas incompatible avec le déroulement de la carrière administrative. L'intéressé est simplement mis en congé. En Belgique, par contre, le fonctionnaire élu doit démissionner et renoncer à toute carrière administrative ultérieure. Pour en terminer avec les effectifs, précisons qu'en France chaque ministre peut s'adjoindre dix collaborateurs, tandis que chaque secrétaire d'état doit se limiter à en choisir sept.

L'importance numérique des effectifs a entraîné un *accroissement des champs d'action* des cabinets ministériels. En théorie, et pour reprendre la description de M. Robert Catherine, le cabinet normal est chargé de coordonner l'action des services. Ce sont ses membres qui, compte tenu de leur spécialisation, informent le ministre de la marche des bureaux et donnent, sous forme verbale ou écrite, toutes instructions utiles aux directeurs (2).

Selon l'auteur, « le nombre et la qualité des liaisons entre le cabinet et les services dépendent du nombre et de la qualité même des membres du cabinet. Plus ceux-ci seront nombreux, moins le seront leurs rapports avec les services. Plus sera réelle leur qualité, plus ils s'attacheront à travailler en étroite collaboration avec les services, quitte à promouvoir au besoin une certaine réorganisation de ces derniers ».

« La tâche primordiale du cabinet c'est de fixer les objectifs, de les localiser, de les inscrire dans le temps et d'en surveiller, d'en accélérer la réalisation. Il appartient aux services d'en étudier, d'en proposer

(2) Robert CATHERINE, *Le fonctionnaire français*, pp. 302-306. Edit. A. Michel, 1961.

et d'en préparer les moyens. Le cabinet ne doit pas faire lui-même, mais faire travailler les services qui sont là pour cela... Son rôle c'est de demander, de viser, de signer, de corriger, de supprimer et non d'exécuter. »

Semblable image ne semble plus guère correspondre à la situation rencontrée au seuil de 1972 si l'on s'en réfère au colloque susmentionné. L'administration et le cabinet constituent au contraire deux mondes clos qui s'ignorent plus ou moins. Une intervention excessive des cabinets dans les affaires administratives, qu'il s'agisse de l'étude des dossiers ou de la préparation des décisions, a découragé les fonctionnaires. Les dossiers les plus intéressants leur sont soustraits. Ils éprouvent un sentiment d'inefficacité et subissent en outre la critique d'inadaptation à des situations nouvelles. En outre, certains fonctionnaires ont tendance à faire carrière dans les cabinets ministériels, comme l'observe le professeur Waline (3). D'où certaines réactions d'abandon de la part des ministres. Ils délèguent alors leur signature aux membres du cabinet, voire à l'administration. Ils renoncent ainsi à contrôler les politiques particulières des divers services.

Pour M. André Passeron, la critique doit être plus vive encore. Dans deux articles récents publiés dans *Le Monde* (4), il souligne combien leur puissance s'est accrue pour constituer une véritable institution nouvelle dans les rouages administratifs français. Leur pouvoir politique et administratif est devenu tel qu'ils constituent un écran et non plus un relais entre le ministre et les services du ministère. Ces derniers ont l'impression que tout ce qui compte est décidé par le cabinet. D'où les excès qui engendrent une administration parallèle et négligent les talents des fonctionnaires.

Les critiques ne manquent donc pas et les inquiétudes se font vives quant au développement de ces rouages dans les structures administratives françaises. Leur utilité n'est pas niée, mais leur comportement actuel mis en cause. Examinons à présent la situation rencontrée en Belgique.

Les cabinets ministériels belges.

Nous regretterons tout d'abord de ne pouvoir disposer des mêmes données statistiques que pour la France tant pour ce qui concerne le *volume des cabinets*, que la formation de leurs membres et leur passé pro-

(3) Marcel WALINE, *Les résistances techniques de l'administration au pouvoir politique*, Université d'Aix-Marseille, *Politique et technique*, pp. 167-169. PUF, 1958.

(4) La haute administration malade de ses castes in *Le Monde*, 28 et 29 janvier 1972.

fessionnel. Une enquête entreprise par l'Institut belge de science politique en cours de dépouillement permettra sous peu de disposer de ces données de base. En attendant, un examen attentif du dernier annuaire administratif et judiciaire de Belgique permet de recenser 266 membres officiels de cabinets ministériels (5).

Ce nombre ne correspond pas à l'application de l'arrêté royal du 20 mai 1965 déterminant la composition et le fonctionnement des cabinets ministériels et qui limite à cinq le nombre des collaborateurs immédiats du ministre en dehors du personnel d'exécution.

Cet arrêté prévoit en effet que chaque ministre peut s'entourer d'un chef de cabinet, d'un chef de cabinet adjoint, d'un secrétaire de cabinet, d'un secrétaire particulier et d'un attaché ou de deux attachés. Comme le gouvernement Eyskens démissionnaire comportait 29 ministres, le nombre de membres des cabinets ministériels aurait dû s'élever à 145 personnes. La différence sensible entre les limites théoriques et les effectifs recensés peut s'expliquer par une application de plus en plus fréquente d'une disposition de l'arrêté susmentionné et qui permet à chaque ministre de s'adjoindre des conseillers et des chargés de mission moyennant l'accord du Premier Ministre (art. 4).

Une autre dérogation plus subtile et imperceptible pour l'extérieur consiste à appeler des fonctionnaires de niveau 1 (grades accessibles à des universitaires ou assimilés) à faire partie du personnel d'exécution des cabinets et, par conséquent, les soustraire à la liste officielle de composition des cabinets. Cette procédure qui peut être utilisée moyennant l'accord du Premier Ministre a entraîné un accroissement sensible des effectifs. C'est ainsi que nous avons pu retrouver une circulaire adressée le 10 juillet 1968 par le Premier Ministre aux divers membres du gouvernement (6) et dont voici le passage essentiel : « Après avoir regretté la généralisation de cette pratique, le Premier Ministre constate que semblable méthode aboutirait à ouvrir une seconde voie aux dérogations à la composition réglementaire... ».

« Mon sentiment est que tous les agents du niveau 1, dont la collaboration est souhaitée, doivent être recrutés comme membres du cabinet et entrer en ligne de compte dans l'effectif autorisé », concluait le Premier Ministre.

L'accroissement des effectifs se pose par conséquent avec la même acuité en Belgique. Quant à la comparaison avec les derniers chiffres

(5) Edit. 1970-1971 Bruylant.

(6) Circulaire du 10 juillet 1968 relative aux fonctionnaires du niveau 1 qui font partie d'un cabinet ministériel.

Service de chancellerie du Premier ministre CZ/C1/n° 14.315.

publiés par la Fonction publique pour ce qui concerne le nombre de fonctionnaires dirigeants, elle aboutit aux résultats suivants (7). Il y avait à ce moment 29 secrétaires généraux et 116 directeurs généraux ou assimilés. Compte tenu des dérogations accordées par le cabinet du Premier Ministre, il y avait donc en Belgique, pour l'année 1971, une moyenne de deux membres de cabinet pour un directeur d'administration centrale (secrétaires généraux + directeurs généraux). Mais à la différence de la situation française, les emplois de fonctionnaires généraux ne sont pas laissés à l'entière discrétion du gouvernement. Il s'agit d'emplois de promotion dont les titulaires doivent remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir poser leur candidature. A ce niveau et, à mérite égal, des considérations politiques peuvent également intervenir dans le choix des candidats. L'analyse de l'enquête menée sur les membres des cabinets ministériels du gouvernement Eyskens du 18 juin 1968 permettra peut-être de dégager certaines conclusions sur l'origine et le déroulement de la carrière des membres des cabinets ministériels.

Tout comme en France, l'importance numérique des effectifs a accru le *champ d'influence des cabinets*. D'après l'article premier de l'arrêté déterminant la composition et le fonctionnement des cabinets ministériels, leurs tâches sont fixées comme suit : les affaires susceptibles d'influencer la politique générale du gouvernement ou les travaux parlementaires ; les recherches et les études propres à faciliter le travail personnel du ministre, la présentation des dossiers de l'administration, éventuellement le secrétariat du ministre ; la réception et l'ouverture de son courrier personnel, sa correspondance particulière, les demandes d'audience, la revue de la presse. Cet article est suffisamment souple pour permettre une interprétation plus ou moins large. Les écrits relatifs au fonctionnement des cabinets ministériels ne manquent d'ailleurs pas de souligner certaines déviations regrettables. Qu'il s'agisse de manuels de droit administratif comme celui de feu A. Buttgenbach (8) ou d'articles de revues spécialisées comme ceux de J. Vandendries (9) et V. Crabbe (10), il se dégage un accord pour critiquer les empiétements successifs des cabinets sur la vie administrative normale. Mais la frontière entre les tâches administratives et politiques est parfois délicate à établir. Il suffit de recenser

(7) Aperçu des effectifs du secteur public. Situation au 30 juin 1970, tabl. 7.

(8) A. BUTTGENBACH. *Manuel de droit administratif*. Larcier, 1966, pp. 531-535.

(9) J. VANDENDRIES. *Influence de la politique dans la vie administrative en Belgique* in *Revue Internationale de sciences administratives*, 1958, n° 4, pp. 512-523.

(10) V. CRABBE, *Cabinets ministériels et organisation administrative* in *Revue de l'Institut de sociologie*, 1960, pp. 531-555.

les actions principales dévolues aux cabinets pour mesurer l'interpénétration constante entre ces deux mondes.

En voici les missions essentielles :

1. Aider le ministre à réaliser le maximum de son programme d'action, en lui faisant donner à l'administration toutes les impulsions nécessaires à cette fin. Il s'agira donc de proposer diverses initiatives à l'appréciation du ministre afin de se rapprocher le plus possible des objectifs de la déclaration gouvernementale et de les traduire sur le plan réglementaire, par la rédaction des textes appropriés.

2. Etudier préalablement des dossiers transmis par l'administration, puis les présenter au ministre pour décision, avec un avis motivé qui justifie la proposition avancée.

3. Faciliter la tâche d'information du ministre envers les chambres législatives, par la préparation des réponses aux questions parlementaires ou à celles posées par les commissaires plus spécialement chargés du contrôle de son secteur d'activités, par le rassemblement des éléments de réponses aux demandes d'interpellation, par la préparation de la défense de son budget ou des projets soumis à la délibération du conseil des ministres.

4. Alléger au maximum l'agenda du ministre en le représentant à l'extérieur ou en accordant les audiences en son nom pour des questions mineures, en lui préparant les textes de ses allocutions ou les réponses qu'il donnera aux délégations qui ont demandé audience, enfin en le documentant sur toutes les questions qui concernent son département ou ses centres d'intérêt.

L'énumération de ces activités rend indispensable une répartition des tâches parmi les collaborateurs et par conséquent leur spécialisation. Aucun n'est compétent pour tout ni en tout. Le chef de cabinet propose généralement au ministre un plan de répartition du travail qui permet à chaque membre de se spécialiser dans un secteur déterminé et dont il assume la responsabilité devant le ministre. Semblable répartition risque cependant, si le ministre n'en prend garde, d'entraîner une spécialisation outrancière, qui empêcherait le membre de cabinet responsable d'un secteur, de se sentir concerné par la politique générale du cabinet. C'est pourquoi des réunions plus ou moins fréquentes de l'ensemble des membres du cabinet permettent de faire le point des affaires.

Avec l'aide de son équipe et grâce à cette méthode de travail, le ministre peut ainsi répondre aux nombreuses prestations de sa charge.

Qu'il s'agisse des séances des commissions parlementaires ou des séances publiques, des comités ministériels ou des conseils de cabinet, des réunions internationales ou des missions de représentation, des audiences ou de la participation aux réunions importantes des organes de son parti, une multitude d'obligations dévorent l'agenda quotidien du titulaire d'un département. La présence de collaborateurs politiques facilite par conséquent le travail ministériel quotidien. La question se pose alors de déterminer la cause des abus et la source de la méfiance réciproque entre l'administration et le cabinet ministériel.

Une administration qui travaille, un cabinet qui supervise.

Tant en Belgique qu'en France, l'origine de la méfiance réciproque est double. D'une part l'administration ne répond pas toujours aux espoirs que l'on place en elle, d'autre part le cabinet éprouve une tendance à se substituer aux services pour mieux atteindre ses objectifs. Or, les contacts quotidiens sont inévitables. Que ce soit pour les travaux parlementaires (élaboration des projets de loi, d'arrêtés d'application, de circulaires ministérielles, de projets de réponses à des questions écrites ou orales) ou la gestion administrative classique, fonctionnaires et collaborateurs des ministres doivent coopérer. Mais comment ? Si l'impulsion et le contrôle doivent être assurés par le cabinet, la préparation et l'exécution des décisions incombent à l'administration. Du moins en va-t-il ainsi lorsque les deux groupes concernés sont conscients de leurs responsabilités respectives. Mais tel n'est généralement pas le cas et ce pour deux motifs essentiels.

A. Le cabinet s'empare des affaires et effectue le travail à la place de l'administration.

Cette dernière n'est même parfois plus informée des décisions intervenues. Certains fonctionnaires apprennent les décisions les plus importantes concernant leur secteur en lisant le *Moniteur* belge (journal officiel) ou la presse comme n'importe quel citoyen. L'administration n'est dans ce cas plus consultée. Elle est simplement dédoublée, voire méconnue. Semblable climat ne favorise aucun désir de coopération entre cabinet et administration. Les critères fusent de part et d'autre et l'incompréhension est réciproque.

B. En conséquence, *l'administration n'étudie plus les questions importantes*. Elle se contente de transmettre les dossiers au cabinet pour décision. Afin de mettre fin à ces abus respectifs, chacune des composantes devrait se rappeler la mission qui lui est confiée : pour l'administration l'étude des dossiers, la préparation des textes administratifs

et leur application loyale. Pour le cabinet, l'impulsion du départ, le contrôle de la conformité aux décisions politiques du moment, la prise de décision. Des améliorations pourraient toutefois être envisagées pour faciliter la coopération entre ces rouages administratifs.

Quelques remèdes à envisager.

Certains proposent une solution radicale : la suppression des cabinets ministériels. C'est là une hypothèse qui peut être observée chez certains de nos partenaires des communautés européennes [(bien qu'un rapport récent recommande l'introduction de conseillers personnels du ministre) : les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne]. Mais semblable solution implique que les services administratifs respectifs soient en mesure de remplir l'ensemble des tâches dévolues présentement aux cabinets ministériels d'une part, et que les ministres renoncent à tout embryon de secrétariat d'autre part. Nous pensons qu'aucune de ces deux conditions n'est réalisable à brève échéance tant en Belgique qu'en France. Ce n'est pas la structure de l'administration qui s'oppose à l'absorption des cabinets, mais bien leur finalité distincte. Les services pourraient difficilement se substituer aux collaborateurs des ministres pour remplir les diverses tâches de caractère politique que nous avons énumérées ci-dessus. D'autre part, les partis politiques accepteraient difficilement que les membres du gouvernement de leur opinion ne puissent plus s'entourer d'un petit nombre d'hommes de confiance pour mettre en œuvre leurs programmes respectifs.

Bref, si semblable solution peut paraître séduisante sur le plan théorique elle heurte les réalités socio-politiques rencontrées dans nos États respectifs. C'est pourquoi d'autres remèdes, moins radicaux, pourraient être mis en œuvre dans un proche avenir.

A. *Une limitation des effectifs.*

Puisque la tendance à l'accroissement du volume des cabinets s'accompagne d'une ingérence sans cesse accrue dans les affaires administratives, une limitation plus rigoureuse des effectifs pourrait se concevoir, qu'il s'agisse des collaborateurs directs de ministres, de secrétaires d'État ou encore du personnel d'exécution. Certes, il serait difficile d'imposer à chaque titulaire un nombre identique de collaborateurs. Certains départements peuvent se contenter d'une petite équipe, d'autres connaissent des difficultés permanentes et nécessitent un encadrement plus important. Si une souplesse dans la composition s'impose donc, de nouvelles limites pourraient cependant être établies qui éviteraient le dédoublement de l'administration.

Huit collaborateurs pour le ministre, quatre pour les secrétaires d'Etat et une vingtaine d'agents d'exécution constitueraient un maximum pour remplir les tâches énumérées ci-dessus de secrétariat politique, d'impulsion, de contrôle et de coordination des services administratifs. Le véritable travail administratif (préparation des textes et exécution des décisions intervenues) reviendrait à l'administration qui recouvrerait ainsi sa raison d'être.

B. Un renouveau de la Fonction publique.

La prise en main des affaires administratives les plus importantes par les cabinets peut s'expliquer aussi par la lourdeur des structures administratives et le manque de formation professionnelle de ses agents ou du moins l'absence de désir de perfectionnement en cours de carrière. Nos structures administratives s'inspirent toujours du modèle napoléonien. Le schéma pyramidal aboutissant au directeur (général) avec des cloisonnements assez étanches entre les services continue à déterminer notre vie administrative. De temps à autre, l'autorité ministérielle essaye de procéder à des modes de gestion par objectifs, en détachant les fonctionnaires de leurs cadres respectifs pour une durée déterminée, de manière à regrouper les compétences en vue d'atteindre un but bien précis.

La collaboration classique entre les services, voire les départements, s'avère trop inefficace pour atteindre des objectifs concrets dans un délai rapproché. Le manque de délégation d'autorité freine également toute initiative nouvelle. Le cheminement des pièces est lent et les circuits administratifs souvent inutiles. Une revision des méthodes de gestion administrative permettrait par conséquent d'engendrer de meilleurs instruments de travail, plus souples et d'une efficacité accrue. Mais en dehors des structures il y a les hommes. Des efforts méritoires sont actuellement déployés pour former et perfectionner les agents des services publics. L'ENA en France, la direction générale de la sélection et de la formation en Belgique s'efforcent d'introduire un état d'esprit différent au sein de la fonction publique, grâce à une préparation adéquate des jeunes universitaires qui s'y destinent. Il n'y a d'ailleurs pas que le recrutement qui fasse l'objet d'un effort de perfectionnement. L'enrichissement intellectuel des fonctionnaires supérieurs n'est pas oublié. C'est ainsi que l'institut belge Administration-université organise régulièrement des colloques résidentiels qui permettent à ces hauts fonctionnaires de perfectionner leurs méthodes de direction et de gestion des services publics. Certains départements ministériels poursuivent également une action méritoire pour la formation de leur personnel à tous les niveaux. Les résultats enregistrés restent néanmoins dérisoires, du moins si l'on en juge par les changements constatés dans l'action. La rou-

tine du travail quotidien efface rapidement les conclusions partagées lors d'une participation à un colloque ou à un séminaire de perfectionnement. Le concept de formation permanente progresse trop lentement et ne concerne qu'une infime proportion de fonctionnaires, alors que tous en ont besoin, quelle que soit leur position administrative. La méfiance trop souvent constatée à l'encontre de prises de responsabilité, la lenteur du cheminement des dossiers, les faibles contacts avec l'extérieur ne proviennent-ils pas d'une insuffisance en matière de formation permanente ? Si l'image du fonctionnaire n'est guère brillante aux yeux de nos populations, n'est-ce pas dû à une productivité demeurée insuffisante et à un sens des responsabilités trop peu développé ?

D'autres améliorations pourraient être envisagées. Les ministres ne forment pas toujours eux-mêmes leur cabinet.

Des choix leur sont dictés qui ne tiennent pas nécessairement compte des qualités et des compétences des futurs collaborateurs. Songeons à la répartition régionale, aux candidats malheureux, aux militants dévoués qu'il faut récompenser. Rares sont les ministres en Belgique qui demeurent libres de composer leur cabinet en fonction des problèmes auxquels ils seront confrontés. Semblable entorse à l'indépendance ministérielle ne contribue certainement pas à améliorer les rapports avec l'administration.

Une interdiction devrait également empêcher les fonctionnaires qui n'ont pas atteint, par exemple, quatre années de pratique professionnelle, de faire partie d'un cabinet ministériel. Car comment travailler efficacement sans un minimum d'expérience et de connaissance des affaires ? Des règles administratives pourraient également empêcher les fonctionnaires de faire carrière dans les cabinets, sans plus entretenir le moindre rapport avec leur corps d'origine. Mais il s'agit là de mesures accessoires.

*
**

Bref, les problèmes sont nombreux, les solutions difficiles et les perspectives incertaines. Mais quelles que soient les critiques émises à leur encontre, les cabinets ministériels remplissent un rôle essentiel pour chaque ministre en exercice. Leur disparition n'est pas prévisible et quiconque veut analyser les structures politiques et administratives de nos Etats se doit de prendre en considération leur rôle et leurs moyens d'action. Que des excès soient constatés, il serait vain de le nier. Est-ce toutefois un motif suffisant pour condamner un rouage qui permet à nos ministres de remplir leur fonction avec une efficacité accrue et des dépenses d'énergie moindres ? Dans l'état actuel du développement de nos structures administratives et de notre vie publique, leur maintien se justifie amplement, mais des accommodements pourraient enrayer les abus.



Le pouvoir politique des moyens de communication

Attitudes des électeurs en Europe
face aux campagnes de «persuasion»

par Holde LHOEST,

Assistante à l'Université libre de Bruxelles.

★

Le citoyen moyen, en Europe, ne porte à la communication politique qu'un intérêt très modéré. Cela non seulement en temps normal, mais aussi en période électorale.

Il semble n'avoir guère besoin des informations et des suggestions qui lui sont fournies en abondance pendant les campagnes politiques pour le guider dans son choix. Le plus souvent, il vote comme il a toujours voté, selon les convictions acquises une fois pour toutes par lui, par sa famille, par le groupe social dont il fait partie.

Cela est vrai surtout si l'électeur adhère aux tendances traditionnellement qualifiées de gauche ou de droite ; s'il appartient soit à la classe ouvrière, soit à la « bourgeoisie ». C'est vrai surtout si c'est la religion ou, au contraire, l'agnosticisme qui l'attache à un mouvement déterminé. Enfin, c'est vrai surtout s'il est âgé de plus de 45 ans et s'il est du sexe féminin.

Par contre, l'électeur se montre moins ferme dans ses attitudes politiques s'il est relativement jeune ou s'il fait partie d'une des catégories sociales intermédiaires dites moyennes, catégories qui tendent à se multiplier dans tous les pays. La complexité des liens de ces couches avec leur environnement fait que l'électeur est souvent exposé à des influences diverses, multilatérales qui l'amènent plus facilement à réorienter sa position. Pour cette raison, son intérêt pour la vie politique paraît à certains moments plus intense que celui de la grande majorité des électeurs. Son besoin est plus grand de s'aider, pour motiver son vote, des éléments que lui offrent les partis en période électorale à travers les moyens de communication.

Ce portrait de l'électeur moyen est très simplifié, banal sans doute pour le spécialiste. Il se base sur les traits essentiels qui ressortent des grandes études de sociologie électorale conduites dans plusieurs pays (1).

Mais il est important de se rappeler ces traits si l'on veut évaluer à leur juste mesure les attitudes à l'égard des campagnes politiques. Comme les votes, ces attitudes sont en effet déterminées par de nombreux facteurs qui peuvent agir en sens divers. Mise à part la nature variable des contextes politiques, les principaux éléments d'influence sont : l'origine sociale et idéologique de l'électeur, le sexe, l'âge, l'environnement institutionnel formé par des groupements et organisations divers, les échanges sociaux et, dans une moindre mesure sans doute, le niveau d'information.

Dans l'enchevêtrement de ces influences, quelle est la part due précisément aux moyens d'information et de « persuasion » (2), ou plus généralement aux moyens de communication ? Dans quelle mesure peuvent se modifier sous leur action les attitudes pendant une campagne politique ?

On n'est guère encore parvenu à déterminer les effets propres des ou même d'un seul moyen de communication. Cela parce qu'on ne peut les considérer de manière isolée ; parce que leur action varie dans le contexte des autres facteurs.

Pourtant, certaines indications se dégagent de la recherche sur la manière dont certains moyens agissent dans certains contextes.

Il est vrai que les situations ne sont jamais entièrement comparables. Mais il y a des constantes qui paraissent significatives de quelques mécanismes et qui peuvent s'illustrer d'exemples particuliers.

Quelques illustrations seront présentées ici, groupées selon deux grands thèmes :

1. Attitudes générales de l'électorat face à la « persuasion » politique ;
2. Evolution des attitudes selon des contextes déterminés.

(1) Quelques exemples : N. DELRUELLE, R. EVALENKO, W. FRAYES, *Le comportement politique des électeurs belges*, Bruxelles, 1970. K. LIEPELT, *Esquisse d'une typologie des électeurs allemands et autrichiens*, *Revue française de sociologie*, IX, 1968, pp. 13-32. R. ROSE, *Politics in England*, Londres, 1965. P. ABRAMS et A. LITTLE, *The young voter in British politics*, *British Journal of Sociology*, XVI, 2, pp. 95-109. M. DOGAN, *La stratificazione sociale dei suffragi*, in *Elezioni e comportamento politico in Italia*, Milan, 1964 ; *Unterschiede im Wahlverhalten der Männer und Frauen in Italien*, in *Politologie und Soziologie*, Cologne et Opladen, 1965.

(2) Monica CHARLOT distingue entre la « propagande » qui est de nature totalitaire, et la « persuasion » qui se situe d'emblée dans un marché, en situation de concurrence. In *La persuasion politique*, Paris, 1970, p. 8.

Attitudes générales de l'électorat.

Elles se caractérisent principalement par les traits suivants :

Intérêt limité pour la communication politique ; contacts accidentels avec cette communication ; méfiance à l'égard des essais de persuasion ; surestimation des pouvoirs des media ; utilisation des messages politiques dans un sens conformiste pour renforcer les idées préexistantes.

Intérêt limité pour la communication politique.

Mark Abrams, en Angleterre, a constaté qu'une très petite partie seulement de la population (environ 15 %) s'intéresse réellement à la politique (3).

Ce fait réapparaît à travers la plupart des enquêtes sur l'utilisation des moyens d'information en matière politique, et ce non seulement en Grande-Bretagne.

En effet, au maximum un cinquième des électeurs sont des « consommateurs » assidus de messages politiques : ils vont à la rencontre de ces messages dans une recherche délibérée. La grande majorité des gens s'y expose très modérément, de manière irrégulière, souvent involontairement ou pour des raisons autres que le besoin d'information (4).

Un exemple de l'exposition involontaire : en Angleterre, lors des élections de 1964, J. Blumler et D. Mac Quail ont estimé que les auditeurs-spectateurs « accidentels », voire peu ou pas intéressés, des émissions électorales à la radio-télévision ont représenté souvent plus de la moitié du public global de ces programmes (5). Des faits semblables ont été trouvés dans d'autres pays : par exemple lors d'une étude sur le comportement politique des jeunes Allemands en 1965 (6).

Bien sûr, un contact accidentel, involontaire avec le message politique peut être positif : mais il peut également entraîner des effets désavantageux — tout au moins au niveau des attitudes générales à l'égard du moyen de communication. C'est ce qu'a montré une analyse des réactions de l'auditoire des émissions de télévision en Belgique en 1968 : des « Tribunes politiques » imposées au public par le fait qu'elles étaient intercalées entre

(3) M. ABRAMS, *Social trends and electoral behaviour*, *The British Journal of Sociology*, XIII, 3, 1963, pp. 228-242.

(4) Cf. Centre d'Etude des Techniques de Diffusion Collective, *Belgique 1965. Presse, Radio et Télévision aux prises avec les élections*, Bruxelles, 1968, pp. 304 ss. Hans Bredow-Institut de l'Université de Hambourg, *Fernsehen im Leben der Erwachsenen*, Studien zur Massenkommunikation, Hambourg, 1968, pp. 128 ss. J. BLUMLER et D. MAC QUAIL, *Television in politics*, Londres, 1968, pp. 57 ss.

(5) J. BLUMLER et Mac QUAIL, *op. cit.*, p. 61.

(6) F. DRÜGE et R. WEISSENBORN, *Politische Werbung und die Wähler von morgen*, Münster, 1968, p. 37.

deux programmes populaires n'obtenaient que des cotes d'appréciation peu satisfaisantes (7).

D'autre part, l'exposition à certaines manifestations d'une campagne peut n'avoir aucun sens politique, aucune utilité pour l'orientation de l'électeur. Cela par exemple quand l'électeur cherche dans les affrontements politiques des éléments divertissants : c'est-à-dire quand il est attiré par le côté spectacle notamment de la télévision ; quand il est sensible avant tout à l'atmosphère de lutte qui se dégage des « Face à face » et des « Face à l'opinion » où il compte les points des « perdants » et des « gagnants ». Le phénomène est fréquent. Les enquêtes indiquent qu'environ un tiers des spectateurs admettent d'être réceptifs surtout à cet élément spectaculaire de l'information politique (8). Vraisemblablement, ce taux est bien trop modeste : d'une part, beaucoup de gens ne veulent pas avouer une telle réaction ; d'autre part, nombreux sont ceux qui n'ont pas conscience de cette réaction chez eux-mêmes (9).

Souvent, le manque de motivations politiques réelles chez l'électeur a pour conséquence la perte, au niveau de la mémoire, des messages transmis par les moyens de communication.

Sans doute, certaines conclusions de l'enquête de la radio-télévision belge de 1968 sont-elles symptomatiques à cet égard : à quinze jours d'intervalle, les téléspectateurs ne se souvenaient plus avec exactitude ni des émissions ni des hommes politiques vus à l'écran. Les mêmes personnes, interrogées le lendemain de l'émission et environ deux semaines plus tard, donnaient des réponses qui ne coïncidaient que dans 5 % des cas (10).

Utilisation inégale des moyens de communication.

Si l'électeur recherche peu le contact avec les moyens de communication politique, il est néanmoins confronté à eux. Mais il utilise leurs messages de manière différentielle.

Dans tous les pays, télévision et presse sont les instruments privilégiés d'information politique pour l'électorat. Bien que la télévision ait partout augmenté et diversifié ses programmes politiques, la presse maintient et renforce même quelquefois sa position. Par contre, les autres moyens de communication ne gardent le plus souvent qu'une importance réduite.

(7) C. GEERTS, *L'attitude du public*, Etudes de Radio-Télévision. *Les Cahiers RTB*, 16, 1969, pp. 96-104.

(8) J. BLUMLER et D. Mac QUAIL, *op. cit.*, p. 66. Etude de l'IFOP menée au sujet de l'émission de l'ORTF *A armes égales*, cf *L'Express* du 29 juin au 5 juillet 1970, p. 47.

(9) Cf aussi H. LHOEST, *Le divertissement, fonction psychosociale de l'information télévisée*, in *Publics et techniques de la diffusion collective*, Bruxelles, 1971, pp. 199-218.

(10) C. GEERTS, *op. cit.*, pp. 101-102.

L'enquête RTB de 1968 révèle que les tracts et les dépliants « n'ont rien apporté » à près de 75 % des spectateurs de la télévision, que les affiches n'ont rien apporté à près de 89 %, que les meetings n'ont rien apporté à près de 97 % du panel. Tandis qu'environ 45 % des personnes interrogées ont estimé que la télévision et la presse quotidienne ont joué un certain rôle pour eux (11).

Une des explications de l'importance inégale accordée par l'électeur aux différents moyens de communication politique a été trouvée par les « credibility studies » (12). Son incidence électorale fut notamment soulignée par Blumler et Mc Quail en Angleterre : l'usage que font les électeurs des moyens de communication politique dépend en grande partie de la valeur informative qu'ils y attribuent (13).

Or, valeur informative veut dire crédibilité d'un moyen de communication. A cet égard, la télévision et la presse jouissent du plus grand prestige. Cela pour des raisons différentes et de manière variable selon les couches sociales. La presse, par exemple, paraît être un meilleur instrument d'information aux gens d'un niveau social élevé et qui ont bénéficié d'une formation politique certaine. La télévision, par contre, jouit de plus de faveurs auprès des classes culturellement moins formées. Les membres de ces classes sont en effet plus sensibles à l'image qui constitue pour eux un élément de vérité dans la mesure où il semble authentifier les événements et surtout les personnalités.

Méfiance à l'égard de la « persuasion » et surestimation du pouvoir des moyens de communication.

Pourquoi cette question de la crédibilité prend-elle tant d'importance pour l'électeur ?

Parce que l'électeur se méfie fondamentalement de la communication politique en période électorale.

Un exemple : environ 15 % seulement des personnes interrogées par Blumler et Mc Quail déclaraient faire une large confiance aux hommes politiques ainsi qu'aux faits et chiffres cités pendant la campagne de 1964. Par contre, 40 % à peu près exprimaient leur complète méfiance (14).

L'électeur craint la manipulation, il la refuse catégoriquement. Cette crainte peut être forte au point de contribuer à dresser une véritable barrière entre les sources de communication et les comportements électoraux.

(11) C. GEERTS, *op. cit.*, p. 97.

(12) Qui ont été développées notamment par C. HOVLAND, *Communication and Persuasion*, New Haven, 1953.

(13) J. BLUMLER et D. Mac QUAIL, *op. cit.*, pp. 35 ss.

(14) J. BLUMLER et D. Mac QUAIL, *op. cit.*, p. 107.

Elle peut en effet s'exprimer par le rejet pur et simple de la communication. Selon l'étude de Münster, 44 % des jeunes Allemands ont vu en 1965 dans les communications des partis une propagande « inqualifiable », c'est-à-dire sans valeur aucune sur le plan de l'information, inutilisable pour l'électeur sensé (15). Il y a aussi l'utilisation « à rebours » de la communication politique : la résistance provoque un réel effet « boomerang ». Dans ce cas, le déploiement massif et insistant de moyens de persuasion amène chez l'électeur des effets d'agacement et de révolte qui augmentent les votes négatifs.

La plupart des électeurs n'avouent pas volontiers cette peur d'être influencés, manipulés par la persuasion politique.

Mais l'appréhension est latente et apparaît dans nombre d'études. Les électeurs attribuent en effet aux moyens de communication un très large pouvoir. Une enquête de la radio-télévision néerlandaise (N.O.S.) est exemplative à cet égard. 70 % des auditeurs-télespectateurs interrogés lors des élections de cette année ont supposé que d'autres électeurs avaient été amenés à changer d'opinion sous l'action de la communication politique et particulièrement de la radio-télévision. Par contre, 5 % seulement déclaraient avoir été influencés eux-mêmes (16).

Cette disparité entre les appréciations de l'impact politique aux niveaux individuel et collectif reflète deux faits essentiels : d'une part, le peu d'influence réelle des moyens de communication dans le sens d'une modification des attitudes ; d'autre part, la surévaluation de cet impact dans l'opinion.

Utilisation conformiste des messages politiques.

Cette surestimation est due à l'ignorance par l'électeur d'un mécanisme fondamental selon lequel agissent à la fois lui-même et la plupart des autres électeurs, mécanisme qui est un obstacle important aux changements des opinions.

Il s'agit de ce qu'on a appelé l'utilisation conformiste des messages politiques. C'est-à-dire une utilisation qui vise à la confirmation, au renforcement des opinions et attitudes acquises préalablement. Le plus souvent, la persuasion politique s'adresse à des gens convaincus d'avance. La plupart des électeurs agissent selon des idées préconçues bien précises : ils choisissent dans la masse des messages offerts ceux qui répondent à ces idées en négligeant les autres. Les autres, ils ne les perçoivent pas ou ils les oublient.

(15) F. DRÖGE et F. WEISSENBORN, *op. cit.*, pp. 35 ss.

(16) *L'influence des émissions politiques sur le vote*, Enquête du Service d'étude et de recherche de la N.O.S., réalisée le 24 avril 1971.

Ce mécanisme de sélection (sélection qui joue aux niveaux de l'exposition au message, de la réception et de la rétention) explique principalement les faibles taux de changements d'intentions de vote chez les personnes interrogées sur leurs attitudes à l'égard des moyens de communication.

Le phénomène est si répandu qu'en période de stabilité politique, les changements d'attitude sous l'influence de ces moyens ne dépassent souvent guère un taux égal à celui de changements dus au hasard. Ce qui a été confirmé par plusieurs enquêtes, dont notamment celle de Münster en 1965, dans un pays qui a connu une grande stabilité politique pendant vingt ans (17).

L'importance du phénomène de l'utilisation conformiste des messages, rend-elle caduque la plus grande partie de l'action politique en période électorale ? Dispense-t-elle les partis de s'adresser à la masse des électeurs aux idées partisans pour n'agir que sur la frange des indécis ? (18).

Certainement pas, au contraire. Comme l'a souligné Jean Cazeneuve, on ne saurait mesurer l'impact, l'utilité politique des moyens de communication aux seuls déplacements des votes. Cette influence porte aussi sur l'appréciation, dans le chef de l'électeur, des faits et des personnes auxquels il est confronté (19).

A cet égard, on doit distinguer entre l'orientation des opinions et la structure des opinions.

Renforcement des structures des opinions.

Si la communication politique n'a que relativement peu d'emprise sur les orientations, elle peut exercer une action importante sur les structures, sur les composantes dont est faite l'opinion.

Ces structures peuvent se consolider sous l'action des media ; elles peuvent s'enrichir, se rationaliser, devenir plus cohérentes.

Des partisans hésitants deviennent ainsi des partisans convaincus. Partisans qui stimulent et entraînent leur entourage (« leaders d'opinion »). Partisans qui résistent mieux qu'auparavant aux tentations des contre-propagandes.

Un exemple intéressant a été fourni à cet égard par l'enquête de Münster sur les jeunes Allemands en 1965. Il y fut montré que la rationalisation

(17) F. DRÖGE et F. WEISSENBORN, *op. cit.*, pp. 184 ss.

(18) La distinction s'impose ici entre électeurs changeants et électeurs flottants. Les premiers changent d'attitude d'une manière réfléchie, sous l'influence d'éléments rationnels. Les seconds — généralement « apathiques » au point de vue politique — votent au gré d'impulsions capricieuses. Les premiers n'acquièrent une importance numérique significative qu'en période d'instabilité politique. Les seconds — dont le nombre constant ne dépasse pas quelques pour-cents — n'ont guère de signification politique réelle, mais peuvent néanmoins avoir une incidence sur les élections.

(19) J. CAZENEUVE, *Les pouvoirs de la télévision*, Paris, 1970, p. 239.

des structures d'opinion était importante surtout chez les partisans du parti d'opposition d'alors, la Sozialdemokratische Partei Deutschlands (SPD). Les opinions, au cours de la campagne et sous l'action des moyens de communication, s'étaient cristallisées davantage. Basées sur une argumentation plus précise, elles étaient désormais moins perméables à toute autre action extérieure.

L'enquête a montré d'autre part que le groupe des partisans de la minorité avait réellement besoin de cet apport, de ce soutien par les moyens de communication pour obtenir et maintenir sa cohésion. Le groupe des partisans de la majorité, la Christlichdemokratische Union (CDU), par contre, a utilisé beaucoup moins les éléments d'information fournis par les média. Mieux encadrés sur le plan institutionnel et social, plus souvent entourés de gens du même avis, ses membres ont utilisé surtout les canaux de la communication dite interpersonnelle. Les structures de leurs opinions étaient d'ailleurs davantage basées sur l'affectivité, sur l'argument non pas rationnel, mais émotif.

Le phénomène fut si frappant que les auteurs de l'étude ont pu établir l'hypothèse suivante : les partisans de formations minoritaires dépendent davantage des moyens de communication que les adhérents de formations majoritaires qui utilisent davantage la communication dans le groupe pour confirmer leurs opinions (20).

D'autres enquêtes, celle de Blumler et McQuail par exemple, ont également mis en évidence l'importance fondamentale pour certaines catégories d'électeurs d'une part de se rappeler les positions précises de leurs partis pour rafraîchir et renforcer leurs idées existantes, d'autre part de disposer ainsi des arguments nécessaires pour soutenir les conversations politiques et pour convaincre d'autres gens. Selon Blumler et McQuail, ce besoin semble grand surtout dans les classes d'éducation relativement peu poussée, mais apparaît aussi dans les autres (21).

La fonction de structuration qu'exercent les media en période électorale est donc sans doute tout aussi importante que la fonction d'orientation, sinon plus importante même. Elle aide à prévenir les changements là où ils ne sont pas souhaités.

En effet, la tendance naturelle de l'électeur à la consolidation des attitudes acquises n'est pas toujours également forte. A certains moments, dans certaines circonstances, elle peut s'affaiblir et entrer en conflit avec le penchant opposé. Elle nécessite alors un soutien d'autant plus puissant par les moyens de communication.

(20) F. DRÖGE et F. WEISSENBORN, *op. cit.*, pp. 184 ss.

(21) J. BLUMLER et D. Mac QUAIL, *op. cit.*, pp. 68 ss.

Evolution des attitudes selon des contextes déterminés.

L'intensité des deux tendances antagonistes varie en fonction d'une série de facteurs : facteurs politiques, sociaux, psychologiques, techniques. Ces facteurs agissent le plus souvent de manière complémentaire.

Schématiquement, ils se situent à trois niveaux : 1° le contexte politique et social ; 2° les modalités d'utilisation des moyens de communication ; 3° la circulation des messages à l'intérieur des groupes d'électeurs.

Voici quelques exemples de variations d'attitudes selon les influences jouant à ces trois niveaux.

LE CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

Le climat général qui règne dans un pays au point de vue politique, économique et social détermine dans une large mesure les possibilités d'action de la communication sur l'électeur.

Si ces possibilités se limitent le plus souvent au renforcement des opinions en période de stabilité, elles sont bien plus variées aux moments où, pour des raisons diverses, s'amorce une certaine instabilité. A ces moments, les moyens de communication peuvent révéler et exploiter des tendances latentes au changement, tendances qui préexistent dans le corps électoral. Ils peuvent accélérer ou orienter des mouvements naissants, mouvements qui répondent à des aspirations encore diffuses, mais importantes.

Dans ce sens, les médias ont une fonction de catalyseurs de changements d'opinions, rarement une fonction de créateurs d'attitudes nouvelles.

Les exemples en sont multiples. On peut les classer selon la nature des contextes socio-politiques favorisant les changements.

1. *Cas d'« usure » politique et d'incertitude économique, quand une partie de l'électorat aspire à un certain renouveau.*

Un exemple caractéristique : l'Angleterre en 1964. La campagne électorale avait lieu à la fin d'une période de stabilité politique, à un moment où certaines déceptions rendait une partie de la nation plus réceptive aux propositions nouvelles.

30 % de l'électorat votèrent alors différemment par rapport à 1959 — ce qui est considérable. Parmi ces 30 %, les deux tiers avaient changé d'avis sous l'influence de la campagne électorale qui fut particulièrement animée, surtout à la radio-télévision et dans la presse.

Les enquêtes ont montré que les électeurs changeants, en quête d'orientation, avaient fait un usage intense de la communication politique dont ils avaient en effet tiré une masse d'informations. Ces informations leur ont

montré de manière plus précise des problèmes dont ils n'avaient que confusément pressenti l'importance. C'était le cas notamment des questions de la croissance économique, particulièrement mise en valeur par la radio-télévision (22).

2. *Cas de regroupement ou de réorientation des forces politiques : la cohérence de certaines doctrines traditionnelles se perd, de nouvelles formations apparaissent, certains groupes se recouvrent.*

Il se produit dans l'électorat une rupture d'appartenance à des familles politiques déterminées, rupture qui le prédispose à s'ouvrir davantage à l'argumentation politique.

Deux exemples : l'Allemagne en 1969 et la Belgique depuis 1965.

En Allemagne, depuis la Grande Coalition, l'image du SPD s'est sensiblement modifiée dans l'opinion publique. Les contrastes traditionnels entre les deux grands partis, effacés depuis longtemps déjà au niveau des programmes, ont commencé à s'estomper aussi dans l'esprit des électeurs. Cela est apparu très nettement en 1969. Pour la première fois, le SPD a pénétré profondément dans la couche électorale des classes sociales moyennes où elle a gagné plus de 9 % de partisans nouveaux.

Ces nouveaux adhérents se recrutent principalement dans le secteur tertiaire des régions urbaines et semi-urbaines. Il s'agit là de catégories de citoyens qui sont particulièrement réceptifs aux communications en général et à la communication politique en particulier. Pour eux — qui sont fortement orientés vers la consommation et la stabilité sociale — le SPD a mis au point une stratégie électorale spécifique : à travers tous les moyens de communication, il a développé une image rassurante, basée sur la compétence technique de son équipe ministérielle présentée comme particulièrement apte à défendre les valeurs mi-bourgeoises de cet électorat potentiel.

Comme l'a dit le sociologue-politologue Klaus Liepelt, le SPD s'est orienté « du Camarade vers le Bourgeois » (« vom Genossentrend zum Bürger-trend ») (23).

En Belgique aussi, depuis une dizaine d'années déjà, les frontières traditionnelles entre les familles politiques s'effacent sensiblement. Notamment entre la gauche laïque et la droite catholique. Cet effacement a préparé une rupture d'appartenance profonde en 1965 qui s'est amplifiée par la suite.

(22) J. BLUMLER et D. Mac QUAIL, *op. cit.*

(23) *Der Spiegel*, du 6 octobre 1969, pp. 36 ss.

Une partie croissante de l'électorat s'est sentie davantage liée à une communauté linguistico-culturelle déterminée qu'à une communauté philosophique.

En 1968, cette partie représentait près de 20 % de l'électorat par rapport à 1961. Les électeurs changeants se sont recrutés avant tout dans les catégories sociales moyennes des régions urbaines et parmi les gens relativement jeunes. Comme en Allemagne, ces groupes d'électeurs paraissent particulièrement réceptifs aux stimulations extérieures et font un usage plus intense que les autres des moyens de communication.

Les enquêtes de 1968 ont montré que souvent, ils ont décidé de leur vote pendant même la campagne électorale. C'est eux aussi qui témoignaient d'un niveau d'information particulièrement élevé (24). On peut donc raisonnablement supposer que les moyens considérables mis en œuvre pendant la campagne par les partis dits « communautaires » ont contribué à renforcer les tendances latentes de leurs sympathisants.

Apparemment, l'action des autres partis n'a pas pu contrecarrer l'évolution, ou seulement de manière insuffisante. Cette évolution ne fut d'ailleurs pas pressentie assez clairement par tout le monde.

3. *Cas de renouvellement ou de réapparition de certaines formations qui répondent à l'orientation d'un large public mais qui ont déçu dans le passé.*

Dans ce cas, les électeurs sont disposés à accueillir favorablement une nouvelle personnalité ou un nouveau programme qui promet une meilleure efficacité.

La vie politique française fournit deux exemples récents à cet égard. Tous deux concernent des leaders de formations centristes : Jean Lecanuet en 1965 et Alain Poher en 1969.

Candidats du Centre aux élections présidentielles, leur apparition correspondait à un courant d'opinion sans doute diffus, mais réel. Cela a pu favoriser dans les deux cas une percée spectaculaire de leur image peu connue jusqu'alors. Percée qui s'est reflétée notamment dans les sondages faits après leurs passages à la télévision.

Après cette première percée, le mouvement en leur faveur s'est ralenti et s'est même réduit. Cela notamment dans le cas de Poher qui, tel qu'il apparaissait à la télévision, ne semblait pas justifier les espoirs qu'on avait initialement mis en lui (25). Jean Lecanuet, cependant, sut habilement

(24) N. DELRUELLE, R. EVALENKO, W. FRAEYS, *op. cit.*

(25) J. CAZENEUVE, *Les pouvoirs de la télévision, op. cit.*, pp. 262 ss.

exploiter le courant en sa faveur. Son apparence, sa dialectique, le dynamisme de toute sa campagne donnaient confiance à ceux qui, d'avance, l'avaient attendu. Il maintint une popularité certaine malgré un léger fléchissement dû à des facteurs divers (26).

4. *Cas de fluctuations sociales significatives dans le corps électoral.*

Pendant des périodes de grande mobilité sociale, par exemple, la communication politique peut exploiter avec succès les nouvelles aspirations des nouvelles classes.

Ici aussi, la rupture avec les anciennes convictions de groupe rend l'électeur particulièrement réceptif aux apports extérieurs.

Un exemple intéressant est fourni par l'évolution du vote des femmes en Allemagne. Cette évolution, depuis quelques années, montre une nette réorientation vers le SPD alors que, traditionnellement, la majorité des femmes allemandes vote CDU.

Cependant, cette réorientation n'est pas un phénomène général. Elle ne se produit que là où l'émancipation de la femme connaît les meilleurs progrès. Avec l'élévation de son niveau de formation et de son niveau social, la femme se tourne vers la Sozialdemokratie.

Pourquoi ? Parce qu'elle se détache d'un monde traditionnel, de l'image conventionnelle de la femme. Image que défend depuis longtemps le CDU pour consolider son électorat féminin âgé qui est d'une très grande importance quantitativement.

C'est ainsi qu'aux élections de 1968, selon les études de l'Institut Démoscopique d'Allensbach, le SPD a recruté près de 20 % de nouvelles électrices parmi les jeunes femmes émancipées, c'est-à-dire qui ont bénéficié d'une formation poussée et qui assument des responsabilités professionnelles importantes.

Les stratèges électoraux du parti avaient pressenti la tendance. Pendant la campagne, en plus de manifestations destinées à l'électorat féminin plus populaire, le SPD a développé une action spéciale pour gagner le nouveau groupe-cible. Les techniques étaient basées sur l'argumentation approfondie. Madame Strobel, Ministre de la Santé, par exemple, faisait des tournées de conférences socio-politiques qui eurent un succès considérable. Des affiches et des annonces de presse spécialement destinées aux femmes exposaient en détail le programme social du parti.

(26) R. WANGERMÉE, *La télégenie, nouvelle dimension politique ?* Conférence donnée à l'Institut Belge de Science Politique, le 9 février 1967 (Abstract n° 165 du Bureau d'Etudes de la Radiodiffusion-Télévision Belge).

(27) *Der Spiegel*, du 27 octobre 1969, pp. 52 ss : résumés de diverses enquêtes sur l'électorat féminin en Allemagne.

Pendant ce temps, le CDU/CSU persévérait largement dans la distribution traditionnelle de livres de cuisine et dans l'exploitation de l'image du Père et de l'Époux affectueux qu'incarnait le chancelier Kiesinger.

MODES D'UTILISATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

1. *Possibilités d'utilisation.*

Ces possibilités sont le plus souvent fonction des moyens techniques et financiers des partis politiques.

Mais elles dépendent également du statut de certains media, notamment de la radio et de la télévision.

En Europe, les possibilités d'action partisane au moyen de la radio-télévision sont limitées par des statuts qui garantissent l'indépendance (plus ou moins large) vis-à-vis de toute force de pression extérieure : partis, gouvernements, lobbies divers.

Les conditions d'accès à l'antenne sont réglementées d'une manière assez stricte. Ce qui est important pour la vie politique, c'est que de brusques modifications de ces conditions peuvent avoir des effets non négligeables.

Deux exemples montrent l'importance du phénomène.

En France, en 1965, il y eut une subite libération des antennes de la radio-télévision qui, jusqu'alors avaient été accaparées par les formations majoritaires. Cette libération révélait à un très large public l'existence de forces d'opposition réelles qui correspondaient à certaines aspirations. L'apparition de cette opposition sur l'écran produisit un réel effet de choc sur le public. Public qui jamais auparavant n'avait assisté à la télévision à une mise en question sérieuse du pouvoir établi. Les adversaires de de Gaulle impressionnaient d'autant plus que le Maître semblait boudier l'écran livré aux iconoclastes, qu'il n'y apparaissait que très peu. Bien sûr, une série d'autres facteurs ont renforcé cet effet de choc — qui fut d'ailleurs partiellement résorbé et neutralisé par la suite. Il n'empêche que la brusque libération de la discussion a certainement ému ou même ébranlé une partie de l'électorat (28).

Un phénomène analogue, bien que moins important, s'est produit en 1964 en Angleterre. Pour la première fois, le parti libéral disposait d'un temps d'antenne étendu à la radio-télévision, moyen qui fut d'ailleurs son principal canal de communication. Le corps électoral fut ainsi placé devant un type de compétition nouveau, l'affrontement entre trois partis. Ce qui l'amena à se poser des questions nouvelles, à être plus sensible à la campagne qui lui révélait une nouvelle force politique dans le pays. Cette troi-

(28) Cf aussi R. WANGERMÉE, *op. cit.*

sième force sut en profiter largement pour accroître sa popularité, tout au moins celle de son leader (29).

2. *Formes d'utilisation.*

Il est banal de dire que chacun des moyens de communication convient pour des actions déterminées. Leur spécificité respective est bien connue.

Pour la presse, on citera : les possibilités d'exposition d'une argumentation complexe et le grand prestige dont elle bénéficie auprès des classes les mieux instruites. Pour l'affiche : l'efficacité particulière pour rappeler des images et des slogans afin d'augmenter la notoriété d'une personnalité ou d'une idée de base. Pour la radio : la possibilité d'actions rapides, vivantes, et la facilité du contact direct avec l'électeur. Pour la télévision : l'effet d'authentification, de précision ou de révélation d'une personnalité.

On se bornera ici à donner quelques exemples d'utilisation de la télévision. C'est elle, en effet, qui focalise actuellement l'intérêt des chercheurs et des journalistes.

En fait, cette force révélatrice de personnalités qu'on accorde souvent à la télévision semble moins forte qu'on ne le croit. Le plus souvent, il ne s'agit que d'un ajustement et d'un rapprochement d'une image préexistante mais mal connue.

Une étude par panel conduite en France lors des élections présidentielles en 1969 montre bien que les appréciations des candidats changent peu pendant une campagne télévisée. Pour certains candidats, l'image a été précisée, mais elle n'a guère été bouleversée (30).

Un homme politique, à moins qu'il soit totalement inconnu, est de toute manière livré aux regards par la presse, le cinéma, la radio, les meetings, dans la rue. Son image est constamment filtrée et réinterprétée dans l'environnement social de l'électeur qui, de plus, la corrige en fonction de ses idées personnelles.

D'autre part, il est certain que les intentions de vote ne changent pas nécessairement dans la même mesure que se modifient éventuellement les images des hommes politiques dans l'esprit de l'électeur (31).

L'action révélatrice de la télévision n'entraîne donc guère de réorientations des comportements électoraux, sauf dans des cas exceptionnels favorisés largement par le contexte politique.

(29) J. BLUMLER et D. Mac QUAIL, *op. cit.*

(30) J. CAZENEUVE, *op. cit.*, pp. 262 ss.

(31) G. MALETZKE, *Psychologie der Massenkommunikation*, Hambourg, 1963, pp. 115-116.

Rôle des personnalités.

Et même dans ces cas exceptionnels, l'homme politique doit répondre à des exigences particulières pour avoir une chance de tirer du profit de ses apparitions à la télévision. Le cas d'Alain Poher en France en 1969 a montré qu'il faut exploiter les courants favorables en tenant compte de certains mécanismes psychologiques chez l'électeur.

Poher avait enfreint la règle de la cohérence de l'image politique que doit présenter un homme public. Il était à la télévision d'abord le représentant calme, modéré, un peu mou mais attendu du courant centriste. Pour répondre à certaines critiques qui lui reprochaient son manque de combativité, il s'est métamorphosé en homme agressif, mordant, maladroit dans ses attaques. L'enquête de J. Cazeneuve montre qu'il a dérouter par là ses partisans initiaux qui tenaient à ses qualités de modéré et qui ne croyaient finalement plus à la cohérence, à la sincérité de ses comportements (32).

La cohérence n'est qu'une exigence parmi d'autres auxquelles doit répondre l'homme politique à la télévision. Cependant, il n'est pas possible de dresser la nomenclature de ces exigences. Elles sont extrêmement variables. En fait, la télégenie politique varie avec le contexte politique, social, psychologique. C'est ce contexte qui fait que l'électeur demande à l'homme politique d'apparaître avant tout comme compétent ou honnête ou énergique ou sincère...

Rôle des contenus et des formes.

Il n'y a pas que la ou les personnalités politiques qui déterminent les possibilités d'influence de la télévision. Il y a aussi les contenus et les formes de la communication.

Là, le public, l'électorat est formel : il n'aime pas la communication politique unilatérale, l'allocution du style classique « Tribune Libre ». Il préfère la présentation « à controverse », basée sur l'argumentation multilatérale, les débats, les confrontations, les entretiens inquisiteurs. Les enquêtes coïncident à ce sujet : les partisans de la première formule représentent dans tous les pays un petit pourcentage seulement par rapport aux autres.

Il y a deux motivations principales de la préférence pour la controverse : le désir d'assister à un spectacle, à un « match » plus ou moins divertissant d'une part ; le désir d'obtenir une information plus objective sur les problèmes et les hommes politiques d'autre part (33).

(32) J. CAZENEUVE, *op. cit.*

(33) Cf aussi G. THOVERON, *Radio et télévision dans la vie quotidienne*, Bruxelles, 1971, p. 634.

Si forte est cette tendance dans l'électorat que les partis et les responsables des moyens de communication revisent leurs stratégies traditionnelles. En Angleterre, par exemple, les partis ont demandé une réduction du temps d'antenne accordé pour les émissions radio-télévisées du type « Allocution ». En Belgique, depuis peu, les partis remplissent ce même temps par des pseudo-débats qui ont tout au moins la forme extérieure de la controverse. La presse, d'autre part. — et pas seulement la presse dite neutre — ouvre ses colonnes à des confrontations d'un type semblable.

Autres formes de communication qui bénéficient des faveurs de l'électorat : celles qui permettent une participation effective du public, du fait d'une certaine projection ou identification. L'attrait psychologique et politique de ces formes, notamment à la radio-télévision paraît renforcé par l'intervention effective d'un public réel.

Un exemple belge : les émissions politiques les plus appréciées de la RTB paraissent être celles où les spectateurs peuvent se projeter le plus : celles qui confrontent un homme politique à un public en studio ou qui sont basées sur des questions posées par téléphone (34).

L'électeur intermédiaire en studio ou au téléphone crée pour les autres électeurs l'illusion d'un contact personnel avec l'homme politique. Or, les études européennes ont confirmé que de toutes les formes de communications, c'est le plus souvent le contact direct qui est le moyen d'information et de persuasion le plus efficace. Cette efficacité est due au degré d'implication personnelle de l'électeur.

Ceci conduit à un dernier élément d'importance fondamentale pour la communication politique :

LA CIRCULATION DES MESSAGES A L'INTERIEUR DES GROUPES D'ELECTEURS

Quel que soit le mode de transmission technique d'un message politique, quels que soient sa forme et son contenu — l'interprétation finale est essentiellement sociale. Le message prend sa forme définitive dans le groupe, sous l'effet de relations sociales qui sont souvent plus importantes que l'action des mass media.

Or, dans ces relations, certaines personnalités jouent un rôle spécial. En raison de qualités particulières, elles font fonction de guides d'opinion ou de « faiseurs » d'opinion. C'est généralement eux qui perçoivent d'abord le message et le transmettent ensuite à leur entourage en lui donnant une orientation spécifique.

(34) C. GEERTS, *op. cit.*

Bien qu'il soit difficile à déterminer avec précision, le rôle fondamental de la communication interpersonnelle et surtout des leaders d'opinion apparaît dans toutes les grandes enquêtes.

On a déjà cité l'exemple des jeunes partisans du CDU en 1965 en Allemagne dont les attitudes politiques étaient déterminées avant tout par l'environnement social et institutionnel. Cazeneuve en France et Mc Quail en Angleterre ont montré l'intervention des leaders d'opinion dans l'évolution des images de certains candidats montrés à la télévision : comment ces leaders ont contribué à réorienter les effets directs de la télévision.

Pour l'Allemagne de 1969, Klaus Liepelt a souligné l'importance du phénomène sur un plan plus large. Selon lui, l'analyse des motivations des nouveaux électeurs du SPD a montré que, pour ces électeurs, le contact quotidien avec des partisans traditionnels du parti avait joué un rôle stimulant.

Cela était important surtout dans les concentrations urbaines et dans les régions entourant les grandes villes (35).

En matière politique, la grande ville rayonne dans la population rurale des environs par des échanges permanents, comme l'a souligné l'historien politique E. Geiss (36). Les promoteurs de ces échanges sont : travailleurs et employés faisant la navette, hommes d'affaires, étudiants universitaires, etc. Selon Geiss, le SPD a intérêt à profiter davantage encore de ce phénomène en concentrant sa propagande dans les grandes villes bien que celles-ci soient ses points forts depuis longtemps. C'est pour ce parti un moyen d'atteindre de manière indirecte et pourtant efficace les populations rurales. Il peut ainsi s'épargner de dépenser ses énergies à la campagne où il devrait affronter ouvertement l'action massive du CDU/CSP...

Perspectives.

L'ensemble des résultats d'études cités ne concerne que des périodes relativement courtes : les précampagnes et les campagnes électorales. Ils ont montré que le pouvoir de la communication politique pendant ces périodes est relativement limité.

Il n'est cependant pas sûr que ce pouvoir ne soit pas bien plus efficace à long terme. Il n'existe pas de démonstrations objectives à ce sujet ; mais il y a certains faits et observations qui peuvent faire réfléchir.

Ainsi, la confrontation permanente, quotidienne avec une certaine dose d'information politique — même si cette confrontation est plus ou moins

(35) *Der Spiegel*, du 6 octobre 1969, pp. 36 ss.

(36) *Der Spiegel*, du 27 octobre 1969, pp. 57 ss.

involontaire — peut progressivement éveiller les consciences et amener des attitudes plus critiques.

C'est à cela qu'on a attribué en partie en Allemagne les modifications qui sont en train de se produire dans l'électorat féminin. Avec l'extension massive de la télévision, les femmes prennent davantage contact avec la politique, si elles veulent ou non. Selon Infratest, sur 100 femmes ayant la télévision, 80 sont régulièrement touchées par la politique, contre 48 n'ayant pas la télévision (37).

En Angleterre, les politologues David Butler et Donald Stokes ont attribué au magazine critique de la BBC « That was the week that was » une influence clandestine importante sur l'évaluation publique des faits et des hommes politiques pendant les premières années de la décennie écoulée. Selon eux, cette influence aurait contribué à une réorientation progressive de l'électorat vers les travaillistes en 1966 (38).

Mais l'information politique n'est pas le seul facteur qui entre en jeu. Selon certains, il y en a un autre, bien plus important : le climat général ou l'orientation générale de la communication.

À la télévision, par exemple, l'ensemble des émissions ou certaines catégories de programmes peuvent agir insensiblement sur l'opinion. C'est ainsi que K. H. Wocker suppose qu'en Angleterre, le traitement répété des grands problèmes sociaux dans de nombreuses dramatiques (par exemple « Cathy come home »), dans des documentaires et dans toute une série d'émissions satiriques a également accéléré le mouvement en faveur des travaillistes. Par contre, l'analyse très critique que fit la télévision par la suite de l'évolution financière et économique du pays a, selon Wocker, renforcé une réorientation de l'électorat vers les conservateurs (39).

Ces observations sont difficile à étayer scientifiquement. Mais elles ouvrent des perspectives nouvelles à l'étude des comportements électoraux sous l'action de la communication sociale...

(37) *Der Spiegel*, du 1^{er} septembre 1969, p. 36.

(38) D. BUTLER et D. STOKES, *Political change in Britain*, Londres, 1969.

(39) K.H. WOCKER, *Fernsehen und Politik in Grossbritannien*, in *Fernsehen und Bildung*, Munich, 1970, 1/2, p. 34.



Les options politiques des lycéens français

par Jean C. TEXIER,

Rédacteur en chef adjoint de la revue *Contrepoint*.



L'agitation récente de la jeunesse française a suscité de nombreux articles journalistiques mais guère de recherches de science politique. Le comportement politique des lycéens demeure mal connu. Une enquête que nous avons menée en 1966 auprès de 1.600 élèves du second cycle de deux établissements secondaires parisiens permet d'analyser les sympathies politiques des lycéens et des lycéennes ainsi que l'image que se font ces jeunes de l'activité politique.

La sympathie politique.

Lorsque l'on demande aux jeunes le parti ou la tendance politique pour lesquels ils ont le plus de sympathie, 37 % ne répondent pas et 9 % répondent aucun. C'est chez les filles que le nombre d'absences de réponse est le plus fort : 43 % contre 33 % ; mais c'est chez les garçons que l'on trouve le plus important pourcentage d'« aucun » : 11 % contre 5 %. Ce refus de répondre provient en grande part de l'indécision des enquêtés, et aussi du fait que certains considéraient cette question comme personnelle. Il est également permis de penser que cette masse d'indécis n'est que la transposition, au niveau de la jeunesse, de ce marais observé dans l'analyse des familles politiques françaises (1). Comment se détermineront ces jeunes indécis lors de consultations électorales ou de crises politiques ? Il serait hasardeux de vouloir le prédire (2). La ventilation des réponses de ceux qui ont une sympathie politique est donnée par le tableau suivant :

(1) DEUTSCH E., LINDON D., WEILL P., *Les familles politiques aujourd'hui en France*, Paris, Edition de Minuit, 1966, p. 21.

(2) Afin d'obtenir quelques indications sur ce problème, à la veille du premier tour des élections législatives de mars 1967, nous avons effectué un sondage sur trois classes terminales de Buffon qui avaient été enquêtées en novembre 1966. Nous sommes

TABLEAU I
La sympathie politique

	Ensemble	Garçons	Filles
	(858)	(531)	(227)
Extrême gauche	14	15	13
Gauche	20	15	27
Gaullisme	34	36	30
Centre	16	18	15
Droite	10	8	13
Extrême droite	6	8	2

Ce tableau apporte un certain nombre d'indications intéressantes. En dépit de leur origine bourgeoise, les jeunes filles de Duruy, lycée réputé conservateur, s'orientent plus vers la gauche que les garçons de Buffon, lycée réputé novateur. Elles sont moins favorables qu'eux au gaullisme ou à l'extrême droite. Rien également ne permet de dire, comme certains l'ont soutenu, que les personnalités politiques au physique séduisant les influencent plus que les garçons. Ici, les chiffres nous induiraient plutôt à prétendre le contraire (3). Des partis qui ont actuellement un rôle plus effacé sur la scène politique (MRP, CNI) ont encore une certaine audience chez les filles. Du point de vue de l'analyse des différences entre les sexes, les résultats de ce tableau semblent être en opposition avec les théories habituellement émises. En effet, elles montrent que « les suffrages féminins tendent à se porter vers les partis conservateurs » (4), et que, même si l'on admet que cette affirmation doit être nuancée pour l'électorat jeune, il reste néanmoins que chez les célibataires « les jeunes hommes votent beaucoup plus souvent

parvenus à réduire de plus de moitié le pourcentage d'indécision qui passa de 38 à 17. La comparaison des résultats des deux sondages montre que la prise de position de la moitié des indécis n'a guère changé la répartition des élèves entre les grandes familles politiques. Tout au plus notait-on un léger renforcement du gaullisme aux dépens de la majorité des autres tendances. Par ailleurs, remarquons que les élèves qui se déclaraient sympathisants de l'anarchisme ou du trotskisme en novembre 1966, forcés de choisir, en mars 1967, entre les partis présentant des candidats à Paris, se rallièrent au PSU et non au PCF, ou s'abstinrent. Constatons également un transfert de « voix » du centre vers l'extrême-droite. Notre « test pré-électoral » porte sur un échantillon trop réduit pour nous permettre de savoir si cette dernière fluctuation était, chez les jeunes, un indice préfigurant le durcissement de l'attitude des électeurs centristes à l'égard de la majorité lors du second tour de scrutin.

(3) En réalité, « deux tiers des jeunes, tant garçons que filles, attachent une dernière fluctuation était, chez les jeunes, un indice préfigurant le durcissement de France n° 78 - 15 décembre 1965, p. 9.

(4) DUVERGER Maurice, *La participation des Femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955, p. 177.

que les jeunes femmes pour les partis de gauche » (5). Comment donc expliquer cette non-concordance de nos résultats avec ceux des autres recherches ? La première hypothèse pourrait être de dire que les jeunes filles qui vivent dans des conditions sociologiques les prédisposant à choisir des familles politiques conservatrices, opteraient pour des idéologies de gauche afin de s'opposer à leur milieu. Cependant, le reste des résultats de l'enquête ne semble pas concorder avec une telle hypothèse. Nous croyons plutôt que cette force relative de la gauche dans les milieux féminins jeunes est due à l'importance des indécises. Celles-ci beaucoup plus soumises à leur milieu que celles qui ont déjà choisi une option idéologique, se classeront au fur et à mesure qu'elles vieilliront dans des familles politiques conformes à leur origine sociale, alors que la gauche et l'extrême gauche feraient, chez les filles, leur plein très tôt. On peut suggérer que pour les lycéennes, l'adhésion à une idéologie de gauche se fait plus jeune que celle à une idéologie de droite. Ceci s'explique par le fait que la majorité des jeunes filles de Duruy, vivant dans un milieu bourgeois, en parfaite symbiose avec lui, ne prendront que plus tard conscience de leur appartenance à la droite. Alors que celles qui désirent prendre une option idéologique non conforme à leur milieu, doivent le faire très tôt afin de ne pas se laisser endormir par lui.

En analysant maintenant ce tableau d'une manière globale, on peut se demander si, dans la jeunesse, n'est pas en train de sonner le glas des extrémismes. La Gauche est plus importante que l'Extrême Gauche. Il faut d'ailleurs noter que le parti communiste ne représente que les deux tiers de cette dernière famille. L'autre tiers étant composé d'une pulvérulence de groupuscules : anarchistes, maoïstes, castristes, guévaristes, trotskistes... Les sympathisants de ces groupes, souvent rivaux, aux effets réduits, à la structure vague, se retrouveront côte à côte dans les comités vietnamiens, puis dans les comités d'action lycéens. Minorité très politisée, ces jeunes constituaient, en novembre 1966, des centres d'intense fermentation politique, mais dont les actions ne pouvaient aboutir en raison de l'apathie de la masse. Les enquêtés préférèrent, en général, se réclamer d'un tempérament politique (gauche, centre, gaullisme, droite) que de donner le nom d'un parti précis. Les lycéens et les lycéennes n'ont aucune difficulté ou même répulsion, à utiliser, pour se situer politiquement, les notions de droite et de gauche. Remarquons qu'entre les deux dernières nées des formations politiques

(5) DOGAN Mattél. « Les attitudes politiques des femmes en Europe et aux Etats-Unis », in BOUDON Raymond et LASARFELD Paul, *Vocabulaire des Sciences Sociales*, La Haye, Mouton, 1965, p. 301.

françaises, le centre démocrate et la fédération de la gauche, partis visant à regrouper leurs familles politiques, le centre démocrate, seul, est plus fréquemment cité que le tempérament politique qu'il représente, alors que la FGDS est beaucoup moins souvent citée que la gauche (1 % contre 9 %). Dans la catégorie de ceux qui affirment soutenir la majorité, près de la moitié doit être favorable à l'UNR-UDT, l'autre moitié se déclarant gaulliste sans pouvoir fournir de précisions. Ceux qui se réclament des républicains indépendants ou du gaullisme de gauche sont en nombre infime. L'extrême droite est également très divisée : la plus grande partie est partisane de M. Tixier Vignancour, un quart se dit monarchiste et une petite fraction se réclame du national-socialisme, en se référant parfois explicitement au NPD allemand (0,5 %).

Les événements de Mai 1968 ont-ils bouleversé les options politiques des Jeunes ? Il ne le semble pas. Un sondage mené par l'IFOP en septembre 1968 confirme la modération politique de la majorité des Jeunes. « S'ils avaient eu, à cette époque, à choisir des députés, 24 % auraient voté pour l'UDR, 13 % pour le Centre démocrate, 11 % pour les Républicains indépendants, 9 % pour le Parti communiste, 9 % pour la Fédération de la Gauche et 8 % pour le PSU. Vingt pour-cent ne se prononçaient pas et 6 % auraient donné leur voix à un candidat sans étiquette » (6). En dépit de leurs actions spectaculaires, les groupes pro-chinois et autres gauchistes, connaissent simplement comme l'avait envisagé F. Fejtö « un succès de curiosité chez les intellectuels et les étudiants » (7).

Recherchons les variations de la sympathie politique en fonction de quelques-unes des catégories sociologiques des jeunes :

Chez les lycéens, le pourcentage des indécis (8) décroît jusqu'à 18 ans. A 19 ans, il marque un net accroissement, sans doute dû à la composition de cette tranche d'âge essentiellement par des élèves des classes préparatoires scientifiques où l'intensité du travail scolaire ne laisse le temps de choisir une option idéologique. Les sympathisants de la gauche et de l'extrême gauche voient leur nombre augmenter jusqu'à 18 ans. A 19 ans, l'extrême gauche perd la maîtrise de ses partisans alors

(6) VILAIN Pierre. « Qu'est-ce que les Jeunes ont dans la tête ? » *La Vie catholique* n° 1218, 11-17 décembre 1968, p. 11. Cette enquête porte sur un échantillon représentatif des 15-24 ans.

(7) FEJTÖ François. « Les Progrès du Schisme chinois », *Esprit* n° 11, novembre 1963, p. 704.

(8) Nous appelons indécis ceux qui n'indiquent pas leur sympathie politique, ou qui déclarent n'en avoir aucune. L'extrême gauche comprend le PCF, le PSU et les divers groupes : anarchistes, trotskistes,...

que la gauche reste stable. Le gaullisme bénéficie jusqu'à 17 ans d'une forte augmentation de ses effectifs qui fléchissent légèrement ensuite. Notons dans cette famille politique une mutation de l'appellation selon l'âge : de gaulliste sans précision on passe à UNR-UDT. Ainsi à 15 ans, le quart de ses sympathisants se déclarent UNR-UDT et les trois quarts gaullistes sans autres précisions, tandis qu'à 19 ans les proportions sont inversées. L'audience du centre évolue irrégulièrement : nette progression de 15 à 16 ans, chute à 17 ans, puis recouvrement du

TABLEAU II

Sympathie politique et âge

	15 ans et moins		16 ans		17 ans		18 ans		19 ans et plus	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	(127)	(131)	(189)	(171)	(248)	(164)	(204)	(114)	(139)	(47)
Indécis	54	51	43	47	38	41	36	49	46	56
Extrême gauche	6	5	7	9	9	9	10	6	5	6
Gauche	5	13	8	15	9	16	10	12	10	6
Gaullisme	16	20	21	16	23	10	22	18	20	13
Centre	8	4	12	4	5	10	8	6	8	6
Droite	4	5	4	6	8	12	7	6	3	10
Extrême droite	7	2	5	3	4	2	7	3	8	3

niveau initial. La droite trouve le plus de partisans à 17, 18 ans. L'importance de l'extrême droite diminue jusqu'à 17 ans et augmente ensuite. Dans l'ensemble, le gain des diverses options idéologiques sur l'indécision au cours du vieillissement est identique pour la gauche et le gaullisme. L'extrême gauche obtient certes un gain comparable jusqu'à 18 ans mais le perd après.

Chez les lycéennes, la proportion d'indécises diminue jusqu'à 17 ans, puis remonte ensuite, atteignant à 19 ans un niveau supérieur à celui de 15 ans. L'extrême gauche et la gauche, le centre et la droite voient l'effectif de leurs sympathisantes augmenter jusqu'à 17 ans, puis se réduire à 18 ans. A 19 ans, le centre et la droite ont cependant plus de partisans qu'à 15 ans, alors que l'extrême gauche et la gauche en ont moins. Le pourcentage des gaullistes décroît jusqu'à 17 ans, puis croît à 18 et se remet ensuite à décroître. L'audience de l'extrême droite est constante à chaque âge. Pourquoi cette coupure dans le choix politique entre 17 et 18 ans ? Suggérons qu'elle est la traduction dans le domaine politique des effets de la notion de féminité. Vers 18 ans, sous l'influence du contexte social, la lycéenne laisse place à une jeune fille en quête d'un nouveau visage et d'un autre rôle. Ainsi

la lycéenne adhérant peu à peu à une vision stéréotypée de la « Femme » se conforme tout naturellement à la dépolitisation de son modèle et en vient à abandonner ses options politiques antérieures.

Examinons enfin les comparaisons entre les options des deux sexes à chaque âge. A tous les âges sauf à 15 ans, il y a plus de gaullistes chez les garçons que chez les filles. La gauche et l'extrême gauche sont mieux représentées parmi les lycéennes que parmi les lycéens jusqu'à 17 ans. La situation s'inverse ensuite. L'existence d'un plus petit nombre d'indécises que d'indécis à 15 ans et moins indique peut-être une prise de conscience politique effectuée plus jeune par les filles que par les garçons.

L'analyse des options politiques selon le niveau scolaire apporte des précisions supplémentaires. Chez les élèves, l'indécision est moindre en classe terminale que dans les autres classes. Les lycéens indécis sont moins nombreux en science expérimentale (38 %) qu'en mathématiques élémentaires (39 %), qu'en philosophie (42 %). En revanche, l'indécision est plus développée chez les lycéennes de sciences expérimentales (51 %) que chez celles de mathématiques élémentaires ou philosophie (42 % dans chaque section). La force de la gauche et de l'extrême gauche progresse selon la hiérarchie des classes chez les garçons : 10 % en seconde, 13 % en première, 17 % en terminales et 22 % en classes préparatoires. Même progression chez les filles, cependant elle s'effectue à un niveau supérieur et s'arrête en terminale. En lettre supérieure, la gauche et l'extrême gauche ont une audience à la fois plus faible que celle enregistrée dans les terminales féminines et dans les classes préparatoires masculines. Le gaullisme recrute ses partisans et partisanses surtout en sciences expérimentales (27 % de lycéens, 18 % de lycéennes) et en seconde (24 % de lycéens, 25 % de lycéennes). Il est également bien représenté dans les mathématiques élémentaires et les philosophies masculines (21 %) et les lettres supérieures (16 %) et philosophie (14 %) féminines. Le centre a le plus de sympathisants et de sympathisantes en première et en mathématiques élémentaires (9 % de garçons, 8 % de filles). La droite est soutenue le plus par les lycéens de sciences expérimentales (7 %) et de première (6 %) et par les lycéennes de lettres supérieures (10 %) et de philosophie (9 %). L'extrême droite obtient sa meilleure audience : en philosophie (11 %), en première (10 %) pour les garçons ; en mathématiques élémentaires (5 %), en première (3 %) pour les filles. Remarquons qu'en classe terminale, pour les garçons comme pour les filles, il est difficile d'opposer, quant aux choix politiques, les scientifiques aux littéraires. La distinction est plutôt à établir entre les attitudes des élèves de sciences expé-

TABLEAU III
Sympathie politique et activité professionnelle des parents
(garçons)

	PERE							MERE	
	Industriels gros commerçants	Artisans petits commerçants	Professions libérales cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers personnels de service	Retraités rentiers	Active	Non active
	(58)	(71)	(321)	(198)	(109)	(44)	(39)	(294)	(559)
Indécis	46	47	39	42	43	43	40	38	43
Extrême gauche . . .	2	3	8	6	14	10	10	12	5
Gauche	7	6	10	9	6	10	6	12	7
Gaullisme	19	25	21	23	20	16	14	22	22
Centre	7	10	9	7	9	5	13	8	8
Droite	5	6	7	6	5	8	6	4	7
Extrême droite . . .	14	3	6	7	3	8	11	4	8

TABLEAU IV
Sympathie politique et activité professionnelle des parents
(filles)

	PERE							MERE	
	Industriels gros commerçants	Artisans petits commerçants	Professions libérales cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers personnels de service	Retraités rentiers	Active	Non active
	(65)	(36)	(360)	(51)	(30)	(45)	(17)	(201)	(385)
Indécis	56	31	46	45	60	43	29	41	48
Extrême gauche . . .	6	14	6	11	17	5	6	13	6
Gauche	6	16	16	8	7	15	36	15	13
Gaullisme	14	17	17	16	10	16	24	16	16
Centre	9	8	6	6	3	12	5	8	6
Droite	9	11	8	10	3	9	—	5	9
Extrême droite . . .	—	3	1	4	—	—	—	2	2

mentales et celles des élèves de philosophie ou de mathématiques élémentaires.

Comment le milieu social agit-il sur la sympathie politique des jeunes ? L'examen des tendances politiques des enquêtés selon l'activité professionnelle de leurs parents fait apparaître des différences importantes.

Notons tout d'abord que les trois quarts des élèves qui refusent d'indiquer la profession de leur père se classent dans la catégorie des indécis. La crainte, sans doute, de fournir des éléments permettant une éventuelle reconnaissance de leur identité explique le comportement méfiant de ces jeunes à l'égard de l'enquête.

Chez les garçons, dans tous les milieux sociaux, les indécis forment le groupe majoritaire. L'indécision la plus forte est enregistrée parmi les fils d'industriels et d'artisans et la plus faible parmi ceux des cadres supérieurs et des retraités. Le gaullisme obtient ensuite le soutien le plus élevé. Ses sympathisants sont plus nombreux que ceux de la gauche et de l'extrême gauche réunies dans toutes les catégories sociales, à l'exception des élèves venant de familles d'ouvriers, de personnels de service, d'employés et de retraités. Les milieux de cadres moyens et d'artisans ou petits commerçants sont ceux où le gaullisme est le mieux représenté. L'importance de l'extrême gauche est accusée chez les enfants d'employés et d'ouvriers, mais minime chez ceux d'artisans et d'industriels. La gauche recrute ses plus fortes proportions de partisans chez les fils d'ouvriers, de cadres supérieurs ou moyens. Le centre trouve sa meilleure audience chez les lycéens dont le père est retraité ou artisan, la droite chez ceux où il est classé parmi les personnels de service. L'influence de l'extrême droite est très nette dans les familles d'industriels et de rentiers ou retraités.

Chez les filles, l'indécision la plus faible est remarquée parmi celles issues de familles d'artisans ou petits commerçants et de retraités ou rentiers ; la plus forte est trouvée parmi celles ayant un père employé ou industriel. Dans le choix des diverses tendances, on note une nette opposition entre le comportement des filles d'industriels et de cadres supérieurs et celui des filles de cadres moyens, d'artisans et d'employés. Ces dernières choisissent beaucoup plus fréquemment la gauche et l'extrême gauche et la droite ou l'extrême droite que les premières. En particulier, les extrêmes obtiennent les meilleurs scores chez les enfants de cadres moyens et d'artisans pour l'extrême droite, et pour l'extrême gauche dans les deux milieux ainsi que dans celui des filles d'employés. Le gaullisme recrute surtout des sympathisantes chez les lycéennes dont le père est retraité, artisan, cadre supérieur ou moyen. Dans toutes les catégories sociales à l'exception de celle des industriels et gros commerçants, son importance est inférieure à celle de la gauche et l'extrême

gauche réunies. Le centre a le plus de partisans dans les milieux de personnel de service d'artisans et d'industriels.

Une nouvelle fois, nous constatons que l'attitude de garçons et de filles ayant une même origine sociale n'est pas identique. L'explication réside sans doute dans la structure du recrutement des deux lycées. Alors qu'à Buffon l'équilibre entre les diverses classes sociales est maintenu, à Duruy une seule tient une place privilégiée. Cette situation dans le cadre scolaire n'est pour une grande part que le reflet de celle existant au niveau des arrondissements : opposition entre le VII^e et le XV^e. En effet, dans la partie du VII^e où recrute Duruy, suggérons que les cadres moyens, les employés, les artisans et les petits commerçant sont les classes défavorisées, celles qui tiennent lieu de « prolétariat ». Aux réactions habituelles de classe s'ajoutent celles provoquées par une sorte de complexe de minorité. Il s'en suit donc une radicalisation des options au sein même du milieu social. Ainsi les filles de ces catégories, d'une part influencées par un milieu qui a pris conscience de sa condition et d'autre part poussées par leur position de minorité dans le lycée sont moins indécises et s'opposent à la classe majoritaire en optant soit pour la gauche ou l'extrême droite (protestation de type poujadiste).

Moins d'indécision, orientation plus fréquente vers la gauche et l'extrême gauche, soutien plus faible à la droite et l'extrême droite, sympathie identique pour le gaullisme, tels sont les grands traits qui caractérisent les enfants dont la mère exerce une profession par rapport à ceux dont la mère reste au foyer.

Dans l'ensemble, le choix de l'option politique selon le niveau d'études des parents confirme celui en fonction de leur répartition professionnelle. Les lycéens dont le père a effectué des études supérieures, secondaires ou primaires sont ceux où l'indécision est la plus faible et le soutien à la gauche et à l'extrême gauche (19 % à chacun de ces niveaux) ainsi qu'au gaullisme (22 %) est le plus fort. Notons que les fils dont le père a suivi l'enseignement technique ou commercial apportent également un net appui au gaullisme. L'extrême gauche obtient son meilleur score dans les familles où le père sort de l'école primaire. Prises en fonction du degré d'instruction de la mère, les sympathies politiques sont comparables à celles trouvées selon le niveau d'études du père. La seule différence réside dans une distribution autre de la gauche et de l'extrême gauche selon le genre d'études. L'importance de ces tendances est plus élevée chez les lycéens dont la mère a fait des études supérieures (24 %) que chez ceux où elle a suivi l'enseignement primaire ou primaire supérieur (18 %), secondaire (14 %) et technique ou commercial (4 %).

Les lycéennes dont le père sort de l'école primaire ou primaire supérieure sont moins indécises et se déclarent plus fréquemment de gauche ou d'extrême gauche que les autres. Le gaullisme recrute ses partisans plus chez les filles dont le père a fréquenté la faculté ou l'école primaire que chez celles où il a suivi les cours du lycée, du collège technique ou de l'école primaire supérieure. Le centre et la droite ont leur plus grand nombre de sympathisantes chez les lycéennes dont le père a une formation technique ou commerciale. L'examen de l'option politique selon le degré d'instruction de la mère fait ressortir des tendances identiques.

Les jeunes qui vivent dans une famille possédant la télévision se déclarent moins souvent indécis ou sympathisants de la gauche et de l'extrême gauche, mais plus fréquemment partisans du gaullisme, du centre, de la droite et de l'extrême droite que les autres.

Le choix politique varie également selon le lieu de résidence des enquêtés. Les lycéens résidant dans le VII^e sont moins indécis (36 %) que ceux habitant le XV^e (42 %) ou la banlieue (49 %). Ils sont également plus gaullistes (24 % contre 20 % en banlieue et 19 % dans le XV^e) et plus centristes (11 % contre 8 % dans le XV^e et 7 % en banlieue). La droite a une audience similaire dans les trois zones étudiées (5 %). Il en est de même pour la gauche et l'extrême gauche (17 %). Notons toutefois que dans le VII^e la gauche est plus importante que l'extrême gauche (12 % contre 5 %), alors qu'en banlieue c'est le contraire (extrême gauche 9 %, gauche 7 %) et que dans le XV^e leurs forces sont identiques. L'extrême droite recrute plus de partisans dans le XV^e (9 %) que dans le VII^e (7 %) et en banlieue (3 %). La relativement forte représentation de l'extrême droite dans le XV^e provient peut-être de l'installation dans cet arrondissement d'un certain nombre de rapatriés.

Les lycéennes habitant dans le V^e ou le VI^e sont moins indécises que celles résidant dans le VII^e (45 %) ou dans le XV^e (56 %). Elles sympathisent aussi plus souvent à la fois avec la gauche et l'extrême gauche (31 % contre 22 % dans le VII^e et 21 % dans le XV^e) et avec la droite (11 % contre 7 % dans le VII^e et le XV^e). Les lycéennes vivant dans le VII^e sont les plus gaullistes (17 % contre 10 % dans le V^e ou le VI^e et 9 % dans le XV^e). Elles sont également les seules à soutenir l'extrême droite (3 %). Le centre a une audience identique dans les quatre arrondissements analysés.

L'appartenance religieuse entraîne de notables variations dans l'option politique des adultes (9). En est-il de même pour les jeunes ?

(9) BRULÉ Michel. « L'appartenance religieuse et le vote du 5 décembre 1965 », *Sondages* n° 2, 1966, p. 15.

Ici encore, la présence de la quasi-unanimité des élèves refusant d'indiquer leur religion dans la catégorie des indécis est plus l'expression d'un comportement à l'égard de l'enquête que d'une attitude politique. Chez les garçons, le taux d'indécision est comparable pour les sans religion, les catholiques pratiquants ou non pratiquants et les adeptes des autres religions. Les sans religion et les membres des religions autres que le catholicisme ont plus de sympathie pour la gauche et l'extrême gauche que les catholiques pratiquants ou non pratiquants. En revanche,

TABLEAU V

Sympathie politique et Religion

	Sans réponse		Sans religion		Catholiques pratiquants		Catholiques non pratiquants		Autres religions	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Indécis	(168)	(59)	(145)	(76)	(300)	(323)	(275)	(124)	(66)	(52)
Extrême gauche	82	82	37	25	37	50	38	40	38	48
Gauche	3	3	23	32	2	4	6	6	18	8
Gaullisme	6	3	13	22	8	10	6	19	13	18
Gaullisme	4	8	13	10	26	17	25	17	25	18
Centre	2	2	3	3	12	8	9	8	3	2
Droite	2	2	5	8	7	9	8	8	3	6
Extrême droite	1	—	6	—	8	2	8	2	—	—

les catholiques pratiquants et non pratiquants soutiennent le gaullisme, le centre, la droite et l'extrême droite plus fréquemment que les sans religion. Il existe peu de différences entre le choix politique des catholiques pratiquants et celui des non pratiquants : les non pratiquants sont légèrement plus favorables à l'extrême gauche et sensiblement moins au centre que les pratiquants.

Chez les filles, la proportion d'indécises est deux fois moins élevée parmi les sans religion que parmi les catholiques pratiquantes. Les sans religion accordent une audience nettement plus forte à la gauche et à l'extrême gauche que les catholiques pratiquantes ou non pratiquantes, mais elles sympathisent moins que ces dernières avec le gaullisme, le centre, la droite et l'extrême droite. Le comportement des catholiques pratiquantes diffère de celui des non pratiquantes : celles-ci sont moins indécises et plus partisans de la gauche et de l'extrême gauche que celles-là, mais pratiquantes et non pratiquantes se réclament dans des proportions identiques du gaullisme, du centre, de la droite et de l'extrême droite. Les filles qui appartiennent aux autres religions soutiennent plus la gauche ou l'extrême gauche et moins le centre, la droite

ou l'extrême droite que les catholiques. En revanche, elles sont aussi gaullistes que ces dernières.

Au terme de cette analyse, recherchons comment se manifeste, chez les jeunes, la distinction entre la gauche et la droite. Pour ce faire, nous avons regroupé les diverses tendances précédemment analysées en gauche (extrême gauche et gauche) et droite (gaullisme, centre, droite et extrême droite). Nous avons aussi estimé intéressant de maintenir isolée l'indécision.

TABLEAU VI
Sociologie des familles politiques*

	Garçons			Filles		
	Indécision	Gauche	Droite	Indécision	Gauche	Droite
	(427)	(154)	(373)	(302)	(134)	(200)
Age :						
moins de 18 ans . . .	57	55	62	71	79	74
18 ans et plus . . .	32	40	34	27	20	26
Profession du père :						
Industriels, gros commerçants	6	3	7	12	6	10
Cadres supérieurs, professions libérales . .	28	40	37	55	60	58
Autres professions . . .	45	50	52	30	32	30
Profession de la mère :						
Active	23	50	29	28	43	32
Non active	57	47	65	63	53	63
Niveau d'étude du père :						
Supérieur	31	50	49	67	58	69
Secondaire	16	22	20	14	18	12
Autres études	30	24	27	14	24	17
Religion :						
Catholique pratiquant .	25	18	44	54	33	59
Catholique non pratiquant	24	25	36	16	23	23
Sans religion	12	45	10	6	31	8

* Dans chaque catégorie la somme des pourcentages n'atteint pas cent, en raison de l'absence des sans réponses. Pour la religion, le groupe des autres religions n'a pas été mentionné.

Les pourcentages de garçons (59 %) et de filles (41 %) indécis sont comparables à ceux de l'ensemble de l'échantillon (50 % de lycéens et 40 % de lycéennes). Le soutien féminin est plus net pour les partis de gauche (46 %) que pour les partis de droite (35 %). Au contraire, l'appui masculin est plus fort pour les partis de droite (65 %) que pour ceux de gauche (54 %). Ainsi, en tenant compte de la surreprésentation des lycéens par rapport aux lycéennes, on peut affirmer que, à l'opposé de ce qui est constaté chez les adultes, la gauche recueille

plus de faveur chez les filles que chez les garçons. Egalement à la différence de leurs aînées les jeunes filles ne constituent point la majorité des indécises (10).

Outre son recrutement plus féminin que masculin, la gauche se distingue de la droite par un soutien plus vieux chez les garçons et plus jeune chez les filles. Elle obtient plus de partisans et de partisanses chez les enfants de cadres supérieurs ou de membres des professions libérales, mais moins chez ceux d'industriels ou de gros commerçants. Cette différence entre la gauche et la droite prend une nette signification quant à l'activité professionnelle de la mère des enquêtés : les sympathisants et sympathisantes de la gauche ont plus souvent une mère qui exerce un métier que les élèves qui se déclarent de droite. Du point de vue du niveau d'études du père, l'opposition entre la droite et la gauche se traduit différemment pour les garçons et les filles. Chez les lycéens, les sympathisants de la gauche se distinguent de ceux de la droite par le fait que leur père a un degré d'instruction plus élevé. En revanche, chez les lycéennes la situation est inversée. Elle est ainsi analogue à celle constatée chez les adultes (11). Enfin, la gauche et la droite s'opposent sur le plan religieux : pour les garçons comme pour les filles, la gauche obtient nettement plus la sympathie des sans religion, alors que la droite trouve plus de faveur parmi les catholiques.

L'indécision, dans l'ensemble, a des caractéristiques assez proches de celles de la droite. Les options droite et gauche apparaissent correspondre chez les jeunes à des critères sociologiques moins diversifiés que ceux obtenus dans des échantillons représentatifs de l'électorat. Ceci provient-il seulement des limites du groupe social étudié ou bien ne serait-ce point l'intégration scolaire qui provoque une certaine uniformisation des influences du milieu social ?

L'image de la politique.

Les jeunes ont-ils la même conception de la politique que leurs aînés ? Nous avons posé une série de dix questions pour tenter d'apprécier quel sens les lycéens et les lycéennes donnaient à l'expression usuelle « faire de la politique ». Ces questions ayant été posées par l'IFOP

(10) MICHELAT Guy. « Attitudes et Comportements politiques à l'automne 1962 » in GOGUEL François, *Le Référendum d'octobre et les élections de Novembre 1962*, Paris, 1965, p. 228.

(11) Chez les adultes « si nous utilisons le groupement en « partis de droite » et « partis de gauche », ces derniers se caractérisent par un niveau d'études moins élevé ». MICHELAT Guy, *ibid.*, p. 232.

en 1953 à des adultes (12), nous avons pu mesurer les différences de conception.

TABLEAU VII
L'image de la politique

Est-ce, selon vous, faire de la politique que de :	Jeunes				Adultes			
	Garçons		Filles		Hommes		Femmes	
	oui %	non %	oui %	non %	oui %	non %	oui %	non %
Se présenter aux élections municipales ?	66	29	75	23	56	34	64	26
Adhérer à un club politique ?	59	35	72	25	—	—	—	—
Coller des affiches ou vendre des journaux pour un parti ?	46	51	57	40	80	15	85	8
Etre inscrit à un parti politique ?	44	52	53	45	81	14	83	9
Assister ou prendre la parole à une réunion électorale ?	46	50	45	52	68	24	71	18
Lire dans un journal régulièrement les infor- mations politiques ? . . .	43	53	38	60	14	82	15	75
Se renseigner afin de connaître le système électoral et le fonction- nement des institutions ? .	42	54	31	67	17	79	19	68
Voter régulièrement à chaque élection ?	39	58	34	63	17	78	15	77
Discuter politique au cours d'une réunion amicale ?	39	56	29	68	45	46	48	37
Regarder les actualités télévisées ?	11	84	8	88	—	—	—	—

« Dans la mesure où la participation politique des femmes est plus faible que celle des hommes, et surtout dans la mesure où l'attitude du public féminin à l'égard des conduites politiques est plus réservée, plus restrictive, on s'attendait à ce que le public féminin considère plus souvent qu'un certain nombre d'activités civiques générales relèvent déjà du domaine de la politique. » Telles étaient les hypothèses de Maurice Duverger en posant ces questions à des adultes. Cependant, l'analyse des résultats montra que « les divergences entre hommes et femmes, dans la façon de discriminer les activités politiques de celles qui sont seulement des activités de citoyens ne sont jamais considérables » (13).

(12) DUVERGER Maurice, *op. cit.*, pp. 173-174.

(13) DUVERGER Maurice, *op. cit.*, pp. 173 et 174.

La situation dans un milieu de jeunes est différente. Deux phénomènes ressortent des positions des lycéens et des lycéennes. D'une part, les filles sont en général moins portées que les garçons à dire d'une activité qu'elle est politique. L'hypothèse initiale du professeur Duverger n'est ainsi pas vérifiée pour la jeunesse, il se produit même le contraire de ce qui était attendu. D'autre part, alors que les adultes déterminent nettement si les activités citées sont politiques ou non, les jeunes sont beaucoup plus hésitants. Très souvent, les pourcentages de oui et de non sont voisins. Alors que chez les adultes, à sept questions sur huit, la différence de pourcentage entre les oui et les non est supérieure à 25 %, elle ne l'est que pour quatre questions sur dix chez les jeunes.

Seules deux activités parmi les dix proposées sont considérées par les élèves des lycées comme indiquant que ceux qui les accomplissent font de la politique. Ce sont : se présenter aux élections municipales et adhérer à un club politique. Le fait que l'adhésion à un club politique soit tenue pour un geste politique, montre que la jeunesse est encore, consciemment ou inconsciemment, influencée par les vieux préjugés qui dépeignent la politique comme étant le domaine du mystère ou de l'inconnu. En effet, n'oublions pas que seulement 15 % des jeunes savent ce qu'est un club politique. Les filles estiment aussi que deux autres activités sont politiques alors que les garçons sont de l'avis opposé. Ce sont : coller des affiches et vendre des journaux pour un parti et être inscrit à un parti politique. La majorité des lycéens et des lycéennes pense que ce n'est pas faire de la politique que d'assister à une réunion électorale, de lire régulièrement dans un journal les informations politiques, de se renseigner afin de connaître le système électoral et le fonctionnement des institutions, de voter régulièrement, de discuter politique au cours d'une réunion amicale, de regarder les actualités télévisées. Dans ces six derniers cas, il y a un pourcentage plus fort de filles que de garçons qui répondent négativement.

Il nous semble que le plus grand enseignement de ces questions soit de montrer qu'alors que plus des quatre cinquièmes des adultes estiment qu'être inscrit à un parti politique, ou coller des affiches et vendre des journaux pour un parti, c'est faire de la politique, près de la moitié des jeunes (un peu plus même chez les lycéens) sont de l'avis opposé. Cela nous indique l'existence d'une mutation du sens des concepts politiques. Cela laisse peut-être aussi supposer un transfert du centre de gravité de la vie politique. L'intérêt des jeunes à l'égard de la vie politique semble moins se manifester envers la politique elle-même ou ses cadres traditionnels qu'envers certains grands problèmes à incidence

morale ou à caractère spectaculaire : Vietnam hier, Bengale aujourd'hui ; Impérialisme, Fascisme, Racisme... Les adultes ont une conception de l'expression « faire de la politique » plus étroite que celle des jeunes.

En effet, pour les adultes, faire de la politique c'est satisfaire aux obligations du métier de politicien, alors que pour les jeunes faire de la politique c'est s'ouvrir sur le monde.

Une nouvelle culture politique semble peu à peu se constituer. Précise chez certaines minorités agissantes, elle reste encore floue pour la masse où elle se caractérise plus par des refus que par des propositions. Promouvoir au sein des lycées une réelle instruction civique est indispensable si l'on souhaite que les lycéens et les lycéennes deviennent des citoyens aptes à participer à la vie de la cité (14).

(14) Les rares recherches effectuées sur les lycéens depuis notre enquête aboutissent à des conclusions fort éloignées des reportages journalistiques épris de sensationnel, et confirment nos analyses. « La politisation des jeunes est plus mythique que réelle » tel est l'enseignement tiré d'un sondage réalisé auprès de 450 garçons et filles de 18 à 20 ans poursuivant des études secondaires ou supérieures dans les huit départements de Midi-Pyrénées (*La Dépêche du Midi*, 24 avril 1971). De l'important travail de Gérard Vincent sur *Les lycéens* (A. Colin, 1971), il ressort que les élèves d'aujourd'hui ressemblent étrangement à leurs parents. Peut-être sont-ils plus cyniques ? Mais les objectifs demeurent identiques : « la maison au bord de l'eau ; une sage réserve à l'égard des étrangers et les plaisirs de la pêche à la ligne ». Certains critiques, incapables d'accepter que le réel ne soit pas conforme à leurs rêves, ont violemment attaqué cet ouvrage. L'enquête minutieuse de Gérard Vincent peut être jugée insuffisante, mais le diagnostic demeure irrécusable : les jeunes font preuve d'un implacable conformisme. Certes, les bruyantes activités d'une minorité, qui a toujours existé mais qui actuellement bénéficie des feux de l'actualité, peuvent faire croire que les jeunes ont rallié le camp des révolutionnaires. *Les lycéens, ces nouveaux hommes* (Stock, 1972) sont présentés par Claude-François Julien dans un ouvrage qui pêche malheureusement par manque de solidité. L'auteur se laissant emporter par sa sympathie pour les lycéens militants exagère la portée de leurs mouvements. Les jeunes ouvriers sont beaucoup moins politisés que les lycéens. Les extrémistes ne les séduisent aucunement. La moitié des ouvriers âgés de 15 à 19 ans est incapable de se situer politiquement, parmi les autres, 15 % se disent communistes, 14 % de gauche, 4 % du centre et 15 % gaullistes (*L'ouvrier français en 1970* par Gérard Adam et al. A. Colin, 1971). On ne peut que déplorer, avec Aline Coutrot, que la science politique française ne se soit guère intéressée à l'univers des jeunes. « Sur ce sujet, tout reste à faire » (*Jeunesse et politique*, A. Colin, 1972).



L'Europe des syndicats

par Alain DOUXCHAMPS

Assistant à l'ICHEC (Bruxelles).

★

Les organisations de travailleurs accusent un retard par rapport au mouvement européen d'intégration économique, qui poursuit la construction d'une Europe des affaires. Tant qu'elles n'auront pas réussi à précéder l'intégration politique, objectif final du Traité de Rome, elles ne seront pas en mesure de résoudre ce que l'on pourrait appeler actuellement la crise du syndicalisme européen. Or, les syndicats ont un rôle moteur à jouer, dans le processus général d'intégration européenne, qui se poursuit aujourd'hui. Ils pourraient, moyennant quelques sacrifices au départ, forcer les Etats nationaux à se doter de structures européennes efficaces, à savoir fédérales, et obtenir de meilleurs résultats dans les négociations avec les gouvernements.

Certes, la mise sur pied d'organisations régionales européennes, aussi imparfaites soient-elles, est déjà un premier pas vers l'unité, mais il règne encore une grande diversité dans le camp syndical. Quant au pluralisme, un autre point positif de ces dix premières années qui ont suivi la signature du Traité de Rome, aura été le rapprochement de la CISL, d'inspiration socialiste, et de la CMT, d'inspiration démocrate chrétienne, sur le plan des idées européennes (1). La collaboration qui existait au niveau de l'OEEC, puis de la CECA, a réussi à faire sortir lentement les relations entre les deux organisations mondiales, du stade purement diplomatique.

Ce rapprochement a donné naissance au « Mémoire sur l'élaboration du Traité Unique pour les Communautés Européennes », document réalisé conjointement par les deux Organisations européennes (la CESL et l'OE/CMT) à la suite du Colloque de Luxembourg, tenu en mars 1969. Ajoutons que l'initiative en revient néanmoins à la Commission de la CEE (2).

(1) Il faut ajouter que le syndicalisme italien vient de montrer l'exemple. Les organismes des trois tendances ont fixé au 20 septembre 1972 la constitution d'une nouvelle confédération.

(2) Voir CECA - CEE - CEEA (Commission), *Europe sociale. Les actions de la Commission dans le domaine social en 1969*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Bruxelles-Luxembourg, mars 1970, p. 13.

Ce mémorandum peut être considéré comme le point de départ d'une action commune. Les organisations syndicales y ont exprimé leurs conceptions fondamentales quant au contenu à donner au futur traité unique, qu'appelle la fusion des trois Communautés européennes. En général, les syndicalistes dénoncent l'absence de politiques économique et sociale communautaires. Dans ces conditions, les fusions de sociétés et les concentrations industrielles se développeront de plus en plus, sans qu'on puisse les contrôler ou leur opposer un pouvoir compensatoire suffisamment fort.

Evidemment, le bilan n'est pas entièrement négatif, et les partenaires sociaux se montrent néanmoins assez optimistes quant aux perspectives : l'intégration européenne a créé un mouvement qui est irréversible. D'autre part, s'il existe encore des inégalités flagrantes entre les rémunérations, le niveau de vie s'est malgré tout relevé dans les six pays de la Communauté. Mais il ne faut point s'arrêter à ces résultats, continuent les syndicalistes. Les législations nationales simplement juxtaposées ne peuvent, de toute évidence, apporter des solutions aux problèmes sociaux, économiques et financiers. Une simple collaboration entre Etats membres ne peut mener au but visé par le Traité de Rome. L'Europe supranationale est nécessaire ; celle des « intérêts capitalistes » est d'ores et déjà en voie de réalisation. Par conséquent, une action renforcée au niveau communautaire s'impose, afin de protéger les travailleurs contre les changements qui pourraient survenir à la suite de concentrations d'entreprises. Et le mémorandum donne quelques exemples de mutations qui peuvent aller jusqu'à entraîner la disparition de certaines professions.

C'est ainsi que le Mouvement syndical se prononce résolument en faveur d'une Europe supranationale (3) et d'une démocratisation de ses institutions. Dans les grandes lignes, il estime nécessaires un Parlement européen élu au suffrage universel direct et disposant de pouvoirs législatifs et budgétaires, une Cour de Justice européenne indépendante, une Commission à compétences supranationales, un CES disposant du droit de consultation, d'initiative et d'information complète, ainsi qu'un organe de représentation des gouvernements, appliquant la règle du vote à la majorité qualifiée. Il y a longtemps que tous les mouvements en faveur de l'union politique de l'Europe présentent les mêmes griefs aux Communautés, et les syndicats n'innovent guère en cette matière. Le Cinquième Rapport d'Activité de l'OE/CMT s'interroge d'ailleurs sur cet échec relatif des Communautés et en énumère les causes qui lui apparaissent les plus déterminantes (4). Il est assez troublant de constater que des raisons identiques sont à l'origine

(3) Excepté le syndicalisme communiste.

(4) Voir OE/CMT, *Cinquième Rapport d'Activité*, première partie, Bruxelles, 7, 8 et 9 mai 1969.

des divisions qui règnent dans le camp syndical. Celui-ci dramatise volontiers la stagnation politique des institutions communautaires, mais sa position n'est guère plus enviable.

D'un autre côté, les syndicats espèrent que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun renforcera leurs positions auprès des institutions communautaires. Mais, ce n'est pas l'adjonction d'une confédération nationale au sein de l'organisation syndicale européenne, qui en améliorera la représentativité et l'influence ! Il semble par ailleurs que l'hésitation des Britanniques à l'égard de l'adhésion provienne en grande partie des Trade Unions eux-mêmes...

Le mémorandum exprime donc les positions de quinze millions de travailleurs — soit les 3/4 de la population syndiquée — à l'égard de l'intégration européenne, autant de travailleurs qui n'ont aucun moyen d'orienter la construction d'une Europe sociale. Il restera lettre morte jusqu'au moment où les syndicats auront compris la nécessité de « dépasser les frontières nationales étriquées », dont ils parlent avec complaisance, et de l'appliquer à leurs propres organisations.

L'impuissance des syndicats.

Pour que leurs revendications soient entendues par les pouvoirs communautaires, les syndicats de travailleurs devraient traduire leur attitude vis-à-vis de l'intégration européenne par des actions efficaces à ce niveau. Mais la difficulté provient en partie du fait que les gouvernements nationaux ont accru leur influence dans le mécanisme communautaire, aux dépens des parlements, et que la construction de l'Europe est menacée par le déséquilibre entre deux forces contradictoires : le Conseil des Ministres, représentant les Etats membres, et l'Exécutif, représentant la volonté communautaire (5).

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, il est exercé par la Commission qui reçoit les avis du Parlement européen et du CES. Ces trois institutions ont un pouvoir très limité sur le développement de l'intégration européenne. Le Parlement et le CES sont uniquement consultés par la Commission. Si cette consultation est obligatoire pour certains problèmes particuliers, cela ne change rien à leur impuissance relative. Car si la Commission a le droit d'initiative dans les Communautés, et donc un rôle moteur dans l'intégration européenne, elle ne possède point le pouvoir de décision finale,

(5) J. MEYNAUD et D. SIDJANSKI, *L'action des groupes de pression*, dans *La décision dans les Communautés européennes*, Colloque organisé par l'Institut d'Etudes politiques de Lyon sous la direction de P. Gerbet et D. Pepy les 11 et 12 novembre 1966, Presses Universitaires de Bruxelles, 1969, p. 134.

qui reste encore l'apanage du Conseil des Ministres, c'est-à-dire des gouvernements nationaux.

Et pourtant, c'est au niveau de ces trois institutions que les syndicats ont le plus d'influence. Si les organisations de travailleurs veulent faire valoir leur position auprès des Etats par l'intermédiaire de leurs organismes nationaux, leur action près de la Commission se situe au stade préparatoire des décisions.

En effet, l'Exécutif européen a fréquemment recours à des groupes d'experts qui représentent les différentes catégories économiques et sociales, afin de recueillir leur opinion sur des questions qui doivent faire l'objet de ses travaux. Auprès du Parlement, les syndicats interviennent par les moyens traditionnels : information, contacts et négociation, « lobby », pressions, etc.

Mais c'est au CES que la coopération est la plus fructueuse. On peut dire que la représentation des forces économiques et sociales y constitue vraiment un début de réalisation d'une démocratie économique, telle que le sous-entend par ailleurs le Traité de Rome. Mais le CES est un organe d'étude, purement consultatif, et il ne serait guère souhaitable que ses avis deviennent obligatoires (6). Son résultat positif est que les organisations professionnelles auront dû prendre davantage en considération l'intérêt général et communautaire, au lieu de défendre des points de vue nationaux et purement sociaux. « Il a eu, par ailleurs, une autre conséquence : les représentants des groupes sociaux en question ont été parfois contraints de sacrifier certaines positions nationales pour parvenir à une solution communautaire. Il ne leur a pas toujours été facile de défendre la solution adoptée devant leurs organisations nationales, qui sont en fait leurs mandants » (7). Quoiqu'il en soit, il est certain que les syndicats perdent, dans un dialogue institutionnalisé, leur caractère de groupes de pression pour devenir de simples groupes d'intérêt, pour autant que l'on puisse établir une différence entre ces deux expressions. Mais, la collaboration avec les institutions communautaires ne doit pas être exclue, si l'indépendance dans la négociation est garantie.

Mais ce cadre d'action demeure néanmoins nettement insuffisant pour que les revendications syndicales aboutissent à des résultats concrets. Les syndicalistes se plaignent d'être très mal consultés. Quand on leur demande leurs positions sur un problème précis, les consultations revêtent un aspect

(6) J. GENTON, *Représentation et influence des « opérateurs économiques » dans la Communauté européenne*, pp. 46 à 49, Exposé fait à l'Institut d'Etudes européennes de l'Université libre de Bruxelles, 16 et 18 novembre 1965, pp. 46-49.

(7) L. MAJOR, *Le Conseil économique et social et son rôle dans l'unification européenne*, dans *L'Europe en formation*, n° 99, Paris, juin 1968.

sommaire et sont souvent insuffisamment préparées et trop fragmentaires pour permettre aux organisations de travailleurs d'exercer une influence réelle sur l'application du Traité de Rome et sur le processus général d'intégration européenne. « La pénétration dans les structures de la Communauté permet surtout au Mouvement syndical et à ses représentants d'acquiescer un droit de cité dans la Communauté. Pour exercer une influence réelle, il faut la compléter par une action de tous les jours auprès des services de la Commission » (8).

Si le dialogue risque de s'institutionnaliser, il permet aux syndicats d'obtenir le maximum d'informations au niveau communautaire, mais leur enlève une partie d'indépendance dans les négociations. Par conséquent, les organisations de travailleurs chercheront en général à engager des dialogues non publics plutôt que des dialogues trop officiels ; « elles préfèrent la recherche d'accords officieux à la concrétisation de leurs positions dans des documents officiels que sont des avis ou que sont des textes élaborés publiquement » (9). La raison en est, notamment, la diversité qui règne dans le camp syndical.

Il s'ensuit que les organisations patronales se montrent très satisfaites de la situation telle qu'elle est. Par contre, les organisations syndicales continuent d'affirmer qu'il n'y a aucune négociation valable, au niveau européen, avec le patronat.

La raison en est simple : l'influence des syndicats auprès du Conseil des Ministres, qui représente l'organe suprême de décision, est pratiquement nulle. Il n'y a pas de consultation institutionnelle, ni même officieuse, car chaque gouvernement ne reconnaît que son propre interlocuteur syndical national. C'est ainsi qu'il n'existe aucune confrontation collective avec les Ministres du Travail des six pays de la Communauté, car ceux-ci refusent de discuter avec les organisations professionnelles au niveau européen. Il en résulte que chaque organisme national doit présenter ses revendications dans son propre pays d'origine, et dans le cadre des relations gouvernement-syndicats. Et l'on assiste alors à une démonstration pour le moins folklorique : les syndicats choisissent une date commune pour présenter, au même moment, dans les six pays de la Communauté, les mêmes programmes, aussi modestes soient-ils ! Il est impossible que ces programmes aient la même portée dans chacun des Etats membres, car les relations entre les gouvernements et les syndicats varient d'un pays à l'autre. Les concessions faites

(8) J. KULAKOWSKI, *La place et le rôle des Syndicats au sein du Marché Commun*, dans *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome VII, n° 3, Bruxelles, mai 1968, pp. 76 et 77.

(9) J. GENTON, *Représentation et influence des « opérateurs économiques » dans la Communauté européenne*, déjà cité, p. 26.

réciroquement par les parties ne seront guère identiques, et il restera donc très difficile d'établir des programmes communs de revendications. Une décision syndicale prise à Bruxelles, par exemple, dans le cadre des structures européennes, n'a de valeur que pour les Exécutifs, qui n'ont aucun pouvoir de décision. « Pour le Conseil, elle n'a de valeur que si elle est reprise et avalisée, dans les capitales nationales, par les centrales nationales et présentée à chaque gouvernement avec des arguments de type national, dans le cadre des relations établies, dans chaque pays, entre le gouvernement et les syndicats. Les arguments qui seront alors éventuellement opposés à la centrale nationale entreront souvent dans un marchandage de caractère national, l'obligeront à des choix souvent difficiles et favoriseront des ruptures de la solidarité réalisée au niveau européen »(10).

Les moyens d'action.

La situation actuelle tire ses origines des divisions internes qui paralysent les organisations syndicales européennes, dans lesquelles règne une trop grande diversité entre les organismes nationaux. Il y a très peu de commune mesure entre la DGB en Allemagne, par exemple, et FO en France, qui sont pourtant deux syndicats appartenant à la CESL. Dans les six pays de la Communauté, les organisations de travailleurs sont nées et se sont développées dans des circonstances particulières, propres à leur histoire. En outre, le taux de syndicalisation varie beaucoup d'une région à l'autre, et les relations gouvernement-syndicats diffèrent dans chaque Etat membre. Néanmoins, malgré ces divergences, le pouvoir de décision au sein des organisations européennes demeure l'apanage des groupements nationaux. La règle de l'unanimité y est toujours en vigueur. Instaurer un système majoritaire, voilà un objectif à atteindre sans plus tarder ! Certes, cet abandon de souveraineté demande un certain courage. Quelques essais timides ont d'ores et déjà été tentés : l'article 10 des statuts de la CESL stipule que « le Congrès s'attache à réaliser l'accord le plus large possible. Si un vote s'impose, le Congrès décide à une majorité des 2/3 des représentants présents disposant du droit de vote. Les amendements et propositions ne recueillant pas les 2/3, mais plus de 50 % des voix, sont renvoyés au Comité exécutif pour examen et décision ultérieure ». La majorité des 2/3 permet de prendre des décisions plus claires qu'il n'était possible de le faire auparavant, mais il faut évidemment voir quels sont les problèmes pouvant être traités par le Congrès.

(10) J. KULAKOWSKI, *art. cit.*, p. 269.

Tous ces remèdes resteraient néanmoins inefficaces et ne donneraient guère les résultats escomptés, s'ils n'étaient pas accompagnés d'une profonde réforme des structures syndicales européennes. Il est trop facile de prétexter que le syndicalisme doit trouver en face de lui des interlocuteurs valables, dûment mandatés, et d'accuser le système communautaire actuel, en lui reprochant cette carence. Certes, il y a encore beaucoup de pas à franchir dans la voie d'une augmentation des pouvoirs de la Commission et du Parlement européen, ainsi que du CES, dans une certaine mesure.

La stratégie « institutionnaliste » des syndicats, qui a consisté à imiter les institutions communautaires officielles et à s'y introduire tant bien que mal, n'a guère porté de fruits jusqu'à présent. La tâche des organisations syndicales européennes, qui ont occupé des sièges au CES, s'est bornée à une simple tâche de représentation. Il en résulte la simple fonction d'information ou d'« assistance technique », que remplissent ces organismes. Ceux-ci tiennent leurs membres au courant des réalités communautaires afin de leur permettre de former leur opinion, facilitent ainsi leur adaptation aux situations nouvelles créées par le processus d'intégration et procèdent donc à un simple échange de renseignements. Certes, ils incitent leurs adhérents à agir auprès des Etats pour faire valoir les solutions communautaires. Mais leur rôle reste malgré tout encore très limité. Quelques points positifs auront été d'assurer une certaine homogénéité dans les points de vue des organisations membres — tout en faisant apparaître de nombreuses divergences —, de forger un esprit de solidarité et de créer un cadre qui n'a pas encore pu être complété par une action syndicale effective au niveau européen. Les syndicats sont présents, mais n'imposent pas leur volonté. Ils étaient de puissants groupes de pression au niveau national, ils sont devenus de simples groupes d'intérêt au niveau européen. Ils n'ont la possibilité d'exercer une influence que lorsque les intérêts de leurs membres convergent. On ne peut donc guère parler d'un syndicalisme à dimensions européennes.

Les travailleurs n'ont pas, dès à présent, tous les atouts en main pour construire une Europe vraiment sociale. Et pourtant, il ne faut pas attendre la mise en place d'un pouvoir supranational européen pour constituer une autorité syndicale efficace au niveau communautaire. Les syndicats pourraient avoir un rôle moteur dans l'accélération du processus d'intégration européenne. S'ils étaient à même de déclencher une grève à l'échelle européenne, dans un secteur déterminé, et que l'économie de l'ensemble des pays de la Communauté était paralysée au même moment dans ce secteur, les gouvernements seraient bien obligés de trouver une solution globale, c'est-à-dire supranationale.

Les organisations syndicales pourraient, tout en servant la cause de l'Europe, défendre celle des travailleurs. Ceux-ci leur ont confié la respon-

sabilité d'un progrès social, mais aussi, et peut-être surtout, celle de leur participation à l'édification d'une société européenne, qui doit devenir la leur. L'Europe des syndicats serait née... Et la seule manière d'y parvenir, l'unique voie possible, c'est la solution présentée par le modèle fédéraliste.

Les éléments d'une solution.

Si l'action syndicale au niveau communautaire est inefficace, une réforme de structure s'impose. Cette réforme doit être fédérale, par opposition à une solution confédérale, qui viserait à conserver les organisations syndicales européennes actuelles, comme tremplins pour les organismes nationaux. Il faut donc prévoir le développement des Communautés européennes et définir le rôle des syndicats dans ce cadre, car la solution apportée par l'intégration politique de l'Europe est exactement comparable. Une Europe confédérale, où les Etats conserveraient leur pouvoir propre et leurs droits souverains, serait manifestement inviable. Il suffit de tirer des leçons de la situation actuelle, que les organisations syndicales ont d'ailleurs abondamment dénoncée. Détruire les Etats souverains et bâtir une Europe des Régions, voilà le grand objectif à atteindre avant la fin de ce siècle ! De la même manière, il faut éliminer les organismes nationaux du Mouvement syndical européen, car ils n'auront plus aucune raison d'être. Mais il ne faut guère attendre, pour opérer cette transformation, que les Etats-Unis d'Europe soient créés : les syndicats, nous l'avons souligné, ont un rôle moteur dans l'intégration européenne.

Si l'on détruit les organismes syndicaux nationaux, il faut encore les remplacer. La disparition des confédérations nationales se traduit par un abandon progressif des pouvoirs de celles-ci au profit de l'Organisation européenne et des régionales regroupées par secteur géographique ou par branche d'activité. Ces Régionales disposent d'une autonomie plus ou moins large et maintiennent un contact permanent et direct avec l'Organisation européenne. Une large coopération s'établit entre les Régionales dont l'action, au niveau des différentes branches d'activité, demeure complémentaire. Cette coopération se concrétise à l'échelle européenne, par une organisation aux pouvoirs étendus.

Le renforcement de la compétence de l'Organisation européenne est un point essentiel. Une demi-mesure conduirait certainement à un échec. L'expérience l'a prouvé. Et pourtant, on peut se demander si les syndicats nationaux, à l'instar des gouvernements, accepteraient de déléguer leurs pouvoirs à une autorité communautaire (11). D'une manière générale, on

(11) Les organismes nationaux se prononcent pour une Europe supranationale, mais ils se montrent assez réservés, vis-à-vis d'un abandon de souveraineté à leur Organisa-

n'entrevoit guère la possibilité, dans les circonstances actuelles, de votes à la majorité simple. Le choix se situe entre l'unanimité et la majorité qualifiée. Il s'avère donc très difficile de transformer la Conférence de l'OE/CMT, par exemple, en un Congrès véritable, capable de formuler des programmes communs pouvant conduire à des actions concertées ! Du côté de la CESL, le problème est identique ; la majorité qualifiée est déjà en vigueur au Congrès, d'après l'article 10 des statuts, ainsi qu'au Comité Exécutif, d'après l'article 20. Quant aux syndicats appartenant à la FSM, la question ne les touche guère, puisqu'il n'y a que deux organisations d'obédience communiste dans le Marché Commun, et que cette situation changera encore avec la récente décision du syndicalisme italien.

La règle de la majorité simple et l'avènement de véritables fédérations européennes de syndicats résoudraient de nombreuses difficultés, et notamment, au sein de l'OE/CMT, celle de l'autonomie de l'Organisation européenne vis-à-vis de la Confédération mondiale. Il s'agit de trouver une solution au conflit de compétences, qui oppose actuellement l'OE et la CMT, pour l'action proprement syndicale en Europe. L'OE doit être considérée comme affiliée à la CMT, au même titre que les autres organismes nationaux. D'un autre côté, les Organisations européennes devront disposer de moyens financiers propres. A première vue, l'instauration d'un véritable pouvoir syndical au niveau européen résoudra le problème que se posent actuellement les syndicalistes, à savoir, le coût des organisations européennes, qui augmente avec la nécessité croissante de moyens d'action de plus en plus importants, alors que les résultats demeurent stationnaires. La question financière se pose à partir du moment où le Mouvement syndical n'envisage qu'une solution confédérale, qui réunit les organismes nationaux en créant une surcharge énorme d'institutions.

Il est également nécessaire de prévoir une collaboration directe de chaque branche d'activité ou de chaque secteur géographique au pouvoir syndical européen. Les Régionales doivent jouir de compétences propres, relativement larges. Il faut donc repenser de manière approfondie les répartitions de compétences entre organisations européennes, d'une part, et organismes régionaux, d'autre part. Cela implique que le pouvoir soit redistribué selon la nature des problèmes qui se posent.

Une Assemblée générale réunit les délégués des organisations régionales, suivant des modalités à définir. Une certaine pondération doit être respectée,

tion européenne. L'adhésion à un organisme international exige en effet une majorité des deux tiers, et il est toujours possible de la quitter par la suite. Une organisation affiliée ne pourrait donc être obligée contre son gré.

par branche économique et par secteur géographique, d'après le chiffre de population active, et non d'après le taux de syndicalisation. L'Assemblée élit le Comité exécutif et le Secrétaire général. Elle a un droit de regard sur toutes les activités de ceux-ci, ainsi que la possibilité de modifier les statuts. Excepté dans ce dernier cas, les décisions y sont prises à la majorité simple. Les statuts de l'Organisation européenne sont donc directement calqués sur ceux qui existent déjà pour la CESL et pour l'OE/CMT. La différence réside dans le fait que les membres affiliés ne sont pas des organismes nationaux, mais bien des organismes régionaux.

Pour le Mouvement syndical, le choix s'effectue ainsi entre une simple confédération européenne — dans laquelle les organismes nationaux, qui n'auraient plus aucune raison d'être, seraient représentés auprès d'organes européens de plus en plus importants — et une fédération des syndicats européens, puissant groupe de pression auprès des institutions communautaires. Les syndicats doivent déterminer une orientation, à défaut de trouver une solution immédiate ou prochaine. Mais il convient de réduire, dans les plus brefs délais possibles, cet écart considérable qui persiste actuellement entre leurs responsabilités et leurs moyens d'action. C'est une question d'efficacité. Lorsque les structures fédérales seront mises en place, le Mouvement syndical pourra mettre au point des programmes d'action réalistes et précis, ainsi que des conventions collectives européennes par branches ; ces programmes auront au moins la chance d'aboutir à des résultats concrets et efficaces, par le déclenchement d'actions concertées à l'échelle européenne.

Conclusions.

Il n'est guère aisé de dresser un bilan de l'activité syndicale en Europe. Le Marché Commun a favorisé la naissance d'une prise de conscience européenne. Un cadre d'action, aussi imparfait soit-il, a été installé. On peut espérer que ce mouvement sera irréversible.

Mais, il reste encore beaucoup à faire pour que les revendications aboutissent à des résultats pratiques. L'action des syndicats se situe surtout au niveau du CES, où elle est largement institutionnalisée. On pourrait débattre longuement sur les caractères que doit revêtir la démocratie économique au sein des Communautés européennes. Au stade actuel, les syndicats y ont perdu une certaine part d'indépendance dans les négociations, mais le côté positif est leur participation accrue aux prises de décisions, à tous les échelons de la vie politique. Ce cadre s'est avéré insuffisant, et il est urgent que les syndicats confient leurs pouvoirs à un véritable Mouvement syndical européen. La mise sur pied d'une telle structure ne sera rendue possible qu'avec l'appui inconditionnel des dirigeants nationaux. C'est à eux

qu'en revient finalement la responsabilité. Hélas, les particularismes nationaux répugnent encore à abandonner leur souveraineté. Et les organisations syndicales européennes demeurent prisonnières de leurs divisions internes. Elles apparaissent impuissantes devant le mouvement qui se poursuit actuellement.

Les syndicats doivent poursuivre leur propre effort d'intégration quels que soient les résultats atteints par le mouvement politique européen qui se poursuit à l'heure actuelle. Le meilleur moyen de faire progresser ce mouvement est de le devancer. Cela constitue tout un programme : « Transformer une structure de représentation et de coordination en une réelle force syndicale européenne, en créant un syndicalisme européen sur le plan des secteurs et un appareil confédéral européen disposant de pouvoirs et de moyens nécessaires » (12). Mais, ces difficultés peuvent être surmontées. Les confédérations nationales ont été obligées, elles aussi d'établir leurs premiers programmes d'action nationaux et de déclencher leurs premières actions concertées. Certains syndicalistes nationaux comprennent d'ailleurs fort bien la nécessité de la constitution d'une fédération européenne. « Le syndicalisme est bien placé pour le comprendre et pour l'affirmer, nourri qu'il a été, surtout en France, des traditions du fédéralisme. Dans la lutte qu'il poursuit, il y a bien longtemps qu'il a compris la vanité des frontières. Il voit clairement la route à suivre, et, après s'y être engagé, il entend la poursuivre sans défaillance jusqu'au bout ! » (13). Encore s'agit-il de s'entendre sur cette notion de « fédéralisme », trop souvent confondue avec le « confédéralisme », à tel point que certains chefs d'Etat parviennent à passer pour des « champions de l'Europe », aux yeux d'une opinion publique qui ne comprend guère le débat sur la supranationalité...

Au contraire, les gouvernements écarteront de plus en plus les partenaires sociaux du dialogue communautaire, en empêchant même la Commission de poursuivre ce dialogue (14). Ils ont compris qu'une réelle intégration syndicale les forcerait à abandonner, à leur tour, leur souveraineté à un organe supranational européen. En effet, si un pouvoir syndical fort était installé au niveau communautaire, les gouvernements nationaux seraient obligés de riposter par la mise sur pied d'un organisme capable de prendre rapidement des décisions, au moins dans le domaine social. La majorité simple s'avèrerait indispensable, et un pas supplémentaire serait ainsi effectué dans la voie de l'intégration européenne. Ce serait aussi au

(12) J. KULAKOWSKI, *art. cit.*, pp. 277 et 278.

(13) A. BERGERON, *L'Europe des travailleurs*, dans *L'Europe en formation*, n° 70, Paris, janvier 1966, pp. 12 et 13.

(14) Lire à ce propos T. RASSCHAERT, *Le point de vue des organisations syndicales et les questions sociales dans la Communauté*, dans *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome VII, n° 2, Bruxelles, 1968, pp. 205-207.

tour des syndicats de poser les conditions d'un dialogue, en refusant de traiter séparément avec les gouvernements et en forçant le Conseil des Ministres à prendre leurs programmes communs en considération ! Pourquoi le Mouvement syndical ne dicterait-il pas son attitude aux pouvoirs communautaires et aux gouvernements nationaux, au lieu de se contenter de la situation inverse ?

Espérons que les syndicats en comprendront la nécessité, car leurs hésitations à construire une Europe sociale constitue un drame historique. Les travailleurs ne participent guère à l'édification d'une société européenne meilleure, qui sera celle de demain. D'un autre côté, la mise en place d'institutions syndicales supranationales serait sans conteste un facteur d'accélération du mouvement d'intégration européenne...



Observations sur le colonialisme et les nations-Etats de l'Afrique post-coloniale

par Marion MUSHKAT

Professeur à l'Université de Tel-Aviv
et directeur de l'Institut Israélien des Affaires Internationales.

★

Inutile de souligner qu'il est impossible d'atteindre le fond des problèmes de la société par une comparaison automatique entre la situation actuelle et celle qui a existé dans le passé, même il y a soixante ou soixante-dix ans.

Toutefois, la tendance apparaissant fréquemment dans les recherches importantes sur l'Afrique semble bien justifiée. Elle consiste à indiquer le parallèle existant entre la lutte des classes ouvrières en Europe à la fin du siècle dernier, celle des peuples libérés, en général, et du continent noir en particulier. On a remarqué que dans les deux cas les exigences étaient liées à l'effort vers une plus grande démocratie de la société et de sa reprise économique et à l'avancement des personnes défavorisées : les travailleurs dans le premier cas et les peuples dans le deuxième cas — en améliorant leur condition matérielle et leur statut juridique.

Les changements sont atteints, entre autres, par la suppression ou par le changement important des systèmes juridique, politique et socio-économique qui leur avaient été imposés en conséquence d'un monopole des privilèges d'une part et d'une discrimination d'autre part; ceci sur le plan national quand il s'agissait des anciennes couches déshéritées dans les pays que l'on compte aujourd'hui parmi les pays développés et sur le plan international quand cela concerne les peuples qui sortent seulement maintenant de la servitude à la liberté.

Grâce à la législation politique et sociale qui contient des facteurs de compromis social, la plupart des pays occidentaux sont devenus des Etats de démocratie moderne, de bien-être et quelquefois même de réalisation d'un minimum de justice sociale et d'aisance générale alors que les moyens de production n'ont pas été enlevés à leurs propriétaires et que seuls les privilèges ont été limités.

Par contre, partout où les classes dominantes étaient intransigeantes en refusant d'aller dans la voie de la concession, on a provoqué une révolution. Comme ce fut le cas dans l'Europe de l'Est, ces classes ont été chassées de la scène politique, ce qui a apporté un régime entièrement nouveau (1). La situation est identique dans les pays opprimés. A chaque endroit où les anciens dirigeants ont aidé au changement et ont facilité le passage à la liberté et au progrès social, des conditions se sont créées pour une évolution. Ceci, en coopération avec tous les partis pour la continuation des bases du régime et de la légalité par une modification lente et progressive.

Quand les dominés et les opprimés n'avaient pas le choix — la violence, la confusion, la souffrance et les pertes en hommes et en biens, qui en sont la conséquence, ont balayé et de toute évidence balayeront tôt ou tard le poids de la contrainte, la discrimination et les vexations; cette fois il ne s'agit plus d'une lutte des classes dans un Etat ou dans un autre, mais d'un affrontement entre des peuples.

Dans la société internationale on reconnaît de plus en plus qu'il faut tout faire pour éviter un tel affrontement avec toutes ses conséquences; de là également, l'évolution dans le droit international, dans la direction d'un droit du bien-être, la vraie égalité et liberté pour tous les peuples. En effet, les efforts entrepris dans ce domaine ne satisfont pas les nations que cela concerne. Donc, le parallèle mentionné plus haut, sur les conséquences possibles de la lutte pour la liberté qui continue plus fort dans toutes les parties d'Afrique, semble convaincant.

On peut découvrir spécialement dans les contacts avec des Africains que beaucoup d'entre eux, en dehors de leur origine, classe et opinions, pensent qu'ils appartiennent à une couche opprimée, les plébéiens de la société internationale qui a pour devoir de les aider à briser les restes de leurs chaînes politiques et à réparer leur situation. Au cas où cela ne serait pas réalisé d'une manière réelle et rapide il n'y aurait aucune échappatoire à une catastrophe et à des conflits comme ceux qui ont secoué divers pays d'Europe dans le passé et quelques colonies qui ont obtenu leur indépendance par suite de guerres sanglantes — ce qui pourrait mettre en danger la paix dans le monde.

De plus, les Africains considèrent leur situation comme exceptionnelle qui demande un traitement avec des mesures spéciales. Ils refusent les conceptions concernant les explications de leur état arriéré et la programmation des voies de leur développement basées sur l'expérience d'autres

(1) Cf A.V. RÖLING, *International Law in an expanded World*, Amsterdam, 1960, pp. 56 et ss et G. LAGOS, *International Stratification and Atimia, International Stratification and Underdeveloped Countries*; The Univ. of Carolina, 1963, pp. 3 et ss.

nations. Ces conceptions sont largement répandues en Occident et sont en usage dans les pays de l'Est.

Dans la théorie occidentale, chez les extrémistes surtout, l'importance est mise sur les éléments géographiques, climatiques, raciaux, psychologiques, éléments objectifs; sa négation par les Africains est évidente, aussi à cause de leur caractère déterminant qui ne laisse pas beaucoup de place à des espoirs de changement, du moins de changement rapide.

La définition léniniste de l'impérialisme est le point de départ de la théorie communiste qui identifie ce régime au colonialisme dans lequel Lénine voit la raison principale de l'asservissement et du retard. Cette attitude parle bien sûr au cœur de beaucoup d'Africains car elle met le blâme de l'oppression sur d'autres et les acquitte de toute culpabilité et responsabilité (2).

Comme on le sait, Lénine a considéré l'impérialisme comme une certaine phase dans le développement du régime capitaliste où se cristallise la domination des monopoles et des capitaux financiers, où l'importance de l'exportation des capitaux s'accroît, où commence un partage du monde par les trusts internationaux et où vient à sa fin le partage de la surface de la terre par les puissances (3).

Les intellectuels africains savent, en réalité, parfaitement bien que la conquête de leur territoire a commencé longtemps avant que n'ait commencé le régime capitaliste et la politique impérialiste, politique d'expansion et de conquête des nations étrangères, ce qui constitue à côté de la politique de coopération un des deux courants au niveau des relations internationales qui accompagnent l'histoire humaine depuis l'écroulement de la société primitive et le début de la croissance de l'État (4).

Il est évident que cette politique ayant beaucoup de formes et de moyens, et seulement un de ces moyens est lié au colonialisme (5). Dans le courant de l'histoire il y eut d'ailleurs des conquérants qui se contentaient d'étendre leur souveraineté ou de faire régner les fondements de leur régime, de leur religion, de leurs idées. Ils n'avaient pas pour but l'oppression sociale des conquis qui avaient quelquefois la possibilité de s'assimiler et de prendre part au nouveau régime, quelquefois même sans renoncer à leur existence nationale.

(2) Cf K.W. GRUNDY, « African Explanation of Underdevelopment » ; *The Review of Politics*, n° 1/1966, pp. 74-75.

(3) LENIN, *Œuvres*, Edit. pol. v. 11, p. 304.

(4) M. MUSHKAT, *Coopération Internationale* (Hébreu), Tel-Aviv, 1961, pp. 238 et 393.

(5) Cf H. KOHN, In *The idea of colonialism*, edit. by Strausz-Hupé and L. Hazard, London, 1958, pp. 2-16 and Qu. WRIGHT, *The Study of International Relations*, New York, 1955, p. 181.

Les formes de sujétion étaient et sont restées fort diverses (6). Du point de vue du droit international, elles étaient tout d'abord reliées à un contrôle étatique (7). C'est pourquoi, supprimer la capacité d'agir d'une manière indépendante dans l'arène internationale et de transmettre les pouvoirs dans ce domaine aux conquérants, est une chose qui n'a pas toujours mis fin même au régime interne ou provoqué une discrimination nationale, raciale ou socio-économique.

Il est évident que dans cette conception on ne peut pas lier l'impérialisme à une certaine période, à un régime spécifique ou au degré de son développement, exclusivement à des guerres de conquête ou à une destinée particulière à un continent.

Les politiques perse, macédonienne et romaine dans l'Antiquité, celles des empires germanique, espagnol et d'autres puissances du Moyen-Age, comme celles de divers Etats capitalistes de l'époque moderne, peuvent servir d'exemple saillant de l'aboutissement du rôle impérialiste sous toutes ses formes et ses destinées fort variées.

La Russie tsariste et les Etats-Unis, bien que considérés sans tradition coloniale aucune, bien que ce fût dans leur voie et sans guerre internationale, et pour cette raison d'une manière tout à fait différente de celle des puissances coloniales d'Europe, — elles aussi savaient imposer leur autorité sur beaucoup de nations, agrandir l'étendue de leur domination et construire leur puissance impériale sans doute loin de leurs frontières et des limites de leur continent, encore au siècle dernier (8).

Les manières d'annexer à l'URSS les provinces de la Pologne orientale, les Etats baltiques puis les régions nordiques de la Roumanie, comme le détachement de la Yougoslavie du bloc occidental, le soulèvement en Pologne et en Hongrie en 1956, et avant cela la révolte au Tibet contre la Chine et l'agression soviétique contre la Tchécoslovaquie en 1968 — prouvent l'existence des aspirations impérialistes également chez les Etats de régime socialiste.

Les leaders africains les plus importants, à la tête des Etats et des gouvernements passés et actuels, comme Azikiva, Senghor, Dia, Houphouët-Boigny et d'autres, ont montré plus d'une fois l'expression de leur crainte devant l'impérialisme communiste; d'ailleurs, d'importants théoriciens du camp marxiste (9) et aussi quelques dirigeants des démocraties populaires en signalent l'existence, bien que seulement après le commencement de la déstalinisation (leur argument se renforce aujourd'hui avec l'écroulement

(6) M. MUSHKAT, *Théorie et Pratique des Relations Internationales* (Hébreu), Tel-Aviv, 1959, p. 237.

(7) K.Y. TWITCHETT, *Colonialism, Political Studies* n° 3/1965, pp. 300-301.

(8) *Idem*, p. 308.

(9) GRUNDY, *op. cit.*, p. 73.

des blocs, l'exigence du polycentrisme dans le mouvement communiste, et pour changer les bases ou même amener la dissolution du Pacte de Varsovie) (10).

De plus, les dangers du micro-impérialisme n'ont pas échappé aux yeux des personnalités africaines dans le continent lui-même, dangers liés non seulement aux desseins de domination de l'Égypte, mais aussi aux projets du Grand Ghana, de la Grande Somalie, du Grand Mali, etc., desseins de sujétion de la part de divers Etats et peuples africains envers d'autres Etats et peuples de ce continent.

C'est pourquoi, il ne faut pas confondre la politique d'impérialisme avec le colonialisme. Ce dernier constitue seulement une expression particulière du premier qui est liée non pas simplement à la conquête de l'espace étranger et à la liquidation de son indépendance politique, mais aussi aux résultats des conquêtes d'une nation. Celle-ci, même quand elle ne proclame pas clairement sa supériorité sur les nations conquises par elle, considère du moins ces dernières comme étant une race sans importance; elle leur impose, non seulement sa volonté en matière politique, mais aussi dans le domaine social, par un régime de discrimination et de séparation, quelquefois même par des conditions pouvant aller jusqu'à l'extermination.

Un tel colonialisme n'est pas né à l'apogée de l'évolution du régime capitaliste, ni à l'apparition des trusts, des capitaux financiers et du partage du monde par les puissances. A la fin du Moyen-Age, dans le cadre des grands voyages des conquêtes d'Espagne en Amérique du Sud, lorsque sur l'arrière plan de la politique d'extermination des Indiens, déjà au 16ème siècle, on entendit les protestations de Francisco Vittoria et de tous les autres classiques de la science du droit international de cette époque, concernant le droit d'existence de toutes les nations, et d'interdiction des guerres coloniales qui ont pour but d'exterminer tous les conquis d'une autre origine. Sous l'influence de ces protestations les cruautés de ce colonialisme diminuèrent dans le continent américain.

Pendant qu'il changeait de peau et se contentait d'assurer sa domination et de maintenir le régime d'exploitation qu'il avait construit, il était implanté dans les diverses régions de l'Afrique tandis que d'autres contrées de ce continent, spécialement du Nord, étaient victimes seulement d'une politique impérialiste; elles sont devenues des régions de protectorat et des Etats vassaux de toute sorte; celles-là n'ont pas été meurtries par le cruel système colonial dont il a été question plus haut.

Même dans quelques contrées africaines au Sud du Sahara, surtout les francophones, où sont tout à fait exclus les composants de l'indépen-

(10) Voir les exposés du Secrétaire général du Parti Communiste Roumain du 16 mai 1966, « Al-Hamishmar » (Hébreu) 10 juin 1966.

dance politique, l'impérialisme n'a pas toujours approuvé le rude système colonial; c'est pourquoi y ont été créées des conditions qui après un certain temps ont apporté dans le cœur des habitants, l'espoir qu'ils pourraient devenir des « Français de couleur », que la culture française serait un jour la leur et que la fin de la domination et la solution à tous leurs problèmes viendraient avec l'assimilation et en adoptant la langue, la manière de vivre et les institutions des conquérants (11).

On peut conclure sur la diversité des systèmes impérialistes, de leur application également par des pays à régime socialiste et le spécifique dans le système colonial, système de différence entre les races; aussi du fait que la Chine communiste n'a pas hésité à blâmer l'URSS d'impérialisme, vu les efforts de la Chine de mettre un obstacle à l'approche des Soviétiques à la conférence afro-asiatique (la 2^{ème} conférence de Bandoung qui devait avoir lieu en 1965 à Alger).

Les Chinois plaident alors que la Russie n'est pas un pays asiatique, que les pays asiatiques soviétiques dans leur totalité sont soumis au gouvernement des Russes qui sont de race blanche et n'ont pas moins le droit que les Américains de s'exprimer librement au sujet de la liberté des peuples de couleur (12).

Au même moment, les Indiens blâmèrent la Chine communiste lorsqu'elle attaqua leurs frontières en soulignant bien entendu non leur colonialisme, mais leur politique d'expansion impérialiste.

*
**

L'importance de la prétention à la supériorité raciale — facteur de séparation et de discrimination (et parfois d'extermination) que l'on retrouve parfois dans le colonialisme qui le différencie d'autres politiques impérialistes qui apparaissent parmi les races et les Etats de régimes identiques et différents dans tous les continents au cœur de l'Europe même, dans le passé et dans le présent — est démontrée non seulement par le régime d'oppression cruelle exceptionnelle dans quelques colonies, dans le nazisme et l'apartheid, mais aussi par la réaction particulière qui était imposée pratiquement à la plupart des opprimés d'Afrique, également dans le domaine culturel.

Cette réaction a causé la recherche de la personnalité africaine spécifique; la « négritude », le « blackism », c'est-à-dire le retour à l'héritage culturel et idéologique, racial, continental; ceci fut nécessaire quand il devint certain

(11) L. SÉDAR-SENGHOR, *Pierre Teilhard de Chardin et la politique africaine*, Dakar, 1962, p. 3.

(12) TWITCHETT, *op. cit.*, p. 314 et B. CORZIER, *The Struggle for the Third World*, *International Affairs*, July 1964, p. 442.

que dans les contacts avec les blancs et en conséquence de leur domination, les habitants du continent étaient non seulement rejetés en marge de la société et soumis aux conditions d'une économie d'exploitation humiliante, mais qu'aussi leur était refusée la possibilité de s'associer aux valeurs, aux sentiments, aux croyances et au domaine de la pensée européenne.

Dans ces conditions d'oppression culturelle, il est évident que les Africains étaient obligés de faire revivre les institutions et les idées du passé tribal tout en sachant que tout cela était dépassé et que beaucoup d'entre eux désiraient se libérer de ces idées, surtout avec vigueur dans leur vie en dehors du continent, mais aussi dans leur continent (13).

Ce mouvement s'est développé en dehors du continent — aux Etats-Unis, à Haïti, à Cuba, etc. Il est devenu aussi rapidement le facteur primordial de cristallisation de la solidarité, du panafricanisme et du nationalisme africain et aussi la base du messianisme, du radicalisme social et religieux, ainsi que la réaction à l'aliénation et à la complexité des autres problèmes psychologiques et culturels. La cause en était le joug économique et culturel du colonialisme et sa théorie de supériorité de la race blanche, en fermant toutes les portes aux noirs et en les forçant à construire pour eux-mêmes un monde à part dans la conception du ghetto, l'exil noir et le retour à la liberté dans un continent libéré de la servitude politique, sociale et culturelle en même temps (14).

Dans ces conceptions on trouve le début du « racisme » africain qui n'est pas un racisme au sens habituel, mais un phénomène historico-culturel tout à fait particulier, un « racisme antiraciste » comme l'a dit Jean-Paul Sartre et d'après la doctrine africaine qui s'est développée selon l'esprit de ce dernier (15).

Il est inutile de préciser que ce « racisme » n'a pas été créé comme un outil en vue d'une lutte pour la supériorité et la domination et non plus en vue d'une guerre de liberté politique comme cela s'est produit plus d'une fois dans le monde entier pour la libération des chaînes de l'autorité et d'une oppression impérialiste traditionnelle quelconque; il a servi et il sert encore dans la lutte contre l'esclavage particulier liée au régime colonialiste, régime non seulement d'asservissement, mais en même temps de mépris; c'est un régime qui a atteint le peuple opprimé au plus profond de son âme et même quand il ne veut pas vraiment son extermination il minimise d'une telle façon comme dans le système de l'apartheid, sa personnalité et sa dignité qu'il le condamne à un dépérissement physique,

(13) B. MALINOWSKI, *The Dynamics of Cultural Change*, New Haven, 1961, p. 58.

(14) G. BALANDIER, *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire*, Paris, 1963, 2^e édit., pp. 3 et ss.

(15) SENGHOR, *op. cit.*, p. 6.

national, spirituel, etc., en combinant l'esclavage politique avec l'humiliation raciste, sociale, économique et culturelle à la fois (16).

Il est évident que l'apogée de la politique coloniale, dont il est question ci-dessus, a été atteinte non en Afrique mais avec la pratique du nazisme, politique d'exterminer les nations « sans valeur » et de bâtir un régime de « peuple-seigneur », d'un HerrenVolk régissant sur toutes les nations du monde; ceci dit, il n'y a pas de doute que cette politique et ces idées étaient nourries de certaines conceptions racistes qui se retrouvent dans les résultats de l'évolution politico-socio-historique en Afrique au premier plan sous le régime étranger.

C'est pourquoi, on verra que sans la distinction entre l'impérialisme et le colonialisme de la sorte dont il est question ci-dessus, il est difficile de comprendre la réalité africaine avec ses phénomènes divers dans le passé, mais aussi de pénétrer au sein des nouveaux problèmes, des politiques et régimes de divers pays du continent, déjà arrivés à l'indépendance; la plupart ne redoutent plus qu'on supprime leur emblème national mais qu'ils soient appelés à retrouver leur dépendance en moyens dont le but, cette fois, ne serait plus de porter atteinte aux éléments de la souveraineté nationale extérieure ou de restreindre les libertés culturelles en fixant les formes de discrimination raciale dans leur territoire, mais ils redoutent en premier lieu l'oppression économique qui peut transformer en une fiction leur formule d'indépendance.

Ils ne redoutent plus alors le colonialisme racial, mais une politique surnommée « néo-colonialisme » et qui constitue avant tout une expression de l'impérialisme économique.

Malgré tous les dangers que cette politique représente pour la souveraineté, il n'y a rien de commun entre elle et le colonialisme de type inhumain décrit plus haut. Elle rappelle plus la « diplomatie du dollar » appliquée par les Etats-Unis en Amérique du Sud déjà à la fin du siècle dernier et plus encore au début du 20ème siècle (17), que les formes tristement célèbres de discrimination raciale ou de sujétion politique s'exprimant par une limitation officielle de la capacité d'agir dans l'arène internationale (18). A l'inverse de l'idée qui relie le néo-colonialisme cité ci-dessus et la crainte qu'il provoque de supprimer le statut d'indépendance politique (19), elle fonctionne en réalité comme un bras de la « guerre froide » dans le but d'enchaîner les anciennes colonies par des accords politiques, militaires et économiques à la métropole dont elles étaient détachées officiellement; ceci,

(16) A. IRELE, « Négritude or Black Cultural Nationalism », *The Journal of Modern African Studies*, n° 3/1965, p. 348.

(17) TWITCHETT, *op. cit.*, p. 315.

(18) M. MUSHKAT, *op. cit.* supra, note 6, pp. 191 et 237.

(19) M. PERHAM, *The Colonial Reckoning*, London, 1963, p. 13.

sans doute, au premier lieu pour assurer des profits ou des privilèges politiques et économiques, pas nécessairement à l'aide d'exportation de capitaux ou d'autres transactions financières en partie dans le cadre des activités des trusts internationaux sur lesquels on parle dans la doctrine marxiste.

La définition léniniste de l'impérialisme citée ci-dessus, pourrait peut-être contribuer à comprendre une certaine phase de l'évolution du régime capitaliste à la fin du siècle dernier et en premier lieu du côté économique; cependant elle ne convient pas au colonialisme, ni à son début puisqu'il précédait le capitalisme, ni à la politique du néo-colonialisme, un produit de l'époque de concurrence idéologico-politique entre les blocs; aussi ne peut-elle pas aider à comprendre, d'une part, l'impérialisme indépendant des fondements du régime du conquérant et des caractères de son idéologie, et d'autre part, les facteurs libres des éléments de classe, positifs en quelque sorte, dans la politique européenne impérialiste en Afrique, de même que la faiblesse, le morcellement et le retard du continent — conséquences de l'impérialisme et du colonialisme interne.

Il est évident que l'impérialisme, particulièrement sous sa forme coloniale extrême, n'a pas planté ses racines en Afrique pour chercher le bien-être du peuple local, mais a cherché son propre bénéfice; on ne peut douter non plus des profits retirés de la détresse des habitants des colonies, — gagnés en marge des trusts et de la grosse bourgeoisie — par les importateurs de matières premières coloniales à bon marché et les exportateurs de la coûteuse production européenne aux colonies, également par d'autres couches de la bourgeoisie, les couches moyennes et les classes ouvrières, tant dans les territoires des puissances coloniales, que dans les pays conquis, dans le gouvernement, dans les administrations, dans les différentes entreprises; c'est précisément cela qui a aggravé la politique d'exploitation, la stagnation et l'approfondissement de l'arriération et qui fit fréquemment du régime capitaliste démocratique le progressif dans ces pays, un bras pour l'existence de l'économie d'esclavage dans les régions de ces conquêtes en général et en Afrique en particulier (20).

Il ne faut quand même pas oublier que les débuts de cette politique et ses séquelles actuelles ne sont pas toujours liées au régime capitaliste, comme il ne faut pas oublier qu'un impérialisme quelconque, même sous sa forme coloniale la plus cruelle, n'est pas toujours sans contenir quelque chose de positif.

Le maintien de la domination étrangère et l'exploitation du territoire obligèrent très souvent, non seulement d'améliorer les conditions d'hygiène, de maintenir l'ordre public, de faire respecter la loi, de donner une éduca-

(20) L. SENGHOR, « A Community of Free and Equal Peoples with the mother Country », *Western World*, n° 18, octobre 1958, p. 40.

tion aux diverses couches où ils mobilisaient toutes leurs équipes de travailleurs, mais aussi d'améliorer l'agriculture, de développer diverses branches artisanales et industrielles et de faire progresser par là les relations économiques et sociales à la fois et en particulier; aussi en provoquant la cristallisation d'une conscience nationale et la naissance d'une élite spirituelle locale dont les résultats de la lutte réussirent à obtenir l'indépendance.

Cette chose n'a pas échappé aux yeux des leaders africains importants (21) qui trouvent souvent nécessaire même d'indiquer, par les ombres de l'impérialisme et du colonialisme, ses apports comme les lumières qu'ils commencèrent à faire brûler dans une certaine époque de leur vie (22).

Dans cette attitude ils sont bien plus proches de Marx et Engels que de Lénine et de ses successeurs. Les fondateurs du socialisme scientifique — comme on sait — ne se sont jamais limités à la seule critique de l'impérialisme britannique à l'égard de ses colonies et des pays soumis à son influence, notamment les Indes et la Chine. Ils n'ont pas hésité à attaquer aussi les systèmes pré-coloniaux dans ces pays et d'y discerner les modifications positives amenées par la culture européenne.

Aussi l'empire britannique était aux yeux de Marx et Engels l'instrument inconscient de l'histoire : il contribua à l'affaiblissement et à la disparition de systèmes anachroniques et répandit des notions et des institutions favorables à la promotion du change, du progrès et à l'élimination de l'arriération.

C'est également en accord avec l'approche de Marx et d'Engels que plusieurs leaders africains ne déniaient pas que les facteurs objectifs et historiques ont aussi exercé une influence négative sur le développement de leur continent (23). Ils sont de l'opinion que ce ne sont pas seulement l'impérialisme et le colonialisme qui ont produit la division, les antagonismes, l'exploitation, la misère et la servitude. Tout ceci existait en Afrique sous différentes formes déjà avant l'apparition des Européens. Car bien avant que les Européens eussent mis le pied en Afrique — celle-ci souffrait déjà d'un colonialisme interne (24).

La situation des nègres aux Etats-Unis dans le passé fut définie un jour par un éminent intellectuel noir comme l'expression du quasi-colonialisme

(21) F. HOUPHOUET-BOIGNY, « Black Africa and the French Union », *Foreign Affairs*, XXXV (July 1957) p. 598 and Obafemi AWOLOWO, *Forward to a New Nigeria*, London, 1957, p. 21.

(22) L. SÉDAR SÈNGHOR, « Some thoughts on Africa », *International Affairs*, XXXVIII (April 1962), p. 189 et GRUNDY, *op. cit.*, p. 69.

(23) Cf S. AVINERI, « K. Marx on Colonialism and Modernization », *Review of Politics*, 31, p. 173 (1969) et son livre sous le même titre, London, 1968.

(24) HOUPHOUET-BOIGNY, *op. cit.*, p. 594 et GRUNDY, *op. cit.*, p. 72.

(25). Il semble que cette appellation convient bien aussi à la définition du régime de la contrainte et de l'esclavage qui dominait encore dans le continent noir, *avant* qu'il fût conquis par les blancs, quand s'imposa à ces races, à ses tribus et à d'autres diverses communautés et organisations politiques, la domination d'autres races et communautés africaines. Il est évident que l'impérialisme et le colonialisme étrangers, les blancs, surent très bien exploiter ce régime et se servir de ses représentants; sous ce régime ils s'épanouirent avec une nouvelle vigueur (26).

Même le colonialisme africain intérieur n'appartient pas encore au passé, il s'exprime dans le cadre des diverses couches tribales qui continuent à exister avec leur influence, leurs prescriptions, leurs pressions, leurs querelles intertribales et les renversements politiques qui éclatent quelquefois sur cette toile de fond — querelles et insurrections souvent très graves qui ralentissent, bien sûr, le développement de ce continent.

Les causes du retard de ce continent et de sa situation difficile sont, pour cette raison, fort nombreuses; à côté de l'héritage de l'impérialisme et du colonialisme interne et étranger et d'autres facteurs spécifiques historico-sociaux de développement et de plus, très nouveaux, liés à une concurrence entre les blocs en conséquence de la guerre froide; aussi faut-il tenir compte des facteurs objectifs qui sont liés à l'influence de la nature cruelle, au climat tropical déprimant, etc. — facteurs dont on ne peut aisément vaincre leur influence négative.

On peut prévoir un échec de toutes les conceptions dogmatiques qui, expliquant l'arriération de ce continent, prennent en considération un seul côté du problème; les conceptions identiques indiquent les voies de son développement, construites seulement sur l'expérience d'autres nations, sont également condamnées à la déception.

C'est pour cela qu'augmente le nombre des leaders africains disant qu'il faut refuser d'imiter les institutions étrangères et qu'il ne faut pas se laisser tenter par l'exemple d'Europe occidentale, américain, scandinave, soviétique ou chinois. Bien qu'ils voient la nécessité d'apprendre d'eux, de tirer des conclusions de leur réussite et de leurs échecs — ils pensent que la réalité africaine, tout à fait particulière, oblige la recherche d'autres solutions; il semble qu'ils aient raison parce que la pratique déjà en cours et les tentatives de réalisation de diverses formules socialistes ou libérales, des

(25) A. CÉSAIRE, *Discours sur le colonialisme*, 3^e edit. Paris, 1958 et A. JRELE, *op. cit.*, p. 340.

(26) Obafemi AWOLowo, *The Autobiography*, Cambridge, 1960, p. 269; M. PERHAM, *A Restatement of Indirect Rule*, Africa, July 1954, p. 21 et B.B. SCHAFFER, « The Concept of Preparation », *World Politics*, n° 1/1965, p. 6.

(27) Cf L. SÉDAR SENGHOR, *Théorie et Pratique du Socialisme Sénégalais*, Dakar, 1964, p. 62.

principes de réforme agricole, la préférence de l'industrie lourde ou la libre concurrence de marché, d'après des modèles tout faits, empruntés à l'étranger — ont connu un échec total (27).

Il faut souligner qu'en ce qui concerne les recommandations de concentration, d'après l'expérience d'autres pays, pour la planification du développement de l'industrialisation — il devint clair qu'ils ignoraient tout à fait l'aggravation des conditions de sous-alimentation (laquelle provoque un accroissement de la nécessité d'importer la nourriture à cause de l'augmentation de la population et de la demande en raison de l'élévation du revenu par habitant) et l'indépendance accrue des pays développés à l'égard de l'approvisionnement agricole des pays agricoles. Donc, l'affaiblissement de l'économie et la crise inflationniste résultent, non seulement de l'investissement dans l'industrie lourde et les bases de l'économie, mais aussi de l'arriération de l'agriculture et de la pénurie d'alimentation et tout ce qui s'y rattache.

C'est pourquoi, les experts de l'ONU exigent un effort pour augmenter la production agricole, pour changer la structure de la propriété agricole, pour accroître la coopération agricole et empêcher l'émigration des villages vers les villes — efforts sans lesquels l'économie des pays non développés ne progresserait pas et pourrait même entrer dans une impasse (28).

Bien que l'imitation d'un système étranger et l'application des recommandations de développement, sans les adapter avec précision aux nécessités de l'endroit, entraînent une critique croissante, il n'y a pas de désaccord en ce qui concerne l'importance accrue de l'Etat en tant qu'outil pour le progrès de la société, son économie, son éducation, sa culture, etc. Son devoir est de garder les ressources naturelles locales et de les mettre à la disposition du peuple en limitant les droits des étrangers, avec l'esprit d'entreprise nécessaire pour faire fleurir le désert, pour améliorer l'agriculture, développer l'industrie, recruter des capitaux, des conseillers, etc (29).

Il devient évident que le rôle d'Etat n'est pas moins clair, non seulement en matière d'ordre public, de défense, d'éducation et de recherche scientifique, et bien entendu aussi, dans le règlement des relations internationales, mais aussi dans la cristallisation de l'unité nationale. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire de l'humanité que l'unification de divers peuples et la fusion en une communauté sociale s'est créée par la construction de leurs Etats.

A l'inverse de la situation dans quelques Etats, spécialement en Europe orientale et centrale, (où les frontières politiques avaient aussi un caractère

(28) Voir *World Economic Survey*, New York, 1965 et U.N., *Survey of Africa and the Far East*, 1964.

(29) Cf D.N. BLAGOJEVIC, « The Role of the State in the Economic Development of Africa », *Review of International Affairs*, Belgrade, n° 387 (May 1966), p. 13.

ethnique et la citoyenneté — une expression d'une identité nationale), la plupart des pays de l'Europe occidentale et le continent américain dans ses deux parties ont créé leurs nations d'une image culturelle plus ou moins uniforme et dont la citoyenneté qui est rattachée dans une mesure non insignifiante, non pas à des éléments ethniques mais à une décision personnelle sinon à la décision des autorités, grâce à l'activité de leurs Etats.

Avec l'érection des Etats en partie nouveaux en Asie et spécialement en Afrique, et cela presque dans toute son étendue, une fonction semblable leur a été imposée, mais ici elle est en rapport uniquement avec les résultats de la domination impériale.

En tenant compte du développement historique en Europe et en utilisant la classification de Max Weber, nous distinguons ici, même aujourd'hui, entre des « nations-Etats » et des « Etats-nations » (30), Etats qui, aussi longtemps qu'ils n'ont pas une structure composée, fédérale ou autre (31) — sont ceux qui firent, comme l'Allemagne et l'Italie au siècle dernier, le travail de broderie de la synthèse nationale.

En effet, les nouveaux Etats africains doivent entreprendre ce travail seulement comme une conséquence d'un des plus pénibles aspects de l'héritage colonial. Nous ne devons pas souligner qu'avant son occupation, apparut aussi en Afrique, comme dans d'autres continents, des organisations étatiques.

Il y avait ceux qui, comme le Royaume de Savana, Bantou, Zoulou, Hashanti, Moussi, Bourenu et les Royaumes du Ghana, Congo, Uganda, etc. — créèrent à l'intérieur d'une contrée définie une culture, des coutumes religieuses et une tradition d'une destinée historique commune, une langue et des institutions propres.

En fait, ceux-ci étaient des Etats de nations différentes (32) dont une partie, comme les Tshaka dans l'Etat Zoulou et les Samouri en Guinée contemporaine, combattirent il y a longtemps et vigoureusement contre l'oppression coloniale et qui, jusqu'à ce jour, sont utilisés comme symbole de courage, comme une source de fierté et comme un signe de l'unique personnalité africaine (33).

En effet, le colonialisme les traitait comme des cadres tribaux seulement, d'autant plus que pendant la division du continent par les conquérants, plusieurs d'entre eux ou leurs différentes parties, furent incorporés dans

(30) Cf O. PFLANZE, « Nationalism in Europe », *The Review of Politics*, n° 2/1966, p. 140.

(31) M. MUSHKAT, *op. cit.*, p. 219.

(32) M. FORTES and E. EVANS-PRICHETT, *Political System in Africa*, London, 1960, *passim* and P. CURTIN, « African Nationalism », *The Review of Politics*, n° 2/1966, pp. 144-145.

(33) IRELE, *op. cit.*, p. 322.

des frontières artificielles communes ou dans diverses zones d'occupation, le tout conformément aux arrangements à ce sujet par les puissances européennes et conformément à leur seule décision.

Et même si ces puissances n'annulèrent pas au début, ou ne purent souvent abolir les institutions des conquis, et aussi, comme il est dit plus haut, s'ils les utilisèrent ainsi que leurs leaders dans le but de maintenir plus aisément leur régime en faisant des rois et des chefs tribaux une autorité qui était rattachée au régime colonial et obligée d'agir dans l'intérêt de ce régime — le nationalisme africain et la souveraineté ne furent pas seulement très durement frappés, mais en fait le sol leur fut retiré sous leurs pieds.

Ainsi, les nations africaines furent transformées en tribus par les blancs, et leurs institutions politiques et leurs leaders devinrent un bras de l'appareil colonial.

Donc l'occasion fut enlevée au futur mouvement de libération nationale de s'appuyer sur les restes d'un régime traditionnel pré-colonial qui devinrent les forteresses du conservatisme, de l'intérêt et de la coopération « tribale » avec le conquérant — un fait qui obligea et oblige encore les forces anti-colonialistes à abandonner leur effort en vue de faire revivre les Etats qui existèrent ici dans le passé et de reconstruire les bases du nationalisme dans le continent, dans les frontières artificielles qui furent créées par le colonialisme (34).

Des facteurs de racisme et de discrimination sociale et nationale qui sont implantés dans le colonialisme et qui ont laissé leur trace cruelle dans tout le continent, donnèrent naissance en fait, au début, à un nouveau sens de nationalisme, cette fois entièrement continental.

Comme il a été établi, il trouva son expression dans le mouvement pan-africain qui, à propos, fut nourri au début de l'opposition à l'inégalité et à l'exploitation en ce qui concerne les noirs hors des côtes africaines, devenant seulement avec le temps un instrument idéologique dans la lutte pour la libération du continent africain.

En effet, il découvrit rapidement qu'il n'est pas possible d'obtenir la liberté simultanément dans tout le continent et également que l'accomplissement des tâches de développement et de progrès dans des régions différentes est beaucoup plus facile et réalisable que d'essayer de les accomplir simultanément dans tout le continent.

C'est pourquoi, il était nécessaire pour le mouvement anti-colonialiste, d'adopter la supériorité de primauté du nationalisme qui fut implanté d'une manière artificielle par le colonialisme, des nationalismes du Kenya,

(34) CURTIN, *op. cit.*, pp. 147 et 151.

de Guinée, de Côte d'Ivoire, d'Uganda, de Ghana, de Malawi, etc. sur le nationalisme et la souveraineté originaux et quasi-tribaux, aussi bien que sur le nationalisme le pan-africain. Une profonde croyance dans la destinée commune et dans les intérêts de tout le continent protège en principe ce nationalisme nouveau contre la décrépitude nationaliste et pourrait faciliter dans l'avenir une unité politique du continent; mais cela ne le protège pas toutefois des tendances et des conflits irrédentistes, même au niveau d'une guerre.

Plusieurs facteurs dans la guerre civile du Congo et au Nigéria, et d'autre part, le désir des Somaliens de l'autre côté de toutes les frontières de s'unifier et des désirs semblables et contraires dans beaucoup d'autres endroits, montrent l'extraordinaire difficulté qu'apportent les nouveaux Etats en Afrique dans leur mission de broder leurs nations.

Nous voyons ainsi que le continent n'atteindra pas aisément la stabilité et ne créera pas de meilleures conditions pour sa complète libération et pour son développement, sans remplir la tâche mentionnée ci-dessus; dans le grand paradoxe de l'Afrique, on peut mentionner aussi la volonté de s'abreuer aux traditions et le besoin de les cultiver, et de l'autre côté les efforts nécessaires pour les briser et s'appuyer dans le domaine de la souveraineté sur le cadre qui a été fixé par le détestable régime colonial et pour construire des Etats-nations modernes nouveaux dont on ne peut pas éviter au commencement le caractère artificiel.

Seuls ces efforts peuvent mettre fin aux résidus des nations-Etats tribales historiques, qui, comme il a été dit plus haut, sont devenus un appui pour la domination étrangère, et qui sont maintenant, en général, un facteur qui tend à faire échouer les efforts pour plus d'indépendance et de progrès du continent.





La partitocratie italienne

par Annamaria STERNBERG MONTALDI BOISSON

Docteur ès Sciences Politiques et Sociales

★

« Les régimes constitutionnels pluralistes que l'on appelle couramment démocratiques, ne peuvent pas ne pas décevoir, à la fois parce qu'ils sont prosaïques et parce que leurs vertus suprêmes sont négatives »...

Raymond Aron (Démocratie et totalitarisme)

1. *Systèmes pluralistes. Mystification de la démocratie parlementaire et caractères de la constitution italienne.*

2. *Systèmes électoraux : origines et précédents historiques du système proportionnel pur et son influence sur les structures politiques en Italie. Arguments contre et en faveur du système proportionnel et majoritaire.*

3. *Analyse du mépris des gouvernés envers les gouvernants et ses causes. Dégénérescence partitocratique comme conséquence du régime.*

4. *Syndicats, partis, société : problèmes fondamentaux du pouvoir.*

*
**

1. Un régime constitutionnel pluraliste, comme celui que l'Italie s'est donné dans l'après-guerre, contenait-il inévitablement les germes de corruption et une vulnérabilité qui l'ont conduit à la déchéance ?

Telle est la question préalable de cet article à laquelle nous essayerons de répondre.

La constitution italienne de 1948 est née à la suite et en réaction d'une dictature, elle présente donc toutes les caractéristiques de ses origines et de sa formation.

Elaborée sur la base du respect des libertés individuelles et du parlementarisme pur amplement traités dans tout le texte qui apparaît

comme un modèle du genre, la constitution a échoué dans sa vocation première en restant dans les lymbes des grands principes.

Le développement des libertés individuelles s'est réalisé dans le sens de l'anarchie ou, alternativement dans celui de l'autoritarisme périmé et anticonstitutionnel de plusieurs lois d'inspiration fasciste dont l'inconstitutionnalité a été tardivement déclarée par la Cour constitutionnelle et non par le pouvoir législatif. Le parlementarisme pur s'est révélé de plus en plus nettement comme une *partitocratie* aussi éloignée que possible de l'exemple anglais, point de comparaison des libéraux progressistes en quête du régime idéal.

L'aspiration abstraite au pluralisme politique et à la souveraineté du parlement n'a réussi qu'à dégénérer en une basse rivalité des états-majors des partis, dont le pouvoir législatif est sorti de plus en plus affaibli.

La raison qui exclut toute similitude entre le régime italien et le parlementarisme britannique si souvent invoqué est extrêmement simple et en même temps déterminante, elle a pesé sur tout le développement de la démocratie en Italie : c'est le système électoral.

Aussi longtemps que l'on considérera la démocratie ou le parlementarisme comme des expressions mythologiques et nébuleuses et non comme de simples moyens de gouvernement, résultant d'options politiques précises à réaliser par des *techniques*, la dégénérescence du régime et la corruption du système italien paraîtront sans remède.

« Ce n'est pas une règle constitutionnelle en tant que telle qui assure stabilité et efficacité, c'est l'accord entre cette règle et la structure du système des partis, la nature des partis, leurs programmes, leur conception même du jeu politique » (1).

Cet équilibre nécessaire entre le texte de la loi et la structure des forces sociales et des formations politiques qui se constituent pour les refléter dans un régime constitutionnel pluraliste, a fait l'objet de prises de position concordantes des spécialistes de la science politique. Toutefois, les politiciens l'ignorent délibérément et poursuivent l'œuvre d'usure et de destruction du régime par une démagogie qui accroît seulement les divisions inévitables de la compétition et la paralysie totale de l'exécutif.

Il n'est pas inutile de préciser que les grands principes et affirmations d'égalité des citoyens, de liberté d'expression, de souveraineté populaire amplement développés dans la constitution italienne se rencontrent dans presque toutes les constitutions modernes ; celles des régimes pluralistes constitutionnels comme celles des régimes totalitaires.

(1) Raymond ARON, *Démocratie et totalitarisme*. Gallimard, 1965.

Ces principes sont évoqués dans la constitution soviétique de 1936 (encore en vigueur), rédigée au temps des « grandes purges » staliennes... Toutes les libertés « formelles » sont proclamées, liberté de parole, de presse, d'expression, « l'habeas corpus », etc.

Une seule petite phrase anodine limite tous ces droits et en fait de pures fictions : ils doivent être exercés dans l'« intérêt des travailleurs », en outre il est prévu que, dans certaines périodes, la police n'est pas soumise aux règles constitutionnelles... Or, sans parler du second point, *qui* établit l'intérêt des travailleurs ? Le Parti bien sûr.

Il s'agit d'un exemple significatif pour illustrer la vanité des textes par rapport à la réalité sociale d'un pays. Et nous pourrions citer beaucoup de textes constitutionnels du Tiers Monde avec leur paradoxal détachement de la réalité concrète de ces pays.

Certes l'Italie n'en est pas là, les références et la réalité historique de l'Europe occidentale étant tout à fait différentes ; toutefois, ces exemples suffisent pour mettre en cause la candide satisfaction encore persistante dans les cadres politiques italiens d'un texte voté dans l'emballage antifasciste de l'après-guerre, et considéré comme un vénérable tabou.

Tout cela mériterait une analyse bien plus désabusée. D'ailleurs, la Grande-Bretagne, « mère des parlements », n'a justement aucune constitution écrite, ce qui est assez significatif. A défaut du pragmatisme et du droit coutumier qui ne sauraient appartenir qu'à la tradition anglo-saxonne et ne pourraient être improvisés, ni même transférés sur le continent, il conviendrait d'envisager de modifier une constitution qui s'est révélée en bien des domaines inefficace et paralysante.

Certes, on pourrait objecter que le mal réside dans la mauvaise application de la loi fondamentale et non pas dans sa formulation ; mais, il serait possible au contraire de prouver qu'une constitution, comme celle que l'Italie s'est donnée en 1948, conduit inévitablement à la désagrégation et à la corruption du régime, ainsi que cela s'est produit pour la république de Weimar et, avec des analogies frappantes, pour la IV^e République en France.

Il est particulièrement intéressant en effet de souligner les précédents historiques et les similitudes d'expériences politiques réalisées dans des contextes différents qui aboutissent finalement aux mêmes résultats. Cette convergence dément, à notre avis, une opinion courante qui voudrait inévitablement rattacher à certains pays — latins en particulier — le privilège du désordre et de « l'ingouvernabilité ».

Il y a de bonnes raisons pour estimer qu'avec une constitution semblable à celle de Weimar, à celle de la IV^e République ou à celle de l'Italie actuelle, et avec le système proportionnel pur, la Grande-

Bretagne s'acheminerait vers la dissolution de tout son régime politique fondé sur des siècles de coutumes et de mœurs politiques diamétralement opposées.

A cette fin, analysons les grandes lignes de ces constitutions et des situations historiques dans lesquelles elles se sont manifestées : modèles qui ont représenté la formule classique de la dissolution du régime parlementaire.

La République de Weimar présentait des analogies évidentes avec le régime actuel de l'Italie : deux oppositions de droite et de gauche désiraient détruire le régime constitutionnel pluraliste pour des raisons opposées mais convergentes dans la négation. Ce régime ne jouissait plus d'aucun prestige et était d'ailleurs divisé par l'esprit partisan. Voilà le moment où le parti devient un absolu (2).

L'actuelle constitution de Bonn se différencie notamment de celle de Weimar par deux clauses : le vote de défiance constructif et la correction de la proportionnelle pure par la limite de 5 %.

L'importance de ces différences a été contestée en affirmant que le fait constitutionnel ne saurait être déterminant si la situation sociale du pays n'y contribuait fortement (le cas, par exemple de l'Allemagne préhitlérienne).

En tout état de cause, le rôle de ces « techniques » nous semble bien déterminant en République fédérale et lourd de conséquence contre l'émiettement des partis et l'instabilité gouvernementale.

Quant aux analogies avec la corruption de la IV^e République en France, elles sont encore plus frappantes, au point que les considérations que le professeur Aron fait dans son livre (3) à ce propos, peuvent très facilement s'appliquer à la situation de l'Italie actuelle.

Une première raison curieuse et assez indicative qui est citée est que si tous les citoyens paraissent persuadés (ce qui était le cas de la France et l'est actuellement de l'Italie), de vivre dans un régime corrompu, il est certain que ce régime a perdu toute adhésion et « crédibilité ». Dans un pays où quotidiennement les journaux affirment que le régime en est arrivé au dernier point de décomposition, la crise est là.

Un second fait important qui se manifeste nettement en Italie est le nombre croissant de suffrages accordés aux partis qui se prononcent pour l'opposition au régime lui-même. La rupture du lien de loyalisme entre citoyens et gouvernants est nette.

(2) « Le régime suppose des partis, mais il ne faut pas que le parti devienne un absolu. Dans la république de Weimar, tous les partis tendaient à devenir des totalités »... Raymond ARON, *Démocratie et totalitarisme*. *Idem*.

(3) *Idem*.

Une troisième raison est, d'une part l'instabilité gouvernementale qui affligeait la France aussi bien que l'Italie et d'autre part la relation entre la faiblesse des pouvoirs publics, l'inflation et la crise économique.

Nous voudrions enfin rappeler quelques jugements extrêmement significatifs qui peuvent être appliqués à la lettre à l'Italie :

« Un ministère dans lequel coexistent les représentants de partis en désaccord sur la plupart des sujets est par définition divisé, donc faible et inefficace », ou encore « Une conséquence de cette structure, c'est que les minorités extrêmes de la coalition gouvernementale tiennent une place disproportionnée », enfin « le tribu payé aux violents est défavorable à l'efficacité et à la stabilité du gouvernement ».

Les raisons souvent invoquées (les mêmes que pour l'Italie actuelle), du grand nombre et de l'hétérogénéité des partis, de leur divisions intérieures, de la structure du jeu parlementaire ont été réduites à leurs dimensions par l'avènement de la V^e République en France.

Toutes ces analyses des facteurs de corruption d'un régime nous suggèrent que rien ne saurait empêcher un changement des structures politiques en Italie, si ce n'est la volonté contraire des hommes.

Evidemment un « dictateur légal » ou un « chef charismatique » peut avoir un pouvoir exceptionnel pour imposer ce changement difficilement réalisable par une classe politique divisée.

On peut ajouter encore quelques éléments d'analogie entre la France de la IV^e République et l'Italie.

Les Italiens en général, paraissent — comme le professeur Aron le soulignait pour les Français — enclins à transfigurer des débats économiques, sociaux ou techniques en conflits idéologiques : « Discuter la question de savoir comment contrôler l'inflation n'a jamais, en théorie, intéressé personne sauf trois douzaines d'économistes, en revanche la discussion sur la laïcité... ».

En examinant maintenant un système présidentiel, comme celui des Etats-Unis, il paraît difficilement concevable sans une base affirmée de pragmatisme de marque anglo-saxonne. Là l'exécutif peut et doit collaborer avec le législatif où la majorité est souvent à l'opposition. Si le système fonctionne, c'est que les Américains « ont peu de goût pour les idéologies et leurs partis sont indisciplinés » (4).

C'est pour la raison contraire : la discipline imposée par le « whip » que le système parlementaire anglais, axé sur l'alternative gouvernement-opposition, peut être si efficace.

(4) *Idem.*

En Italie, ni l'une ni l'autre de ces situations ne se réalise. Il n'existe évidemment pas d'exécutif présidentiel — le président de la République devant être « purement représentatif de l'unité nationale » et assumer des fonctions limitées — étant donné l'irresponsabilité des actes qu'il accomplit dans l'exercice de ses fonctions (art. 90 de la Constitution italienne).

Par ailleurs, le fonctionnement du système parlementaire pur qui, pour être efficace présuppose un schéma d'alternative majorité-opposition, est rendu impossible en Italie par la technique électorale et par le pouvoir exercé par le grand nombre de partis.

Le soi-disant parlementarisme italien s'installe donc de plus en plus dans le style des régimes d'assemblée dominés par les politiciens et caractérisés par une absence totale d'hommes d'Etat capables de se détacher de la routine houleuse du quotidien et de la dominer ou de la modifier.

2. Examinons maintenant le système proportionnel pur tel qu'il a été dogmatisé dans l'Italie de l'après-guerre.

Depuis l'unité, le pays a notamment modifié plusieurs fois les techniques électorales.

Au début du siècle, les élections se déroulaient selon le système uninominal. En 1919, une réforme introduisit le système proportionnel pur. A la fin de la dictature, la nouvelle constituante consacra des débats à ce sujet, mais la thèse de la « justice arithmétique » prévalut. On en arriva à affirmer qu'une « vraie démocratie » ne pouvait exister sans le système proportionnel pur. Chaque vote devait compter et chaque parti peser pour ce qu'il valait. En d'autres termes, l'Angleterre et les Etats-Unis, les grands alliés au moment de la libération et de la résistance se trouvaient, de toute évidence, à ignorer les règles les plus élémentaires de la « vraie démocratie »...

Chose curieuse, les partis d'inspiration totalitaire (les communistes notamment) se sont montrés toujours les plus ardents défenseurs de cette « justice arithmétique » ! Ils n'ignoraient pas que l'ingouvernabilité qui en dérive est leur meilleure alliée pour une prise du pouvoir par la voie autoritaire.

On peut en effet affirmer que toutes les démocraties pluralistes, que notre siècle a vu tomber à la suite de coups d'Etat, de Madrid à Prague, avaient le triste privilège d'appliquer le système proportionnel pur. Et le Chili révèle un autre exemple intéressant : une prise légale de pouvoir par le Front populaire, grâce à l'abdication des forces politiques démocratiques libérales paralysées par le terrorisme psychologique de la gauche.

Il est intéressant de rappeler que déjà en 1952 Gaetano Salvemini (5) — écrivain et journaliste engagé nettement dans la gauche et le laïcisme — écrivait que l'Italie étant un pays électoralement déséquilibré, un régime de représentation proportionnelle pure aurait pour conséquence qu'aucun parti ou bloc de partis ne pourrait compter sur une majorité sûre. Il prévoyait que les élections qui devaient avoir lieu en 1953 ne sauraient dégager aucune majorité de suffrages ni de mandats.

Or, il s'est trouvé qu'en 1952, précisément, la DC avait proposé une correction de la loi électorale qui avait enflammé la lutte politique.

Après avoir été nettement favorable au système proportionnel pur en 1946 et en 1948, la Démocratie chrétienne commençait à se rendre compte de ses conséquences négatives, surtout de la difficulté d'obtenir une majorité stable. Elle avait donc essayé de lancer l'idée d'une prime de majorité qui fut aussitôt baptisée par ses ennemis « *legge truffa* » (loi des dupes).

Il s'agissait de faire attribuer un plus grand nombre de mandats parlementaires au parti qui aurait conquis la majorité relative. Cela signifiait naturellement pour la Démocratie chrétienne une possibilité de devenir majoritaire et de déterminer ses alliances.

Mais la façon dont avait été formulée cette aspiration raisonnable à créer une majorité stable de gouvernement était ambiguë et douteuse. Avec le « machiavélisme » habituel, dont hélas les Italiens ont l'habitude d'être accusés à tort ou à raison, les partisans de la réforme n'osèrent pas proposer nettement et simplement de remplacer le système proportionnel pur par le système uninominal, ou du moins, ce qui paraît plus réaliste dans la structure sociale de l'Europe continentale, par un système majoritaire avec ballottage au second tour (l'actuel système de la V^e République).

On essaya donc d'élaborer cette combinaison douteuse consistant à conserver le mythe du système proportionnel pur avec une correction de ses conséquences, et l'on s'exposa ainsi à des accusations faciles et démagogiques de tricheries, de truquages électoraux, etc.

Une prise de position nette avec l'introduction d'une technique électorale bien définie, à l'exemple de la plus ancienne démocratie parlementaire du monde, aurait eu au moins l'avantage d'éviter la polémique facile et gratuite.

Malheureusement, si les partis se montrent désireux d'introduire la technique électorale qui leur est plus favorable, au moment de l'élection, le sérieux de l'opération risque de s'effacer.

(5) Gaetano SALVEMINI, *Italia scombinata*, Saggi Einaudi Editore, 1959.

Cette loi s'immortalisa à jamais comme « legge truffa » et ne passa pas en raison de l'opposition réunie de toutes les forces politiques, la Démocratie chrétienne exceptée.

On a le droit d'imaginer qu'une *vraie réforme* aurait alors pu changer entièrement l'équilibre politique italien et que le pays ne serait pas en ce moment dans les conditions où il se trouve.

Il paraît évident que le système proportionnel pur pousse les partis à se présenter aux élections en opposition radicale les uns avec les autres, rendant ainsi les coalitions particulièrement difficiles.

Les campagnes électorales se réduisent à des affirmations caractérisées par une intransigeance absolue, qui, tout de suite après, s'assouplissent pour permettre des coalitions de gouvernement, en poussant ainsi les partis au compromis et au reniement d'une grande partie de ce qu'ils avaient formellement affirmé avant les élections.

Dès la campagne électorale, un des inconvénients majeurs du système proportionnel pur, qui est l'intransigeance idéologique, s'estompe au contraire dans un système majoritaire qui impose la nécessité des coalitions.

Ainsi les forces politiques voisines sont incitées à rechercher leurs affinités plutôt que leurs oppositions, car le chantage et les compromis successifs des jeux parlementaires deviendraient impossibles.

L'idée abstraite de la nécessité d'une représentation arithmétique pour établir un authentique gouvernement démocratique où l'opposition puisse contrôler et corriger la majorité, ne résiste pas à l'analyse. En effet, le poids et l'influence d'une opposition efficacement organisée se manifeste tout particulièrement dans un système majoritaire.

L'objection généralement avancée par les partisans du système proportionnel pur, qu'il ne serait pas « moral de gouverner un pays en excluant de la vie publique la moitié environ des citoyens » (!), paraît tout aussi absurde.

Ces considérations dérivent d'un malentendu évident. Tous les Etats modernes, en raison de leur extension, ne sauraient s'inspirer de la « démocratie directe », de la « polis » grecque, il est donc bien évident que *tous* les citoyens ne peuvent pas *participer* au gouvernement.

On confond ici l'idée de *gouverner* et celle de *participer à la vie publique*, ce qu'une minorité active peut tout aussi bien faire dans un régime constitutionnel. Une minorité, toujours susceptible de devenir majorité, peut participer aux affaires de l'Etat en surveillant et en critiquant.

Outre les objections de principe, on pourrait avancer pour ce qui est de l'Italie, des objections spécifiques, notamment :

Etant donné le rapport des forces sociales, le système majoritaire (même avec le ballottage au second tour) se réduirait à une compétition entre les deux grandes formations : Démocratie chrétienne et Parti communiste. (Le « bipartitisme » imparfait dont nous nous sommes occupés dans un article précédent) (6). Un parti qui n'accepte donc pas la règle du jeu rendrait toute alternative illusoire, en outre les forces laïques, souvent valables pour équilibrer le poids de la Démocratie chrétienne, seraient éliminées.

Cette objection fondamentale pourrait paraître la plus importante dans le cas de la situation italienne actuelle. Nous ne pourrions pas prouver qu'elle est dépourvue de fondement mais nous entendons contester sa valeur absolue et la réalisation inéluctable de ces « prophéties », en suggérant qu'une situation entièrement différente pourrait se présenter.

En effet, la technique même du collège uninominal, avec la prédominance de la personne du candidat sur l'appareil du parti qui, à lui seul, serait inefficace, pourrait briser le monopole de courants et des conflits internes en déterminant la transformation de la Démocratie chrétienne et des partis comme les républicains, les sociaux-démocrates ou même certains socialistes ou libéraux en un front unique.

Un accord préalable sur un programme d'action et de réformes s'imposerait grâce à une majorité qui ne pourrait plus être ultérieurement conditionnée par le chantage permanent de groupuscules.

Il est notoire d'ailleurs que les extrémismes de gauche ou de droite sont toujours désavantagés dans ce système électoral. Ils en sont bien conscients et se réclament régulièrement du système proportionnel pur qui leur permet en effet de travailler à la dissolution du système pluraliste qu'ils refusent. L'exemple de la diminution du nombre des élus communistes sous la V^e République est, à cet égard, significatif.

On pourra alors objecter que la diminution des mandats parlementaires communistes, alors que le nombre de voix de ce parti demeure le même, est une pure illusion dépourvue de sens réel dans la vie du pays qui reste sociologiquement le même.

A cela, il est possible de répondre que l'on a le droit de choisir une technique électorale qui permette de sauvegarder les institutions d'un Etat de droit auquel croit encore une majorité de citoyens, fut-elle divisée et confuse.

Il nous semble difficile de prétendre que l'on doive faciliter la destruction des institutions en offrant la possibilité à une minorité de paralyser l'exécutif et de le renverser ensuite, pendant que la majorité qui accepte la règle du jeu continue à se déchirer.

(6) La crise de la démocratie italienne, *Res Publica*, 1970/2.

La corruption évidente du régime italien est la meilleure preuve des résultats de la distribution arithmétique...

En Belgique et aux Pays-Bas — où un système proportionnel est appliqué — l'instabilité gouvernementale pose des problèmes analogues, même si en raison de la situation sociale de ces pays, du nombre restreint d'électeurs extrémistes et de la facilité plus grande d'administrer des petits Etats, les crises sont moins difficiles à résoudre.

On pourrait encore ajouter qu'une discussion sur la perfection ou l'imperfection de l'organisation d'un système constitutionnel pluraliste, engagée par des partis qui le refusent, présente une valeur bien douteuse. Quant aux critiques provenant des « proportionnalistes purs » qui se réclament de la plus authentique « démocratie » en acceptant les règles du jeu pluraliste, nous croyons pouvoir maintenir que leurs arguments ne sauraient avoir de valeur que si l'expérience démontrait leur validité, or il se trouve qu'il n'en est rien, notamment pour l'Italie.

Il est parfaitement concevable et logique que les défenseurs d'un « Etat idéologique » — en particulier les communistes — par opposition à un Etat laïc (Etat qui ne s'identifie pas avec la société) prétendent que la conception pluraliste de la liberté, dans les Etats occidentaux, est une pure fiction. La division « classiste » de la société et en conséquence l'inégalité économique et sociale rendrait purement illusoire un choix entre différentes solutions.

On pourrait alors se demander, avec Raymond Aron (7) comment une société telle que celle de l'Union Soviétique qui prétend avoir éliminé les conflits de classe et devrait donc être considérée comme homogène, peut justifier le monopole du parti : « Si l'on interdit aux opinions de s'exprimer librement, si l'on maintient une orthodoxie de pensée, c'est que la société n'est pas homogène, le groupe, qui impose par la violence sa volonté, peut accomplir une tâche en elle-même admirable, mais ne peut pas simultanément prétendre qu'il établit la démocratie ».

En ce qui concerne donc le grand souci des communistes occidentaux de défendre une technique électorale particulière (choix tous défendables d'une société pluraliste, qu'ils devraient refuser en tant que telle s'ils étaient cohérents avec leur idéologie !), il est difficile d'en saisir le sens et la logique, sinon en constatant qu'il s'agit d'une pure tactique d'accès au pouvoir et d'une recherche précise de ce qui saurait le faciliter.

(7) *Idem.*

3. Un aspect typique de la vie politique italienne, qui était également propre à la IV^e République française, est le mépris des gouvernés envers leurs gouvernants — attitude que l'on prétend caractéristique des peuples latins.

Il est vrai que les pays anglo-saxons ne présentent pas fondamentalement cette attitude, et encore moins les nations germaniques, nous estimons toutefois que les généralisations de ce type sont fallacieuses et que ce sont davantage les institutions que les qualités ou défauts nationaux qui déterminent certaines prises de position.

La preuve en est que les mêmes citoyens français, sous la V^e République, ont certainement modifié, sinon changé totalement leur attitude. Peut-être le mépris du Général de Gaulle envers « les politiciens » et sa doctrine toute particulière, ont-ils en quelque sorte « dépolitisé » les institutions de base du pays et donné un point de départ nouveau à la vie politique française, fatiguée par trop de régimes...

A titre purement indicatif, un sondage que la SOFRES a récemment effectué (novembre 1971) en France, à l'occasion d'un débat télévisé, nous paraît intéressant.

A la question concernant « la politique et les intérêts privés » ; 45 % des personnes interrogées pensaient que les députés ne sont ni plus ni moins honnêtes que les autres gens, 24 % estimaient que les électeurs choisissent leurs députés parmi les gens les plus honnêtes et les plus dévoués, 18 % étaient persuadés que les députés dans l'ensemble ne sont pas très honnêtes, 13 % n'avaient pas d'opinion sur la question.

Tout cela en dépit de certains scandales financiers qui rebondissaient en cette période, en n'épargnant pas la majorité. Le pourcentage de gens optimistes et confiants en leur représentants est donc assez élevé.

On a de fortes raisons de douter qu'un sondage effectué à la même époque en Italie, eut donné des résultats analogues.

Il est possible qu'en Italie l'attitude généralisée de méfiance et de mépris de la part des citoyens envers les gouvernants soit injustifiée et excessive, mais le jeu des partis politiques paraît si pitoyable et confus que la distinction n'est pas aisée.

On a affirmé qu'un peuple a les gouvernants qu'il mérite et cela peut être vrai dans la mesure où l'absentéisme, la résignation, la complicité permettent de consolider un état de choses déterminé.

En effet, plusieurs journaux d'opinion reprochent à beaucoup d'électeurs de voter pour la Démocratie chrétienne après avoir âprement critiqué sa gestion pendant toute la législature.

En fait, l'électeur italien se sent impuissant à changer cette situation stagnante et s'il peut avoir quelque chose à se reprocher dans le sens

précédemment observé, il est certain que seule une réforme des structures permettrait de modifier radicalement les données du problème.

A cet égard, il est intéressant de rappeler le congrès de la Démocratie chrétienne en septembre 1971. Les comptes rendus de ce congrès remplissaient les premières pages des quotidiens italiens, alors qu'il était suivi avec un minimum d'intérêt par l'opinion publique du pays désormais bien blasée et complètement ignorée par toute la presse étrangère.

Ce congrès a reflété toute l'ambiguïté, le compromis, les contradictions absurdes du parti majoritaire.

Nous avons pu voir ses délégués intervenir dans des discussions byzantines rhétoriques et éloignées de la réalité du pays. Aucun problème concret ne fut débattu, si ce n'est le système d'élection aux postes de direction du parti.

Après une longue analyse de la ligne du parti qui, selon une expression exquise devrait être de « centralité démocratique » (aucune traduction ne pourra rendre le langage d'initiés que les politiciens italiens se croient tenus d'employer), le Secrétaire général, M. Forlani, avait proposé une réforme du système *électoral interne* pour la désignation des candidats aux organes centraux et périphériques. Il s'agissait de fixer un « quorum minimum » (une vague tendance au système majoritaire !) pour l'élection afin d'éviter un trop grand nombre de groupuscules et de fractions.

Cette raisonnable réforme (finalement acceptée) fut l'objet de polémiques passionnées, d'accusations vibrantes (notamment de la part de M. Moro, l'actuel ministre des affaires étrangères), parce que la « démocratie interne » (lire le « chaos permanent ») risquait d'être compromise sans une représentation purement arithmétique.

Cela dit, on peut imaginer à quel point une élite consciente qui voudrait réformer le système en général, serait isolée.

La dernière élection présidentielle qui s'est prolongée durant tout le mois de décembre 1971 et qui a enfin abouti à l'élection de M. Leone « candidat à surprise », est également bien révélatrice de la cassure entre pays légal et pays réel.

Malgré la limitation de ses pouvoirs constitutionnels, la charge de président s'est peu à peu politisée.

L'élection s'est déroulée dans l'indifférence blasée de l'opinion publique. La télévision a évidemment ignoré toutes les manœuvres de couloir et s'est limitée à présenter le déroulement d'une élection parfaitement grotesque et incompréhensible en apparence pendant que la meilleure presse d'opinion indépendante dénonçait en termes brûlants cet état de choses.

Nous avons pu lire : « Pour qui sait comprendre les chiffres officiels de scrutins, l'élection présidentielle condense dans un bref espace de temps le drame politique de l'Italie. Un drame qui est à la fois comédie et tragédie. Montecitorio est une scène ».

La rupture de la coalition artificielle de centre-gauche, déjà déchirée de tout côté, s'est brutalement manifestée.

Elle a donné lieu d'ailleurs, comme prévu, à une crise gouvernementale, immédiatement après l'élection de M. Leone.

Nous avons donc pu assister, lors de cette élection, à un nouveau front populaire des socialistes et communistes — les premiers étant encore membres du gouvernement.

En fait, la Démocratie chrétienne avait été la première à promouvoir le Parti communiste dans le cadre constitutionnel, (« l'arco costituzionale ») dont n'était donc exclue que l'extrême droite, c'est-à-dire les néofascistes du MSI.

La recherche des votes communistes, malgré le vague anticommunisme officiel de la Démocratie chrétienne, n'est pas nouvelle bien sûr, elle a d'ailleurs donné des résultats lors des élections présidentielles précédentes et n'a pas cessé durant toute la législature.

Toutefois, l'image de ces deux fronts opposés et bien délimités qui alternaient candidatures fixes ou fantomatiques et l'abstention pure et simple en attendant un prochain compromis, dépassait tout ce qu'il avait été possible de voir précédemment.

Jamais le Parlement n'avait paru aussi dégradé.

Le candidat socialiste du Front populaire, M. De Martino, fameux notamment pour avoir forgé une autre expression pittoresque « équilibres plus avancés » (c'est-à-dire ouverture du centre-gauche aux communistes avec leur entrée au gouvernement), aurait été admirablement placé pour plonger l'Italie dans une situation analogue à celle du Chili, qui pour beaucoup représente comme une « expérience enviable ».

La presse a justement dénoncé le « transformisme », expérience désormais historique dans la vie politique italienne que l'on pourrait faire remonter à Cavour.

Cependant, au début de l'unité malgré le transformisme des vieux jeux parlementaires, les hommes politiques avaient un programme et exerçaient une action, tandis que maintenant il y a le vide. Théoriquement les programmes abondent, mais les déclarations de principe s'estompent dans la réalité des choses.

Une classe politique démocratique modérée, terrorisée à l'idée d'une possible « discrimination » envers ce grand « démocrate » que paraît le Parti communiste, où l'intelligence et la culture individuelle paraissent inutiles et perdues dans l'engrenage, semble destinée à consentir

à la fin d'un système impuissant à faire face à la violence. On pense au président Frey au Chili. Ce danger a été justement évoqué et il n'est pas dépassé, même si M. De Martino a échoué dans sa tentative présidentielle.

M. De Martino et bien d'autres qui pensent comme lui, reste très actif dans le cadre politique de la majorité.

En évoquant dans le « Corriere della Sera » les événements du Chili, le professeur G. Sartori signala très opportunément le caractère éphémère de ce qu'il appela les systèmes à *pluralisme polarisé*, qui, dans le monde, ne se rencontrent pratiquement que dans trois pays : la Finlande, l'Italie et le Chili...

Ces pays, pourtant si éloignés et si différents, ont en commun un système de partis « centrifuges », caractérisé par un affaiblissement progressif de la zone du « centre » et par un glissement persistant vers la gauche.

Pour ce qui est des Démocrates chrétiens, le Chili présentait avant la venue du Front populaire un parti très semblable à ses homologues italiens... autant de coïncidences inquiétantes.

En tout état de cause, le mépris que les citoyens italiens réservent en général à leurs représentants (plutôt qu'à leurs institutions), paraît en tout cas réciproque.

Déjà avant l'unité, l'attitude traditionnelle de l'Etat (bureaucratie, ordre judiciaire, police) a toujours été de considérer le citoyen comme un coupable potentiel ou tout au moins comme un irresponsable auquel il vaut mieux ne pas trop faire confiance.

Cette attitude a porté ses fruits bien entendu et mériterait un long développement qui serait hors de notre sujet.

Il est certain que, comme les cadres de l'administration publique sont, dans leur grande majorité, entre les mains de méridionaux héritiers de la tradition du Royaume des deux Siciles, la bureaucratie a toujours eu peu de chance de devenir souple et bien articulée. En revanche, l'administration du vieil Etat piémontais était réputée pour son efficacité.

En général, on peut affirmer que ce mépris réciproque s'est encore accentué dans cette période de grand désarroi et de manque de confiance en soi-même. Un scepticisme destructeur conduit à la ruine méthodique de toute initiative, à une foi négative qui s'oppose à un patriotisme suranné. Le scepticisme à l'égard de tout, sauf la conviction que tout ce qui pourrait être fait est destiné à l'échec, paraît généralisé.

Tout le monde s'accorde à affirmer que la valeur des Italiens se manifeste plus en tant qu'*individus* qu'en tant que *citoyens* et en cela réside

peut-être la racine des maux qui affligent depuis longtemps l'Italie et sa difficile histoire.

Cette « fermeture » dans son « univers individuel » où peut trouver place sa propre famille et tout au plus la communauté locale ou la région, n'est pas sans conséquences.

Par ailleurs, la brève histoire de l'Italie unitaire — à peine plus d'un siècle — et la longue et glorieuse histoire des villes et des provinces italiennes du plus haut Moyen Age à la Renaissance, conditionnent encore le fractionnement et la diversité des problèmes et de leurs perspectives.

Une discipline sociale ne s'improvise pas mais un Etat doté de structures efficaces peut aider à la réalisation de conditions favorables à son épanouissement.

4. L'Italie est-elle devenue une « république syndicale » ? Ce problème a été soulevé par différents observateurs, notamment dans une enquête du *Figaro*, par Philippe Nourry.

« Là où n'existe plus de dialogue véritable entre le pays et les partis, les syndicats occupent la place... »

On peut toutefois se demander si le poids toujours plus lourd des syndicats dans la vie politique et sociale du pays est un phénomène spécifiquement italien et non européen en général.

En effet l'idée de la *contestation même du pouvoir* dans l'usine, plus grave qu'une simple série de requêtes économiques (comme cela pourrait être encore le cas aux USA), n'est pas propre seulement à la société italienne. L'exigence avancée par les dirigeants syndicaux et inculquée peu à peu à la masse, de l'importance du pouvoir décisionnel (d'où la proposition gaulliste de la « participation ») et de l'humanisation du travail toujours plus mécanisé, n'est pas limitée à l'Italie.

Le parti communiste peut essayer d'exploiter cette situation mais sans réussir à la dominer entièrement, car certaines forces confuses et indépendantes de gauche lui échappent.

Il ne nous paraît donc pas absolument exact de voir dans l'union des syndicats, dans le harcèlement des grèves à répétition qui ont caractérisé, ces derniers temps, la vie sociale en Italie, une cause déterminante de la crise. L'Italie a peut-être battu le record des heures de grève du Marché commun dans les dernières années, mais la France également connaît des grèves répétées et une contestation permanente de la politique sociale du gouvernement. La Grande-Bretagne, elle aussi présente des grèves qui se prolongent pendant des mois entiers, la République fédérale allemande, après une longue période d'accalmie, a connu des grèves de la sidérurgie qui ont bloqué pratiquement le pays,

sans parler des « grèves sauvages ». Ces exemples sont significatifs pour indiquer *qu'un exécutif efficace et solidement majoritaire peut toutefois éviter au pays la sensation de désarroi et d'abandon que l'on peut avoir en Italie devant la carence complète de l'action politique.*

Mais en Italie, comme ailleurs, il serait trop simpliste de vouloir résoudre un problème aussi vaste et complexe que celui de la société industrielle avec certaines conséquences déshumanisantes de ses mécanismes, actuellement toujours plus remis en cause, par des observations superficielles de simple mécontentement économique.

Nous savons que ce n'est pas de cela qu'il s'agit et certaines forces syndicales qui n'ignorent pas qu'elles ne sauraient trouver une solution, ni dans notre « société du profit » qu'elles rejettent, ni dans l'étatisme des pays communistes qui constitue une nouvelle forme d'oppression partitocratique des forces du travail, cherchent une troisième voie qui s'annonce encore confusément comme celle d'une autogestion, dans laquelle la baisse de productivité et la dispersion seraient le prix sans doute d'une plus grande humanisation du travail.

C'est donc du rythme des chaînes de montage qu'il s'agit souvent et non pas toujours de primes économiques ou d'une démagogie pure, même si celle-ci peut ne pas être étrangère à certaines grèves sauvages.

Puisque l'on ne saurait revenir en arrière, la solution se trouvera sans doute dans une transformation technique ultime, déjà partiellement ébauchée aux Etats Unis, c'est-à-dire l'automation intégrale et la transformation des travailleurs manuels en techniciens électroniques. Mais nous n'en sommes pas encore là...

Une analyse de Luigi Barzini, citée dans cette enquête du *Figaro* (8), paraît cohérente : « Le pouvoir est faible en Italie, parce que les forces politiques y sont si fortes qu'elles ne peuvent vouloir qu'un gouvernement impuissant ».

Les Italiens donnent peut-être l'impression, en dépit des critiques adressées aux jeux stériles des partis, de ne pas vouloir remettre en cause leurs institutions.

Les journalistes étrangers paraissent le croire, mais il s'agit évidemment d'impressions reflétées par les états majors politiques du pays qui ont un certain intérêt à maintenir le « statu quo ».

Peu de constitutionnalistes se rallieraient à ces opinions et la masse, comme partout, ne saurait se poser le vrai problème de la nature des institutions.

(8) *Le Figaro* du 22 septembre 1971.

Les préoccupations, que nous avons avancées pour un changement des institutions, sont bien ancrées en dehors et même à l'intérieur de certains milieux politiques qui toutefois se laissent submerger par leurs intérêts immédiats.

C'est le cas d'évoquer l'intuition d'Alexis de Tocqueville sur la « tyrannie de la majorité ».

Le pouvoir exagéré des partis au-delà de toute discipline légale de leur rôle effectif, avec pour conséquence la paralysie de l'exécutif et des pouvoirs plus formels que réels du législatif, auquel se substituent les factions, n'est-il pas une conséquence extrême du système démocratique ?

La dégénérescence démocratique qui prétend avoir ses titres de légitimité dans le mythe d'une démocratie pure est une nouvelle forme de despotisme, un despotisme plus subtil et plus total que le despotisme ancien peut-être, qui devait admettre l'investiture divine du pouvoir.

La prétention de l'investiture populaire du pouvoir peut servir à maintenir le citoyen dans un état d'enfance prolongée.

Tocqueville, un des plus lucides observateurs politiques de tous les temps a pu écrire :

« Je pense donc que l'espèce d'oppression dont les peuples démocratiques sont menacés ne ressemblera à rien de ce qui l'a précédée dans le monde ; nos contemporains ne sauraient en trouver l'image dans leurs souvenirs. »

Ce phénomène généralisé dans le monde du pouvoir politique atteint son degré le plus aigu dans un pays comme l'Italie, en raison de l'érosion de toutes les institutions que cet article a voulu souligner et analyser.

Comme il n'était pas difficile de le prévoir, les élections anticipées qui viennent de se dérouler en Italie, n'ont pas apporté de changements considérables dans la situation politique du pays.

Ces élections avaient été anticipées d'un an, afin de résoudre l'interminable crise qui avait suivi les élections présidentielles. Etant donné l'atmosphère de violences extrémistes qui avait précédé la période électorale, on aurait toutefois pu craindre le pire, qui, en ce cas aussi, n'était pas sûr...

En réalité, les extrémismes de gauche et de droite ne sont pas parvenus à remporter le succès éclatant qui aurait pu définitivement venir à bout de l'équilibre déjà précaire de la démocratie italienne.

Voici le rapport des forces politiques résultant des élections du 7 mai 1972, comparé avec la composition précédente de la Chambre des Députés et du Sénat (élections politiques de 1968).

Chambre des députés (630 membres)

	Elections de 1972		Elections de 1968	
	Pourcentage	Sièges	Pourcentage	Sièges
Démocratie chrétienne	38,8	267	39,1	266
Parti communiste	27,2	179	26,9	177
Parti socialiste	9,6	61	14,5	91
Parti socialiste démocrate	5,1	29		
Mouvement social italien uni aux monarchistes du PDIUM	8,7	56	4,5	24 + 6 du PDIUM
Parti libéral	3,9	21	5,8	31
Parti républicain	2,9	14	2	9
Parti socialiste d'unité prolétarienne	1,9	—	4,5	23

Sénat (300 membres élus plus 15 sénateurs à vie)

	Elections de 1972		Elections de 1968	
	Pourcentage	Sièges	Pourcentage	Sièges
Démocratie chrétienne	38,1	135	38,3	135
Parti communiste avec le PSIUP	27,6	91 + 3 de Sardaigne	30	101
Parti socialiste	10,7	33	15,2	4,6
Parti socialiste démocrate	5,4	11		
Mouvement social italien et le PDIUM	9,2	26	4,6	11
Parti libéral	4,4	8	1,1	2
Parti républicain	3	5	6,8	16
			2,2	2

Le scrutin étant au Sénat à la fois majoritaire et proportionnel (un candidat est élu s'il obtient 65 % des voix de son collège, sinon on calcule le pourcentage obtenu, puis on regroupe ces pourcentages au niveau régional et sont déclarés élus dans la limite du nombre de sièges à pourvoir (les candidats qui ont obtenu les pourcentages les plus élevés), on constate quelques différences, non essentielles toutefois, entre les deux chambres du Parlement.

Pour ne pas charger cet article de données sans importance, nous omettons les pourcentages minimes des différents groupements régionaux,

souvent unis d'ailleurs avec les grands partis nationaux et des groupuscules gauchistes (Marxistes-Léninistes, Manifesto, etc.), qui ont échoué entièrement en n'obtenant aucun siège, malgré le système proportionnel pur (et c'est tout dire !).

Un fait est toutefois assez remarquable : la disparition totale du PSIUP (Parti socialiste d'Unité prolétarienne) à la Chambre des Députés, un parti qui se situait plutôt à la gauche des communismes, en représentant l'aile vaguement maoïste et « ultra » de l'éventail politique italien. (Au Sénat, il s'était toujours présenté, par contre, avec le parti communiste.) Ce fait, ajouté à l'échec total des groupuscules gauchistes récemment constitués, montre avec évidence que les attitudes ultra révolutionnaires ne semblent pas rencontrer une grande faveur auprès de l'électorat italien.

Vue sous cet aspect, la légère augmentation du PCI à la Chambre ne représente qu'une récupération insignifiante de l'extrême gauche qui perd environ 5 % d'extrémistes de différentes tendances. Cette perte est encore plus évidente au Sénat où le PCI et le PSIUP enregistrent une diminution nette de 10 sièges.

N'oublions pas que le PCI se pose curieusement en Italie comme un « parti d'ordre » ! Le type « d'ordre », qu'il veut instaurer, est évidemment bien connu et très peu acceptable pour la majorité des Italiens (malgré ses affirmations répétées de respect de « l'ordre républicain » !).

L'affirmation de l'extrême droite (MSI), en grande partie attendue, ne s'est finalement pas manifestée dans la mesure que l'on aurait pu appréhender.

Depuis des mois, l'état-major et la base du parti avaient clairement laissé entendre qu'ils comptaient tripler le nombre de leurs représentants ! Ce n'est pas ce qui s'est produit. La représentation des néofascistes est passée de 4,5 % à 8,7 % à la Chambre des Députés (en union d'ailleurs avec les rares restes des partis monarchistes pratiquement disparus), et de 5,7 % à 9,2 % au Sénat, et cette augmentation, aussi importante qu'elle soit, n'est nullement en mesure d'influencer l'équilibre des forces au Parlement. Il porte uniquement préjudice à la possibilité d'une alternative centriste que représentait le parti libéral qui perd ainsi une partie de ses suffrages et contribue à donner une nouvelle actualité à la formule fameuse et usée du centre-gauche que beaucoup espéraient voir définitivement écartée.

Comme on l'avait d'ailleurs redouté, la poussée à l'extrême droite aux dépens surtout d'un parti libéral modéré, ne pourra que nuire à un possible retour centriste de la Démocratie chrétienne.

Cette réaction négative de protestation contre le désordre qui règne dans le pays, stérile en soi, fait partie de cette nostalgie sporadique du « gouvernement fort » qui rétablirait « l'ordre ». Aspiration légitime déformée par les moyens et les finalités qu'elle implique. Mais l'histoire se répète difficilement dans les mêmes termes. Les années 1920 sont lointaines et l'on devrait vraiment se demander à quoi pourrait aboutir le retour d'un type de régime qui a déjà porté le pays à l'une des plus grandes catastrophes de son histoire.

D'ailleurs faut-il encore rappeler que toute dictature cache sous une apparence toujours ordonnée et heureuse, un malaise profond prêt à éclater à la prochaine occasion ?

En effet, les assurances données par le MSI, quant à son respect de la démocratie formelle (compte tenu surtout d'une partie au moins de ses militants), peuvent paraître aussi douteuses que celles du parti communiste.

Le net accroissement du parti républicain, malgré ses ambitions d'arbitre et de critique intelligent, ne saurait pas non plus favoriser une alternative du centre, vu ses faibles dimensions : de 2 % à 2,9 % ! (Il n'aurait même pas obtenu un seul siège au Bundestag allemand...)

Les socialistes de nouveau divisés et déchirés en d'innombrables tendances qui vont des plus modérés aux philocommunistes, après une union bien éphémère, qui leur avait permis de se présenter en une seule liste en 1968, perdent en pourcentage et en sièges.

Reste la Démocratie chrétienne qui résiste malgré ses failles et demeure l'arbitre de tout gouvernement possible en Italie.

En fait donc aucune solution nouvelle ne se dessine, et comment pourrait-il en être autrement avec le système électoral tel qu'il est actuellement ?

Les observateurs italiens et même étrangers paraissent en admiration devant le haut pourcentage de participation électorale, d'ailleurs traditionnel en Italie : cette fois on arrive à 93,1 % ! Ce chiffre n'est probablement pas dépassé dans toute l'Europe occidentale. Mais on peut se demander si vraiment cette participation très élevée aux urnes est un grand signe de maturité politique.

Rappelons tout d'abord que le vote est obligatoire, chose qui ne se produit pas dans la plupart des pays européens, et deuxièmement que cet « emballement électoral », suivi de distraction et de lassitude politique pendant la législature, est plutôt signe d'une démocratie récente et par conséquent emballée par les mythes formels et spectaculaires qu'elle se crée.

Dans la vieille Angleterre parlementaire ou aux Etats-Unis, personne ne songe par contre à voir dans la faible participation électorale un signe de l'immaturation politique de l'opinion.

La longue pratique et l'habitude de la liberté la rend peut-être plus désenchantée...

Tout paraît, donc en Italie, retomber dans le jeu stérile et confus des partis et l'on parle déjà de « gouvernement provisoire » en attendant les congrès des partis démocrate-chrétien et socialiste. Rien ne saurait mieux souligner l'état de la *partitocrazia* italienne !

Tous les compromis et les marchandages sont à nouveau possibles dans le manque de clarté le plus total, même si l'électorat italien a répondu finalement avec assez d'équilibre et de maturité à l'enjeu du moment.

Toutefois, aussi longtemps que l'on ne substituera pas au déchaînement dérisoire de la lutte idéologique et de la rhétorique dépourvue de sens, la froide réflexion sur une démocratie mûre, capable de choisir ses techniques et ses méthodes, aucune solution sérieuse ne saurait être envisagée.





L'indépendance pour les Noirs d'Afrique du Sud ?

Le point de non-retour est dépassé.

par Paul GINIEWSKI

★

Une « percée » vient de se produire sur le front de la politique extérieure sud-africaine : la visite du Dr Banda, président du Malawi, venu à Pretoria pour « y combattre l'apartheid avec le sourire ». Sur le front de la politique intérieure, c'est-à-dire en matière de relations entre Blancs, Africains et métis, des progrès aussi spectaculaires, des changements aussi profonds se déroulent sous nos yeux. Quand on visite l'Afrique du Sud régulièrement et qu'on assiste par conséquent aux évolutions graduelles, on en remporte aujourd'hui l'impression qu'un point de non-retour est dépassé sur la route qui mène à l'indépendance, en fin de compte, des populations africaines du pays. L'immobilisme, qui semblait longtemps le caractère de la vie politique sud africaine, paraît se muer en un activisme accéléré.

Certains faits, qui ont valeur de symbole, frappent dès qu'on débarque à l'aéroport de Johannesburg.

L'Hotel Holiday Inn, un palace international ultra-moderne, accueille (premier et encore unique en son genre), une clientèle mixte de toutes les couleurs de peau. Cela peut paraître insignifiant en Europe, aller de soi : c'est un progrès considérable en Afrique du Sud.

A Cape Town, dans l'un des splendides gratte-ciel par quoi l'Afrique du Sud exprime en marbre et en acier son « boom » industriel, j'ai vu un groupe de Blancs et de gens de couleur s'engouffrer ensemble dans le premier ascenseur venu, ignorant les inscriptions « pour Blancs seulement » et « pour colorés » qui les séparent théoriquement. C'est un exemple encore exceptionnel, mais significatif, de la désuétude où doit tomber fatalement l'apartheid purement discriminatoire.

A Umtata, la capitale du Transkei, le premier Bantoustan promis à l'indépendance, j'ai visité, et regretté de ne pouvoir m'y installer, le nouvel hôtel Transkei, réservé aux Africains : car il dépasse en luxe, en propreté, et par son bon chauffage (c'est en ce moment l'hiver là-bas...) les quelques hôtels vétustes où la clientèle blanche est cantonnée.

On s'appelle aujourd'hui volontiers « Monsieur » de part et d'autre de la ligne de séparation des races, on se donne la main, et beaucoup d'emplois, naguère réservés aux seuls Blancs, sont maintenant communément exercés par les Africains.

Un groupe mixte de boy-scouts blancs et noirs a représenté l'Afrique du Sud au dernier jamboree du Japon.

Vingt-neuf intellectuels afrikaners, fidèles du parti nationaliste blanc au pouvoir, ont publié une déclaration à sensation demandant l'intégration pure et simple des métis au corps politique des Blancs. Et le parti démocratique métis, d'opposition, a demandé l'entrée en bloc des députés métis (qui siègent dans un « parlement » métis séparé), au parlement blanc de la République sud africaine, qui décide seul des affaires générales du pays, sans que métis et Africains n'aient voix au chapitre.

Qu'indiquent tous ces signes ?

A quoi tendent-ils ?

J'ai voulu le découvrir, à la fois dans les bureaux ministériels de Pretoria et d'Umtata, et dans les huttes de terre battue des paysans frustes du Transkei.

Les « quislings » bantous à Londres.

Il est certain qu'à long terme le choix est fait. Il est fait par les hommes. Il s'inscrit dans la réalité. Il ne pourrait pas être pris d'option différente, en cette époque de décolonisation et d'auto-déterminations. Les protecteurs blancs sud africains disent, et leurs protégés africains croient (et je le crois avec eux) que les Bantoustans s'acheminent vers l'indépendance politique.

Tel a été depuis l'origine le credo des promoteurs de la politique d'apartheid : l'Afrique du Sud est un Etat multinational, chacune des nations qui y coexistent a droit à l'autonomie. Depuis la mise en vigueur de cette politique, en 1948, elle a graduellement retiré aux Africains les droits politiques dont ils jouissaient sous le régime précédent. Mais elle leur a restitué ces droits dans ce qu'on appelle improprement des « réserves », car il s'agit de leurs territoires d'origine, auxquels les différents groupes ethniques bantous se sentent fortement attachés. Le plus avancé sur la voie de l'autonomie a toujours été, et reste à ce jour, le Transkei. L'avancement, d'ailleurs, ne se mesure pas seulement en termes de droits politiques.

L'effort de relèvement du niveau des Africains se mesure en termes culturels : 85 % des Bantous sud africains sont scolarisés, contre 1 à 10 % de scolarisation moyenne dans le reste de l'Afrique. 4000 sont détenteurs d'un diplôme universitaire (sur 13,3 millions de Bantous) contre 2000 pour le reste de l'Afrique noire.

En mars 1971, un pas important a été franchi. Le Parlement a adopté une nouvelle loi sur les Assemblées législatives africaines, qui accorde à 7 Bantoustans, moins avancés que le Transkei, le droit de se doter d'un parlement partiellement élu et d'un gouvernement. Sans doute, les prérogatives de ces parlements sont-elles encore limitées. Elles s'étendent à l'éducation, les services sociaux, la santé publique, l'économie, les finances, l'agriculture, les travaux publics, la justice, l'intérieur et le travail. Par contre les Bantoustans n'ont le droit ni de créer une force armée, ni d'établir de relations avec une puissance étrangère, ne gèrent ni les PTT ni les chemins de fer; et les Blancs qui résident encore sur leurs territoires sont soustraits à la juridiction bantoue. De plus, les décisions prises par les parlements bantous n'auront force de loi qu'après approbation par le Président de la République sud africaine. La nouvelle loi n'en constitue pas moins un progrès considérable sur la situation d'avant mars 1971, quand un seul Bantoustan, le Transkei, jouissait d'une autonomie aussi poussée.

Mais surtout, l'octroi de droits politiques, législatifs et exécutifs à des dirigeants africains élus, ces droits fussent-ils limités à un certain nombre de domaines, crée une dynamique du pouvoir et provoque, et provoquera toujours davantage, une réaction en chaîne de revendications, qu'on ne peut et qu'on ne pourra ignorer ni complètement ni longtemps. « Nous avons au milieu du Transkei des „taches blanches”, m'a déclaré M. Georges Matanzima, ministre de la Justice du gouvernement d'Umtata. Il faudra à l'avenir discuter de leur absorption, et de notre droit à exercer sur les Blancs du Transkei l'autorité, même limitée, que nous possédons. D'ailleurs, notre dernière session parlementaire a voté une résolution demandant le transfert de 26 de ces taches blanches aux Africains. Quand on formule une requête, on s'attend à ce qu'elle soit prise en considération. »

Un autre leader africain, M. Gathsa Buthelezi, chef du gouvernement du Zoulouland, qui s'avère d'ores et déjà comme l'un des hommes politiques noirs sud africains de stature, et qui revient d'un voyage aux USA, a formulé clairement les revendications immédiates de son peuple, dans le cadre du Bantoustan zoulou :

— davantage de terres, par le rachat et l'expropriation des domaines blancs;

- le remembrement des terres zouloues fragmentées, en un territoire national d'un seul tenant;
- la cession au pays zoulou d'un port de mer, par exemple Richards Bay;
- l'enseignement obligatoire;
- la création d'une force armée zouloue;
- l'accès à l'indépendance, aussi rapidement que possible.

Il est remarquable que les trois principaux dirigeants africains placés à la tête des Bantoustans : le même Gathsa Buthelezi, et MM. Lucas Mangope, chef du gouvernement du Tswanaland, et Kaiser Matanzima, Premier ministre du Transkei, se sont rendus en octobre 1971 en voyage officiel en Europe, et y ont visité notamment la Grande-Bretagne, à l'invitation du gouvernement de Londres. Un tel voyage eut été inimaginable il y a dix ans seulement, quand les Bantoustans étaient considérés comme autant de jouets politiques, destinés à servir d'alibi à la politique d'apartheid, et les leaders africains des Bantoustans comme des quislings : le gouvernement britannique se serait alors bien gardé de leur donner sa caution en les invitant. On mesure par là le chemin parcouru par l'idée de créer des pays bantous séparés, et le degré de réalité atteint par cette utopie politique.

Une autre personnalité politique du Transkei, le chef du parti d'opposition, M. K. Guzana, vient de se rendre officiellement aux USA. Il m'a reçu à Umtata avant son départ. Son « parti démocratique » est résolument opposé à une indépendance du Transkei, à une « balkanisation » de l'Afrique du Sud en Bantoustans. Il rejette les avantages culturels et nationaux de la négritude, et milite pour un Transkei multinational. Mais cette opposition s'exprime, ces idées s'évalent librement dans la presse et sont imprimées au journal officiel du Transkei. M. K. Guzana me reçoit, et m'exprime clairement son opposition à la politique du gouvernement de Pretoria. Il existe donc, s'exprimant à la fois à travers les Matanzima et les Guzana, un pouvoir politique noir sud africain, une version sud africaine officielle du « black power ». C'est cela qui compte, et comptera chaque jour davantage. Les Sud africains noirs le savent, s'en servent, et s'en serviront demain encore davantage.

Avec un siège à l'ONU...

Mais le plus important, c'est que le but officiel de la politique des Bantoustans (ou de développement séparé) est de conduire les nations bantoues d'Afrique du Sud à l'indépendance. Les formulations officielles sont à ce sujet sans ambiguïté.

C'est tout d'abord le désir de la majorité des Africains.

« Il n'y a pas de recul possible, m'a déclaré un haut fonctionnaire africain du Transkei. C'est irréversible. Le peuple veut l'indépendance. La question est de savoir combien de temps cela prendra. Nous sommes convaincus que plusieurs Etats africains indépendants ne sont pas plus développés que nous. Le Lesotho l'est certainement moins que nous. C'est nous qui avons formé certains dirigeants du Malawi. On peut accélérer les processus qui mènent à l'indépendance. Sans révolution, bien sûr. Comment ? Par exemple, en doublant chaque fonctionnaire blanc, en poste ici, d'un Africain qui le remplacera dès qu'il sera formé. »

Le chef M. Matlala, qui dirige l'assemblée législative du Bantoustan des Sotho du Nord (Lebowa) a été encore plus radical. Dans une déclaration au Sunday Times, le 1^{er} août, il affirme son espoir de voir son pays accéder au statut de territoire autonome d'ici deux ans et d'être indépendant aussi rapidement que possible, avec siège à l'ONU. De plus, le gouvernement de Lebowa militerait pour l'établissement d'un seul Bantoustan fédéral, groupant les 8 pays bantous.

Ces perspectives correspondent-elles à l'intention du gouvernement sud africain et de sa population blanche ?

Le Premier ministre, M. Vorster, a formulé sa politique en termes clairs.

« C'est la politique du gouvernement de conduire les différentes nations bantoues vers l'indépendance. J'ai affirmé à plusieurs reprises que je suis prêt à discuter avec eux de leur indépendance, si et quand ils sentiront le temps venu de demander leur indépendance... On ne peut fixer un horaire pour chaque nation noire d'Afrique du Sud, mais il tombe sous les sens que lorsqu'ils auront atteint le stade de l'indépendance, ils seront exactement dans la même situation que le Botswana, le Lesotho, le Swaziland ou n'importe quel Etat indépendant d'Afrique ou d'Europe. »

« Nous croyons, ajoutait M. Mulder, Ministre sud africain de l'Information, lors d'une conférence à Londres, le 5 juillet 1971, que les neuf nations noires d'Afrique du Sud doivent devenir des Etats souverains indépendants, exactement aussi libres que le Ghana, le Nigéria ou la Grande-Bretagne. et devenir membres à plein droit des Nations Unies, s'ils le désirent. Nous croyons aussi qu'ils ont le droit de conserver leurs langues, leurs cultures, leurs identités, conformément à leurs propres désirs, et sur leur propre territoire. Pour atteindre ce but, nous leur offrons non seulement notre aide. Nous les y encourageons dans toute la mesure du possible. »

Bien sûr, la mesure du possible est la clef du problème.

Les adversaires de la politique du gouvernement objectent qu'on fait trop peu, trop lentement. Certains ajoutent : trop tard.

Tous s'accordent cependant (et un observateur venu du dehors ne peut qu'y souscrire), sur le fait qu'il faut développer à outrance les territoires

bantous pour y créer les conditions de la viabilité économique. **Laissés seuls**, au stade actuel de leur développement, ils ne sont pas viables. **Il n'y a** donc guère d'homme politique ou d'économiste, Africain ou blanc, qui ne pense qu'il faille assortir la future indépendance des Bantoustans d'une union économique avec l'Afrique du Sud blanche résiduelle.

Charrue contre polygamie.

Car les Bantoustans posent avant tout un problème économique.

Quand on parcourt les campagnes érodées du Transkei, surpeuplées de bétail de basse qualité, on s'en aperçoit immédiatement.

Pour convaincre les fermiers à renoncer à la quantité du troupeau, au profit de sa qualité, il faut briser les traditions qui ne voient dans le bétail qu'un signe extérieur de richesse, qu'on ne monnaiera jamais. Ces traditions ne se déracinent pas du jour au lendemain.

Pour convaincre les parents d'envoyer leurs enfants à l'école, il ne suffit pas de les y exhorter. Il faut réformer les conditions économiques qui empêchent les enfants d'aller à l'école. Il faut construire des clôtures pour le bétail, car les enfants sont utilisés comme bergers, et la main d'œuvre infantine n'est libérée de ses tâches pastorales qu'au rythme du clôturage des pâtures. Chaque progrès social et culturel est fondé sur un progrès économique, parfois sans lien de cause à effet apparent. C'est ainsi que la polygamie a été contrebattue dans les campagnes, beaucoup plus efficacement que par les sermons des missionnaires, par l'introduction de la charrue : car la valeur des femmes, comme cultivatrices maniant la houe, s'en trouvait fortement diminuée.

C'est pourquoi on visite aujourd'hui avec satisfaction les centres d'industrialisation et d'urbanisation créés en certains points stratégiques des Bantoustans, comme Butterworth, dans le Transkei. Une minoterie, une briqueterie, y fonctionnent. Une grande usine de filature et de tissage du sisal, basée sur les plantations locales, y est au dernier stade du montage des machines. La zone de Butterworth possède son infrastructure de routes, d'égoûts, de canalisations d'eau et d'électricité, sa cité d'habitation à loyer modéré pour les ouvriers, prête à accueillir de nouvelles entreprises. Et l'Etat, par le biais de tarifs préférentiels de transport et d'avantages fiscaux, encourage la décentralisation industrielle dans les zones de peuplement bantou, et à proximité et à l'intérieur des Bantoustans. Dans le Transkei, à Umata, une fabrique de meubles s'est spécialisée dans la fabrication de matériel scolaire et s'est récemment lancée dans la maison préfabriquée. Une autre usine, pour le créosotage du matériel de clôture, permet la construction de 5000 km d'enclos par an. Une usine de thé, (la seconde d'Afrique du Sud) permet le traitement de 2 t. par jour, et les abattoirs

d'Umtata, qui commercialisent la viande désossée sous forme de produits surgelés, se lanceront dans la conserverie quand le bétail ne sera plus « thésaurisé » par les éleveurs. Dans ces entreprises, les Bantous s'émancipent de l'agriculture de subsistance, qui leur permet aujourd'hui tout juste de végéter, et s'initient à une économie moderne, sans avoir à s'expatrier vers les mines et les industries blanches d'Afrique du Sud.

Sans doute les industries des Bantoustans ne pourront-elles retenir la population bantoue dans ses territoires d'origine que si leur nombre augmente au rythme de la croissance démographique. Elles ne pourront provoquer un mouvement en retour, en provenance des villes blanches, vers les Bantoustans, que si le développement économique des Bantoustans croît à un rythme supérieur à celui de la démographie. Est-ce possible ? Les adversaires de la politique de développement séparé disent que c'est impossible, qu'il est trop tard pour faire rentrer l'omelette dans la coquille des œufs, c'est-à-dire, que l'économie blanche de l'Afrique du Sud est à tel point dépendante de la main d'œuvre noire, qui rien ne pourra arrêter la migration vers les villes.

La réponse à cette question sera donnée par l'envergure des investissements dans les Bantoustans. C'est d'eux que dépend en dernière analyse la réussite ou l'échec de la politique de développement séparé. Il n'existe pas de capitaux bantous en volume suffisant. En attendant que ces capitaux se forment, ou que le capital blanc soit autorisé à s'investir sans limitation de la durée d'investissement dans les Bantoustans, c'est l'Etat qui y finance le développement industriel. Au Transkei, par l'intermédiaire de la Xosha Development Corporation, banque de financement et entrepreneur à la fois, qui ne paye pas d'impôt, réinvestit obligatoirement ses bénéfices au Transkei, rachète les entreprises commerciales des Blancs pour les céder (à perte souvent) à des entrepreneurs bantous, et forme, avec des gestionnaires noirs, les futurs commerçants. Presque toutes les entreprises industrielles et commerciales du Transkei sont à son actif. « Bien sûr, m'a déclaré Georges Matanzima, le rythme de ce développement est lent. Il faut l'accélérer. Nous avons des ressources minérales inexploitées. Il nous faut des géologues pour les prospecter. Nous avons du bétail : il nous faut des tanneries, des conserveries, des fabriques d'engrais. Pour tout cela, il nous faut des capitaux blancs. Mais en même temps, nous ne voulons pas être économiquement colonisés par ces capitaux blancs. Nous voulons rester les maîtres de notre économie. »

Le problème des Bantoustans est donc un peu celui de beaucoup de pays du Tiers Monde : une indépendance « en haillons » est-elle préférable à une sujétion dorée ? Un pays du Tiers Monde peut-il réellement « décoller » sans aliéner quelque peu son indépendance économique ? Quel dosage, quel moyen terme adopter ?

En tous cas, ce qu'il y a de neuf dans la situation sud africaine d'aujourd'hui, c'est que les Blancs ne sont plus seuls à pouvoir en décider, pour leurs Bantoustans.

« Jusqu'ici, m'a déclaré le rédacteur en chef d'un grand journal sud africain, les Blancs avaient toujours réfléchi et agi à la place des Noirs. Ils ont modelé une statue, ils l'ont appelée développement séparé ou apartheid. Beaucoup de Blancs ont cru longtemps qu'il s'agirait toujours d'une statue, d'un instrument inerte et docile. Mais la statue a pris vie. Elle est bien vivante. Elle grandit. Et si nous ne vivons pas en bons termes avec elle, elle comporte un danger, peut-être d'ailleurs salutaire : elle peut devenir Frankenstein, c'est-à-dire terriblement dangereuse pour celui qui l'a suscitée. Il vaut mieux pour tous qu'elle ne le devienne pas... ».



La politique de l'Union Soviétique en Amérique Latine : échec ou réussite ?

par Eddy KAUFMAN,

Maître des Conférences
Université hébraïque de Jérusalem.

★

Plus de cinquante ans de relations entre l'Union Soviétique et l'Amérique Latine offrent à l'observateur une perspective historique suffisante pour tirer des conclusions des tendances actuelles de la politique de Moscou envers ce continent.

Aujourd'hui deux Etats latino-américains, Cuba et le Chili, se déclarent socialistes. Tous deux sont gouvernés par des dirigeants marxistes indépendants. Nous tenterons d'évaluer dans quelle mesure ceci provient d'une politique préméditée et planifiée à long terme par l'URSS. Mais avant de répondre à cette question, il semble important de résumer brièvement les différentes phases de la politique soviétique en Amérique Latine, à la fois du point de vue des relations diplomatiques et de celui des activités des différents partis communistes.

Théoriquement ces deux aspects pourraient être parfaitement complémentaires, le premier apportant aux gouvernements, et le second à l'alternative communiste. Cependant nous verrons plus loin que dans nombre de situations, la fréquente superposition de ces deux activités a agi au détriment de la cause soviétique.

Nous distinguerons trois périodes principales : la première est « L'Époque du Comintern », qui dura de l'avènement de la Révolution russe jusqu'au début de la seconde guerre mondiale; la seconde, qui s'étend de la seconde guerre mondiale jusqu'au triomphe de la Révolution Cubaine en 1959 peut être appelée la période de « La Guerre Froide »; et la troisième, qui commença en 1959 et couvre toute la décennie suivante, est placée sous le signe de « La Guérilla en face de la Coexistence Pacifique ».

Les deux premières périodes ont été traitées à fond par plusieurs spécialistes; nous nous contenterons donc de renvoyer le lecteur aux sources ci-dessous (1).

Guérilla contre coexistence pacifique.

Cette troisième période est le témoin de nouveaux développements qui provoqueront un changement radical dans la position de l'Union Soviétique en Amérique Latine. Il se dessine après l'adoption d'une nouvelle politique de coexistence pacifique avec les Etats-Unis, de concurrence pacifique avec le capitalisme, et de respect de tout gouvernement, indépendamment de son régime socio-politique.

Un autre phénomène caractérisant cette période est le croissant désaccord entre l'Union Soviétique et la Chine Populaire. Fondée sur des intérêts nationaux ainsi que sur des questions d'idéologie, cette controverse se fait sentir jusqu'en Amérique Latine. Dans le domaine diplomatique, la Chine ne représentait pas de menace sérieuse aux intérêts soviétiques en Amérique Latine. Bien que le 7ème congrès consultatif de l'Organisation des Etats Américains (San Jose, Août 1960) ait traité de « ... la tentative des forces sino-soviétiques de profiter de la situation politique, économique ou sociale de tout état américain », les Chinois obtinrent de bien maigres résultats dans le domaine des relations diplomatiques. Jusqu'au débat sur la Chine à l'Assemblée Générale de l'ONU en 1971, seuls Cuba et le Chili maintenaient de pleines relations diplomatiques avec la Chine, et les relations avec le premier de ces Etats subirent une forte détérioration en 1965 (2), à tel point qu'elles ne s'en sont jamais remises complètement.

Cette période fut aussi influencée par la victoire de la révolution cubaine. Le tournant vers la gauche du « mouvement du 26 juillet », qui était imprévu, et le blocus américain, permirent au Kremlin de devenir le partenaire principal du nouveau régime. Bien que dans la plupart des cas il

(1) ALEXANDER Robert J., *Communism in Latin America*, Rutgers University Press, New York, 1957 ; POPPINO Rollie E., *International Communism in Latin America*, The Free Press of Glencoe, London, 1964 ; AGUILAR Luis E. (édit.), *Marxism in Latin America*, Knopf, New York, 1968 (documents sélectionnés) ; CLISSOLD Stephen (édit.), *Soviet Relations with Latin America, 1918-1968*, Oxford University Press, London, 1970 (documents sélectionnés) ; OSWALD Gregory J. and STROVE Anthony J. (édit.), *The Soviet Union and Latin America*, Pall Mall Press, London, 1970.

Le sujet est vaguement mentionné dans les divers textes généraux sur la politique extérieure de l'Union Soviétique dans la période du « Comintern » et lors du début de la guerre froide.

(2) Pour un rapport détaillé crise sino-cubaine de 1965, voir JOHNSON Cecil, *Communist China and Latin America (1959-1967)*, Columbia University Press, New York, 1970.

ajoutât un vote aux pays socialistes dans l'arène internationale, Fidel Castro provoqua tant de controverses avec Moscou, que l'Union Soviétique dût sans doute reconsidérer plus d'une fois les avantages et les désavantages du gouvernement révolutionnaire cubain.

L'existence de ces nouveaux modèles de socialisme, différents de celui de l'Union Soviétique, facilita l'apparition d'un phénomène nouveau, la fragmentation de la gauche. En-dehors de la renaissance des groupes trotskystes, d'autres groupes de tendance pro-chinoise et pro-cubaine naquirent soudain à travers tout le continent. Tous prétendaient être d'authentiques révolutionnaires marxistes, et tous critiquaient la position soviétique en faveur de la coexistence pacifique. Les mouvements fidélistes « MIRistas » devinrent particulièrement puissants en Amérique Latine, et ils étaient farouchement opposés aux communistes locaux qui recevaient leurs instructions de Moscou. Ce sont surtout ici « Miristas » qui furent à l'origine de la création de fronts de guérilla dans presque tous les pays de l'Amérique Latine. Bien que dans la plupart des cas ces guérillas furent d'importance relativement faible, leur seule victoire étant celle de Castro à Cuba, le fait même de leur existence obligea l'Union Soviétique à affronter une stratégie établie par des hommes de gauche, mais différant totalement des positions officielles de la « transition pacifique ».

Au niveau diplomatique, cette troisième période représente un succès croissant pour l'Union Soviétique. Comme l'exprima Khrouchev : « ... Afin de prouver ce que représente en fait la coexistence pacifique, nous pouvons indiquer les relations établies entre les pays socialistes et les nouveaux états d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, qui se sont libérés du joug du colonialisme, et se sont embarqués sur la voie d'une politique indépendante. Ces relations se caractérisent par une grande sympathie et un respect mutuels, et l'aide économique et technique aux pays en voie de développement sans aucune tentative de les forcer à des obligations politiques ou militaires » (3).

Les Soviétiques s'efforcèrent à tout prix de maintenir des relations amicales avec des gouvernements comme celui de Quadros au Brésil et celui des Echeverria au Mexique, encourageant tout signe de politique indépendante envers les Etats-Unis.

Quadros et Frei renouèrent des relations avec l'URSS respectivement en 1961 et en 1965. D'après le « International Affairs » de Moscou la représentation soviétique en Amérique Latine comprenait en Mars 1967 les relations suivantes :

(3) KHRUSCHOV N.S., *On Peaceful Co-existence* (documents), Foreign Language Publishing House, Moscou, 1961, p. 256 (extrait du discours lors du Débat Général à la quinzième session de l'Assemblée Générale de l'ONU, septembre 1960).

- *relations avec représentation diplomatique* : en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, à Cuba, au Mexique et en Uruguay.
- *relations sans représentation diplomatique* : en Bolivie, à Costa Rica, dans la République Dominicaine, en Equateur, au Guatemala, au Nicaragua.
- *pas de relations* : aux Barbados, au Salvador, en Guyane, à Haïti, au Honduras, en Jamaïque, au Panama, au Pérou, au Paraguay, à Trinidad et à Tobago (4).

Depuis lors, le Pérou (1969), l'Equateur (1969), la Bolivie (1969), le Vénézuéla (1970) et Costa Rica (1970) ont échangé des représentants diplomatiques avec l'Union Soviétique. Ceci fait que l'Union Soviétique maintient des rapports avec les principaux états latino-américains, et en ce qui concerne l'Amérique du Sud, le Paraguay reste seul à ignorer l'Union Soviétique. Sur un total de 240 millions de Latino-américains, l'URSS est représentée dans des pays comptant pour une population de 215 millions. Bien que des relations n'aient pas encore été établies avec 8 pays, principalement dans les Antilles et en Amérique Centrale, la majorité de l'Amérique Latine ne craint plus les relations avec l'Union Soviétique. La nouvelle image que celle-ci s'est créée aux yeux des cercles dirigeants en Amérique Latine depuis le lancement du Soutnik en 1957, la présente grâce à son avance dans le domaine technique comme un concurrent possible des États-Unis en Amérique Latine, ce qui est considéré de façon favorable.

D'autre part, l'amélioration des relations commerciales soviétiques et l'expansion des activités culturelles ont également été significatifs durant cette période.

Cette « normalisation » des relations diplomatiques avec les gouvernements latino-américains a obligé l'Union Soviétique à se dissocier d'activités subversives, dont la forme actuelle est la guérilla. C'est ainsi, par exemple, que l'introduction à l'édition russe du journal du Ché diffère de celle que Fidel Castro a écrite pour l'édition espagnole, et présente la guérilla bolivienne comme une aventure irréalisable (5). Le même souci de distance apparaît aussi dans la déclaration suivante où l'implication soviétique dans la guérilla en Amérique Latine est décrite comme étant une invention des « impérialistes américains » : « ... L'Union Soviétique est accusée d'activités subversives fictives, et on la blâme de développer une lutte de classe anti-

(4) Nous avons défini l'Amérique latine dans le vieux sens des 20 pays ibéro-américains, indépendants avant que démarre le processus de décolonisation des anciennes possessions anglaises et françaises dans les Antilles (après la seconde guerre mondiale). Dans ce paragraphe nous suivons la définition de l'auteur de cet article. « International Affairs », Moscou, n° 3, pp. 110-112.

(5) *Amérique Latine*, Bulletin mensuel de la Société d'Etudes Latino-Américaines, Paris, n° 19, février 1969, p. 25.

impérialiste dans les pays d'Amérique Latine, on lui impute aussi des démonstrations, des grèves, des désordres paysans, des émeutes d'étudiants et même des *lutes armées* (Ce sont mes italiques, afin de souligner à quel point l'URSS se désolidarise d'activités révolutionnaires). L'absurdité de tels „exposés” est évidente » ... « La propagande américaine se hâte d'accuser l'Union Soviétique de „fomenter des opérations de guérilla”. Bien qu'il soit évident que de telles inventions sont dénuées de tout fondement, elles sont répétées journallement par la propagande US, et ceci empoisonne inévitablement les esprits de certaines couches de l'opinion publique. » (6).

La seule action qui demeure inexplicée dans cette atmosphère générale de conciliation, est la crise cubaine de 1962. L'URSS dût affronter l'opposition unanime de tous les pays américains lors de l'installation des armements offensifs à Cuba. D'après le journal de Khrouchev (dont l'authenticité est encore mise en doute) il apparait clairement que cette décision était une aventure personnelle plutôt qu'une politique nationale. Si tel est bien le cas, il n'en reste pas moins que le retrait soviétique ramena la situation à son état antérieur, et les avantages recherchés par l'Union Soviétique en Amérique Latine n'étaient pas à caractère militaire ou stratégique. Au niveau du parti, cette période ne représente pas de progrès significatifs du communisme, contrairement à ce qui se produisit au niveau diplomatique. La faiblesse actuelle des partis communistes dans la plupart des nations latino-américaines n'est pas due seulement à la répression gouvernementale, mais aussi au fait que leur rôle ait été mis en question par d'autres mouvements d'extrême-gauche. L'attitude critique envers les communistes suivant la ligne de Moscou, venant à la fois de la droite et de la gauche, a permis au parti de prendre une voie plus modérée et de se rendre plus respectable. La grande majorité des partis acceptent la ligne d'une transition pacifique vers le socialisme. Ce n'est qu'au Vénézuéla, au Guatemala et en Colombie que les communistes locaux ont encouragé la lutte des guerrilleros, à certains stades de leur développement. Des partis ayant une forte tradition de « front populaire », tel que le parti chilien, ont été considérés comme tenants potentiels du pouvoir par de larges secteurs de la population. Comme en France et en Italie, le « communisme électoral » existant dans quelques pays sud-américains n'est plus l'expression d'un dissentiment ou d'une opposition de classe, mais l'espoir de pouvoir partager le gouvernement du pays. Il n'y a pas de doute que la victoire de l'Union Populaire au Chili a fortement renforcé la position des communistes « électoraux » ; même si le « Frente Amplio »

(6) KHACHATUROV K., *Anti-Communism in the Latin American Policy of the USA*, in : « International Affairs », Moscou, n° 6, 1970, p. 54.

n'avait pas réussi à prendre le pouvoir dans les dernières élections en Uruguay.

L'Amérique Latine dans la stratégie bipolaire soviétique.

Durant les années suivant la révolution bolchévique, l'objectif principal fut d'assurer la survie de la Russie Soviétique, assiégée par des troupes ennemies nationales et étrangères. En dehors du territoire national, l'intérêt principal demeurait en Europe; au début il consistait à encourager ce qu'en 1919 on croyait être l'imminente révolution sociale en Allemagne et en Hongrie. Par la suite les Soviétiques consacrèrent leurs efforts à relâcher l'isolement économique et politique auquel le pays était soumis jusqu'aux premières ouvertures allemandes à Rapallo. Le rapprochement vers l'Europe prit un nouvel élan lors de la montée du IIIème Reich. Staline comprit les intentions de l'Allemagne d'Hitler, ce qui poussa l'Union Soviétique à concentrer tous ses efforts politiques et militaires sur la préparation de la guerre, à changer la contexture des alliances européennes, et finalement à entrer dans la seconde guerre mondiale.

Il n'est certainement pas facile d'étudier la politique étrangère de l'URSS et de déterminer sans équivoque les différentes régions géographiques où elle a tenté de s'introduire durant ces différentes périodes. Néanmoins, il semble qu'après la guerre l'intérêt primordial de l'Union Soviétique fut de tirer avantage de la victoire alliée, et de s'entourer d'une chaîne de nations socialistes périphériques, placées sous son contrôle. Le problème de Berlin et de l'Autriche restant irrésolu à ce stade, en 1948 elle satellise la Bulgarie, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est.

Dominant l'Europe de l'Est, l'URSS concentra son attention sur l'Extrême-Orient. La Chine communiste contrôlant une grande partie du continent asiatique, le but principal devint l'expansion vers le Sud. Durant la fin des années quarante et le début de la décennie suivante, cette expansion fut le principal objectif de la politique étrangère de l'Union Soviétique, la lutte se déroulant en Corée, aux Philippines et en Indochine.

Depuis 1955, c'est le Moyen-Orient qui a attiré l'intérêt des Russes, et ceci surtout depuis la détérioration des relations entre l'Égypte et les États-Unis. L'Afrique aussi devint un objet de la pénétration soviétique, depuis le début des années soixante. Remplissant l'espace vide laissé par le processus de la décolonisation, le Kremlin exerça son influence en particulier dans des cas tels que la guerre civile au Congo, en aidant Lumumba. L'intérêt que les Chinois ont montré pour l'Afrique fut une bonne raison pour les Soviétiques d'augmenter leurs engagements sur

ce continent. Il n'y a pas longtemps, nous avons pu voir la Russie jouer un rôle actif dans la guerre civile au Nigéria.

Nombreux sont les observateurs qui pensent que l'Amérique Latine se rangeait loin dans la liste des priorités de la politique extérieure, lorsque la révolution cubaine fit pénétrer l'Union Soviétique dans une région qu'elle n'était pas encore préparée à affronter. Les réserves des dirigeants de Moscou envers l'engagement en Amérique Latine, n'étaient pas seulement dues à la distance géographique et à l'attribution traditionnelle qui voit dans ce continent une zone d'influence des Etats-Unis. Dès le début de la politique de coexistence pacifique, il apparut clairement que les deux super-puissances s'étaient mises d'accord sur une limitation du conflit pas seulement en ce qui concerne les armes nucléaires, mais aussi en matière de non-intervention de la super-puissance rivale dans les zones respectivement adjacentes (7). Cela faisait de l'Europe de l'Est une zone de contrôle absolu par l'URSS, et de l'Amérique Latine une zone de contrôle absolu par les Etats-Unis. La révolte de 1956 en Hongrie et l'invasion du Guatemala en 1954, sont des exemples typiques d'opérations des super-puissances dans leurs zones d'influence respectives, la partie rivale se contentant de condamnations orales.

D'après Dinerstein, « avant la prise du pouvoir par Castro à Cuba, l'Union Soviétique considérait l'Amérique Latine en général, et les Antilles en particulier, comme une zone où les Américains limitaient sévèrement les possibilités des Communistes (8).

Une espèce de fatalisme géographique considérait l'établissement du socialisme dans la plupart des pays latino-américains comme impossible, vu leur vulnérabilité. Bien que les trois Grands de l'Amérique du Sud et le Mexique pussent se permettre une politique d'indépendance relative vis-à-vis des Etats-Unis, le destin du reste du continent, et celui des Antilles et de l'Amérique Centrale en particulier, semblait lié à jamais à celui des Etats-Unis. C'est pourquoi la révolution cubaine provoqua une surprise si grande chez les Soviétiques.

Ce fait exceptionnel nous amène à la question des conditions « objectives » permettant un succès du communisme. Il est évident que l'infrastructure d'un grand nombre de pays latino-américains reflète beaucoup d'injustice sociale, de malnutrition, de pauvreté et de misère, et que ces

(7) Ce sujet est développé dans mon article *L'Amérique latine dans le système International*, « International Problems », Tel Aviv, no 1-2 (19), vol. X, Juin 1971.

(8) DINERSTEIN Herbert, *Soviet Policy in Latin America*, in : *American Political Science Review* 1961, mars, p. 80. La même thèse est développée par le docteur Wolfgang Brener, mais d'une manière plus extrémiste. Il remarque que « L'Amérique latine est une zone périphérique dans la stratégie soviétique globale. L'intérêt principal de la politique militaire soviétique aujourd'hui, est la présence des Etats-Unis en Europe occidentale ». OSWALD and STROVER, *op. cit.*, p. 14.

pays connaissent une longue tradition de violence. En plus de cela, la longue présence des Etats-Unis en Amérique Latine a provoqué un sentiment d'« antiyankisme » largement partagé : de la gauche jusqu'aux nationalistes du centre et de droite. Par contre, la qualification presque automatique de tout mouvement populaire comme étant une « menace communiste » a, dans nombre de cercles, diminué la crainte devant de tels phénomènes. Juan José Arévalo a distingué entre l'*Antikomunismo* (avec K, c'est-à-dire la répression d'un mouvement socialiste ou populaire par les Etats-Unis ou une oligarchie locale), et l'*anticomunismo* (avec C, c'est-à-dire des actions entreprises contre le communisme international et l'Union Soviétique) (9). Dans un tel cadre les chances de succès d'une intervention soviétique semblent meilleures.

Pourtant, à Cuba, la montée au pouvoir de Castro s'exécuta sans aucune aide soviétique, et les communistes locaux n'intervinrent que les toute dernières semaines avant la victoire. Au Chili, c'est le régime parlementaire qui a permis la prise de pouvoir par le front socialiste-communiste, et les règles du jeu peuvent entraîner sa défaite lors des prochaines élections. Jusqu'aujourd'hui, l'Union Soviétique n'a montré aucun signe encourageant le gouvernement d'Allende à renoncer au système parlementaire, et assurant sa défense en cas d'intervention américaine. C'est pourquoi il semble que confrontée à cette bipolarité existant avec les Etats-Unis, l'Union Soviétique refuse d'affronter la suprématie américaine dans l'hémisphère occidental. L'aventure de Khrouchtchev à Cuba a confirmé que dans le cas d'une escalade totale en Amérique Latine, c'est l'Amérique qui l'emporte.

Limitée de ce point de vue, l'Union Soviétique se contente d'encourager subtilement les gouvernements latino-américains — sans prêter attention à leur appartenance politique — à devenir de plus en plus indépendants à l'égard des Etats-Unis. Ceci ne veut pas nécessairement dire que l'Union Soviétique tente de les rendre complètement dépendants d'elle-même. Il semble au contraire assez improbable qu'elle tente de s'attacher un aussi lourd fardeau dans un second pays latino-américain.

Une des méthodes de la propagande soviétique est de tenter d'accentuer les désaccords existant dans le cadre de l'Organisation des Etats Américains et d'accentuer toute manifestation d'attitude indépendante envers les Etats-Unis. Cette image souvent faussée représente le panaméricanisme comme

(9) AREVALO Juan José, *La Fabula del Tiburon y las Sardinas*, edit. Palestra, Buenos Aires, 1959. Dans un esprit similaire, l'ancien ambassadeur argentin en Union Soviétique, Enrique Rivarola, est d'avis que « dans la conduite de la politique intérieure, la « menace communiste » a souvent servi de prétexte à la suppression de mouvements réformateurs réclamant un meilleur niveau de vie, une distribution plus juste des richesses, et la participation des masses dans le gouvernement ». OSWALD and STROVER (edit.), *op. cit.*, p. 61.

étant une doctrine agonisante. Traitant de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Etats Américains de Juillet 1970, l'un des observateurs soviétiques est d'avis que : « La rencontre de Washington prouva l'aspiration croissante des états latino-américains à une réorganisation du système inter-américain de manière à protéger efficacement leurs intérêts nationaux. La plupart des républiques latino-américaines voudraient joindre aux réformes actuelles de l'Organisation des Etats Américains leurs espoirs d'une plus grande attention aux problèmes socio-économiques dont la solution est empêchée par la présence des monopoles américains... Beaucoup de dirigeants latino-américains éminents démontrent leur réalisme politique, en présentant une véritable unité latino-américaine comme une alternative aux relations inter-américaines existant à l'heure actuelle » (10). C'est pourquoi les Soviétiques soutiennent des organisations latino-américaines telles la Commission Economique pour l'Amérique Latine (ONU) ou le Pacte Andin.

Un autre aspect auquel l'Union Soviétique attache de l'importance est l'évolution des gouvernements latino-américains vers le neutralisme : leur participation aux conférences des non-alignés, et surtout la dernière conférence de Lusaka (11); la coordination des efforts afro-asiatiques et latino-américains pour la fixation de meilleurs prix mondiaux pour les produits exportés par le Tiers-Monde; ou la position commune adoptée envers les problèmes de l'anti-colonialisme dans les organisations internationales.

Comme symptôme supplémentaire de la distance croissante entre Washington et l'Amérique Latine, on note aussi l'importance des relations entre ce continent et certains pays d'Europe Occidentale. Dans leur recherche d'alternatives, les Soviétiques reconnaissent l'existence d'autres tendances en Amérique Latine, en dehors du pan-américanisme, telles que l'« Hispanisme », que reflètent l'intérêt continuel de Franco pour l'Amérique Latine, la participation de son gouvernement aux conférences de l'Organisation des Etats Américains en tant qu'observateur et, dans le passé, les étroites relations avec des dictateurs tels que Trujillo, Peron et Batista. Le « Lati-nisme », l'influence du Vatican et des Démocraties Chrétiennes européennes sur la politique latino-américaine, se fait sentir surtout au Chili, en Venezuela et El Salvador. La France, sous le régime de de Gaulle, se fit également remarquer comme une puissance intéressée dans le développement économique de l'Amérique Latine. A titre d'exemple on cite la

(10) KOSICHEV L., *OAS : mounting contradictions*, International Affairs, Moscou, septembre 1970, p. 85. V. Prokofyev écrivait cinq ans plus tôt dans le même journal (n° 10, août 1965, pp. 126-128) que « le système inter-américain dominé par Washington est en train de s'affaiblir » et il remarquait « la croissante résistance de la part des pays d'Amérique latine qui refusent d'accepter une politique de dictat et d'action arbitraire ».

(11) Ce sujet a été analysé par GVOZDAREV Boris, *América Latina en el mundo de hoy*, « *Tiempos Nuevos* », Moscou, n° 33, août 1971, pp. 21-23.

visite réussie de de Gaulle en Amérique Latine en 1964, la vente d'avions Mirage, et les politiciens francophiles tels que l'ancien président du Pérou, Pardo.

Mais au-delà de toutes ces observations, ce qui nous intéresse le plus est de constater dans quelle mesure l'Union Soviétique a réussi à établir des missions diplomatiques dans la plupart des pays latino-américains, et à accroître ses activités commerciales et culturelles. Le fait que l'Union Soviétique ait réussi à développer des relations diplomatiques bilatérales et à échanger des représentants est fonction directe de la confiance que l'élite dirigeante lui accorde en Amérique Latine. En plus du mécontentement manifesté par le Département d'Etat américain lorsqu'un pays latino-américain établit des relations diplomatiques avec l'URSS, il faut aussi prendre en considération les craintes des dirigeants locaux qui savent que de telles relations permettent des complots subversifs, et constituent une menace directe pour leur existence. Il est vrai que, dans le passé, les ambassades et les partis communistes ont parfois échangé leurs fonctions : le personnel de l'ambassade distribuait du matériel subversif et des fonds, et le parti soutenait le gouvernement de droite. Bien qu'elle ne fût pas prouvée dans la plupart des cas, la menace de subversion émanant des missions soviétiques éloigna plusieurs régimes latino-américains de Moscou. Ce n'est que durant la période de Coexistence Pacifique que la situation de la diplomatie soviétique s'améliora considérablement sur le continent, et ceci étant dû en premier lieu au fait que les communistes eux-mêmes avaient pris résolument la voie de la transition pacifique dans la plupart des pays.

Alors que les communistes locaux écartaient l'accusation « URSS égal menace communiste », une nouvelle force politique mit Moscou dans une position délicate. A travers tout le continent des fidélistes se lançaient dans la guérilla et demandaient le soutien de l'Union Soviétique et des communistes locaux. Castro lui-même contribuait financièrement et moralement au renforcement de ces mouvements, et l'Union Soviétique n'eut pas d'autre choix que d'adopter une position qui tînt compte à la fois de la révolution cubaine d'une part et, d'autre part, des gouvernements « capitalistes » des autres pays latino-américains qui se montraient de plus en plus intéressés à établir des relations diplomatiques avec elle. Le compromis fut formulé lors du Congrès des Partis Communistes latino-américains, qui eut lieu à La Havane en 1964 sur initiative soviétique. Dans le document officiel il est dit que les conditions objectives favorisaient la lutte armée au Paraguay, à Haïti, au Honduras, au Guatemala et en Colombie. Le Vénézuéla était aussi mentionné, mais séparément. Ceci voulait dire que les guérillas étaient considérées comme légitimes dans 6 pays seulement, alors que le reste du continent était considéré comme mûr pour la transition pacifique. Il est intéressant de noter que cette liste

de 6 pays se caractérise par l'absence de toutes relations diplomatiques entre ces gouvernements et l'Union Soviétique, ou par la prohibition du fonctionnement du parti communiste.

Cependant ce compromis ne satisfait ni Castro, ni les gouvernements latino-américains. Castro comprenait qu'un engagement aussi minimal laissait la majorité de l'Amérique Latine hors de la lutte armée. Les gouvernements latino-américains craignaient qu'une position silencieuse de leur part, alors que les Soviétiques soutenaient la lutte armée chez leur voisin, pût légitimer le silence d'autres pays, si la guérilla éclatait dans leur propre territoire. C'est pourquoi les gouvernements latino-américains se mirent à faire pression sur le gouvernement soviétique. En 1966, quatre diplomates soviétiques furent déclarés « *personæ non gratae* » à Montevideo, sous l'accusation que « lors de la „Conférence Tricontinentale” de la Havane l'an dernier, où participèrent des délégations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, le discours du chef de la délégation soviétique avait été considéré par le gouvernement uruguayen comme une exhortation à la subversion » (12). Pour ne pas détériorer ses relations débutantes avec les pays latino-américains, l'Union Soviétique insista une fois de plus sur le fait que Rachidov, le chef de la délégation soviétique à la Conférence Tricontinentale, — qui déjà lors de la Conférence précisa qu'il parlait en son nom personnel (13) — n'était pas membre d'une délégation officielle du gouvernement, mais le représentant d'une « organisation sociale soviétique ».

Cependant, cette déclaration ne suffit pas pour gagner la confiance des gouvernements latino-américains, et dans leurs déclarations ultérieures, telle celle déjà mentionnée de Khachaturov, les soviétiques se firent plus catégoriques dans leur désapprobation de la guérilla. Des six pays où en 1964 les communistes pro-soviétiques soutenaient la lutte armée, deux pays, Haïti et le Honduras n'avaient connu aucune guérilla. Au Paraguay, le groupe communiste mené par O. Creydt qui voulait entreprendre la lutte armée s'était séparé du parti. Au Venezuela en 1966 et au Guatemala en 1968, les leaders du parti communiste optèrent pour une politique électorale, et les guerilleros condamnèrent leur abandon de la lutte armée. En Colombie l'extermination du groupe de guérilla pro-communiste dans la zone de Marquetalia donna lieu à une réévaluation de la politique du Parti, qui en vint aussi — du moins au niveau de l'appareil — à souscrire à la voie légale, surtout après l'ouverture de l'ambassade soviétique. Ni les communistes ni l'Union Soviétique ne pouvaient donc plus être accusés de

(12) CLISSOLD S., *op. cit.*, p. 240, Press Report of La Manana, Montevideo, 5 octobre 1966.

(13) « Amérique latine », Paris, n° 0, mai 1967, p. 7.

mener des activités subversives en Amérique Latine. Envers Cuba cette ligne se défendait par l'argument que chaque parti communiste a le droit de décider des moyens adéquats pour provoquer l'avènement du socialisme dans son propre pays (14). La voie insurrectionnelle, sans avoir été condamnée formellement, fut en fait abandonnée par presque tous les partis. Cette attitude provoqua bien sûr une crise dans les relations entre Cuba et l'Union Soviétique, mais il semble d'après les négociations soviéto-cubaines de 1970, que la pression économique exercée par l'U.S. sur Cuba convainquit Castro d'arrêter sa critique des partis communistes latino-américains et de l'URSS, exprimée de manière aussi violente en 1966-67 et lors de la Conférence de l'Organisation Latino-Américaine de Solidarité (OLAS).

Il est paradoxal qu'actuellement, malgré le triomphe de la Révolution Socialiste à Cuba — qui augmente la menace communiste aux yeux des gouvernements d'Amérique Latine — les relations diplomatiques de l'Union Soviétique avec l'Amérique Latine aient atteint leur niveau le plus élevé.

La conclusion que l'observateur peut tirer de cette situation est que la présence d'une ambassade soviétique dans un pays d'Amérique Latine est de nos jours une garantie indirecte contre des activités insurrectionnelles de tendance communiste. Par contre, l'absence de relations diplomatiques avec l'Union Soviétique constitue un danger potentiel d'activités subversives contre ce gouvernement.

Les Relations Soviéto-Cubaines.

Les relations bilatérales entre l'Union Soviétique et le Cuba révolutionnaire posent inévitablement des problèmes (15). Ce conflit présente nombre de traits significatifs : l'absence de soutien communiste à Castro durant le premier stade de la lutte de guérilla du 26 Juillet; en 1962, le premier choc avec Anibal Escalante — un vieux leader communiste pro-soviétique du P.S.P. — au sujet de la distribution des positions centrales, lorsque s'unirent le Mouvement du 26 Juillet, le P.S.P. (Parti Socialiste Populaire) et le Directoire Estudiantin Révolutionnaire pour former l'O.R.I. (Organisation Révolutionnaire Intégrée); la vive critique de Castro lors du retrait des fusées soviétiques sans qu'il ait été consulté auparavant et l'accent mis sur l'argument précisant que l'auto-défense est

(14) CORVALAN Luis, *The Peaceful Way. A Form of Revolution*, in : « World Marxist Review, Moscou, vol. VI, n° 12, décembre 1963 (Corvalan est un dirigeant communiste chilien).

(15) Le sujet a été étudié pour la période des premières années après la révolution cubaine. Voir GOLDENBERG Boris, *The Cuban Revolution and Latin America*, Unwin and Allen, New York, 1965, et son article, ainsi que celui de Peter Schenkel et Kevin Devlin dans OSWALD and STRAVER, *op. cit.*

la seule garantie de survie pour Cuba; le refus de Cuba de signer le Traité contre la Prolifération des Armes Nucléaires ainsi que l'Accord International contre la Piraterie aérienne; la fuite obstinée des Cubains devant une prise de position dans le conflit sino-soviétique; la dénonciation de la politique de coexistence pacifique et surtout son application en Amérique Latine; le refus de rompre les relations diplomatiques avec Israël après la Guerre des Six Jours; les divergences avec les partis communistes d'autres pays latino-américains sur la question de l'urgence d'une lutte armée, ce qui fut critiqué par Carlos Rafael Rodriguez lors de la Conférence des Partis Communistes de 1969 à Moscou; le refus de Castro d'envoyer des délégués à la Conférence économique de Budapest en 1968; en 1969, la purge de « micro-factions » d'anciens leaders communistes à Cuba, sous prétexte de contacts informels avec des représentants soviétiques, etc. Même si certaines de ces divergences ont déjà trouvé leur solution, le problème de la personnalité indisciplinée de Fidel Castro continue toujours à se poser.

Castro est un « caudillo idéologique » qui n'acceptera jamais complètement la discipline du centralisme; il éprouve le besoin de se sentir différent et de voir la Révolution Cubaine à l'abri de l'influence de personnalités rivales, étrangères ou locales. (Ceci est vrai surtout en ce qui concerne les problèmes vitaux et d'importance primordiale.)

Il est difficile d'analyser la réussite de l'engagement soviétique à Cuba en rétrospective, dans les termes de référence de la politique extérieure de Moscou. Le même genre de question peut se poser aux Etats-Unis: pourquoi le Vietnam? Comme dans le cas des Etats-Unis en Extrême-Orient, aux Antilles Castro « ... força l'Union Soviétique à devenir son allié à contre-cœur » (16). En fait il s'agit d'évaluer aujourd'hui quels sont les gains et les pertes que l'Union Soviétique a tiré de ces relations étroites.

Nous pouvons noter les faits suivants comme avantages :

a) Cuba est le premier pays à s'être déclaré communiste sans avoir aucune continuité géographique, directe ou indirecte, avec l'URSS.

b) Cuba est le seul état qui s'est joint à la famille des nations communistes depuis le Nord-Vietnam. Le renversement de Soukarno, NKrumah, Ben Bella, et la mort de Nasser ont souligné encore plus l'importance que revêt le Cuba socialiste.

c) Cuba exerce une pression psychologique dans les relations bipolaires avec les Etats-Unis. Bien qu'elles n'aient aucune utilité dans la stratégie nucléaire, des armes placées à 90 milles des Etats-Unis peuvent servir

(16) DINERSTEIN H.S., *op. cit.*, p. 85.

d'instrument de dissuasion, du moins contre l'engagement des Etats-Unis en Europe de l'Est.

Les faits suivants sont les désavantages que représente Cuba pour l'URSS :

a) Le prix élevé de l'aide économique à Cuba (estimé à 400 millions de dollars par an).

b) L'existence de fortes réserves idéologiques envers l'Union Soviétique parmi les Communistes et les Marxistes. Les divergences traitent du caractère de la nouvelle société socialiste (par exemple la critique par Che Guevara du « régime parlementaire bourgeois » que l'Union Soviétique a copié de l'Occident), la transition vers le socialisme (et déjà vers le communisme selon certains idéologues cubains) qui n'exige pas nécessairement des étapes intermédiaires dans le procès de libération nationale, et des moyens à employer afin de réaliser la révolution sociale (lutte armée ou évolution pacifique).

c) La détérioration de la popularité des Communistes pro-soviétiques en Amérique Latine en conséquence des critiques publiques adressées par Fidel Castro.

d) Le renforcement d'autres états indépendants ou semi-indépendants dans le monde communiste, à la suite de leurs relations étroites avec Cuba, tels la Corée du Nord, le Nord-Vietnam, et récemment la Roumanie.

Les relations économiques et culturelles.

En dehors des relations diplomatiques pures, dans les sens politique-représentatif, l'influence culturelle et commerciale des Soviétiques a elle aussi connu un rapide développement en Amérique Latine.

Jusqu'en 1960 les relations commerciales avaient progressé assez lentement. En 1928, sous la présidence d'Irigoyen, l'Argentine fut le premier pays d'Amérique Latine à faire du commerce avec l'URSS. Irigoyen vendit du blé à l'Union Soviétique, au moment où celle-ci en avait un besoin critique, alors qu'il subissait les attaques continuelles du parti communiste et était accusé d'être réactionnaire et révisionniste. Jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale, le commerce entre les pays d'Amérique Latine et l'URSS ne représentait que 2 % du commerce mondial de ce continent. Après une amélioration temporaire pendant la guerre, le taux retomba à 2 % après 1945 et se maintint au même niveau jusqu'en 1953. L'Argentine, l'Uruguay et le Brésil étaient les pays qui entretenaient des relations

commerciales importantes avec les pays socialistes, principalement avec l'URSS, la Tchécoslovaquie et la Pologne.

En 1962, le commerce avec les pays socialistes représentait 5 % de tout le commerce extérieur latino-américain, qui se chiffrait alors à 20 milliards de dollars. Ce pourcentage comprenait aussi le commerce cubain, déjà fortement orienté vers les marchés de l'Est. Selon Popinno, avant la révolution cubaine, l'Uruguay avait le pourcentage le plus élevé de commerce avec le bloc de l'Est. Dans ce pays le pourcentage de commerce direct avec les pays communistes qui avait été de 5 %, s'éleva à 16 % en 1958 et en 1959, quand les Russes achetèrent de grandes quantités de laine à l'Uruguay. Le commerce indirect (effectué via l'Europe occidentale), représentait 1/10 des exportations globales de l'Uruguay durant ces mêmes années. A cette époque, l'Uruguay devait faire face à une pléthore de laine et un manque de marchés extérieurs pour ses exportations. Dans ces conditions, l'Uruguay arrêta presque toutes ses importations de pétrole en provenance de l'Occident (parce qu'elles devaient être payées en devises fortes) pour les faire venir d'Union Soviétique (où il ne s'agissait que d'un échange). Cependant, à la fin de 1959, le gouvernement uruguayen s'opposa aux propositions soviétiques d'élargir le commerce entre les deux nations. En 1962, l'Union Soviétique a déclaré ne plus vouloir acheter de laine à l'Uruguay afin de la forcer à procéder à un échange plus important de laine pour du pétrole. Au même moment les autres pays communistes, sauf la Chine de Mao, restreignirent leurs achats en Uruguay. Cette prise de position ramena à 10 % la proportion du commerce uruguayen avec le bloc de l'Est ; la même année fit de la Chine communiste le premier client de l'Uruguay.

Dans cette situation, l'Uruguay put résister à la pression soviétique parce que le marché de la laine s'était amélioré et les Etats-Unis avaient modifié le tarif qui avait entravé, dans une large mesure, les exportations de laine uruguayenne vers ce pays. Depuis 1960, l'importance du commerce entre le bloc de l'Est et l'Uruguay n'a pas cessé de diminuer.

En 1952, on créa à Moscou un comité pour la coopération et le développement du commerce mondial qui comprenait les représentants des partis communistes d'Argentine, du Brésil et du Guatemala. Au niveau gouvernemental, ce comité n'obtint pas de grands résultats et il se consacra surtout à développer l'aide financière accordée à tous les partis mondiaux.

Habituellement, l'infiltration économique de l'URSS, dans des zones nouvelles, se présente sous la forme de prêts, d'assistance technique, d'accords bilatéraux de commerce et d'accords. En Amérique Latine, excepté à Cuba, elle ne fit que signer des accords commerciaux avec la plupart

des pays. T. Szulc remarque (17) qu'en 1967, des 240 millions de dollars consacrés par l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est à l'aide aux nations non-communistes, 36,6 % allaient à l'Amérique Latine. Ceci démontrerait que ce continent prend une place prééminente dans l'aide extérieure soviétique; mais ces chiffres sont trompeurs : la grande partie de ces 36,6 % a été consacrée à Cuba et non au reste des nations latino-américaines.

En chiffres absolus, le commerce soviétique avec les états latino-américains à part Cuba a considérablement augmenté : de 60,8 millions de roubles en 1960 à 116 millions en 1969 (18). L'Argentine, le Brésil et la Colombie sont les principaux partenaires commerciaux, si on exclut bien sûr Cuba. Au total 13 pays latino-américains maintiennent des relations commerciales avec l'Union Soviétique. Le Brésil revêt une importance particulière, non seulement par le volume de ses réalisations commerciales (50 % de toute l'Amérique Latine, à part Cuba), mais aussi grâce aux facilités de prêt que l'URSS a offertes à ce pays, nonobstant le caractère du régime politique brésilien. Dans l'accord de commerce il est stipulé qu'au moins 25 % des exportations brésiliennes vers l'Union Soviétique peuvent être à caractère industriel ou semi-industriel. Moscou est surtout intéressée à vendre des machines et du matériel pour l'industrie lourde à l'Amérique Latine, et s'attache de cette façon aux industries de base de la nation pour devenir à long terme un fournisseur reconnu d'équipement industriel. Des autobus, des engins agricoles, des outils, des appareils de télévision, des instruments de précision sont vendus à crédit pour 20 à 30 ans, à un taux d'intérêt de 4 %, ce qui rend les offres russes très attirantes. Il est certain qu'un grand nombre d'entreprises, surtout les quelques entreprises privées, qui sont en contact avec l'Union Soviétique, ont peur de se lier à des programmes où les besoins de pièces de rechange, de techniciens et de services risquent d'impliquer des relations continues pour une longue période. Et ceci constitue l'un des dilemmes les plus importants auquel le commerce de l'Amérique Latine avec l'Union Soviétique est confronté : le désir de diminuer leur dépendance envers les Etats-Unis dans le domaine économique au sens le plus large (échanges commerciaux, monopoles de commerce, aide extérieure, investissements, prêts, etc.) pousse les Latino-Américains à considérer avec intérêt les démarches qu'accomplit l'Union Soviétique pour s'assurer de meilleures relations économiques. Mais ces tendances sont plus ou moins limitées par les intérêts économiques américains, et par la crainte des hommes d'affaires latino-américains de perdre la sympathie des Américains et de dépendre de plus en plus de l'Union Soviétique, comme ce fut le cas à Cuba.

(17) SZULC T., *op. cit.*, p. 28.

(18) GVOZDAREV G., *op. cit.*, p. 22.

Les relations culturelles et la propagande se sont également considérablement développées depuis 1960. Les grandes réalisations scientifiques, et le progrès dans l'éducation du grand public, ont créé l'image d'une nation puissante qui est en mesure de contribuer au progrès des peuples d'Amérique Latine. A côté de ses contacts directs avec les gouvernements, l'Union Soviétique a réussi à grouper un grand nombre d'intellectuels, d'artistes, de leaders syndicaux et d'indépendants au sein d'organisations unifiées par une cause bien précise. Parmi ces organisations, on compte le Conseil Mondial pour la Paix, l'Union Internationale des Etudiants, l'Union Mondiale des Femmes, des Juristes, des Professeurs et des Syndiqués Démocrates, des Ligues des Droits de l'Homme, des Ligues paysannes, des Comités pour la Jeunesse, pour la Sauvegarde du pétrole et de l'Economie Nationale... Ces organisations de front, « front organisations », bien qu'elles n'adhèrent pas officiellement à l'idéologie communiste, reflètent le point de vue de l'Union Soviétique à l'égard de certains sujets particuliers. Leur fonction est importante, non seulement pour leur lutte contre l'« impérialisme, le colonialisme et le neo-colonialisme », mais aussi parce qu'on y combat les positions d'autres militants marxistes, surtout les pro-chinois.

Des sociétés de rapprochement doivent aussi s'occuper de canaliser l'appui de certains gouvernements et de personnalités de gauche dans les divers pays. Il en existe à peu près une centaine et, parmi elles, citons comme exemples l'Institut des Relations Culturelles Soviéo-Argentines, et le Centre Culturel Hongrois en Uruguay. Le rôle de ces sociétés n'est pas directement politique, elles servent surtout à promouvoir les relations bilatérales entre l'Union Soviétique et les divers pays. Elles créent des contacts entre les forces de l'opposition et les élites dirigeantes, et dans les cas où il n'existe pas d'accord culturel ni de relations diplomatiques, ces sociétés culturelles ont comme tâche d'exercer des pressions en vue de l'établissement de relations culturelles formelles au niveau gouvernemental.

Dans les pays où elles ne sont pas interdites, on peut se procurer, en grand nombre, des publications idéologiques et culturelles russes, traduites en espagnol. Les émissions soviétiques en espagnol s'étaient sur 15-17 heures par semaine (en 1948); en 1953, avec la participation de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie, elles sont passées à 30-31 heures par semaine. Vers 1967, le total des émissions espagnoles dépassaient les 250 heures par semaines. Les étudiants bénéficiaires de bourses et les participants à des conférences et à des réunions ont amené quelques milliers de visiteurs, chaque année, dans les pays socialistes.

Les partis communistes en Amérique Latine.

Les partis communistes en Amérique Latine sont, de nos jours, expérimentés et relativement anciens, comparés aux partis existant dans d'autres

pays en voie de développement. A l'inverse de la plupart des partis-frères afro-asiatiques, qui ne sont qu'un squelette de parti, maintenu par l'Union Soviétique, les P.C. d'Amérique Latine sont bien organisés, et dans un certain nombre de cas, sont des partis de masse comme en France et en Italie. Cependant, leurs dirigeants n'ont pas acquis, et n'ont pas tenté d'acquérir, la relative liberté d'action vis-à-vis de l'URSS prônée par leurs collègues français ou italiens. Ils n'ont pas usé de leur force pour corriger ce qu'ils auraient pu considérer comme vues erronées dans la politique extérieure soviétique en Amérique latine, bien que pour leurs propres problèmes nationaux, l'Union Soviétique ait souvent accepté d'être guidée par les partis locaux. Dans quelques cas, et ce fut le cas aussi en Asie et en Afrique, le parti fut abandonné par Moscou afin de permettre d'améliorer les relations avec le régime au pouvoir. L'illustration la plus éclatante est paradoxalement le cas de Cuba, où le Kremlin dut approuver la « purge » que Fidel Castro opéra parmi d'anciens disciples dévoués de Moscou.

L'échec numérique du mouvement communiste en Amérique Latine peut être appréciée à partir du tableau suivant :

Affiliation au parti communiste en Amérique latine (estimations)

Pays	1947	1952	1957	1963	1969
Argentine	30.000	30.000	90.000	50.000	60.000*
Bolivie	négligeable	2.000	5.000	4.000	6.000*
Brésil	150.000	60.000	50.000	35.000	15.750*
Chili	30.000	35.000	25.000	30.000	45.000*
Colombie	5.000	3.000	5.000	8.000	9.000*
Costa-Rica	3.000	2.000	300	300	300**
République Dominicaine	500	négligeable	négligeable	1.300	1.300*
Cuba	50.000	25.000	12.000	80.000	60.000*
Equateur	2.500	2.000	1.000	3.000	1.500*
Salvador	négligeable	500	500	400	200**
Guatemala	négligeable	1.000	1.000	1.000	750**
Haïti	500	négligeable	négligeable	négligeable	500**
Honduras	négligeable	négligeable	500	2.000	1.500**
Mexico	10.000	5.000	5.000	5.000	5.250*
Nicaragua	500	500	200	300	200**
Panama	500	500	négligeable	150	250**
Paraguay	8.000	1.000	500	500	5.000*
Pérou	30.000	10.000	6.000	7.000	5.000*
Uruguay	15.000	10.000	3.000	4.000	21.000*
Venezuela	20.000	10.000	9.000	30.000	5.000*
	375.500	197.500	214.000	260.750	243.500

Les chiffres sont tirés de :

— POPPINO, « op. cit. », p. 231 (jusqu'à 1963).

* — The New York Times Encyclopedic Almanac, 1970 (World Communist Party Strength, p. 717).

** — ALLAN Richard (edit.), *Yearbook on International Communist Affairs*, Hoover Institution Press, Stanford University, California, 1970.

Comment expliquer la force ou la faiblesse relative des divers P.C. ? Leur force peut être attribuée aux raisons suivantes :

a) Le respect qu'ils obtiennent par le fait qu'ils sont soutenus par une grande puissance, presque de même envergure que les Etats-Unis, ayant réussi de grandes réalisations techniques, éducationnelles et scientifiques. Ceci donne du prestige au parti, même aux yeux des dirigeants les plus conservateurs.

b) Leur structure bien organisée, évitant souvent des persécutions massives et leur permettant d'agir efficacement en tant que mouvement clandestin. La théorie disant que les communistes légaux sont moins dangereux que les illégaux a été largement acceptée. Ceci est vrai si on définit comme « illégal » un parti sans aucune reconnaissance formelle ou officielle, et privé de droits électoraux. Cependant, si « illégal » signifie que les dirigeants du parti sont méticuleusement exterminés, toutes les activités soigneusement opprimées, les militants persécutés, l'histoire de l'Amérique Latine prouve que de telles mesures réussissent à éliminer toute activité communiste significative pour longtemps.

c) Les dirigeants communistes exercent une forte discipline sur leurs affiliés, et ceci permet au parti d'agir comme mouvement solide et unifié. Les dissidents sont forcés de quitter le parti, et la grande majorité des membres est composée de jeunes qui ne font que passer quelques années dans le parti. Cette grande mobilité horizontale de la base est fort utile pour le maintien des dirigeants en poste durant de longues périodes, tel que Codovilla et R. Ghioldi en Argentine, Arismendi en Uruguay, Saad en Equateur ou Prestes au Brésil.

d) Parmi la population la peur du communisme n'est pas largement partagée. En Europe Occidentale on a pu observer le surgissement des régimes communistes en Europe de l'Est, l'invasion soviétique de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie, et ceci provoqua une très large méfiance envers la participation de communistes au gouvernement. En Amérique Latine, la participation de communistes dans des cabinets cubains, chiliens et équatoriens durant la deuxième guerre mondiale, n'apporta aucune tentative d'englober les autres forces politiques sous leur contrôle, et c'est pourquoi des expériences, telle celle du Chili actuellement ont pu se répéter.

e) Les sentiments anti-yankee ont joué un rôle important dans la sympathie dont jouissent les communistes en Amérique Latine.

Néanmoins, la balance générale semble être négative, car les faiblesses suivantes semblent peser plus que les avantages dont jouissent les P.C. latino-américains.

a) Le caractère internationaliste du parti, sa loyauté fondamentale vis-à-vis d'un pays étranger tel que l'Union Soviétique, et l'idée même de l'internationalisme est fortement rejetée par une population nationaliste qui accepte au maximum le « latinoaméricanisme » comme entité supra-nationale ultime. En Amérique Latine, les moyens de communication ne sont pas encore développés. Dans les zones rurales, l'affiliation politique obéit à des critères locaux ou régionaux. La population urbaine est plus nationaliste de telle sorte que toute conception englobant le monde extérieur finit par prendre la forme d'une intégration, d'un bloc, d'un marché ou d'une organisation latino-américaine. Une langue commune, un héritage historique commun et des raisons géographiques donnent à l'Amérique Latine la conscience de former un ensemble régional.

Le panaméricanisme est rejeté en tant qu'instrument aux mains des Américains, mais — bien que, dans certains milieux, l'Union Soviétique jouisse d'une plus grande popularité que les Etats-Unis — la tendance générale est contraire au sentiment de loyauté envers une nation étrangère au continent.

b) La plupart des activités communistes en Amérique Latine datent de l'époque du Comintern, et se créèrent sous le contrôle de personnalités étrangères au continent : un Indien Roy, fut envoyé au Mexique afin d'y fonder le parti avec l'aide d'un Japonais, Sen Katayama. Ce fut un Suisse, Humbert-Droz., que le Comintern envoya à Buenos Aires. On retrouve parmi les autres noms des Tunisiens, un Italien, un Lithuanien, un Tchèque. C'est le parti aux Etats-Unis qui s'est longtemps occupé des affaires aux Antilles, notamment de 1920 à 1930, par l'intermédiaire de J.B. Kornfelder. Plusieurs autres dirigeants des partis communistes en Amérique Latine sont des immigrants européens et tout cela empêche de voir dans le parti un mouvement autochtone, produit authentique de la réalité du pays. L'existence de puissants partis « latinoaméricanistes » orientés vers la gauche, a été un grand obstacle au progrès du communisme dans le continent. Les partis « Apristas » ou « populistas » tels que l'« Acción Democrática au Venezuela, le M.N.R. en Bolivie, le APRA au Pérou, « Liberación Nacional » au Costa Rica, « Febreristas » au Paraguay et « Gaitanistas » en Colombie ont attiré des masses dans leurs rangs durant les années trente et quarante. De nos jours l'impact du fidélisme sur les cercles d'extrême gauche pousse de nombreux communistes potentiels à rejoindre les MIRistas ou d'autres petits groupes marxistes.

c) Il faut compter aussi avec le manque de compréhension du caractère particulier du leadership politique; le personnalisme est un phénomène courant dans un continent qui a de solides traditions autoritaires d'origine indienne et espagnole. En plus, l'analphabétisme et le manque de confiance

dans la parole écrite des « políticos » empêche une grande partie du peuple de prendre conscience de la valeur programmatique qu'implique la plateforme d'un parti. Il est rare qu'on puisse trouver un « caudillo », une personne capable d'attirer les masses, dans les rangs du parti communiste. On va même jusqu'à condamner le personnalisme comme étant une dangereuse déviation (19). Sa structure, le principe du centralisme démocratique, ont fait de ses dirigeants des bureaucrates dociles, tout disposés à accepter les « diktats » de Moscou. Un leader populaire se soucierait moins de fournir une analyse complète et détaillée de la situation de son pays et s'attacherait davantage à atteindre quelques objectifs politiques précis : la réforme agraire, la nationalisation des biens étrangers, la lutte contre l'analphabétisme, la corruption ou le despotisme. Dans l'ensemble, les partis n'ont pas engendré de tels leaders charismatiques. L'exception notable serait celle de Luis Carlos Prestes, leader communiste militaire au Brésil qui mena, de 1922 à 1928 la révolution des « lieutenants » (*tenentes*), et rejoignit par la suite les rangs du parti, apportant avec lui la popularité ainsi acquise.

d) Les directives idéologiques démantèlent la cohérence interne du parti. Tandis que de nombreux leaders se font exclure du parti à chaque nouvelle orientation de la politique soviétique, l'image communiste se détériore sévèrement aux yeux de la périphérie des sympathisants et de la classe ouvrière. Selon les fluctuations de la politique internationale soviétique, le parti change radicalement de position. Même si l'autocritique a

(19) Ceci n'a pas, bien sûr, empêché les communistes latino-américains de rendre hommage aux leaders soviétiques de la manière la plus « personnaliste ». Cela s'exprime dans les mots du leader cubain Blas Roca : « ... Nous sentons pour Staline une profonde admiration, du respect et de l'affection. Nous voyons dans Staline l'incarnation la plus pure et la plus complète de nos idéaux et de nos aspirations. Nous voyons dans Staline un leader de valeur et le génie de la classe ouvrière, le maître savant, le guide clair et sagace, dont la parole peut toujours être crue et grâce auquel nous pouvons toujours trouver le chemin le plus sûr vers la lutte et le triomphe... Aujourd'hui on ne peut être communiste sans être staliniste, car Staline est le plus grand communiste de tous les temps... Nous sommes fiers d'être appelés Stalinistes, et regrettons de ne pas l'être plus complètement ; nous regrettons seulement de ne pas être d'assez bons communistes, d'assez bons marxistes-léninistes, afin de mériter avec plus de justification ce titre honorable... »

Dans les vœux que notre Partido Socialista Popular adresse au Camarade Staline il y a trois courtes phrases qui résument ce que représente pour nous le grand leader :

Sa vie nous inspire
 Son exemple nous renforce
 Ses instructions nous guident.

Nous voudrions que notre vie soit pareille à la sienne, que nos actions soient telles que ses actions, et que toute notre activité soit une application correcte de ce qu'il nous enseigne. »

CLISSOLD S. (édit.), *op. cit.*, pp. 214-215 (Discours de Blas Roca, Secrétaire général du Parti communiste cubain sur l'attitude communiste envers l'URSS, 21 décembre 1949 - extraits).

servi à plusieurs reprises à modérer ces brusques revirements, les abandons ont été souvent massifs et se sont répétés durant toute l'histoire du parti.

*
**

En conclusion, trois possibilités principales restent ouvertes devant la politique soviétique en Amérique Latine :

A. - Favoriser une politique de détente avec les Etats-Unis en termes globaux, en espérant qu'un relâchement de la tension internationale amènera les Etats-Unis à tolérer les activités soviétiques en Amérique Latine, même au prix d'un traitement équivalent qui serait accordé aux Américains en Europe de l'Est. Cette politique pourrait inclure l'accord implicite des Etats-Unis de partager le fardeau de l'assistance économique au développement de l'Amérique Latine, avec l'Union Soviétique. Ceci suppose donc des concessions réciproques concernant les deux zones d'influence respectives des super-puissances. Jusqu'à présent nous n'avons pas été témoins d'aucun relâchement dans la rigidité des termes des doctrines Brejnev et Johnson, qui condamnent respectivement toute activité capitaliste ou communiste comme étant une menace pour l'intégralité de la « communauté socialiste », ou de l'« Hémisphère Occidental ». Ceci ne veut pas dire que les Etats d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est n'ont pas la moindre chance d'échapper à cette dépendance unilatérale. Des pays comme Cuba et la Yougoslavie ont démontré qu'une défense populaire unifiée contre une menace étrangère, peut dissuader jusqu'à un certain point, de tenter de renverser le régime par la force. Cependant, depuis, les chances d'autres pays dans les zones d'influence ont été sérieusement réduites à cause de la vigilance des super-puissances.

B. - Opter pour une politique visant à rapprocher les régimes latino-américains de l'Union Soviétique, sans tenir compte de leur orientation politique; développer d'étroites relations commerciales et culturelles; augmenter le nombre de missions soviétiques en Amérique Latine ainsi que le personnel diplomatique qui y est engagé. Ne pas encourager directement et officiellement les gouvernements latino-américains à détériorer leurs relations avec les Etats-Unis (21). On souligne cependant que de meilleures relations avec l'URSS renforce la position des gouvernements latino-améri-

(20) Durant sa visite officielle au Mexique en 1959, le Président soviétique Mikoyan déclara : « On parle parfois des intentions de l'Union Soviétique de provoquer une dispute entre les pays d'Amérique latine et les Etats-Unis, et d'être la cause d'une détérioration de leurs relations. Ceci est faux. Nous, le peuple soviétique, nous désirons une amélioration radicale de nos relations avec les Etats-Unis et des relations amicales avec tous les autres pays ».

CLISSOLD S., *op. cit.*, p. 231.

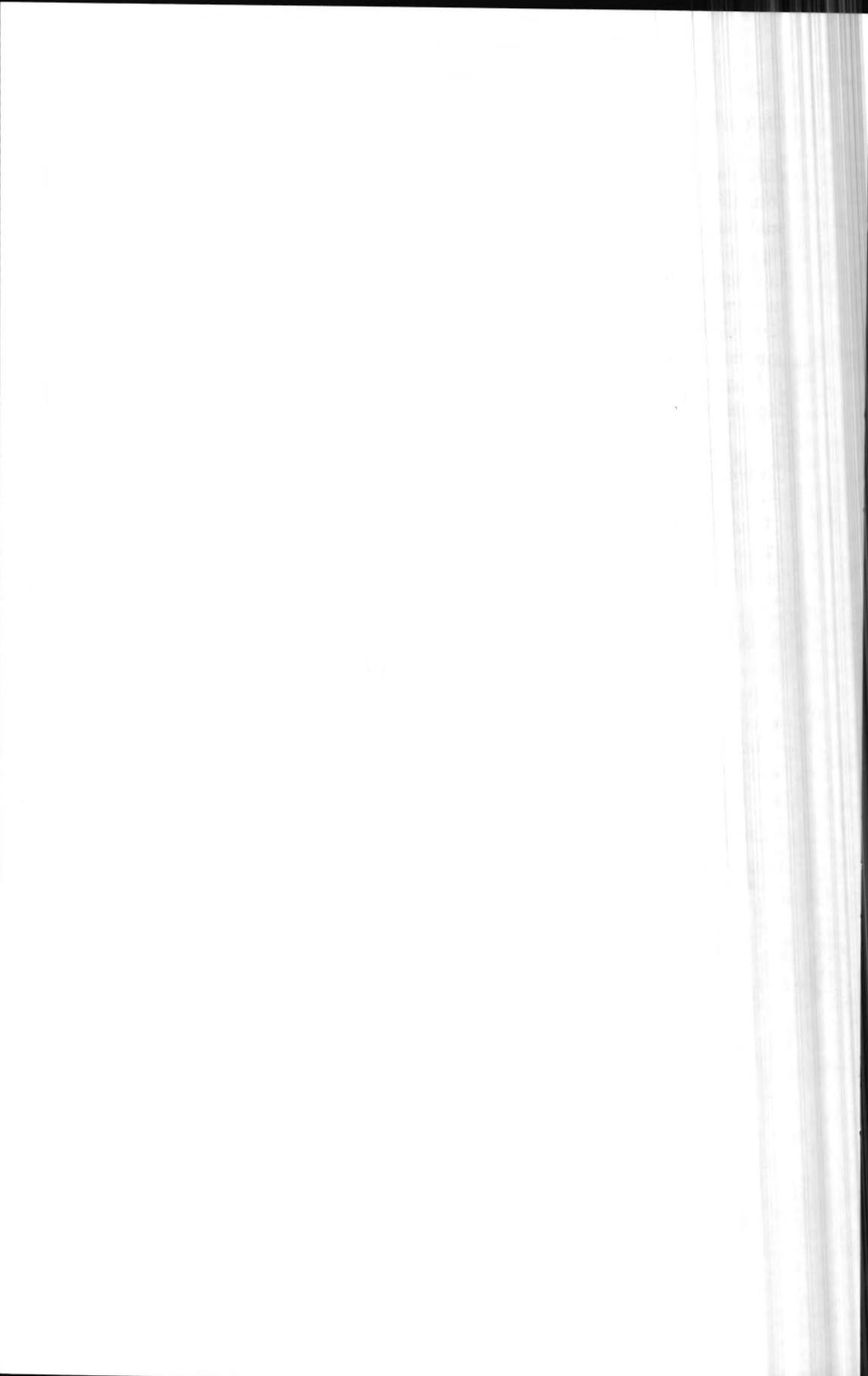
cains dans leurs négociations avec les Etats-Unis. Ce point de vue a été bien formulé par A. Shugolsky : « Actuellement les relations internationales sont caractérisées par une croissante activité de la politique extérieure des républiques d'Amérique Latine, dont les peuples et certaines sections de la classe dirigeante désirent conduire une politique étrangère indépendante, et surtout libre de la constante pression américaine... Cette ambition est de plus en plus influencée par l'actuel équilibre des forces dans l'arène internationale, le prestige croissant du système socialiste mondial et la politique étrangère de l'Union Soviétique, qui est basée sur les principes léninistes de paix et d'amitié avec toutes les nations » (22).

C. - Une politique de renversement des régimes actuels en Amérique Latine, soutenant tout acte révolutionnaire; une politique d'encouragement de complots destinés à donner le pouvoir aux communistes locaux, d'aide à l'insurrection armée par une propagande subversive, des armes ou de l'argent. Une telle politique exigerait aussi un changement dans l'idéologie actuelle des partis communistes du continent.

Ces trois possibilités ne sont pas mutuellement exclusives, mais leur application simultanée peut nuire à chacune d'elles. Il semble que c'est la seconde voie, celle qui favorise sans restriction les relations avec les régimes existants, qui est la tendance fondamentale. Le rejet de tout ce qui encourage la troisième possibilité, l'insurrection armée, explique la temporaire tolérance des Américains envers la participation de Communistes dans des gouvernements élus dans des pays pourvus d'une longue tradition démocratique.

(21) SHULGVOVSKY A., *Latin America in the Modern World*, International Affairs, Moscou, n° 9, 1966, p. 59.





Het ministerieel comite voor economische en sociale coordinatie



door lic. J. van ORSHOVEN,

Directeur-generaal.

★

In België oefent de Koning niet langer de effectieve, dagelijkse leiding en coördinatie van de regeringsactiviteit uit zoals oorspronkelijk, eeuwen geleden, de vorsten dit wel deden. Wij benaderen nu het einde van een zeer trage maar zeer richtingvaste ontwikkeling. Maar naargelang deze trage evolutie zich doorzette, werd niet alleen de band tussen de Koning en zijn ministers, maar als gevolg daarvan ook de onderlinge verbondenheid tussen de ministers lossen, en groeide de nood aan ministeriële overlegstructuren.

De Ministerraad is het belangrijkste product van dit verschijnsel. Na de Ministerraad, en er overigens aan ontsproten, is het Ministerieel comité voor economische en sociale coördinatie wel het voornaamste en stabielste van de ministeriële overlegorganen.

De korte studie die in de volgende bladzijden aan dit orgaan wordt gewijd, wordt afgesloten bij het verdwijnen van de regering Eyskens-Cools in januari 1972.

1. De achtergrond van zijn ontstaan.

De nood aan coördinatie van het economisch beleid, versnipperd als het uiteraard is over verscheidene departementen, was de aanleiding tot de oprichting van de verre voorlopers van het Ministerieel comité voor economische en sociale coördinatie.

De economische crisis van de dertiger jaren heeft in België, evenals in de meeste geïndustrialiseerde landen, de ogen geopend voor het belang van het economische facet van de regeringsactiviteit, zoals lang daarvoor het belang van het politieke en het financiële facet daarvan was erkend, en zoals na wereldoorlog II het belang van het sociale facet algemeen werd aanvaard.

Aldus werd in 1930, onder de regering Henri Jaspar, een Economische Raad opgericht (1), samengesteld uit economen, vertegenwoordigers van het bedrijfsleven en zeven hogere ambtenaren. Na slechts één jaar verdween hij.

In maart 1934 werd door de Minister van Binnenlandse Zaken, Middenstand en Buitenlandse Handel een « Interministeriële economische commissie » opgericht. Het was een commissie van ambtenaren uit verscheidene departementen, die vooral de verdediging van de Belgische producten tegenover buitenlandse al te opdringerige praktijken op het oog had.

In juni 1934 werd voor het eerst een afzonderlijk departement voor de economische zaken opgericht. Bovendien vormden in de toenmalige regering twee ministers zonder portefeuille samen met de Minister van Financiën, deze van Buitenlandse Zaken en deze van Economische Zaken, een college dat met de coördinatie van het economisch beleid van de regering werd belast.

In 1935 (2) werd in de plaats van dit college een Dienst voor economisch herstel opgericht, onder de leiding van een comité samengesteld uit de Eerste Minister, de Minister van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel, de Minister van Openbaar Onderwijs, de Minister van Openbare Werken en Werkloosheidsbestrijding en de Minister van Economische Zaken. Deze dienst had tot opdracht « de voorbereiding, de ordening, evenals het toezicht op de uitvoering der door de regering getroffen maatregelen, die strekken tot het bevorderen van 's lands economisch herstel ». In feite bracht hij advies uit over alle aangelegenheden van economische aard die werden voorgelegd door de betrokken ministers alvorens ze in de Ministerraad werden besproken.

De in maart 1934 opgerichte Interministeriële economische commissie bleef verder bestaan en onderzocht de toepassingsmodaliteiten van de grote principiële beslissingen die door de Dienst voor economisch herstel werden getroffen.

Alhoewel deze laatste dienst een grote activiteit ontwikkelde, werd de regeling klaarblijkelijk toch niet bevredigend geacht : de Dienst werd in november 1939 opgeheven, nadat in augustus 1938 (3) een ministerieel comité voor economische coördinatie was opgericht, als belangrijkste onderdeel van een driedelig dispositief : de werking van het ministerieel comité en de uitvoering van de beslissingen die eruit voortkomen zouden

(1) Koninklijk besluit van 27 augustus 1930. Oprichting van een economische raad (*Belgisch Staatsblad*, 3 september 1930).

(2) Koninklijk besluit van 19 april 1935 waarbij een Dienst voor economisch herstel wordt ingericht (*Belgisch Staatsblad*, 21 april 1935).

(3) Koninklijk besluit van 26 augustus 1938 tot instelling van een ministerieel comité voor economische coördinatie (*Belgisch Staatsblad*, 8 september 1938).

kunnen worden voorbereid door de reeds vermelde, enigszins hervormde *interministeriële economische commissie* van hoge ambtenaren uit alle departementen, onder het voorzitterschap van de Minister van Economische Zaken, Middenstand en Landbouw of een door hem aangeduid lid van de commissie ; het secretariaat, zowel van het ministerieel comité als van de interministeriële economische commissie zou worden waargenomen door de *studiedienst van het Ministerie van Economische Zaken, Middenstand en Landbouw*.

Dit laat vermoeden dat men er zich opnieuw van bewust werd dat de activiteit op economisch vlak tot de zeer normale bevoegdheden van de regering en haar administratie behoort zodat er daarnaast geen speciale organen voor nodig mogen zijn.

Hier ligt dus de oorsprong van het nog steeds bestaande MCESC.

Maar de pogingen tot versterking van de coördinatie op economisch vlak houden hiermede niet op.

In een (ongepubliceerde) nota van 17 oktober 1939 (4) over de coördinatie van de economische actie van de regering stelt de heer L. Camu, Koninklijk Commissaris tot het hervormen van het Bestuur (naar mijn mening wel enigszins haastig) de mislukking van de nieuwe coördinatiepoging van augustus 1938 vast, onderzoekt hij de oorzaken van de mislukkingen en formuleert hij concrete voorstellen :

— de oprichting van een comité voor *ministeriële* coördinatie, onder voorzitterschap van de Eerste Minister geplaatst, en bevoegd voor de principes- en programmakwesties. Alle maatregelen die een weerslag zouden hebben op het geheel van de economie zouden voorafgaandelijk aan het comité moeten worden voorgelegd ;

— de oprichting van een orgaan voor *administratieve* coördinatie, ermede belast de informaties te centraliseren, de documentatie te verzamelen nodig voor de uitwerking van een algemeen beleid, en de actie van de departementen te harmoniseren ; hiertoe zou onder het gezag van de Eerste Minister een economische dienst worden opgericht.

Het is moeilijk deze voorstellen van de heer Camu te beoordelen op een samenvatting waarvan de oorsprong me onbekend is. Ik zie geen groot verschil tussen zijn voorstel en de toestand geschapen door het koninklijk besluit van 1938. Het belangrijkste onderscheid lijkt mij te liggen in de beklemtoning van de coördinerende rol van de Eerste Minister, ook op het economische vlak : hem wordt een administratieve dienst toegevoegd

(4) Mij enkel bekend door een niet-ondertekende samenvatting.

om de beslissingen van het Ministerieel comité voor te bereiden, die tevens informaties zou centraliseren en documentatie moest verzamelen met het oog op het uitwerken van het algemeen beleid en de harmonisatie van de actie van de departementen.

Maar in verband met het onderwerp van dit artikel is vooral te noteren dat het principe van een ministerieel overlegorgaan, speciaal voor de economische coördinatie, als zodanig niet in betwisting komt.

Men mag veronderstellen dat de oprichting, begin 1940 (5), van een studiedienst bij de Eerste Minister, met als taak de juridische en de economische documentatie van de Eerste Minister bij te houden en de verschillende kwesties die aan de Eerste Minister en de Ministerraad worden voorgelegd, te bestuderen, op de beschreven voorstellen van de heer Camu berust. De opdracht tot coördinatie van de actie van de verschillende departementen is heel wat minder expliciet in het koninklijk besluit en in het verslag aan de Koning dan in de voorstellen, maar de bedoeling is duidelijk de versterking van de coördinerende invloed van de Eerste Minister, spijts alle sussende verklaringen over het onaangetast-blijven van de bevoegdheid van de departementen.

Overigens werd dit koninklijk besluit reeds enkele maanden later, tijdens de bezetting, opgeschort voor de duur van de oorlog (6).

Na het gewapend conflict, begin 1947, werd een departement speciaal met de economische coördinatie belast, tot augustus 1949. Het experiment mislukte : de coördinatietaak in een zo essentieel domein van de regeringsactiviteit als het economische behoort nu eenmaal tot het meest eigene van de opdracht van de Eerste Minister zelf ; behalve in zeer uitzonderlijke omstandigheden is elke andere minister, aan wie men die taak opdraagt, bij voorbaat zeker te mislukken.

In september 1960 wordt opnieuw een minister belast met de economische coördinatie, maar hier was de bedoeling kennelijk een bepaalde personaliteit op een invloedrijke plaats in de regering te halen, zodat men uit dit overigens korte intermezzo (tot mei 1961) geen besluiten kan trekken.

Van 1961 tot 1965 blijft de Eerste Minister dan zelf « belast met de economische coördinatie ». Al kan ik hier alleen een tautologie zien — de Eerste Minister is uit kracht van zijn functie immers belast met de coördinatie van elke regeringsactiviteit — toch blijkt dit ook in het gebruik een

(5) Koninklijk besluit van 16 februari 1940 houdende organisatie van de Diensten van de Eerste Minister (*Belgisch Staatsblad*, 19-20 februari 1940).

(6) Besluit van de Secretarissen-generaal houdende schorsing of wijziging van allerhande bepalingen van het Statuut van het Rijkspersoneel en van de besluiten, die het Statuut aanvullen of ermede verband houden (*Belgisch Staatsblad* van 15 november 1940).

efficiëntere formule te zijn dan deze van de « Minister, belast met de economische coördinatie ».

Een derde poging om de coördinatie op economisch gebied aan een ander minister dan de Premier op te dragen, — al was de vorm tamelijk origineel, en de verantwoording begrijpelijk : de Eerste Minister wenste de handen zoveel mogelijk vrij te hebben voor delicate politieke problemen — kende al evenmin succes : in augustus 1965 werd een Minister, Vice-Voorzitter van de Ministerraad, belast met de coördinatie van het economisch beleid, evenals er ministers-coördinatoren in enkele andere domeinen werden benoemd. Reeds in april 1966 komt hieraan een einde en vermoedelijk niet alleen wegens de val van de regering : de minister-coördinator, alhoewel een sterke persoonlijkheid die juist vier jaar lang het Ministerie van Economische Zaken had geleid, kon geen vat krijgen op de activiteit van zijn collega's ; daarvoor blijkt de autoriteit van de Eerste Minister onontbeerlijk.

Verdere experimenten bleven tot nu toe uit.

*
**

Maar opmerkenswaard is dat sedert 1938, met enkel een onderbreking wegens de oorlog, van 1940 tot 1947, het Ministerieel Comité voor economische coördinatie is blijven voortbestaan en zelfs zijn bevoegdheid heeft uitgebreid.

Het schijnt dan ook te beantwoorden aan een algemeen aangevoelde behoefte aan een orgaan met minder leden dan de — vooral na de oorlog wel zéér — uitgebreide Ministerraad, om problemen met vaak erg technische inslag te behandelen.

Juist wegens het belang van de instelling acht ik het verantwoord in enkele bladzijden enkele van de voornaamste facetten van het MCE(S)C nader te bekijken.

Hier volgen dan mijn bedenkingen over de bevoegdheid, de samenstelling en de werkwijze ervan, met telkens enkele suggesties ter verbetering, en tenslotte een bondige schets van een mogelijke hervorming.

2. Bevoegdheid.

De bevoegdheid van het MCE(S)C is sedert 1938 niet onveranderd gebleven, noch naar zijn werkterrein, de materie waarover het bevoegd is, noch naar de aard van zijn bevoegdheid. Men zou deze beide facetten afzonderlijk kunnen behandelen, maar om allerlei praktische redenen, vooral om herhaling van tekstcitaten te vermijden, worden ze hierna door elkaar besproken.

1. Bij koninklijk besluit van 26 augustus 1938 (7) werd « de coördinatie van de economische politiek van de regering » toevertrouwd aan een Ministerieel comité voor economische coördinatie (art. 1).

De bevoegdheid wordt aldus omschreven :

« Art. 2. — Het ministerieel comité voor coördinatie onderzoekt, in het kader van de algemene politiek van de Regering :

a) Op basis van de buitengewone begroting, het programma der openbare werken en het programma der door de openbare machten en de openbare instellingen af te sluiten koopcontracten ;

b) De economische terugslag van de financiële en fiscale politiek, van de sociale wetgeving, van de tussenkomsten van de Staat inzake krediet, en van de vervoerpolitiek ;

c) Ieder vraagstuk dat de regeringsleden door bemiddeling van de Eerste Minister en van de Minister van Economische Zaken, Middenstand en Landbouw bij het comité aanhangig maken.

De adviezen van het comité voor coördinatie worden voorgelegd aan de Ministerraad.

Art. 3. — Worden, alvorens er in de Ministerraad wordt over beraadslaagd, voor advies aan het ministerieel comité voor economische coördinatie voorgelegd :

1. De ontwerpen van wijzigingen aan het toltarief ;
2. De ontwerpen van toepassing van het maximumtoltarief en van rechten begrepen tussen dit tarief en het minimumtarief ;
3. De ontwerpen van toepassing van een compenserend recht gelijk aan de uitvoerpremie die door sommige landen zou worden toegekend ;
4. De ontwerpen van economische reglementering van de invoer, de uitvoer en de doorvoer van koopwaren en het bepalen van speciale rechten te dier gelegenheid ;
5. De keuze van de aanbestedingshouder ingeval de aanbesteding niet wordt toegewezen aan de minstbiedende inschrijver ;
6. Het van kracht maken van de door de paritaire commissies inzake vacantie met behoud van loon, aangenomen beslissingen ;
7. Het van kracht maken van de door de paritaire commissies inzake de wekelijkse arbeidsduur getroffen beslissingen. »

Het Comité heeft dus een strict-adviserende rol : alle door het MCEC bereikte akkoorden dienen voor de Ministerraad te worden gebracht vóór ze definitief kunnen worden.

De bevoegdheid van het Comité wordt op twee manieren beschreven :

— in art. 1, in 't algemeen : « De coördinatie van de economische politiek van de Regering... »

(7) Koninklijk besluit van 26 augustus 1938 tot instelling van een ministerieel comité voor economische coördinatie (*Belgisch Staatsblad* van 8 september 1938).

- in art. 2, a en b wordt deze algemene opdracht beperkt tot enkele preciese punten, die aan het comité *moeten* worden voorgelegd :
 - het programma van openbare werken en het programma « der door de openbare machten en de openbare instellingen af te sluiten koopcontracten » (wat zeer ver gaat, vermits *alle* « openbare machten en openbare instellingen » er onder vallen, tenminste voor zover gebaseerd op de buitengewone begroting) ;
 - de maatregelen van financiële en fiscale politiek, van sociale wetgeving, de Staatstussenkomsten in het domein van het krediet, en de verkeerspolitiek, al deze om er de *economische* weerslag van te onderzoeken ;
 - bovendien een aantal nog meer gedetailleerde, actuele punten (in art. 3) : douanetarieven, economische reglementering van de in- en uitvoer en transit van goederen, afwijkingen van de regel dat de laagste inschrijver de aanbesteding bekommt, maatregelen inzake betaald verlof en verkorting van de duur der werkweek.

Tenslotte wordt in art. 2, c dan toch nog bepaald dat eigenlijk alles *mag* worden voorgelegd door elke minister, op voorwaarde te passeren langs de Premier of de Minister van Economische Zaken (wat op dat ogenblik, 1938, ook Middenstand en Landbouw inhield).

2. Bij besluit van de Regent van 1 mei 1947 (8) wordt het Comité hervormd.

Artikelen 2 en 3 van 1938 worden vervangen door volgende artikelen 4 5 en 6 :

« Art. 4. — Het Ministerieel comité voor economische coördinatie heeft als hoofdzakelijke werkzaamheden :

1. het doen aanvatten en voortzetten der studie van economische vraagstukken welke tegelijkertijd verschillende departementen met economische bevoegdheid aanbelangen ;
2. het samenordenen der krachtinspanningen strekkend tot het verminderen van de levensduurte, en het instellen van een grondig onderzoek betreffende alle maatregelen die een rechtstreekse of onrechtstreekse invloed kunnen uitoefenen op de levensduurte en de kostprijs der productie ;
3. het oplossen der principiële vraagstukken welke betrekking hebben op de algemene economische politiek van het land ;

(8) Besluit van de Regent van 1 mei 1947 houdende intrekking en vervanging der artikelen 1 tot 4 van het koninklijk besluit van 26 augustus 1938 tot instelling van een Ministerieel comité voor economische coördinatie (*Belgisch Staatsblad* van 6 juni 1947).

4. het vaststellen van richtlijnen bestemd tot het eenvormig maken der methoden welke door verschillende departementen worden aangewend om gelijkaardige vragen op te lossen ;

5. het verzamelen en systematiseren der meest kenmerkende inlichtingen aangaande de algemene economische toestand ;

6. het opstellen, na regelmatige tijdruimten, van een beknopt verslag betreffende de algemene economische toestand en de oriëntering der daadwerkelijk door de Regering gevoerde economische politiek.

Art. 5. — Het Comité handelt :

1. op initiatief van de Ministerraad die het belast met het formuleren van besluiten aangaande bepaalde onderwerpen ;

2. op eigen initiatief door de onderwerpen aan te vatten die samenordering behoeven ;

3. op verzoek der ministeriële departementen die oordelen op het Comité beroep te moeten doen.

Art. 6. — Het Comité legt aan de Ministerraad, voor eindbeslissing de uitlagen zijner beraadslagingen voor alsmede de bepaalde voorstellen die er uit voortvloeien.

Het Comité volgt, voor zover als nodig, de toepassing der door de Ministeraad ingevolge zijn werkzaamheden en voorstellen getroffen beslissingen. »

De algemene aanduiding van de bevoegdheid (« de coördinatie van de economische politiek van de Regering », art. 1) wordt overgenomen, maar in de art. 4, 5 en 6, die de beide artikelen van 1938, waarin de bevoegdheid precies werd omschreven, vervangen, is de stof niet meer beperkend beschreven, vermits daarin nu slechts de « *hoofdzakelijke werkzaamheden* » worden beschreven ; er zijn er dus andere, en men zou kunnen besluiten dat de gehele « coördinatie van de economische politiek van de Regering » eronder valt.

In art. 5 wordt dit overigens bevestigd : het Comité handelt 1° op initiatief van de Ministerraad, 3° op verzoek van de ministeriële departementen, en ook 2° « op eigen initiatief, door de onderwerpen aan te vatten die samenordering behoeven » ; dit laatste komt overeen met de « algemene » bevoegdheid, beschreven in art. 1 : het Comité kan onderwerpen behandelen die noch door de Ministerraad (1°) noch door een ministerieel departement (3°) worden voorgelegd.

Art. 6 voegt hieraan nog iets toe dat in 1938 niet was voorzien : het Comité moet « voor zover nodig » de toepassing van de beslissingen die de Ministerraad ingevolge « zijn » (d.i. van het MCEC) werkzaamheden en voorstellen treft, volgen.

Overigens blijft de bevoegdheid zuiver advizerend ; alles moet nadien nog door de Ministerraad worden besproken.

3. Het besluit van de Regering van 19 augustus 1949 (9) wijzigt niets aan de bevoegdheid van het Comité ; er wordt enkel (voor wat onderhavig onderzoek betreft) bepaald dat niet meer « het Comité » maar wel « de Eerste Minister » het resultaat van de activiteit van het Comité voorlegt aan de ministerraad.

4. Het koninklijk besluit van 7 oktober 1960 (10) brengt enige wijzigingen, onder meer wegens de benoeming van een Minister voor de economische coördinatie.

Vier artikelen, 4 en 9, 10 en 11 zijn voor ons interessant :

« *Art. 4.* — De opdracht van het Ministerieel Comité voor economische coördinatie bestaat er in de algemene richtlijnen van het economisch beleid van de Regering te formuleren en de oplossing te zoeken voor de economische problemen, die verscheidene departementen aanbelangen.

Art. 9. — De Minister van Economische Coördinatie is ermede belast :
de studie van economische problemen die verscheidene departementen aanbelangen te volgen en eventueel uit te lokken ;

de algemene coördinatie te verzekeren, met inbegrip van hare internationale aspecten, van de Regeringsactie inzake economie en inzonderheid, op het gebied van het beleid voor economische expansie, van regionale economische politiek, van prijspolitiek en tewerkstelling, van politiek van openbare en particuliere investering, van de bevordering van het toegepast wetenschappelijk onderzoek ;
verslag uit te brengen over de kwesties die ter bespreking aan het Ministerieel Comité voor economische coördinatie, waarvan hij de werking verzekert, worden voorgelegd.

Art. 10. — De Minister van Economische Coördinatie kan, voor de uitoefening van zijn opdracht, alle nodige inlichtingen inwinnen bij de ministeriële departementen, alsook bij de instellingen van openbaar nut die ervan afhangen.

Art. 11. — De Minister van Economische Coördinatie volgt de toepassing van de beslissingen genomen door het Ministerieel Comité voor economische coördinatie. »

De bevoegdheid van het Comité wordt dus tot slechts vijf lijnen teruggebracht, terwijl zelfs de « algemene » bevoegdheid, die van 1938 tot 1960 in art. 1 werd aangegeven, wordt weggelaten.

Het wordt dus nu enkel :

— « de algemene richtlijnen van het economisch beleid van de Regering te formuleren » ;

(9) Besluit van de Regent van 19 augustus 1949 houdende wijziging van het besluit van de Regent van 1 mei 1947, betreffende de instelling van een Ministerieel comité voor economische coördinatie (*Belgisch Staatsblad* van 2 september 1949).

(10) Koninklijk besluit van 7 oktober 1960 houdende statuut van het Ministerieel comité voor economische coördinatie en de bevoegdheden van de Minister voor Economische Coördinatie (*Belgisch Staatsblad* van 15 oktober 1960).

— en « de oplossing te zoeken voor de economische problemen, die verscheidene departementen aanbelangen ».

Zoals reeds gezegd, was deze beperking van de opdracht van het Comité precies mogelijk omdat een minister speciaal met de economische coördinatie werd belast : hij kon (in theorie althans) heel wat doen dat tot dan toe door het Comité werd gedaan (art. 9).

Hij mocht zelfs (art. 10) « alle nodige inlichtingen inwinnen bij de ministeriële departementen, alsook bij de instellingen van openbaar nut die ervan afhangen ».

Ook wordt hem opgedragen de toepassing van de « beslissingen » (in de Franse tekst « résolutions ») genomen door het MCEC, te volgen, in de plaats van de Premier (1949-1960) of het Comité (1938-1947).

Maar daarentegen wordt zijn bevoegdheid evenals deze van het MCEC in zekere zin beperkt : in art. 4, in de opdracht van het MCEC, tweede gedeelte, mag het alleen « de oplossing zoeken voor de economische problemen die *verscheidene* departementen aanbelangen », evenals in art. 9, over de taak van de minister, eerste alinea « de studie van economische problemen die *verscheidene* departementen aanbelangen te volgen en eventueel uit te lokken ».

In de andere delen van de opdracht wordt deze beperking niet herhaald.

Hier stuiten we op een zeer eigenaardig probleem.

Indien we die teksten *juridisch* opvatten, dan zijn daardoor uitgesloten de problemen die juridisch door één enkel minister kunnen worden opgelost, zonder tussenkomst van een ander minister. Het tracé van een autostrade bijv., of de plaats van een nieuwe container-terminal van de NMBS, alhoewel dit ontegensprekelijk het economisch leven van een gewest, of zelfs van het gehele land sterk kan beïnvloeden.

Interessant, misschien zelfs in dat verband, is de bepaling van art. 7 waardoor het opstellen van de agenda wordt toevertrouwd aan de Premier, op voordracht van de Minister van Economische Coördinatie, die daardoor grote invloed verwerven, des te meer daar in art. 5 is gezegd dat het Comité vergadert op vraag van de Premier (1°) of de Minister van Economische Coördinatie (3°).

Een andere belangrijke wijziging : nergens wordt nog gezegd dat de akkoorden, waartoe het MCEC komt, nog aan de Ministerraad moeten worden voorgelegd ; integendeel, in art. 11 spreekt men over « de beslissingen (les résolutions) van het MCEC », ook weer zonder referentie aan de Ministerraad. Dit schijnt te wijzen op een eigen beslissingsbevoegdheid van het Comité.

5. Het koninklijk besluit van 2 juni 1961 (11) vervangt het gehele koninklijk besluit van 1960 en brengt weer een gehele reeks wijzigingen die, spijs alle uiterlijke verschilpunten, meer aansluiten bij het stelsel van 1947, dan bij dat van 1960.

Men mag zich inderdaad niet laten misleiden (en de raad is niet oratorisch : men kan vermoeden dat dit in 1966 is gebeurd, zoals uit het vervolg kan blijken) door de bondigheid waarmede in art. 3 de opdracht van het Comité wordt beschreven :

« Art. 3. — De opdracht van het Ministerieel comité voor economische en sociale coördinatie bestaat er in de *algemene* richtlijnen van het economisch, financieel en sociaal beleid van de Regering vast te leggen en *er de uitvoering van te coördineren*, hierin *bijgestaan door de* in artikel 7 van dit besluit *beoogde comités.* »

Deze beperking is slechts schijn : de vijf ministeriële comités, die worden opgericht « in de schoot van de Ministerraad (overigens zoals het MECSC zelf) en onder de afhankelijkheid van het MCECSC », (art. 7), hebben elk een welbepaalde, soms zeer gedetailleerde opdracht :

« Art. 10. — De bevoegdheid van het Comité voor financiën en begroting strekt zich uit tot alle financiële aspecten van het regeringsbeleid.

Dit comité oefent inzonderheid de ambtsbevoegdheden uit van het Begrotingscomité voorzien door het besluit van de Regent van 15 december 1948.

Art. 11. — De bevoegdheid van het Comité voor economische expansie en streekontwikkeling strekt zich uit tot de politiek van economische expansie van de Regering, inzonderheid inzake energie, industriële en landbouwontwikkeling, politiek van tewerkstelling en distributiebeleid.

Het wordt er inzonderheid mede belast te waken op de toepassing van een gecoördineerde politiek van streekontwikkeling, van een conjunctuurpolitiek strekkende tot behoud van het evenwicht van de betalingsbalans en van een zo hoog mogelijk tewerkstellingspeil, en van de politiek van prijzen en lonen.

Art. 12. — De bevoegdheid van het Comité voor publieke investeringen en vervoer strekt zich uit tot de investerings-programma's van de Staat, de parastatale instellingen en de ondergeschikte machten.

Het wordt er inzonderheid mede belast de verwezenlijkingsstadia dezer programma's aan te passen in functie van de ontwikkeling van de conjunctuur en van de financiële mogelijkheden.

Daarenboven heeft het tot opdracht te waken op de toepassing van een gecoördineerd beleid inzake vervoer .

Art. 13. — De bevoegdheid van het Comité voor sociale en gezinspolitiek strekt zich uit tot alle aspecten van het programma van sociale vooruitgang van

(11) Koninklijk besluit van 2 juni 1961 houdende oprichting van het Ministerieel comité voor economische en sociale coördinatie en van de ministeriële comités die ervan afhangen (*Belgisch Staatsblad* van 5 juni 1961).

de Regering, betreffende zowel de sociale wetgeving als de regimes van maatschappelijke zekerheid der loonarbeiders en zelfstandigen.

Zijn opdracht omvat de politiek van gezondheid en van huisvesting.

Het waakt op de toepassing van een politiek van morele en materiële bevordering van het gezin.

Art. 14. — De bevoegdheid van het Comité voor buitenlandse sociaal-economische politiek strekt zich uit tot de internationale aspecten van de economische en sociale politiek van de Regering.

Het wordt er inzonderheid mede belast te waken op de toepassing van een politiek tot ontwikkeling van de buitenlandse handel.

Het stelt de richtlijnen vast voor de Belgische vertegenwoordigingen bij de internationale instellingen en bij de conferenties van economische, financiële of sociale aard. »

Om dit nog duidelijker te maken, wordt er in art. 15 aan toegevoegd :

« *Art. 15.* — Elk dezer comités, in de zaken die tot zijn bevoegdheid behoren :

1. bereidt, *ter attentie van het Ministerieel Comité voor economische en sociale coördinatie*, de algemene richtlijnen voor van de economische, financiële en sociale politiek van de Regering ;

2. onderzoekt en *coördineert* de uitvoeringsmaatregelen dezer politiek. »

Laten we even resumeren :

— het MCEC heeft niet meer alleen bevoegdheden in het economische vlak, maar óók in het vlak van het *financiële* en het *sociale* beleid ;

— het MCEC heeft, naar luid van art. 3, nu duidelijk een eigen beslissingsbevoegdheid : « de algemene richtlijnen van het beleid *vast te leggen* » (in de Franse tekst : *arrêter les directives générales*).

Er is geen sprake meer van voorleggen aan de Ministerraad, waar dit niet door een wet of een besluit uitdrukkelijk wordt vereist. In art. 19 wordt overigens ten overvloede gesproken over « de besluiten », « les décisions », van het MCEC « en zelfs van deze van de comités die er van afhangen », alhoewel dit laatste dan niet slaat op de « algemene richtlijnen van de economische, financiële en sociale politiek van de Regering » die alleen door de comités mogen worden voorbereid « ter attentie van het MCEC » (art. 15).

In art. 1 wordt wel gezegd dat het MCEC wordt opgericht « in de schoot van de Ministerraad » maar dit lijkt dus nergens praktische gevolgen te hebben :

— de Eerste Minister behoudt zijn invloedrijke positie : hij zit het MCEC en alle andere comités, die er van afhangen, voor (art. 2 en 8), roept ze allen samen, bepaalt voor allen de agenda en volgt de toepassing van de beslissingen (art. 4, 16 en 19) ;

— de eigenaardigheid die in 1960 voortkwam uit het beperken van zekere bevoegdheden tot de problemen « die verscheidene departementen aanbelangen » verdwijnt : deze uitdrukking komt nergens meer voor.

— spijs de zeer gedetailleerde opgave van de opdrachten van het MCECSC en van de andere comités, is het niet altijd even duidelijk hoever de bevoegdheid van de comités (inbegrepen het MCECSC) nu wel gaat :

de « algemene directieven van het economisch en het sociaal beleid » vallen er onder, en eveneens de coördinatie van *hun* uitvoering (dus van deze algemene directieven) ; of moet men dit opvatten als een verwijzing naar « het economisch, financieel en sociaal beleid » ? (Wat veel ruimer zou zijn.)

Voor het Comité voor financiën en begroting is de toestand duidelijk : alle financiële aspecten van het regeringsbeleid (art. 10).

Voor het Comité voor economische expansie en streekontwikkeling worden een aantal punten opgesomd, maar men kan er andere bedenken.

Voor het Comité voor publieke investeringen en vervoer lijkt alles gedekt, op 't eerste gezicht.

Maar voor het Comité voor sociale en gezinspolitiek daarentegen wordt verwezen naar het regeringsprogramma inzake sociale wetgeving, de regimes van sociale zekerheid der loonarbeiders en zelfstandigen, de gezondheids- en de huisvestingspolitiek. Deze verwijzing naar het regeringsprogramma is m.i. een minder-gelukkige formulering in een reglementaire tekst.

Tenslotte is de opdracht voor het Comité voor buitenlandse sociaal-economische politiek weer volledig.

Het ziet er wel naar uit dat teveel details in de beschrijving van de opdracht vaak tot onvolledigheid leidt.

6. Het koninklijk besluit van 4 oktober 1961 betreffende de modaliteiten van de beraadslaging van de Ministerraad (12) bepaalt dat de deliberatie in de Ministerraad, die vereist wordt door een koninklijk besluit waarvan de wijziging niet bij de wet moet geschieden, mag worden vervangen door een beslissing van het MCECSC.

7. Het koninklijk besluit van 25 augustus 1965 (13) wijzigt — alhoewel het, het gehele koninklijk besluit van 1961 vervangt — in feite niet

(12) Koninklijk besluit van 4 oktober 1961 betreffende de modaliteiten van de beraadslaging van de Ministerraad (*Belgisch Staatsblad* van 6 oktober 1961).

(13) Koninklijk besluit van 25 augustus 1965 houdende reorganisatie van het Ministerieel comité voor economische en sociale coördinatie en van de Ministerieële comités die ervan afhangen (*Belgisch Staatsblad* van 1 september 1965).

zeer veel aan het stelsel van 1961 ; enkel trekt de Premier zich terug uit de comités die van het MCEESC afhangen : hij zit ze in de regel niet meer voor, enkel nog wanneer hij aanwezig is ; hij is er zelfs geen lid van, maar mag alle vergaderingen bijwonen ; ze worden in de regel opgeroepen door hun voorzitter, die niet de Eerste Minister is, maar deze laatste mag ze wel oproepen ; de agenda wordt door hun voorzitter opgesteld, na raadpleging van de Eerste Minister. Enkel is de sekretaris en de adjunct-secretaris van het MCEESC tegelijk ook secretaris van alle comités, wat dan toch een zekere band uitmaakt ; men herinnere zich dat de kabinetschef van het economisch kabinet van de Eerste Minister traditioneel secretaris is van het MCEESC. Ook de controle op de uitvoering van de beslissingen wordt toegewezen aan de Premier én aan de voorzitters van de andere comités.

De beschrijving van de bevoegdheid van de « kleine » comités wordt enigszins anders geformuleerd, alhoewel er evenveel kans op lacunes schijnt te bestaan als in 1961.

In art. 2, bij het beschrijven van de bevoegdheid van het MCEESC, wordt nu gesproken van « *de technische grondslagen* » van het economische, financiële en sociale regeringsbeleid, in plaats van de « *algemene richtlijnen* » van 1961. Het is niet erg duidelijk welk onderscheid daarmede wordt bedoeld ; het « technische » kan in tegenstelling staan tot het « politieke », dat misschien in de ogen van de opstellers wordt voorbehouden voor het Comité voor politieke coördinatie of de Ministerraad ; maar men ziet niet goed hoe de ministers leden van het MCEESC de problemen zuiver technisch, dus a-politiek zouden behandelen.

Voor het overige wordt het stelsel van 1961 voortgezet.

« *Art. 2.* — De opdracht van het Ministerieel Comité voor economische en sociale coördinatie bestaat er in de technische grondslagen vast te leggen van het economisch, financieel en sociaal beleid van de Regering en er de uitvoering van te coördineren, hierin bijgestaan door in artikel 6 van dit besluit beoogde comités.

Art. 13. — De bevoegdheid van het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt strekt zich uit tot alle aspecten van het budgettair en administratief beleid van de Regering. Onverminderd de opdracht van het Comité voor politieke coördinatie inzake budgettair beleid, oefent dit Comité de ambtsbevoegdheden uit toevertrouwd aan het Comité voor financiën en begroting door het koninklijk besluit van 5 oktober 1961 tot regeling van de administratieve en begrotingscontrole.

Nochtans mogen het Ministerieel Comité voor economische en sociale coördinatie en de in artikel 6 beoogde comités, indien de Minister van Financiën of de Minister-Staatssecretaris, Adjunct bij de Minister van Financiën aanwezig is, de in de eerste al. beoogde ambtsbevoegdheden uitoefenen, ieder comité voor de zaken welke tot zijn attributies behoren.

Art. 14. — De bevoegdheid van het Comité voor economisch beleid en streekontwikkeling strekt zich uit tot de politiek van economische expansie van de Regering, inzonderheid inzake energie, industriële en landbouwontwikkeling, politiek van tewerkstelling en distributiebeleid.

Het wordt er inzonderheid mede belast te waken op de toepassing van een gecoördineerde politiek van streekontwikkeling, van een conjunctuurpolitiek strekkende tot behoud van het evenwicht van de betalingsbalans en van een zo hoog mogelijk tewerkstellingspeil, en van de politiek van prijzen en lonen.

Art. 15. — De bevoegdheid van het Comité voor het beleid inzake infrastructuur en openbare investeringen strekt zich uit tot de politiek van infrastructuur, van vervoer en van ruimtelijke ordening.

Het wordt er inzonderheid mede belast de investeringsprogramma's van de Staat, de parastatale instellingen en de ondergeschikte machten op te maken en er de verwezenlijkingsstadia van aan te passen in functie van de ontwikkeling van de conjunctuur en van de financiële mogelijkheden.

Art. 16. — De bevoegdheid van het Comité voor sociaal beleid strekt zich uit tot alle aspecten van het programma van de Regering inzake vooruitgang op sociaal en menselijk gebied.

Art. 17. — De bevoegdheid van het Comité voor buitenlands sociaal economisch beleid strekt zich uit tot de internationale aspecten van de economische en sociale politiek van de Regering.

Het wordt er inzonderheid mede belast te waken op de toepassing van een politiek tot ontwikkeling van de buitenlandse handel.

Het stelt de richtlijnen vast voor de Belgische vertegenwoordigingen bij de internationale instellingen en bij de conferenties van economische, financiële en sociale aard.

Het oefent daarenboven de ambtsbevoegdheden uit bepaald bij de artikelen 2 tot 8 van het koninklijk besluit van 15 januari 1962 betreffende de organisatie van de samenwerking met de ontwikkelingslanden.

De Commissaris van de Koning voor de Ontwikkelingssamenwerking neemt deel aan de besprekingen van het Comité wanneer op de agenda problemen zijn ingeschreven welke tot zijn bevoegdheid behoren.

Art. 18. — Elk dezer comités, in de zaken die tot zijn bevoegdheid behoren :

1. bereidt, ter attentie van het Ministerieel comité voor economische en sociale coördinatie, de technische grondslagen voor van de economische, financiële en sociale politiek van de Regering ;

2. onderzoekt en coördineert de uitvoeringsmaatregelen dezer politiek. »

8. Het koninklijk besluit van 12 april 1966 (14), dat het gehele koninklijk besluit van 1961 vervangt, wil blijkbaar een einde maken aan de veelvuldige vergaderingen, gevolg van het bestaan van de talrijke comités die in 1961 werden opgericht, aan de veelvuldige herhalingen, voortkomend uit de hiërarchie die toen werd ingesteld onder de inter-ministeriële organen, en aan de te ruime bevoegdheidsafstand van de Eerste Minister die gebrek aan coördinatie ten gevolge had.

Er werd echter in de andere richting overdreven.

(14) Organiek koninklijk besluit van 12 april 1966 van het Ministerieel comité voor economische en sociale coördinatie (*Belgisch Staatsblad* van 21 april 1966).

Samen met de « kleine » comités (15) wordt ook de *beschrijving van hun bevoegdheid* uit het koninklijk besluit geschrapt, maar hierbij wordt klaarblijkelijk over het hoofd gezien dat die bevoegdheid die van het MCESC *aanvulde*.

Er blijft dus nu als enige bevoegdheid van het MCESC over :

« Art. 3. — De opdracht van het Comité bestaat er in de technische *grondslagen* vast te leggen van het economisch, financieel en sociaal beleid van de Regering en er de uitvoering van te coördineren. »

Voor het overige worden allerlei bevoegdheden terug in handen van de Premier gelegd, zoals vóór 1965 : hij is voorzitter, hij roept de vergadering bijeen, stelt de agenda op, en volgt de uitvoering van de « beslissingen » (art. 7) van het Comité. Hieruit blijkt dat het MCESC zijn beslissingsbevoegdheid behoudt.

Deze *overdreven* vereenvoudigings-ijver is naar mijn mening een spijtige vergissing, een stap achteruit in de langzame verwezenlijking van meer coherentie in het regeringsbeleid.

Het MCESC mag nu nog enkel de technische *grondslagen* van het economisch, financieel en sociaal regeringsbeleid vastleggen. Iets anders mag het volgens de teksten niet meer vastleggen ; meer in detail mag het niet meer beslissen ; het mag enkel de *uitvoering* van het beleid *coördineren*, waardoor het opnieuw is aangewezen op initiatieven die door afzonderlijke ministers worden genomen.

Gelukkelijk is er reeds een zekere traditie gevestigd inzake de bevoegdheid van het Comité, die zich niet te zeer aan de preciese teksten stoort. Toch zijn preciese teksten een waarborg tegen eventuele betwistingen.

Voor alle volledigheid : art. 3 van het koninklijk besluit van 1966 voegde aan de bevoegdheid van het MCESC ook deze toe betreffende de organisatie van de samenwerking met de ontwikkelingslanden (art. 2 tot 8 van het koninklijk besluit van 15 januari 1962).

9. Door art. 13 van het koninklijk besluit van 17 februari 1967 (16) tot uitvoering van de wet van 14 juli 1966 (betreffende de economische

(15) Enkel het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt wordt opnieuw opgericht, en opnieuw als bestaande *naast*, niet meer *onder* het MCESC. Ter herinnering : het Comité voor wetenschapsbeleid, opgericht in 1959 (koninklijk besluit van 16 september 1959), is nooit van het M.C.E.S.C. afhankelijk geweest.

(16) Koninklijk besluit van 17 februari 1967 tot uitvoering van de wet van 14 juli 1966 tot tijdelijke instelling van uitzonderlijke hulpverlening ter versnelling van de economische reconversie en ontwikkeling van de steenkoolmijngebieden en van bepaalde andere gewesten die met ernstige en dringende problemen te kampen hebben en houdende wijziging van het koninklijk besluit van 18 augustus 1959 tot uitvoering van de wet van 18 juli 1959 tot invoering van bijzondere maatregelen ter bestrijding van de economische en sociale moeilijkheden in sommige gewesten (*Belgisch Staatsblad* van 21 februari 1967).

expansie en het streekbeleid) wordt aan het MCEC de macht verleend om zelf te bepalen in welke gevallen de beslissing betreffende de toekenning van zekere voordelen hem moet worden voorgelegd.

10. Het koninklijk besluit van 13 november 1967 (17) neemt de in de laatste alinea van punt 8. vermelde bevoegdheid betreffende de samenwerking met de ontwikkelingslanden weer af om ze toe te kennen aan een nieuw-opgericht Ministerieel comité voor het buitenlands beleid, dat (art. 3) als opdracht krijgt :

« Art. 3. — De opdracht van het Comité bestaat er in de technische grondslagen van het regeringsbeleid vast te leggen voor alle zaken waarin het internationaal aspect overwegend is.

Het oefent de ambtsbevoegdheden uit bepaald bij de artikelen 2 tot 5 van het koninklijk besluit van 15 januari 1962 betreffende de organisatie van de samenwerking met de ontwikkelingslanden. »

Opnieuw wordt hierdoor de bevoegdheid van het MCEC verminderd.

Niet deze van de Eerste Minister : hij is voorzitter van het nieuwe comité, roept de vergadering bijeen, stelt de agenda op en volgt de uitvoering van de « beslissingen ».

Uit deze laatste terminologie mag men besluiten dat ook dat comité beslissingsmacht heeft.

De Eerste Minister richt ook het secretariaat in (art. 5).

Maar men heeft hiermede het internationale gedeelte van een aantal economische, financiële en sociale problemen afgescheiden van het binnenlandse gedeelte ervan, wat niet rationeel kan worden genoemd : men kan de internationale aspecten van onze economische, financiële en sociale politiek niet ongestraft isoleren van de binnenlandse politiek op dezelfde terreinen.

*
**

Uit dit historisch overzicht blijkt dus wel een uitgesproken ontwikkeling, voor wat de aard van de bevoegdheid van het MCEC, later MCEC betreft : aanvankelijk was zijn activiteit louter consultatief, later, vanaf 1960 en na een periode waarin de « adviezen » vaak reeds in feite als definitieve beslissingen werden aangevoeld, werd deze feitelijke toestand in de teksten bekrachtigd en kreeg het MCEC expliciet een eigen beslissingsmacht.

Toch zou het voor een jurist interessant zijn te onderzoeken hoe dat in de toepassing tot uiting zou kunnen komen wanneer het gaat over « beslis-

(17) Organiek koninklijk besluit van 13 november 1967 van het Ministerieel comité voor buitenlands beleid (*Belgisch Staatsblad* van 24 november 1967).

singen » van het MCECSC die een juridische vorm moeten krijgen ; in dat geval wordt, net als voor beslissingen waar het MCECSC niet in tussengekomen is, de handtekening gevraagd, van één minister, of van meer indien de inhoud over de bevoegdheid van meer dan één minister verspreid ligt ; maar er is geen speciale regeling voor « beslissingen » van het MCECSC.

*
**

Er steekt veel minder lijn in de *afbakening van de bevoegdheidsfeer*, tenminste voor zover deze in de teksten staat beschreven. Wel is er in 1961 de uitbreiding tot het sociale en tot het financieel-budgettaire domein, waarvan de eerste definitief schijnt te zijn ; en laten we terloops opmerken dat ook hier de tekst slechts de feitelijke toestand is komen bevestigen. Maar voor het overige is de bevoegdheidsbeschrijving in de opeenvolgende koninklijke besluiten sterk afhankelijk van de momentele bezorgdheid van elke nieuwe regering.

Nu is het een feit dat een wijziging in deze beschrijving nog niet noodzakelijk een wijziging in de werkwijze medebrengt, en ook dat de algemene bedoeling van het Comité wel de coördinatie van het economische en sociale regeringsbeleid blijft, zowel bij de conceptie als bij de uitvoering. Toch blijkt dat de huidige bevoegdheidsbeschrijving wel erg summier is, en dit tengevolge van het schrappen, in 1966, van de « kleine » ministeriële comités die toen aan het MCECSC waren ondergeschikt, maar die elk een veel meer in detail omschreven opdracht hadden, opdrachten die dus onrechtstreeks, maar effectief, de algemene opdracht van het MCECSC aanvulden. Bij het schrappen van de kleine comités werd evenwel nagelaten deze detaillering van hun bevoegdheden over te dragen aan het MCECSC.

Nu brengt dit zoals gezegd niet noodzakelijk een verschil in handelwijze mede. Ook is dit hier het geval, behalve in de sector van de infrastructuur en de openbare investeringen : tot in 1966 moesten de investeringsprogramma's van de Staat, van de parastatalen en van de ondergeschikte machten in het bevoegde comité worden opgemaakt, en de verwezenlijkingsstadia ervan aangepast in functie van de conjonctuur en de financiële mogelijkheden. Ook de politiek van vervoer en van ruimtelijke ordening behoorde tot de bevoegdheden van dit comité.

Hiervan ziet het MCECSC nu niet veel meer, al gaat het hierbij toch om voor het economisch en sociaal beleid belangrijke elementen.

Weliswaar werd in 1966 in het organiek koninklijk besluit van het (opnieuw opgerichte) Ministerieel Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt gezegd dat zijn bevoegdheid zich ook uitstreckte tot « de uitvoering en het tijdschema van de programma's der openbare investeringen *vastgelegd door het MCECSC* ». Uit deze aanduiding zou men kun-

nen afleiden dat het wel de bedoeling was dat het MCECSC de programma's der openbare investeringen verder zou vastleggen. Maar blijkbaar is deze aanduiding in een koninklijk besluit over een ander comité dan het MCECSC dan toch te vaag : in feite stoort er zich niemand aan. En de besprekingen van de investeringsprogramma's en hun timing in het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt zelf zijn uiteraard bijna uitsluitend gericht op de financiële en budgettaire facetten ; het economische facet komt er weinig of niet aan bod, het sociale nog minder.

In feite zou eens zorgvuldig opnieuw moeten worden bepaald wat wel en wat niet voor het MCECSC dient te komen. Al te vaak vertrekt men van een *juridische* opvatting over de bevoegdheid van de ministers ; de ministers zijn vaak geneigd te oordelen dat iets niet aan het overleg moet worden voorgelegd omdat iets juridisch door één minister alleen kan tot stand worden gebracht. Maar ook kwesties, die juridisch volkomen regelmatig binnen één departement kunnen worden afgehandeld, hebben daarom niet minder een breder economisch of sociaal facet, zodat de beslissing in overleg onder verscheidene ministers moet worden getroffen wil men tot een echt samenhangend beleid komen : het tracé van een autostrade, sociale maatregelen die de kostprijs van onze productie zullen beïnvloeden, het electrificeren of het afschaffen van spoorlijnen en andere gelijkaardige maatregelen zijn slechts enkele voorbeelden hiervan.

Men zou misschien als algemene regel kunnen stellen dat aan het MCECSC dienen te worden voorgelegd « alle maatregelen die een belangrijke weerslag kunnen hebben op het economische, het sociale of het financiële vlak » en deze algemene regel dan aanvullen met een expliciet als niet-limitatiefverkleerde opsomming van een aantal voorbeelden waaronder juist de punten (o.a. uit de infrastructuur en de ruimtelijke ordening) waarmede men nu enige moeilijkheden heeft.

Ook dan blijft er nog een appreciatieruimte over voor de ministers, namelijk in verband met de graad van belangrijkheid van de voorgenomen maatregelen ; maar een dergelijke omschrijving zou toch wel aanzetten tot het voorleggen van belangrijke maatregelen, ook als deze juridisch slechts tot de bevoegdheid van één minister behoren.

*
**

Een ander nuttig voorschrift zou zijn dat het MCECSC bevoegd zou zijn om de houding van de Regering te bepalen tegenover wetsvoorstellen en belangrijke *amendementen*, zowel van de regering als van parlementaire zijde komende.

Dergelijke stellingnamen mogen niet aan het ministerieel overleg worden onttrokken, indien de tijd het enigszins toelaat. De Eerste Minister samen

met de bevoegde minister kunnen nog steeds de beslissing treffen indien de tijd ontbreekt om het Comité te raadplegen.

Een gelijkaardige regeling is ten voordele van het Comité voor financiën en begroting voorzien in art. 3 en 4 van het koninklijk besluit van 5 oktober 1961 over de administratieve en de begrotingscontrole, voor de door parlementairen ingediende amendementen op de begrotingen, en op de wetsvoorstellen en amendementen die van parlementairen uitgaan en waarvan de aanneming een weerslag zou kunnen hebben hetzij op de ontvangsten, hetzij op de uitgaven.

*
**

Nog in verband met de bevoegdheid van het MCECSC dient de vraag gesteld naar de bestaansredenen van drie ministeriële comités die naast het MCECSC werden opgericht : het Ministerieel Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt, het Ministerieel Comité voor buitenlands beleid, het Ministerieel Comité voor het wetenschapsbeleid.

Een omstandige ontleding van hun huidige bevoegdheid valt buiten het bestek van deze studie ; hun benaming geeft voldoende aan welke de aard is van de zaken die zij onderzoeken, om mijn redenering te kunnen volgen.

Deze verdeling van iets wat onverdeelbaar is : het beleid, is naar mijn vast overtuiging zeer nadelig voor de coherentie van de regeringsactiviteit. Een comité onderzoekt bepaalde ontwerpen, die als « sociaal » of « economisch » of « financieel » of « internationaal » of « administratief » worden betiteld omdat dat op het ogenblik het belangrijkste facet wordt geacht, waarbij gewoon over het hoofd wordt gezien dat *alle* ontwerpen *al* die facetten vertonen, en alleen de klemtoon zich regelmatig verplaatst.

Uit deze afwisseling van de belangrijkheid der facetten komt het bijvoorbeeld voort dat sommige ontwerpen beurtelings in twee comités opduiken, misschien eerst in het MCECSC, daarna in het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt, en misschien in dit laatste een beslissing krijgen die de beslissing van het MCECSC totaal in de war stuurt, de uitvoering plots vertraagt zonder acht te slaan op de gevolgen, of de uitvoering gewoon onmogelijk maakt (18).

Zulke en andere niet-efficiënte toestanden zouden kunnen worden vermeden indien men er rekening wilde mede houden dat *alle* facetten in *alle* onderwerpen aanwezig zijn, zowel het sociale als het economische als het

(18) Om het nog konkreter te zeggen : het is bijvoorbeeld meermaals voorgevallen dat het MCECSC een investeringsprogramma, inbegrepen timing en financiering, voor een ontwikkelingsgebied goedkeurde, en dat alles enkele dagen later door het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt werd overhoopgehaald en vertraagd.

financieel-budgettair als het administratief-organisatorische als het juridische, misschien het ene al eens wat meer op de voorgrond dan de andere, maar steeds tesamen. Dan zou men inzien dat de thans-gebruikte indeling in comités zeer artificieel is, en dat naar een meer globale, en daarom meer met de werkelijkheid overeenstemmende werkmethode moet worden gezocht, bijvoorbeeld door het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt te versmelten met het MCECSC.

Misschien meent iemand dat er praktische bezwaren bestaan om de kwesties, die nu aan het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt worden voorgelegd, toe te bedelen aan het MCECSC. Ik meen dat dit niet het geval is.

Onder de regering Eyskens-Cools I, dus sedert juni 1968 en tot november 1971, vergaderde het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt ongeveer 75 maal, waarvan ongeveer 45 maal uitsluitend om de begrotingsvoorstellen te onderzoeken (19). Van de ongeveer 550 punten die op de agenda voorkwamen, liepen er een 180-tal over toepassing van de afwijkingmogelijkheden inzake openbare aannemingen — een onderwerp dat in de geest van de wetgever juist met het oog op de economische en sociale weerslag zou moeten worden onderzocht, en dus werkelijk bij vergissing steeds aan het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt wordt voorgelegd, waar enkel zijn budgettair facet aan bod komt; een ander 75-tal agendapunten van allerlei aard vertonen eveneens overwegend economische en sociale facetten; slechts een 50-tal punten lopen over echte begrotingsproblemen, en een 125-tal over aanvragen tot aanwerving.

Indien men het onderzoek van de begrotingen zou doen zoals nu, gegroepeerd in mei, juni en juli, dan zouden de overblijvende punten aan het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt a rato van gemiddeld drie per week op het MCECSC kunnen worden onderzocht, waar de helft reeds nu helemaal thuishoren, en de overige ook in een ruimer perspectief zouden worden onderzocht.

Bovendien: uit het feit dat het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt hoogstens elke maand, soms pas om de twee maand vergadert, vloeit voort dat de dossiers soms een maand of langer op een beslissing liggen te wachten; een verdaging van de beslissing wegens gebrek aan een of andere inlichting betekent dadelijk een bijkomend verlies van een maand. In het MCECSC zouden dezelfde dossiers veel sneller worden afge-

(19) Indien men de reeks vergaderingen ter voorbereiding van de begrotingsvoorstellen buiten beschouwing laat, vergaderde het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt in 1970 en 1971 telkens acht maal, vaak met tussenruimten van zes tot acht weken.

handeld. Onder de Regering Eyskens-Cools I vergaderde het MCECSC ongeveer 150 maal, praktisch elke week behalve gedurende het verlof, en behandelde meer dan 1.250 punten.

Wat overigens de samenstelling van beide comités betreft, zien we dat slechts volgende leden van het Comité voor begroting niet in het MCECSC zetelen : de Minister van Landsverdediging, deze van PTT, deze van het Openbaar Ambt en deze van Binnenlandse Zaken.

Naar mijn mening kan er geen bezwaar tegen bestaan dat een of meer van deze laatste vier worden uitgenodigd op de vergaderingen van het MCECSC waar een punt, dat hen aanbelangt, wordt besproken ; voor de Minister van het Openbaar Ambt kan dit vaker gebeuren ; voor de overige ministers zal het zelfs eerder zeldzaam zijn.

*
**

Dezelfde redenen tot fusie met het MCECSC bestaan voor het Comité voor buitenlands beleid. Het vergaderde bijvoorbeeld slechts 35-maal sedert de oprichting van de Regering Eyskens-Cools in juni 1968 (tot november 1971), met een 150-tal punten op de agenda.

Het is bevoegd om « de technische grondslagen van het regeringsbeleid vast te leggen voor alle zaken waarin het internationaal aspect overwegend is ». Bovendien ook voor de organisatie van de samenwerking met de ontwikkelingslanden.

Volgende ministers maken er deel van uit die geen lid zijn van het MCECSC : de Ministers van Wetenschapsbeleid, van Landsverdediging, van Buitenlandse Zaken, en deze van Ontwikkelingssamenwerking. Dus weer geen groot bezwaar voor een fusie met het MCECSC.

De kabinetschef van het politiek kabinet van de Premier is ambtshalve secretaris.

In dit detail schuilt een van de grote gebreken van dit Comité : zijn tweeslachtigheid. Kost wat kost heeft men voor het Ministerie van Buitenlandse Zaken en zijn « afhankelijkheden » (Buitenlandse/Handel en Ontwikkelingssamenwerking) een eigen ministerieel comité gewild ; omdat dit de buitenlandse « politiek » omvatte, werd de kabinetschef van het *politiek* kabinet als secretaris aangesteld ; maar op deze wijze wordt de buitenlandse *handel* losgescheurd uit het logische verband waarin hij zou moeten worden behandeld, namelijk de economische politiek « tout court » ; niet alleen wordt de buitenlandse handel niet meer behandeld in het Comité voor economische en sociale coördinatie (MCECSC) maar hij valt zelfs buiten de bevoegdheid van de kabinetschef van het economisch kabinet van de Premier ! En hetzelfde geldt voor meer en meer problemen, vermits meer en meer onderwerpen in de internationale onderhandelingen

worden betrokken. (Hier ligt overigens nog een andere moeilijkheid : de ministers vergeten nogal licht hun collega's om hun mening te vragen vóór ze naar internationale besprekingen vertrekken...)

Ook worden de dossiers niet bewaard in de Dienst Studie en economische coördinatie, waar de dossiers van het MCEC en het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt worden gevormd en bewaard.

Wat tenslotte het Comité voor het wetenschapsbeleid betreft lijkt de toestand op 't eerste zicht wat minder duidelijk.

Wel vergadert het zelden : achtmaal in drie en half jaar, en dan nog bijna telkens alleen om de begroting te bespreken, wat net zo goed in het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt had kunnen gebeuren mits enkele personen méér uit te nodigen, die geen lid zijn van dit laatste comité maar wel best worden betrokken bij de bespreking van het wetenschapsbeleid : de Ministers van het Wetenschapsbeleid, van Nationale Opvoeding, van Cultuur.

Anderzijds springt het verband met het economische en het sociale toch dagelijks in 't oog, zodat gemakkelijk het MCEC mits een occasionele uitbreiding de problemen van het wetenschapsbeleid met veel nut had kunnen bespreken.

Indien men, zoals reeds voorgesteld voor het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt, de begrotingen in vergaderingen « ad hoc » zou bespreken — zoals nu overigens, in de maanden mei, juni en juli, dan zou men naar mijn mening gemakkelijk de drie genoemde comités kunnen versmelten, waardoor het beleid sterk aan eenheid in conceptie en in uitvoering zou winnen.

Dat het aantal aanwezigen op de vergaderingen van dit Ministerieel Kerncomité met uitgebreidere bevoegdheden dan het huidige MCEC van 14 tot 17 of 18 zou stijgen, weegt mijns inziens tegen dit voordeel volstrekt niet op.

3. Samenstelling.

Bij het bekijken van de samenstelling van het MCE(S)C sedert zijn oprichting tot nu toe dient men er rekening mede te houden dat bij deze samenstelling wordt gestreefd naar een dubbel evenwicht, namelijk onder de coalitiepartijen en, vooral na de oorlog, ook onder taaloogpunt.

Dit verklaart de eventuele aanwezigheid van ministers van departementen die misschien niet veel met het economisch leven te maken hebben, of de afwezigheid van een of ander minister die er normaal had moeten bij zijn.

Ook de structuur van de regering, en vooral dan deze van 1965, toen werd geëxperimenteerd met ministers-coördinatoren, adjunct-ministers,

staatssecretarissen en onderstaatssecretarissen, maakt de vergelijking **inzake** samenstelling van de opeenvolgende ministeriële comités enigszins **moeilijk**.

Toch is het duidelijk dat er in deze comités een vaste kern te vinden is :

— de Eerste Minister, de Vice-Eerste Minister (wanneer die functie bestaat), de Minister van Economische Zaken, deze van Economische Coördinatie wanneer hij is voorzien, deze van Financiën, deze van Middenstand, deze van Landbouw, deze van Buitenlandse Handel, deze van Openbare Werken en deze van Verkeerswezen zijn zo goed als telkens lid van het Comité ; sedert de bevoegdheid van het Comité tot het sociale domein werd uitgebreid, is de deelneming van de Ministers van Tewerkstelling en Arbeid en deze van Sociale Voorzorg vanzelfsprekend ; en gezien de speciale activiteit van het MCEESC bij de beoordeling van de belangrijke dossiers inzake economisch streekbeleid zullen voortaan ook de Ministers of Staatssecretarissen, die met dit tamelijk spectaculaire onderdeel van de regeringsactiviteit zijn belast, wel onmisbare leden zijn.

Onder de ministers die wel eens vaker worden weggelaten noteer ik de Minister van Volksgezondheid en deze van Huisvesting en van het Gezin, waarvan de taken nochtans werkelijk thuishoren in de opdracht van het MCEESC, en dit dan wel speciaal voor de minister die de gezinsbelangen in zijn bevoegdheid heeft, een opdracht die meer dan veel andere op horizontale wijze de verticale taakverdeling onder de ministers doorbreekt.

Ook de activiteit van de Minister van Landsverdediging vertoont zo belangrijke economische en sociale facetten dat zijn aanwezigheid in het MCEESC naar mijn oordeel vaak gewenst is.

Indien de bezorgheid om een strikt evenwicht inzake taal en inzake partij-aanhangigheid de oorzaak van de afwezigheid van een dezer ministers zou zijn — en dat lijkt wel zo te zijn — dan meen ik dat de gepastheid van die bezorgdheid wel even onder de loep zou dienen te worden genomen.

In het MCEESC worden de beslissingen niet door stemming getroffen ; men bespreekt de problemen tot er een zekere consensus tot stand komt. Het heeft dus weinig praktisch belang of nu werkelijk het evenwicht onder de leden absoluut is ; een kleine afwijking kan geen praktische gevolgen hebben.

Daarom zou het voorkeur verdienen de samenstelling van het MCEESC definitief te regelen, met al de genoemde ministers er in als lid ; enkel grondige wijzigingen in de verdeling van de bevoegdheden in de schoot van de regering of in de bevoegdheid van het Ministerieel Comité zouden leiden tot wijziging van de ledenlijst.

De regel, die van in 1938 geldt, dat ministers, niet-leden worden uitgenodigd wanneer problemen worden besproken die hen speciaal aanbe-

langen, dient zelfs dan nog in stand te worden gehouden ; hij zal dan niet meer moeten dienen om van tijd tot tijd ministers uit te nodigen die eigenlijk steeds aanwezig zouden moeten zijn, maar enkel om occasioneel-belanghebbenden aan de bespreking te laten deelnemen.

*
**

Bij de samenstelling van het Comité meen ik ook het voorzitterschap en het secretariaat te moeten behandelen.

De Eerste Minister is steeds *voorzitter*. In 1938 werd de Minister van Economische Zaken als ondervoorzitter aangeduid, nadien wordt soms een waarnemend voorzitter aangeduid om te fungeren bij afwezigheid van de Eerste Minister : in 1947 de Minister van Economische Coördinatie, in 1949 de Minister-Ondervoorzitter van de Ministerraad, in 1950 de Minister van Economische Zaken en in 1960 de Minister van Economische Coördinatie. Sinds 1961 is de formule in onbruik geraakt alhoewel ze wel haar nut heeft.

Ook inzake aanduiding van de *secretaris* is eerst gedurende enkele tijd geëxperimenteerd tot men uiteindelijk een handige formule heeft gevonden : in 1938 werd de Studiedienst van het Ministerie van Economische Zaken belast met het secretariaat ; in 1947 wordt deze regeling opgeheven : de Minister van Economische Coördinatie en 's Lands Wederuitrusting zal de secretaris aanduiden ; in 1949 wordt bepaald dat de Eerste Minister de secretaris zal aanduiden ; in feite belastte hij een voornaam lid van zijn kabinet met deze taak en aldus blijft het tot in 1954 wanneer er een tweede kabinet wordt opgericht bij de Eerste Minister, het Economisch Kabinet, waarvan de kabinetschef met het secretariaat van het MCEC wordt belast ; deze regeling houdt stand tot op dit ogenblik met een kleine variante van enkele maanden (1960-1961) waarin de secretaris wordt aangeduid door de Minister van Economische Coördinatie die zijn kabinetschef benoemt, en met een lichte wijziging in de reglementaire teksten vanaf 1966 wanneer wordt gezegd dat de Eerste Minister niet meer « de secretaris aanduidt », maar wel « het secretariaat organiseert », zonder dat dit in feite iets verandert : de kabinetschef van het Economisch Kabinet is steeds secretaris van het MCEC. En deze regeling kan, naar mijn ondervinding, weinig worden verbeterd.

4. Werkwijze.

De werking van het MCEC wordt bij elke regeringwijziging geregeld enerzijds door het koninklijk besluit dat het Comité inricht, anderzijds door een brief van de Eerste Minister. Voor de regering Eyskens-Cools I

was dat de brief van 3 juli 1968 aan de leden van het Ministerieel Comité voor economische en sociale coördinatie en van het Ministerieel Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt.

De activiteit komt in grote lijnen overeen met deze van de Ministerraad : een wekelijkse vergadering, sedert vele jaren op woensdag in de late namiddag, en die van twee tot drie uur duurt — behoudens bij uitzonderlijke omstandigheden. Meestal staan er van vijftien tot twintig punten op de agenda.

De voorstellen worden onder vorm van nota, eventueel met de voorontwerpen van wet of besluit, door de voordragende ministers in 50 exemplaren en in beide landstalen voorgelegd aan de Premier, in praktijk aan de secretaris van het MCECSC, traditioneel (zoals gezegd) de kabinetschef van het economisch kabinet van de Eerste Minister. De Premier stelt in theorie, deze secretaris meestal in praktijk, de agenda vast. De Dienst Studie en economische coördinatie, die de secretaris van het MCECSC bijstaat in zijn taak (en ook de continuïteit verzekert ondermeer door het bewaren en bijgewerkt houden van alle voorgelegde dossiers), zendt de voorgelegde documenten aan alle leden van het MCECSC, en ook aan eventuele ministers die geen lid zijn maar wel op de vergadering worden uitgenodigd om het technisch of politiek verband tussen het onderwerp en hun bevoegdheid of belangstelling.

Er is voorgeschreven dat de nota's voor het MCECSC tenminste vijf dagen voor de vergadering bij de secretaris van het MCECSC moeten ingediend zijn, zoniet worden ze naar een latere vergadering verwezen. Onder de regering Eyskens-Cools werd hieraan tamelijk streng de hand gehouden, behalve in speciale omstandigheden ; dat vraagt echter vanwege de secretaris een dosis moed en diplomatie ; regelmatig trachten ministers of hun kabinetschefs op het laatste ogenblik vóór de vergadering nog voorstellen te doen aanvaarden, waardoor de kans op een ernstig onderzoek vanzelfsprekend erg klein wordt.

Naast het onderzoek op het kabinet van de Premier, wordt ook door de Dienst Studie en economische coördinatie (Diensten van de Eerste Minister) ten gerieve van de Eerste Minister over alle voorgelegde onderwerpen een advies opgesteld, vooral met het oog op de coördinatie tussen het voorgestelde en dat wat reeds bestaat of elders in voorbereiding is. Bovendien zorgt deze dienst voor een overzicht van de antecedenten, voornamelijk door het dossier over het onderwerp bij te werken en ter beschikking te stellen.

Na de vergadering worden de « beslissingen » schriftelijk bevestigd aan de bij de uitvoering betrokken minister, en wordt tevens een bondig verslag opgesteld en aan alle ministers toegezonden, dit laatste dus in tegenstelling met wat voor de Ministerraad gebeurt, waarvan het verslag

zeer geheim blijft. De notificaties vertrekken nog de dag van de vergadering of hoogstens de volgende dag, het verslag volgt normaal een tiental dagen later.

*
**

In verband met de werkwijze van het MCECSC wens ik een drietal punten uitvoeriger te bespreken omdat ze naar mijn mening de kwaliteit van het werk van dit belangrijk overheidsorgaan beïnvloeden.

Vooreerst het tijdstip waarop de nota's en voorstellen van de ministers op het secretariaat moeten toekomen : « ten laatste vijf werkdagen vóór de vergadering van het Comité waarvoor zij zijn bestemd ».

Van deze bepaling en van de wijze waarop ze wordt nageleefd hangt het af hoeveel tijd aan de ministers wordt gelaten om de dossiers in te studeren (of te laten instuderen door hun kabinet en hun administratie).

In feite wordt er van uitgegaan dat de voorstellen 's vrijdags vóór de vergadering op het secretariaat moeten zijn voorgelegd. Dit laat toe ervoor te zorgen dat de leden van het MCECSC op vrijdagavond in het bezit zijn van de voorstellen die zullen worden besproken. Men rest dan theoretisch het week-end en praktisch de maandag, de dinsdag en de woensdagvoormiddag voor de bestudering door het kabinet en de administratie en om uiteindelijk zelf kennis te nemen van de voorstellen en de opmerkingen van hun medewerkers. Indien men er mede rekening houdt dat een volledig dossier voor het MCECSC, met alle voorgelegde nota's, vele tientallen bladzijden kan beslaan, dan mag men de vraag stellen hoe de ministers het klaarspelen om met kennis van deze dossiers op de vergadering te verschijnen... Sommige ministers maken er dan ook geen geheim van dat ze enkel voortgaan op hun courante kennis van het onderwerp, of op het advies van hun medewerkers. Maar hebben *die* dan wel de tijd gehad om de voorstellen grondig genoeg in te studeren ?

Regelmatig komen er dan bovendien nog nota's na de vastgestelde tijd binnen, die dan vanzelfsprekend nog later in handen van de leden van het Comité komen. Alles hangt af van de moed waarmee de secretaris van het Comité, de kabinetschef van de Premier, de voorschriften toepast, of niet toepast.

Vooraf het onderzoek door de administraties, die tot een ander departement behoren dan datgene waarvan het voorstel uitgaat, loopt door de korte tijd, die wordt gelaten, gevaar niet of slechts oppervlakkig plaats te vinden.

Alleszins is de tijd voor de voorbereiding te kort voor een ernstig onderzoek over alle facetten, voor het opzoeken en onderzoeken van mogelijke varianten enz...

Men zou de periode voor het onderzoek moeten verdubbelen. Niemand kan ernstig beweren dat een week vertraging in het onderzoek van de voorstellen nadelige gevolgen kan hebben, behoudens in zeer uitzonderlijke gevallen waarvoor dan ook een afwijking altijd mogelijk is.

*
**

Een tweede overweging betreft een ander punt waardoor het vooronderzoek sterk wordt bemoeilijkt, namelijk de inlichtingen die in de voorstellen of samen er mede aan het Comité moeten worden voorgelegd.

Hier wordt alles overgelaten aan het oordeel van de voorstellende minister. Terwijl voor de voorstellen die aan de Ministerraad worden voorgelegd tenminste een aantal tamelijk preciese richtlijnen worden voorgeschreven over welke inlichtingen in de voorstellen moeten voorkomen, vraagt men voor het MCECSC enkel naar een « uiteenzetting van het probleem » en naar de budgettaire en financiële weerslag.

Voor de Ministerraad vraagt men tenminste nog naar de gevolgde procedure, en dient a fortiori herinnerd aan elk standpunt dat de raad vroeger betreffende dezelfde kwestie zou hebben ingenomen. Volledigheidshalve vraagt men uiteindelijk nog naar « alle andere nuttig geachte aanvullende en verklarende bescheiden ».

Met deze preciseringen wordt reeds een zekere vooruitgang geboekt.

Toch blijven meermaals de verstrekte gegevens te onvolledig om de ministers toe te laten met volledige kennis van zaken een beslissing te treffen.

Het volstaat niet bijvoorbeeld de gevolgde procedure (men bedoelt de consultaties van allerlei raden of organen) duidelijk te vermelden. De ministers zouden over de *tekst* van de adviezen moeten kunnen beschikken. Er kunnen vele voorbeelden worden aangehaald waar slechts gedeeltelijk melding werd gemaakt van het advies van de Nationale Arbeidsraad of de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven, of waar er helemaal niet over werd gesproken, en hetzelfde geldt voor andere belangrijke adviezen. Soms wordt overigens het advies pas na de definitieve beslissing in de Ministerraad of het MCECSC gevraagd, waardoor deze laatste er zelfs nooit kennis van krijgt — iets wat niet zou mogen worden toegelaten, vermits daardoor enerzijds de Ministerraad of het MCECSC zijn beslissing zonder volle kennis van zaken moet nemen, en anderzijds de adviserende instantie praktisch voor een voldongen feit wordt gesteld (20).

(20) Erger is natuurlijk nog dat bepaalde voorgeschreven adviezen niet worden gevraagd; ongeveer de helft van de ontwerpen die aan de Raad van State dienen te worden voorgelegd, worden daaraan onttrokken, weliswaar volgens een juridisch-zuivere procedure, maar vaak in felte niet verantwoord.

In dezelfde gedachtengang is het te betreuren dat enkel de Minister van Financiën (en van Begroting) en de Premier in hun dossier een exemplaar van het rapport van de Inspectie van Financiën vinden : waarom niet *alle* ministers ?

Verder wordt veel te zelden aan het MCECSC de gelegenheid geboden te *kiezen* tussen de ernstige varianten ter oplossing van het gestelde probleem. Meestal wordt één pasklare formule voorgesteld, berekend en verantwoord, met weglating of slechts vage vermelding van andere mogelijkheden.

Ook wordt te weinig aandacht besteed aan eventuele repercussies van het voorstel op domeinen die niet tot de bevoegdheid van dezelfde minister behoren. Sommige maatregelen roepen als vanzelf revendicaties in andere sectoren op : verhoogt men de wedde van de postboden, dan volgt na korte tijd de eis tot aanpassing van de wedde van de douaniers ; een verhoging van het rustpensioen dwingt tot verhoging van de werkloosheidsvergoeding, en dit zijn slechts twee zeer duidelijke « verbondenheden » : er zijn er andere die veel minder voor de hand liggen, maar die even automatisch werken. Toch maken de nota's aan het MCECSC er zelden (nooit...) melding van ; hun vermelding, de vermelding van hun financiële weerslag, zouden de kans op een gunstige beslissing van de raad kunnen verminderen ! Een ernstig onderzoek dient echter ook met dergelijke realiteiten rekening te houden.

Om het overleg in het MCECSC — en overigens in alle ministeriële comités — tot echt groepswork te maken en tot een coherent beleid te komen dienen twee voorwaarden in ieder geval vervuld te worden, onafgezien van enkele andere punten waarover hier niet kan worden gehandeld : de leden van de vergadering zullen *volledig* moeten worden ingelicht over alle facetten van het probleem, en men zal hen *de tijd* moeten laten om deze inlichtingen ernstig te laten bestuderen op administratief vlak en ze, vanzelfsprekend, ook zelf in te studeren.

*
**

Dit brengt mij tot de derde overweging : het nut van een georganizeerde interdepartementale voorbereiding van het werk van het MCECSC op administratief vlak.

Wanneer in 1938 het Ministerieel comité voor economische coördinatie werd opgericht werd naast dit Comité van ministers terzelfdertijd — en zeer terecht — een gelijkaardig comité van ambtenaren geïnstalleerd (men nam een orgaan over dat reeds sedert 1934 bestond) om het werk van het ministerieel comité voor te bereiden en de uitvoering van de beslissingen van dit comité te verzekeren, een opdracht die nog niets van haar

actualiteit noch van haar verantwoording heeft verloren, en zelfs tot nu toe gedeeltelijk door hetzelfde orgaan wordt vervuld.

In deze Commissie zijn de departementen met economisch belang door hoge ambtenaren vertegenwoordigd : op dit ogenblik de Diensten van de Eerste Minister (Dienst Studie en economische coördinatie), Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel, Financiën, Landbouw, Verkeerswezen, Landsverdediging, Openbare Werken, Economische Zaken, Middenstand, Tewerkstelling en Arbeid. Ook het Belgisch-Luxemburgs Instituut voor de Wissel is vertegenwoordigd, en de Centrale Dienst voor contingenten en vergunningen, evenals — door waarnemers — de Belgische Dienst voor buitenlandse handel en het Groothertogdom Luxemburg.

De Commissie wordt voorgezeten door de secretaris-generaal van het Ministerie van Economische Zaken.

Sedert de laatste reorganisatie (begin 1965) bestaat er een Permanent Comité (de afgevaardigden van de Diensten van de Eerste Minister, van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel, van Landbouw, van Financiën en van Economische Zaken) dat frekwent vergadert, terwijl de eigenlijke commissie ongeveer eens per trimester wordt samengeroepen.

Er functioneren een aantal subcommissies.

Hier valt een merkwaardige evolutie aan te stippen.

Aanvankelijk waren het Ministerieel Comité voor economische coördinatie en de interministeriële commissie bedoeld als twee parallele organismen, het eerste op ministerieel vlak, het andere op het vlak van de ambtenaren functionerende. Tot 1947 was het secretariaat zelfs in handen van dezelfde ambtenaar.

Sedertdien zijn deze parallellen langzaam van elkaar weggelopen.

De eerste twee opdrachten van de Interministeriële commissie (zie het koninklijk besluit van 14 augustus 1947) bedoelen :

- a) het verstrekken van advies aan het Ministerieel Comité,
- b) het voorleggen van voorstellen aan dit Comité.

Ik kan mij niet herinneren dat het Ministerieel Comité in de loop der laatste vijftien jaren ooit het advies van de IEC heeft gevraagd, en anderszins heeft deze (steeds voor zover mij bekend) zelden voorstellen aan dit Comité voorgelegd. Of indien dan al voorstellen van de IEC zijn voorgelegd, dan werd van haar advies toch zelden melding gemaakt in de nota waarmee ze aan het Ministerieel Comité voor economische en sociale coördinatie werden voorgelegd.

De Commissie verricht onbetwistbaar zeer nuttig werk. Maar in de beslissingvormende activiteit van het Ministerieel Comité voor economische en sociale coördinatie speelt ze niet de belangrijke rol die haar oorspron-

kelijk werd toebedacht, wat sterk te betreuren is : er is onbetwistbaar een gebrek aan interdepartementale voorbereiding van het werk van het MCEC op administratief vlak.

Nog op een andere wijze zijn beide organen uit elkaar gegroeid.

Reeds in het hoofdstuk over de bevoegdheid van het MCEC werd beschreven hoe deze zich geleidelijk aan van het economische heeft uitgebreid tot het financiële en het sociale, en in feite vaak zelfs de andere technische facetten van het beleid omvat.

Maar van haar kant is de IEC, die nochtans opgevat was als « pendant » van het MCE(S)C, in deze evolutie niet gevolgd. Haar bevoegdheid is tot het economische beperkt gebleven, zodat ook op deze wijze beide tweelingorganen uit elkaar gegroeid zijn.

De grootste hinderpaal voor een parallelle uitbreiding van het actieterrain van de IEC was waarschijnlijk wel dat deze Commissie administratief bij het Ministerie van Economische Zaken is ondergebracht en onder het voorzitterschap van de secretaris-generaal van dit departement werkt. Men kon dan bezwaarlijk de activiteit uitbreiden tot andere facetten van het beleid.

Maar daardoor ontbreekt bijvoorbeeld in de sociale sector tot nu toe het coördinatie-orgaan op het vlak der hoge ambtenaren, zoals dit tenminste theoretisch wel bestaat voor de economische sector. Nochtans kan het nut van zulk orgaan voor de samenordering van het werk van de departementen die betrokken zijn bij de sociale en de familiale sector (bijv. Sociale Voorzorg, Arbeid, Volksgezondheid, Gezin, Huisvesting, Middenstand, het Openbaar Ambt — dat toch de sociale situatie van de ambtenaren bepaalt) niet worden ontkend.

Nog meer in de lijn van een echte eenheid en een echte coördinatie zou het zijn indien men de bevoegdheid van de IEC (die dan haar naam zou moeten veranderen) zou uitbreiden in de zelfde mate als dit met haar ministeriële tweelingbroeder het MCEC is gebeurd. Doch dan zou haar ook een andere administratieve thuishaven dienen te worden gegeven.

5. Schets van een hervorming.

Nu de Belgische Grondwet de functie van staatssecretaris heeft ingesteld, wordt een grondige hervorming van de structuur en de werking van de regering mogelijk.

Ik meen dat deze zou kunnen worden gezocht in een formule waarbij de eenheid in de conceptie van het beleid en in de actie, die verloren ging door het verzwakken van de oorspronkelijk determinerende rol van de Koning, zou worden hersteld door het invoeren van een zeer beperkte

opperste ministerraad waarin de huidige te scherpe verdeling van de regeringstaak over de functionele departementen zou worden tegengegaan door een hieraan tegengestelde taakverdeling, namelijk ene die steunt op de in alle regeringshandelingen voorkomende *facetten* van het beleid : het politieke, het economische, het sociale, het financieel-budgettaire, het juridische, het administratief-organisatorische, misschien het internationale.

Hierop kan in het bestek van dit artikel niet dieper worden ingegaan.

Zolang geen dergelijke grondige hervorming wordt ondernomen zal een « beperkt ministerieel comité » voor de zogenaamd-technische problemen nuttig zijn (21).

Daarvoor werden in de loop van dit artikel enkele suggesties geformuleerd, die in mijn ogen, de ogen van een outsider maar dan toch van iemand die sedert vele jaren in de buurt van de regering omzwerft, verbeteringen zouden kunnen zijn.

Deze suggesties worden hier even systematisch herhaald.

Naar mijn mening kan het huidige MCECSC versmolten worden met de drie andere « kleinere » comités : het Comité voor budgettair beheer en openbaar ambt, het Ministerieel Comité voor buitenlands beleid, het Ministerieel Comité voor het wetenschapsbeleid tot één « Beperkt ministerieel coördinatiecomité », onder voorzitterschap van de Eerste Minister, en met een samenstelling die onder alle regeringen dezelfde zou zijn.

De competentie van dit comité zou opnieuw worden bepaald en alle maatregelen, die een belangrijke weerslag kunnen hebben op het economische, het sociale of het financiële vlak omvatten, en deze maatregelen dan gezien onder alle facetten, ook het juridische, het administratief-organisatorische, het budgettaire, het internationale enz...

Terzelfdertijd zou de voorbereiding van het werk van dit comité beter worden georganiseerd en wel op drie wijzen :

- de voorgelegde dossiers zouden volledig moeten zijn,
- er zou aan de ministers meer tijd worden gelaten voor het instuderen,
- en er zou een orgaan worden opgericht voor de administratieve voorbereiding van de kerncomité-vergaderingen : een interministeriële coördinatiecommissie, samengesteld uit administratieve afgevaardigden van alle departementen en van het Planbureau, onder voorzitterschap van de kabinetschef van de Eerste Minister.

(21) Er wordt hier van « zogenaamd »-technische problemen gesproken omdat geen enkel probleem alleen maar technisch is : alle problemen hebben een politiek facet, of kunnen het krijgen.

Het secretariaat van deze interministeriële coördinatiecommissie zou worden verzorgd door een dienst van de Eerste Minister (22), die over elk van de besproken punten een verslag zou opstellen onder volgende vorm : samenvatting van het voorstel (inbegrepen financiële en budgettaire implicaties), advies van de interministeriële commissie (inbegrepen eventuele tegenvoorstellen en aanvullingen). Dit verslag zou vóór de vergadering van het Beperkt ministerieel coördinatiecomité aan elke minister worden bezorgd.

*
**

Het is mijn vaste overtuiging dat op die wijze het werk van de regering ernstig kan worden verbeterd, alhoewel hierbij nooit uit het oog mag worden verloren dat de structuren steeds bijzaak zijn, de personen en hun intenties hoofdzaak.

Samenvatting.

De spreiding van de regeringsactiviteit op economisch vlak over een steeds toenemend aantal departementen leidde in 1938 in België tot de oprichting, in de schoot van de Ministerraad, van het Ministerieel comité voor economische coördinatie. Sedertdien won dit geleidelijk aan belang : zijn bevoegdheid breidde zich uit tot het financiële en het sociale domein, en het verwierf een eigen beslissingsmacht. Na de Ministerraad is het veruit het belangrijkste en het stabielste van de ministeriële overlegorganen.

Toch zou het, voor een grotere eenheid zowel bij de conceptie als bij de uitvoering van het regeringsbeleid, nuttig zijn indien het de bevoegdheid van nog enkele andere ministeriële comités zou overnemen, indien de voorgelegde dossiers vollediger zouden zijn, indien aan de leden meer tijd werd gelaten om ze te bestuderen, en indien het werk door een interdepartementeel orgaan van ambtenaren werd voorbereid.

(22) Of waarom zou men in België niet de notie « Diensten van de Ministerraad » invoeren, zoals in sommige andere landen ? De hier bedoelde Dienst, evenals het Planbureau waarmee hij zeer nauw zou moeten samenwerken, zijn door hun bedoeling immers veel meer op het werk van de gehele regering dan van één minister, zij het dan nog de Premier, afgestemd.





Comptes rendus

DRION du CHAPOIS : Paul van Zeeland, au service de la Belgique. Editions Labor, Bruxelles, 1971, 133 pages.

Le vicomte van Zeeland a été une étoile du firmament politique de la Belgique. Spécialiste de la finance, économiste distingué, il joua un rôle important avant et après la deuxième guerre mondiale.

Dans sa préface, le Prince de Croy-Rœulx souligne qu'il n'est pas aisé de mentionner et de juger en si peu de pages les faits marquants d'une existence aussi bien remplie ; ce n'est pas l'un des moindres mérites de l'auteur et de l'historien d'avoir su ne considérer que l'essentiel tout en nous permettant néanmoins de sentir vibrer au travers des inspirations et des réussites de l'homme d'Etat le comportement merveilleusement humain de ce chrétien et de ce gentilhomme soucieux de son devoir social.

L'auteur, le baron Drion du Chapois, écrit cette langue du cœur propre aux esprits généreux de jadis. Animé d'une admiration profonde pour son sujet, il nous en a fait une vraie miniature. L'ouvrage fourmille de détails précis sur la grande carrière qui fut celle du Ministre d'Etat Paul van Zeeland.

Wladimir S. Plavsic.



Charles d'YDEWALLE : Pierre Harmel à l'heure atlantique. Editions Labor, Bruxelles, 1971, 147 pages.

L'auteur a l'âge du Roi Léopold III, il a eu 70 ans en novembre 1971. Il écrit comme le cardinal de Retz, il a pour lui d'être un grand journaliste. Ses pairs disent volontiers de lui qu'il est l'honneur de leur profession. Caustique, aimablement railleur, nostalgique de la Belgique des années trente, se proclamant Ménapien, Charles d'Ydewalle aime égrener, à l'occasion de cette petite biographie de Pierre Harmel, les souvenirs religieux et politiques du rosaire de sa longue vie professionnelle.

Cela donne une série de petits portraits des contemporains de Pierre Harmel, qui ont eu, de loin ou de près, une certaine influence sur sa formation, sur son devenir. Charles d'Ydewalle a le mérite de n'être jamais ennuyeux. Quant aux idées qu'il défend, il faut lui reconnaître le droit de rêver au temps désormais révolu de ses « Enfances en Flandre ».

Quant au sujet, Pierre Harmel à l'heure atlantique, c'est au lecteur qu'il revient de lire ce que furent ses origines, les enthousiasmes généreux de sa jeunesse, ses débuts prometteurs au lendemain de la guerre, ses réalisations dans les différents départements qui lui furent confiés, ce que sont aussi surtout son style, son allure.

Wladimir S. Plavsic



Gabriel THOVERON : Radio et télévision dans la vie quotidienne, Centre d'étude des techniques de diffusion collective. Editions de l'Institut de Sociologie, Université libre de Bruxelles, 1971, 882 pages, 594 FB.

L'auteur est né à Liège en 1931. Chargé de cours à l'Université de Bruxelles, il nous présente sa thèse qui vient de lui valoir d'être le premier Docteur en Journalisme et en Communication sociale proclamé en Belgique.

L'objet de la recherche de Gabriel Thoveron est d'étudier l'usage que le public fait de la radio et de la télévision. Le but est de prendre un peu de recul par rapport à des études et recherches, de faire une mise au point générale, de dresser un bilan de l'acquis, réel, probable ou souhaité, et d'intégrer ce bilan dans un cadre général.

L'étude permet de mesurer la manière dont l'équipement en récepteurs de radio et de télévision s'est organisé dans l'absolu comme relativement aux autres équipements ; d'observer les comportements vis-à-vis de la radio et de la télévision (moments, durées, caractères de l'écoute et de la vision), d'étudier les goûts et la manière dont s'opèrent les choix vis-à-vis des divers types d'émissions. Elle aide à comprendre quelles fonctions remplissent radio et télévision, c'est-à-dire à comprendre ce que l'on fait, et pourquoi, de la vision et de l'écoute.

L'auteur a donc envisagé son sujet sous trois aspects fondamentaux : l'équipement, le comportement, les goûts.

Récepteurs de radio et de télévision sont des objets qui se répandent partout ; objets d'usage courant, habituel et nécessaire ; objets dont on se sert abondamment. Radio et télévision envahissent notre vie quotidienne, surtout notre vie au domicile, aptes à combler notre loisir, débordant, s'insinuant dans le temps dit contraint ou semi-contraint.

Cet envahissement, ce débordement ne semblent pas dûs au hasard : certaines des fonctions qu'elles remplissent répondent à des besoins profondément ressentis dans la vie quotidienne.

Radio et télévision, réunies, remplissent une gamme de fonctions plus large que les autres techniques de diffusion.

Le grand mérite de ce travail est de ne pas s'appuyer uniquement, comme trop souvent, hélas, sur des sources étrangères. M. Thoveron a largement utilisé l'abondante documentation belge qui existe en matière de techniques de diffusion collective. La chose valait d'être soulignée.

Wladimir S. Plavsic.

*

Marc-Antoine PIERSON : Actualité du Socialisme. Editions Labor, Bruxelles, 1971, 307 pages.

Le Parti socialiste belge tiendra en automne 1972 un congrès doctrinal. On a souvent reproché aux socialistes belges une certaine carence de documents doctrinaux. C'est dire si l'ouvrage de Marc-Antoine Pierson vient à point nommé.

Dès le premier chapitre, l'auteur souligne la nécessaire actualisation du message socialiste. Les détracteurs du socialisme, écrit-il, prétendent que ses propositions sont aujourd'hui périmées. Sa doctrine et son action manqueraient

de fondement parce que, élaborées à l'encontre d'une organisation politique, économique et sociale donnée — celle du XIX^e siècle — elles porteraient à faux, face à la société actuelle, pour ne pas tenir compte des profondes mutations sociales intervenues.

L'auteur poursuit en analysant les grands domaines sur lesquels l'action socialiste a porté : le politique, le social et l'économique.

Le message socialiste n'est pas devenu, écrit-il, sans objet sur le plan de l'organisation politique pour la raison que l'action qu'il a inspirée a réussi à conquérir l'égalité politique. Les adaptations doivent être, selon lui, recherchées dans les directions suivantes : un renforcement du pouvoir législatif par une modernisation de ses instruments, une restructuration du pouvoir exécutif, une protection renforcée des citoyens par la désignation d'un Commissaire parlementaire (ombudsman), une redistribution des compétences entre le pouvoir central et les nouvelles institutions régionales et locales, une réforme démocratique de l'organisation internationale, une réforme administrative, la défense de la presse d'opinion, la reconnaissance légale des partis politiques, une éducation civique objective. On le voit, sur le plan politique, l'auteur ébauche un vaste plan d'action.

Sur le plan social, relevons cette réflexion : il est regrettable que les forces du travail en Belgique, et tout particulièrement dans l'action syndicale, demeurent scindées ; qu'à la doctrine socialiste s'oppose la conception chrétienne, car des programmes semblables à ceux adoptés par la F.G.T.B. seraient de nature à entraîner une transformation du régime, s'ils pouvaient être soutenus par l'ensemble des forces syndicales.

Dans sa conclusion, M.-A. Pierson observe que l'action socialiste devra retrouver le sens de l'organisation dont elle était pourvue à l'époque héroïque. Pour conquérir le pouvoir de soumettre à ses objectifs l'évolution sociale, elle devra, en effet, organiser toutes les forces du travail, rassembler tous ceux qui dans la société actuelle subissent le système alors qu'ils détiennent la majorité qui pourrait le rénover.

Nul ne pourra se pencher sur la doctrine du socialisme belge sans utiliser cette remarquable synthèse réalisée par le juriste averti et le grand parlementaire qu'est M. Pierson.

Wladimir S. Plavsic.



Jacques VANDERLINDEN : Introduction au droit de l'Ethiopie moderne. Bibliothèque africaine et malgache. Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1971, 386 pages.

L'auteur, spécialiste du droit coutumier, est agrégé de l'enseignement supérieur, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles, Associate Professor Haile Selassie I University.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun ouvrage en langue française qui nous donne une vue globale du système juridique contemporain de cet Empire millénaire qu'est l'Ethiopie d'aujourd'hui.

Au livre premier, l'auteur analyse les composantes du système juridique éthiopien. On peut retenir cinq composantes : droits des groupes ethniques, droit de l'Eglise nationale, droit musulman, droits anglo-saxons, droits romano-germaniques.

La loi, la coutume, la jurisprudence, la doctrine et les actes juridiques constituent les sources du droit. Ces composantes forment le livre deuxième.

Le droit public retiendra davantage l'attention du politiste. C'est l'objet du livre troisième. Les caractères généraux de l'Empire d'Ethiopie ne peuvent être compris qu'à la lumière de l'histoire du pays. L'auteur analyse le droit constitutionnel sous ses divers aspects. Au chapitre consacré au droit administratif, on relève en première place le rôle de l'Eglise orthodoxe éthiopienne. Il est impossible de parler de l'Ethiopie sans parler de son Eglise orthodoxe et de son rôle déterminant dans la vie politique, culturelle et sociale nationale. Des considérations sur les droits fiscal, pénal et international public complètent cette importante section du droit public.

Pour être complet, l'auteur donne aussi un aperçu ample et riche de détails du droit privé et du droit judiciaire. Le chapitre consacré au droit commercial donnera satisfaction aux lecteurs appelés à traiter avec l'Ethiopie moderne.

Le livre de Jacques Vanderlinden comble une lacune. Il faut savoir gré à l'auteur de fournir aux personnes curieuses du droit des pays africains un manuel répondant à tant de questions, muni de tant de références et d'un maniement aussi aisé.

Wladimir S. Plavsic.



G. CRAENEN, W. DEWACHTER en E. LISMONT, De Belgische Grondwet van 1831 tot heden. Leuven, Acco, 1971, 103 blz.

Deze auteurs hebben in 1970, toen iedereen zowat verloren liep in de poespas van voorgestelde of half goedgekeurde teksten van de grondwetsherziening, een handige bundeling van al toen voorradige formuleringen samengebracht in hun uitgave: *De Belgische Grondwet per 1 september 1970. Aangevuld met de in Kamer of Senaat goedgekeurde wijzigingen. Nederlandse en Franse tekst* (Leuven, Acco, 1970, 60 blz.). Dat deze uitgave aan een behoefte beantwoordde werd aangetoond door het feit dat na één maand moest herdrukt worden, en dat ook de tweede uitgave na een paar maanden volledig uitgeput was. Ondertussen kwam de grondwetsherziening in de beslissende fase die leidde naar de herziening van december 1970. Maar ook na 1 januari 1971 werden nog een paar wijzigingen aan de grondwet aangebracht. Het was derhalve nodig een nieuwe uitgave te verzorgen. Het werk dat hier besproken wordt realiseert dit ten volle.

Men ziet nu bij verschillende uitgevers de aktuele tekst van de grondwet verschijnen. Van al de verschenen teksten lijkt ons deze uitgave de beste. Deze publikatie geeft niet alleen dat wat al de andere uitgaven geven, namelijk de aktueel geldende tekst, maar geeft ook een historisch overzicht. Dit historisch overzicht begint met overzichtstabellen van de werkzaamheden van de verschillende constituanten sinds 1831. En verder geeft deze publikatie in een overzichtelijke vorm *naast elkaar gesteld, de opeenvolgende versies* van de Belgische grondwet, de versie van 1831, de versie van 1893, de versie van 1919-1921, de (eindelijk) nederlandse versie van 1967, de opeenvolgende wijzigingen van 1967 tot en met 1971. Zo verschijnt de grondwet in haar meest *aktuele gestalte* in deze publikatie, en tegelijkertijd in haar *historische groei*.

Men kan terecht zoals J. De Meyer het in zijn inleiding schrijft stellen: « In kort bestek en in handige vorm, beschikt men nu voor België over iets dat

voor de meeste naburige landen reeds sedert jaren bestaat ». Het is wel eigenaardig dat men voor deze eerste uitgave in België, dat toch geen tekort aan juristen heeft, diende te wachten op de politologen.



François BOURRICAUD, l'Université à la dérive. Stock, Paris, 1971, 180 pp.

Dans le foisonnement d'études sur l'Université qu'à provoqué en France le mouvement de mai 1968, l'ouvrage de l'éminent sociologue de l'Amérique latine qu'est le Pr. Bourricaud tient une place à part en raison de l'étendue de son horizon qu'atteste d'ailleurs l'intitulé de ses cinq chapitres : De l'institution universitaire ; Le dérapage français ; La collision aux Etats-Unis ; L'enlissement latino-américain ; Une société sans obligation ni sanction. Que l'on accepte ou non l'interprétation résolument pessimiste que nous propose l'auteur, la profondeur de ses analyses et la rigueur de ses raisonnements méritent de retenir l'attention de tous ceux que préoccupe l'avenir de l'institution universitaire. Celle-ci étant définie par ses trois activités de formation professionnelle, de centre de recherches et de transmission des valeurs culturelles, le Pr. Bourricaud, insiste sur l'importance du libre examen : « Ce que l'enseignement universitaire est censé apporter à l'étudiant, ce n'est pas essentiellement une connaissance toute faite, ni même une information à jour, c'est la détermination méthodique des conditions auxquelles il a le droit de ne pas être d'accord avec son maître ». Se référant à un essai de Bertrand de Jouvenel consacré à la « République des savants », l'auteur insiste sur le caractère nécessairement hiérarchique et aristocratique ainsi que sur l'idéal d'ouverture qui s'imposent à la communauté universitaire dans laquelle on ne saurait voir sans aveuglement un « microcosme » tant elle diffère à tous égards de la société civile. Que l'idéal d'ouverture sur le monde et au monde contemporain ait parfois été oublié voire trahi, voilà ce qui ressort avec évidence de l'analyse des conditions qui ont permis à l'Université d'atteindre son rayonnement maximum à deux périodes de l'histoire, au Moyen-âge occidental et au dix-neuvième siècle allemand.

Bien qu'il insiste surtout sur les différences tout à fait frappantes qui existent entre les diverses crises universitaires contemporaines, le Pr. Bourricaud relève aussi trois traits qu'elles ont en commun : la suspicion à l'égard du principe de « cognitive rationality », la transformation du rapport d'autorité et la « démocratisation » de l'institution. Le terme même de « démocratisation » implique la possibilité d'assimiler les rapports entre enseignants et enseignés à ceux qui prévalent dans la société civile, et incline à l'optimisme libéral. Mais, observe l'auteur « la question escamotée par l'optimisme libéral est de savoir si l'autorité dans le rapport pédagogique, et plus généralement dans les institutions universitaires, ressemble plutôt à celle qui unit le médecin et le malade, ou plutôt à celle qui s'attache à un contrat collectif entre un syndicat et une entreprise capitaliste ». Bien qu'il tienne pour fallacieuse toute réponse tranchée à cette question, l'auteur incline manifestement pour la première réponse. Aussi bien, entrevoit-il une dégradation progressive de l'université de par le monde : « Pour le dire d'un mot — écrit-il — ce qui me préoccupe, c'est moins la violence que la chienlit molle, étalée et répandue sur une période indéfinie ».

Si l'Université se transforme en une « société sans obligation ni sanction » comme le croit l'auteur en paraphrasant un livre de Guyau, dont il a tort d'affirmer qu'il est quelque peu oublié, c'est la survie de l'Université comme institution d'enseignement supérieur qui est en cause, car dans la mesure où l'on aura admis « que l'entrée et le maintien indéfini de n'importe qui à l'Université est un droit de l'homme et du citoyen », que le contenu et les méthodes de l'enseignement ainsi que le contrôle des connaissances (si tant est qu'il subsiste) deviennent l'objet d'une négociation en règle entre enseignants et enseignés, nul doute alors que la recherche émigrera de l'Université vers des havres plus sereins pour n'y laisser qu'un enseignement « secondarisé » car coupé de ses sources d'inspiration. Contrairement aux hommes politiques français qui se sont ralliés avec une rare unanimité à la loi d'orientation introduisant le principe de participation à l'Université, le Pr. Bourricaud trouve en ce dernier plus d'inconvénients que d'avantages : « Disons qu'il ne suffit pas de parler pour se comprendre, et de se comprendre pour tomber d'accord. » Relevons combien curieusement cette phrase fait écho à telle autre écrite voici un siècle et demi par un penseur qu'un collaborateur de *Res Publica* a présenté il y a quelques années comme un fondateur de la science politique : « Ceux qui croient qu'en multipliant les voix délibératives on diminue le doute connaissent peu l'homme, et n'ont jamais siégé au sein d'un corps délibérant. « Est-ce à dire que l'autorité intellectuelle du savant et son rôle dans la cité soient promis au même sort que l'autorité spirituelle du pape et sa suprématie politique défendus par Joseph de Maistre dans son brillant plaidoyer — *Du Pape* — d'où nous avons extrait ce passage ?

C'est sans malice que nous soumettons cette énigme à l'auteur de *l'Esquisse d'une théorie de l'autorité* qu'est également le Pr. Bourricaud.

Ivo Rens.



Robert ARON, Le socialisme français face au marxisme. Grasset, Paris, 1971, 280 pp.

Fruit d'une recherche de quarante ans, le dernier ouvrage de l'éminent historien Robert Aron nous a inspiré, avouons-le, des sentiments mélangés : admiration pour l'immensité du propos que le titre de l'introduction — « Pourquoi le monde est-il en crise ? » — traduit mieux que le titre de l'ouvrage ; intérêt soutenu pour l'essai synthétique d'histoire du travail constitué par le premier chapitre intitulé « Préhistoire et naissance du prolétariat » ; déception au terme du second chapitre intitulé « Naissance du socialisme » ; malaise à la lecture du troisième chapitre « De René Descartes à Karl Marx » ; enfin désappointement et peut-être même irritation dus à une conclusion qui ne tient pas les promesses du titre. Expliquons-nous :

Analysant la crise que traverse notre monde, Robert Aron en discerne d'emblée les caractères d'universalité et de mise en cause totale. Rejetant les explications unilatérales et reconnaissant au mouvement de mai 1968 une portée considérable, l'auteur rattache son interrogation au problème du travail qu'il relie au mythe de Prométhée volant le Feu du ciel et à celui du Talmud affirmant que l'Éternel lui-même donna le feu à Adam. C'est donc par un portique impressionnant que le lecteur pénètre dans cet ouvrage. Tout au plus peut-il se demander si la crise de civilisation que nous vivons se ramène tout entière au problème du travail, et s'il n'eût pas été plus logique d'aborder sous un autre angle l'énigme de la

condition humaine. Mais tout problème général débouchant sur les questions éternelles de la philosophie, nul ne contestera à l'auteur la légitimité de sa problématique ni l'ampleur de son propos.

Cette dernière se trouve confirmée par son premier chapitre qui nous reporte tout d'abord à la préhistoire et nous retrace ensuite l'évolution du travail à travers les âges. L'un des développements les mieux venus de ce chapitre est sans doute celui constitué par le passage intitulé « Un bourg prédestiné : Nazareth ». Non moins passionnant est le passage consacré à la Réforme. Se référant à Unamuno, Robert Aron déclare que c'est à Luther qu'appartient le mérite d'avoir redécouvert la notion biblique du travail. Relevons en passant que notre auteur semble contredire et ignorer tout à la fois la thèse de Henri de Man — qu'il ne cite jamais — selon laquelle la notion moderne de la dignité du travail serait apparue dans les communautés urbaines du haut Moyen-Age, autour des X et XI siècles. En bref, le chapitre consacré à la préhistoire et à la naissance du prolétariat nous présente une fresque historique d'une prodigieuse diversité.

Le chapitre suivant débute par des considérations qui pour n'être pas originales n'en sont pas moins profondes sur la signification historique de la Révolution française : « Avec elle, les idées se mettent à mener le monde... La Révolution française, c'est la première irruption directe des idées dans la politique ». Le reste du chapitre retrace la naissance du socialisme au travers de Gracchus Babeuf, Saint-Simon, Charles Fourier, Pierre Leroux, Auguste Blanqui, Louis Blanc, Constantin Pecqueur, la révolution de 1848, Proudhon et le problème religieux et enfin la Commune de Paris. Le ton du chapitre est donné par la dédicace du livre : « Pour les communards de 1871, victimes de la réaction versaillaise et de la falsification marxiste. » Robert Aron convainc-il le lecteur que « le socialisme français pré-marxiste reste ouvert sur tous les grands problèmes qui sollicitent l'âme humaine : il n'en élimine aucun, il n'en stérilise aucun, il n'enferme aucun d'entre eux dans les constructions abstraites d'un système totalitaire » ? Nous en doutons car l'ouverture de ces systèmes pourrait bien résulter surtout du fait qu'aucun d'eux n'a été appliqué, contrairement au marxisme. Quant à la pensée proudhonienne, à laquelle Robert Aron réserve la première place, regrettons qu'il ne s'interroge pas sur son appartenance au socialisme. N'est-il pas inquiétant que certains adversaires du marxisme s'épuisent encore à chercher appui en une pensée qui ayant tout nié et tout affirmé n'ait pour finir laissé d'autre proposition constructive que l'idée fédéraliste qui n'a qu'un rapport éloigné avec la préoccupation de justice sociale ?

La déception que nous avons éprouvée à la fin du second chapitre s'est transformée en malaise à la lecture du troisième qui commence par une exécution sommaire de Descartes arbitrairement tenu pour un précurseur de Marx. Il nous semble, en effet, que loin d'être un continuateur privilégié de Descartes, Marx l'est infiniment moins que l'ensemble du mouvement scientifique moderne et contemporain en raison de l'interférence hégélienne. Aussi bien, le défaut métaphysique que Robert Aron diagnostique chez l'auteur du *Discours de la méthode* n'est-il autre que le postulat du rationalisme classique, dont se sont éloignés Hegel et Marx, mais dont se réclament à nouveau quelques-uns des représentants les plus éminents de la science contemporaine. Quant au défaut moral que Robert Aron attribue toujours à Descartes, le goût de la facilité — attentée par l'esprit géométrique ? — disons tout net qu'il ne nous paraît pas très sérieux. Ayant donc « réfuté » le « totalitarisme de la raison » chez Descartes, notre auteur n'a aucune peine à le dénoncer chez Marx, après quoi il

prône un socialisme affranchi de tout dirigisme — même de la raison ! — inspiré de Proudhon auquel il associe à l'occasion Sorel en guise de caution. Les seuls développements de ce chapitre qui nous aient paru positifs sont ceux consacrés à la pensée d'Arnaud Dandieu qui nous était inconnue.

Si Robert Aron nous a finalement désappointé et irrité par sa conclusion, c'est qu'il ne définit pas autrement que par les adjectifs « libertaire » et « fédéraliste » son « socialisme de la liberté » qu'il semble d'ailleurs identifier au personnalisme des « non-conformistes des années 30 ».

Ivo Rens.



Robert KENNEDY, Crise à la Maison-Blanche.

Ce manuscrit, édité par Denoël (Paris, 1968) a été dicté par Robert Kennedy quelques mois avant son assassinat, à partir de notes personnelles prises à la Maison-Blanche. Il constitue jusqu'à présent le seul témoignage direct sur la « crise des fusées de Cuba », l'unique crise nucléaire grave qui ait éclaté entre les deux super-puissances atomiques. Cette crise a mis le monde au bord d'une guerre nucléaire dans laquelle, suivant l'expression du président Kennedy, « même les fruits de la victoire se transformeraient en cendres dans notre bouche ». Le livre est un compte clair et simple de cette affaire. Il est aussi passionnant qu'un roman d'anticipation...

En octobre 1962, Khrouchtchev fit installer à Cuba des rampes de lancement de missiles, des engins ballistiques à ogive nucléaire et d'autres armes offensives. Kennedy, jugeant que ce fait nouveau détruisait l'équilibre des forces, décida de riposter, car « le plus grand danger serait de ne rien faire ». Le monde se trouva alors devant la plus forte menace de guerre catastrophique depuis l'ère atomique, et dont les conséquences étaient à peine prévisibles. La crise fut courte : du 17 octobre, jour où Washington reçut la première notification de la présence de missiles russes à Cuba, jusqu'au 28 octobre, où l'on apprit que Khrouchtchev se pliait aux demandes américaines. Le Premier ministre Macmillan devait affirmer par la suite que cette période fut la plus éprouvante qu'il ait vécue au cours de plusieurs lustres de service public, toute la seconde guerre mondiale y comprise. Durant ces quelques jours, et pour utiliser la formule du Secrétaire d'État Dean Rusk : « Nous regardâmes droit dans la bouche d'un canon. Puis les Russes flanchèrent ». Ce ne fut évidemment pas aussi simple que cela...

Pour toute la durée de la crise, un cabinet de guerre fut constitué par le président Kennedy : le Comité exécutif du Conseil national de sécurité, que l'on devait baptiser plus tard « Ex-Comm ». Ce comité siégea avec le Président en permanence, afin d'arrêter les décisions stratégiques et de vérifier les détails d'exécution. La question fondamentale était la suivante : fallait-il détruire les missiles par une attaque massive terrestre et aérienne ou par la mise en application beaucoup moins risquée d'un blocus maritime. Au milieu de toutes les pressions intérieures et extérieures qui pesaient sur lui, le Président se déclara en faveur du blocus, pour plusieurs raisons :

— les attaques aériennes et terrestres préconisées par les militaires apporteraient la mort à des milliers de civils cubains innocents et à des milliers de soldats américains ;

— elles risquaient de déclencher l'utilisation des armes nucléaires de Cuba contre les Etats-Unis, et des représailles soviétiques sur Berlin, ou en d'autres points vulnérables, comme la Turquie, par exemple ;

— une telle action affaiblirait la position morale des Etats-Unis dans le monde ;

— de plus, ces attaques aériennes massives ne pouvaient être certaines de détruire toutes les bases de missiles et d'armes nucléaires de Cuba.

C'est ce dernier argument qui décida définitivement le Président en faveur du blocus. Et puis, la quarantaine était le seul moyen d'obtenir que les fusées soviétiques soient retirées sans précipiter l'humanité dans un cataclysme final et sans sacrifier la sécurité de quiconque, c'est-à-dire sans déclencher de guerre, car l'escalade inévitable conduirait fatalement à l'holocauste atomique. C'est ainsi que John Kennedy, appliquant sa « stratégie de la paix », fit pression sur les Soviétiques sans jamais les acculer à une réaction irrationnelle, incontrôlée ou suicidaire : il laissa à Khrouchtchev la possibilité de reculer honorablement tout au long des phases de la crise. Et celui-ci ordonna finalement à ses transporteurs d'armes en route vers Cuba de rebrousser chemin. Dans un conflit où il n'y aurait guère de vainqueurs, la raison devait finir par l'emporter sur la passion.

Il aurait été très intéressant d'ajouter, comme cela rentrait dans les intentions de Bob Kennedy, la discussion de la question morale fondamentale — définie par Theodore C. Sorensen qui a relu l'ouvrage — posée par la crise : quelles sont les circonstances qui peuvent donner à un gouvernement le droit moral d'exposer ses citoyens, et probablement tous les citoyens du monde, à la menace d'une destruction nucléaire ?

Car une question reste posée, et on n'en trouve pas la réponse en parcourant ce récit : dans quelle mesure l'action soviétique à Cuba menaçait-elle l'équilibre des forces et justifiait-elle une intervention américaine ? C'est Arthur Schlesinger qui y répond, dans *Les mille jours de Kennedy* : la réussite de l'opération aurait permis à l'Union soviétique de doubler son potentiel d'attaque sur les cibles américaines. Mais les Etats-Unis conservaient une avance de deux contre un dans le nombre des fusées, et les bases américaines (notamment en Turquie) offraient un contrepois important dans la balance. Les Russes auraient pu d'ailleurs s'en inquiéter de la même façon. Au surplus, il ne faut pas perdre de vue que le déplacement de fusées devrait être un facteur minime dans l'équilibre des forces nucléaires, à l'heure où les sous-marins atomiques peuvent atteindre n'importe quel point des océans, en un temps relativement court et dans le plus grand secret, et expédier de ce point leurs engins de mort. On peut considérer que l'opération soviétique dans l'île équivalait à envoyer dans la mer des Caraïbes une flotille de sous-marins porteurs de fusées nucléaires. Mais les Etats-Unis craignaient surtout que Fidel Castro ne se serve de ces armes personnellement : que serait-il advenu, si les Cubains avaient eu à l'esprit de « nationaliser » les bases de missiles... ? Les Soviétiques auraient pu difficilement les en empêcher. Et Khrouchtchev aurait ainsi réitéré l'erreur de calcul grave qu'il avait commise avec la Chine. C'est ainsi que l'on peut qualifier son projet de dément par le rejet qu'il supposait des règles de base que Kennedy avait proposées à Vienne pour la coexistence des super-puissances et pour la non-dissémination des armes nucléaires. Mais quoiqu'il en soit, le déplacement des missiles soviétiques à Cuba ne pouvait être qu'un prétexte invoqué par les Américains pour intervenir, car

dans l'état actuel des forces, toute attaque nucléaire portée contre les Etats-Unis, d'où qu'elle provienne, entraînerait une intervention immédiate sur Moscou.

On peut en conclure que les Etats-Unis sont intervenus **uniquement** pour une question de prestige politique, car le changement affectant l'équilibre des forces militaires était beaucoup moins considérable que celui qui affectait l'équilibre politique. Pourquoi alors avoir risqué un holocauste atomique sur un enjeu aussi mince ? Le président Kennedy s'en expliqua lui-même, dans son discours prononcé au soir du 22 octobre, par cette phrase qui résume toute sa politique : « un comportement agressif, si l'on n'y met pas bon ordre, conduit finalement à la guerre ». Et la question devient : où en serions-nous si Kennedy avait agi différemment ? Un autre provocation aurait sans doute eu lieu, à laquelle les Etats-Unis auraient répondu d'une façon comparable, et cette réponse aurait entraîné des conséquences difficiles à prévoir. De toute façon, le problème se serait posé d'une manière ou d'une autre, mais sous des aspects différents. Ainsi peut-on dire que la crise de Cuba constituait l'ultime tentative de Khrouchtchev pour tester les intentions américaines. Cette tentative a échoué. La riposte de Kennedy aura eu le mérite de mettre un terme à la guerre froide.

Mais ces circonstances peuvent-elles donner au Président des Etats-Unis le droit moral d'exposer tous les habitants de cette planète à la menace d'une destruction nucléaire ? Le débat reste ouvert, et l'ouvrage aurait offert encore plus d'intérêt s'il avait apporté une réponse à cette question fondamentale.

Alain Douxchamps.



Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER, *Le pouvoir régional.*

Dans ce petit livre paru début 1971 aux éditions Grasset, J.J.S.S. insiste sur la nécessité impérieuse de décentraliser les pouvoirs de l'Etat au profit de ceux des Régions. Le monde actuel est mobile, et son instabilité exige une souplesse d'adaptation et une rapidité de répondre au changement. « Dans un monde qui bouge, il faut une organisation qui permette de bouger. Si le mot « démocratie » a un sens, c'est bien que les gens ne veulent plus être traités comme des choses. Or les problèmes de la ville sont tout simplement ceux de la vie. » L'auteur attaque directement l'Etat centralisé. « En finir avec cette forme d'Etat, c'est l'entreprise urgente pour les Français. »

Ainsi les thèses de J.J.S.S. rejoignent-elles en tous points les trois grands principes du Fédéralisme : autonomie, participation et efficacité.

Le député de Nancy développe le thème de l'*autonomie* financière, au sujet de laquelle il donne d'ailleurs d'abondants détails ; chaque région devra gérer son propre capital, provenant en partie du désengorgement des ministères parisiens. Cela permettrait, entr'autres, de mieux rémunérer les conseillers municipaux, dont le nombre ne cessera de croître dans les années qui viennent. « L'avenir est peut-être moins aux fonctions de P.D.G. qu'à celles de conseiller municipal. »

Quant à la *participation*, chaque citoyen devra avoir la possibilité de contrôler directement les élus au pouvoir régional, qui auront eux-mêmes ce droit vis-à-vis du pouvoir fédéral. « La répartition des responsabilités doit correspondre à l'extension des problèmes, selon leurs niveaux : national, régional ou local. « Le pouvoir décentralisé au profit des régions marquera ainsi le début

d'une vraie vie démocratique pour les Français. « La démocratie économique passe par le syndicalisme : la démocratie locale aussi. Le pouvoir actuel en France, étatique dans son esprit comme dans sa structure, est fondé sur l'idée que toute collectivité autonome a tendance à tourner la réglementation, à violer les normes, à se conduire de façon aberrante. Pourquoi cette défiance, ce mépris et cette peur ? S'agit-il de garder tout le pouvoir, ou de servir les Français ? ».

J.J.S.S. compare la gestion de l'Etat à celle d'une entreprise : l'efficacité commence, écrit-il, avec la décentralisation, qu'il ne faut pas confondre avec la déconcentration. Roger Priouret n'a-t-il pas révélé dans *La France et le Management* que l'entreprise traditionnelle française était aux mains de « patrons » qui centralisaient les décisions, par leur méfiance des valeurs concurrentes, même internes, et par leur goût du secret : toute entreprise gérée selon ces principes est assurée de faire faillite. Et il en va de même pour l'Etat. Le management, dans sa conception moderne, suppose délégation de responsabilité, décentralisation, initiative. On connaît l'équation : liberté plus responsabilité = efficacité plus promotion des hommes.

En dénonçant les inconvénients de la gestion centralisée et en faisant en quelque sorte l'apologie de la Région, JJSS apporte en abondance de l'eau au moulin fédéraliste. C'est en termes incisifs qu'il applique au cas de la France les grands thèmes du Fédéralisme. Alexandre Marc écrivait dans *La Révolution Fédéraliste* que le monde ne souffrait pas d'un manque d'idées, mais qu'il manquait plutôt d'hommes capables de traduire les idées en actes. L'idée étant ici le Fédéralisme, un des hommes, qui serait à même de la traduire dans les faits pourrait bien être J.J.S.S.

Alain Douxchamps.



Protest en beweging. Onder redaktie van dokters Jaap van Vuure en Harry Dijke, U.P.R.-S.W.U., 1970, 110 blz.

De uitgave kwam tot stand in samenwerking met de Commissie Studium Generale van de Nederlandse Economische Hogeschool te Rotterdam en de Algemene Rotterdamse Studenten Federatie. De basis voor deze bundel beschouwingen was het door de Commissie Studium Generale in 1970 georganiseerde kongres over inspraak, demokratizering en sociale aktie.

De eerste bijdrage, door J. van Vuurne handelt over « *Plaats en betekenis van het protest* ». Uitgegaan wordt van de roep om inspraak, en vastgesteld dat vooral de jeugd het aktiefst betrokken is bij de protestbewegingen : de strijd gaat niet meer om het dagelijks brood, maar om dieper liggende menselijke behoeften. Verder vecht de jeugd vooral de diskrepantie aan die bestaat tussen de demokratische idealen en de werkelijkheid, zij verwerpt autoriteit, hiërarchie, onpersoonlijkheid en kompleksiteit. In de volgende bijdragen wordt nagegaan hoe dit protest zich konkretiseert in een aantal konkrete bewegingen. Vooreerst de « *Politieke alternatieven van Rotterdam* », (door W. Albeda). De leidende gedachte hierin is dat ekonomische groei geen doel kan zijn op zichzelf, maar moet funktioneren als tussendoel, dat de huidige fase van welvaart zijn limiet vindt in het welzijn, want « een beleid dat puur ekonomisch calculeert zou zelfs puur ekonomisch kunnen falen ». Vervolgens behandelt M. van Rossum « *Links avonturisme in de haven-*

staking », de achtergronden van de havenstaking van september 1970 : het ging om een spontane staking, waarvan de leiding werd opgenomen na het gezagsvacuum van de vakbonden, door « Arbeidersmacht Rotterdamse Haven ». Belangwekkend hierin was dat groepen studenten zich erbij aansloten (omdat hun oppositie binnen de universiteiten en hogeschool vastgelopen was) : zij speelden een belangrijke rol in de politieke bewustwording van de arbeiders. De auteur eindigt zijn bijdrage met een pleidooi voor solidariteit tussen beide groepen. Het vierde deel wordt gewijd aan « *Kabouters, dragers van een tegen-ideologie* » (door H. van Dijke en Ton van Gils). Veel over tegen-ideologie, weinig over Kabouters. Het uitgangspunt is de vaststelling van een nieuwe golf van protest juist op het ogenblik waarop de tevredenheid de overhand dreigt te krijgen.

Nu de massa zich eindelijk zou kunnen zetten aan de verwerving van niet-materiële waarden blijken die ineens maar voor een minderheid toegankelijk. Een hoger welvaartsniveau blijkt mogelijk, maar niet een ander (humaner, kreatiever) maatschappijtype. Volgt dan een ekskursi oever institutionalisering, ideologie en tegen-ideologie. De funktie van deze laatste wordt gezien als lokalizatie van de bron van wijdverbreide frustraties in de sociale structuur, en de projektie van een alternatieve structuur waarin dergelijke frustraties niet zouden voorkomen. Vooral hier situeert zich de bijdrage van de « *Kabouters* ».

Het vijfde gedeelte is de overname van het derde hoofdstuk van het boeiende werk van P.J.A. ter Hoeven « *Studenten in de aanval* », en luidt « *De mars-route studentenpolitiek* ». Tenslotte gaat Eisse Kalk in tien punten in op het probleem van « *Participeren of Manipuleren* ». Hij gaat uit van de vaststelling van toenemende vervreemding van de mens t.a.v. zijn omgeving, om vast te stellen dat democratie herleid werd tot « *politiek* », waarin de instellingen van groter belang worden geacht dan de individuele personen. Volgens hem vormt de spanningsrelatie tussen orde en konflikt de mogelijkheid voor kreatieve ontwikkelingen en nieuwe visies en voor de bewustwording van de regressie en het gebrek aan verbeelding vanwege de gezagsdragers. Hij gaat na welke hiërarchie in de participatie kan bestaan (om de voorwaarden van inspraak te analyseren).

Het werkje wordt besloten met het verslag van de diskussie (door J. van Vuure). Hierin kwamen drie gedachten naar voren : het falen van de politieke partijen als participatiekanalen, de machteloosheid van de burgers, en de noodzaak van informatie van de burgers.

M. Claeys - Van Haegendoren.

★

Raymond POLLIN, L'obligation politique. Coll. S.U.P. Les précis de l'enseignement supérieur - Le Politique. Presses universitaires de France, Paris 1971, 159 pp., 12 FF.

La question fondamentale selon l'auteur est de redéfinir la notion des devoirs du citoyen dans un état démocratique, en recourant aux conceptions philosophiques et théoriques de Platon à Hegel et Marx. Il y a lieu de faire échec à l'anarchisme contemporain qui prône l'égalité de désobéissance envers toute forme de pouvoir, ce qui conduit en définitive à une société foncièrement inégalitaire.

La primauté du droit ne saurait se concevoir sans les droits de l'homme, ceux-ci devant être dépouillés toutefois du concept de droits naturels.

L'obligation politique, ses limites, ses exigences, ses règles, les taux de contrainte et de liberté sont profondément liés à l'état de l'opinion, des mœurs, à un certain type de culture.

Aucune société ne peut fonctionner dans « le consentement libre et raisonnable du citoyen ».

André Philippart.



Theodore C. SORENSEN, L'héritage des Kennedy. Edit. Robert Laffont, Paris, 1970.

Théodore C. Sorensen a été pendant près de vingt ans étroitement associé, et plus que quiconque, à la pensée et à l'action de John et de Robert Kennedy. En novembre 1960, il devint conseiller spécial du Président : il était celui qui écrivait les discours et avec qui on discutait des idées et des projets. Le style de son ouvrage, empreint de gentillesse et de « compassion », rappelle d'ailleurs le style du Président disparu.

L'auteur s'attache à démontrer que le monde, et plus particulièrement les Etats-Unis, sont en proie à une crise importante et grave. Seul l'héritage des Kennedy, si nous savons le perpétuer, permettrait de la résoudre. Cet héritage consiste à réaliser pacifiquement les réformes révolutionnaires qui s'imposent à notre temps : une révolution pacifique qui nous intéresse tous directement et qui appartient à tous les hommes qui sont à la recherche d'un monde nouveau. Il représente le plus important ensemble de principes et d'objectifs de notre temps.

L'héritage est constitué par tous les programmes et toutes les politiques élaborées par les Kennedy et leurs collaborateurs, tant dans les affaires extérieures que dans les affaires intérieures : il est concrétisé par l'ensemble des discours et des livres publiés par les deux frères disparus. On peut citer : l'action pour les Droits Civiques, la Nouvelle Economie, les problèmes sociaux en général, les conceptions de John Kennedy au sujet du pouvoir et du renforcement de la présidence, le contrôle civil à la défense, la séparation entre l'Eglise et l'Etat, sa conception de la paix dans le discours final sur Cuba, où il exprima son admiration pour les réussites du peuple russe et lui offrit l'amitié du peuple américain. « Et si nous ne pouvons, pour le moment, abolir nos différences, cherchons du moins à bâtir un monde qui laisse place à la diversité. Nous sommes tous des habitants de la même planète. Nous respirons tous le même air. Nous sommes tous également soucieux de l'avenir de nos enfants. Et nous sommes tous mortels. » Ce discours peut être considéré comme le texte le plus important de l'héritage des Kennedy, car ainsi que Khrouchtchev devait le reconnaître plus tard, il ouvrit la voie au traité sur l'interdiction des essais nucléaires, dont les effets menaçaient d'empoisonner définitivement l'atmosphère de la planète. Le jour où John Kennedy obtint l'assentiment du Sénat et la ratification de ce traité, fut pour lui un véritable jour de gloire.

On pourrait encore se demander avec raison si la guerre du Vietnam ne fait pas, elle aussi, partie de l'héritage des Kennedy. La politique vietnamienne du président Kennedy, s'il avait vécu, aurait-elle suivi la même évolution que celle du président Johnson ? Sorensen répond par la négative. A son avis, John F.

Kennedy, comme il l'avait déjà fait à propos de Berlin, et comme sa stratégie au Vietnam le laissait prévoir, se serait conduit de manière à éviter de se laisser emprisonner dans l'alternative entre une escalade massive et une inacceptable humiliation. Et l'escalade ne serait pas apparue en 1965 comme la seule voie possible. On peut être du même avis, pour deux autres raisons : d'abord, parce que l'affaire de Cuba en octobre 1962 a démontré qu'en cas de conflit nucléaire, Kennedy préférerait sa stratégie de la paix à tout conflit armé qui, une fois engagé, ne pouvait aboutir qu'à une escalade sans issue. C'est ainsi qu'il rejeta le plan d'attaque aérienne des installations de missiles soviétiques dans l'île, et on peut supposer qu'il aurait tenu le même raisonnement en 1965, en ce qui concerne les bombardements américains sur le Vietnam. Ensuite, parce que son propre frère, Robert, s'est opposé violemment à la politique de Johnson à cette époque, et que la rupture entre les deux hommes date précisément de 1965. Il est évidemment très téméraire de préjuger de l'avenir et d'établir des comparaisons de faits historiques qui se sont produits à des époques différentes, car les circonstances qui les ont vu naître varient dans le temps avec les mobiles qui animent les hommes du moment.

Theodore C. Sorensen distingue dans l'héritage des Kennedy trois grands principes fondamentaux :

1) le premier était leur foi commune dans les vertus de la révolution pacifique, dans la possibilité d'aboutir sans violence, aux Etats-Unis comme ailleurs, à des réformes radicales. Il s'agissait de résoudre les conflits sans coercition, mais par la raison et l'art de la persuasion, et admettre sans rancœur des différences. Les Kennedy voyaient dans chaque recours à la violence le germe de nouvelles haines et un échec de la politique dans son sens le plus noble.

2) le second principe était leur croyance dans le libre choix pour tous ceux qui pouvaient l'exercer sans entraîner de dommages pour autrui. Tous les peuples, pensaient-ils, devraient être libres de choisir les systèmes de gouvernement qui leur plaisaient le mieux, sans que les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Chine ou qui que ce soit d'autre viennent peser sur ce choix. De même, il fallait qu'aux Etats-Unis, les Noirs soient aussi libres que les Blancs de choisir les écoles où ils enverraient leurs enfants ou les quartiers qu'il leur plairait d'habiter. La discrimination et la ségrégation sous toutes leurs formes, fussent-elles inconscientes, sont un obstacle au libre choix, tout comme les guerres et les crises économiques.

3) le troisième est le plus important des principes fondamentaux de l'héritage des Kennedy : c'est le sentiment toujours présent de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. Sans complaisance pour les tares de la génération présente, les Kennedy étaient pleins de confiance dans la suivante. Ils ne récusait pas la sagesse du passé, mais ils voulaient avant tout, par leurs expériences et les réformes qu'ils entreprenaient, préparer pour leurs enfants un avenir meilleur.

Theodore C. Sorensen ne cherche pas à cacher sa foi profonde dans les vertus de la société américaine, dans laquelle vit « le peuple le moins chargé d'impôts de toutes les nations occidentalisées ». Mais il oublie que c'est le Tiers Monde — comptant les deux tiers de la population du globe — qui permet à l'Amérique d'entretenir ce train de vie. Les pays pauvres lui fournissent en effet les matières premières sans lesquelles sa prospérité ne serait pas aussi largement supérieure au niveau de vie du reste de l'humanité. D'un autre côté, il y a certainement un peu de naïveté de la part de l'auteur à vouloir dégager,

des moindres gestes politiques des Kennedy, un élément de leur héritage. Et on ne peut s'empêcher de sourire à l'énoncé du second principe fondamental sur le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Les Etats-Unis ne sont-ils pas la nation interventionniste par excellence ? Il ne faut pas remonter jusqu'à la politique du « gros bâton » de Theodore Roosevelt, car la politique étrangère contemporaine de l'Amérique fourmille d'exemples à ce sujet.

Mais ne perdons pas de vue que l'idéal des Kennedy était un objectif à réaliser dans cette seconde moitié du vingtième siècle, et nous pourrions échafauder de nombreuses suppositions sur ce qu'aurait été l'avenir de John et de Robert sans les balles qui les frappèrent mortellement. On ne peut lire « l'Héritage des Kennedy » sans prendre conscience de ce que le monde a perdu par la mort de ces deux frères. Mais si ceux-ci ont disparu, l'accident qui semble compromettre la carrière de Ted ne change pas la conviction de Sorensen.

Tout espoir n'est pas perdu, l'héritage des Kennedy est un message d'espoir. « Ce que John et Robert Kennedy ont édifié au prix de tant d'efforts n'a pas besoin, pour durer, que leur frère soit à son tour élu Président. Ce qu'ils laissent derrière eux est trop imposant, trop audacieux, trop mêlé à la vie de leurs compatriotes pour disparaître soudain et de la façon la plus absurde parce qu'une automobile se retourne dans un étang. Personne, aujourd'hui, ne peut prédire avec certitude l'avenir politique de Ted Kennedy. Mais je puis affirmer avec certitude que l'héritage de John et de Robert Kennedy continue de vivre. »

Ted Kennedy est évidemment celui auquel cet héritage est destiné en tout premier lieu. Néanmoins, son nom ne l'oblige pas à être candidat à la Présidence en 1972 ou n'importe quelle autre année, pas plus qu'il n'oblige les anciens partisans de ses frères à lui accorder leur soutien. « Il n'est pas trop tard pour travailler à un monde meilleur tel que nous l'a fait entrevoir la philosophie des Kennedy. Il n'est pas trop tard, il suffit de quelques hommes de bonne volonté pour commencer. Mais nous n'en aurons peut-être pas toujours la possibilité. »



Hubert HUBIEN (publié par). *Le raisonnement juridique. Legal reasoning. Die juristische Argumentation.* Actes du Congrès mondial de philosophie du droit et de philosophie sociale. Proceedings of the world congress for legal and social philosophy. Akten des Weltkongresses für Rechts- und Sozialphilosophie. Bruxelles, 30 août-3 septembre 1971. Etablissements Emile Bruylant, Bruxelles, 1971, IX + 601 pp. 806 FB.



L'administration publique. Recueil de textes préparé sous les auspices des Instituts belge et français des sciences administratives. Collection U - Série Science administrative, Paris, Librairie Armand Colin, 1971, 526 pp., index.



Henri BUCH, Paul FORIERS et Ch. PERELMAN (études publiées par). *L'égalité*. Volume I. *Travaux du Centre de philosophie du droit de l'Université Libre de Bruxelles*. Publicaties van het Centrum voor wijsbegeerte van het recht van de Vrije Universiteit Brussel. Etablissements Emile Bruylant, Bruxelles, 1971, 327 pp.

L'ouvrage rassemble études et réflexions sur la notion d'égalité en philosophie du droit et dans différents systèmes de droit, ceux de la Belgique, de la République Fédérale Allemande, de la Grande-Bretagne, de certains Etats d'Amérique latine, de la jurisprudence du Conseil d'Etat français, de l'Afrique traditionnelle.

L'inégalité en droit romain, la structure de la notion d'égalité en droit, l'égalité dans la pensée chrétienne, chez Montesquieu, chez Rousseau, chez Bentham et Mill, pourquoi traiter autrui sur un pied d'égalité?, la crise de l'égalitarisme, égalité et valeurs constituent les autres chapitres de la première publication des travaux du Centre de philosophie du droit de l'U.L.B.

Michèle Scohy-Goetbals.

★

La politique régionale du Marché Commun. Centre d'Etudes européennes. Université catholique de Louvain. Bruylant-Vander, Bruxelles, 1971, 218 pp.

Publication des travaux de la table ronde « La politique régionale du Marché Commun ».

M. S.-G.

★

Gérard BERGERON, *La guerre froide inachevée. Rétrospective : 1945-1962. Expectative : 1963-1970. Prospective : 1971*. Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1971, XIV + 315 pp.

Ce « livre dossier », tel qu'il est nommé par l'auteur, se donne pour tâche de retracer la guerre froide selon une trame processuelle globale remontant à 25 ans en arrière.

L'analyse chronologique de cette période amène l'auteur à fonder le caractère plausible d'une cyclicité des phases détente et tension de la guerre froide classique. Cette analyse « systémique » garde la seconde utilité analytique de présenter un référentiel contrastant pour tenter de dégager les caractéristiques de l'après-guerre froide depuis 1963.

M. S.-G.

★

Felix ERMACORA, *La pubblica amministrazione in Austria*. (Istituto per la Scienza dell'amministrazione pubblica - Dipartimento di amministrazione pubblica comparato). Giuffrè, Milano, 1971, 135 pp.

★

Philip WILLIAMS. La vie politique sous la quatrième république.
Librairie Armand Colin, Paris, 1971, VIII + 866 pp.

L'auteur, historien anglais venu à la science politique, particulièrement intéressé à la vie politique française, analyse le fonctionnement d'ensemble du système politique de la IV^e république. En décrivant partis et institutions il démonte les mécanismes politiques entre 1947 et 1958. Il se penche sur l'attitude constructive ou négative des hommes politiques de l'époque.

M. S.-G.



Nicole DELRUELLE, René EVALENKO et William FRAEYS.
Le comportement politique des électeurs belges. Enquête de sociologie électorale. La rupture de 1965. Ses prolongements en 1968.
Editions de l'Institut de Sociologie - Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1970, 265 pp. Collection Etudes de Science politique.

L'ouvrage est une recherche du sens, des raisons et des motivations des modifications importantes dans le comportement des électeurs belges lors des élections de mai 1965 et de mars 1968. L'étude fut réalisée à partir des chiffres électoraux de 1960 rapprochés de données socio-économiques et d'un sondage d'opinion réalisé par l'Institut Universitaire de sondage d'Opinion publique.

M. S.-G.



Nicole DELRUELLE. La mobilité sociale en Belgique. Analyse des résultats d'un sondage national. Editions de l'Institut de Sociologie - Université Libre de Bruxelles, avec l'appui du Ministère de l'Education nationale et de la Culture, Bruxelles, 1970, II + 102 + 4 pp.

L'auteur extrait d'une enquête réalisée en 1968 au niveau national, les données relatives aux origines sociales des personnes interrogées. Celles-ci réparties par classe d'âge et région qui permettent de dégager les tendances de la mobilité entre les divers groupes.

M. S.-G.



Robert DAHL. Qui gouverne ? Librairie Armand Colin, 1971, 373 pp.
Collection Analyse politique.

L'auteur sous-titre son ouvrage *Démocratie et pouvoir* dans une ville américaine.

New Haven (Connecticut) qualifiée par R. Dahl de bon prototype parce qu'elle présente une gamme étendue des traits caractéristiques du système politique américain et des autres villes des Etats-Unis, lui permet d'examiner les facteurs tendant à assurer la stabilité ou à provoquer des changements dans l'organisation politique.

Il s'applique ainsi à rechercher la vérification empirique de sa théorie du modèle polyarchique.

M. S.-G.

★

Achille MESTRE et Philippe GUTTINGER. Constitutionnalisme jacobin et constitutionnalisme soviétique. Presses universitaires de France, Paris, 1971, 152 pp. Collection Travaux et Recherches de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris - Série « Science politique » n° 22.

Les auteurs recherchent quel est le lien de parenté entre les constitutionnalismes jacobin et soviétique.

Ils attribuent ce parallélisme non seulement à l'évidente analyse par les soviétiques de la période jacobine, analyse qui entraîna la systématisation marxiste des bases révolutionnaires lancées en 1792 mais insistent surtout sur les analogies de situation (puissance, forme des deux mouvements et contraintes inhérentes à ces phénomènes).

M. S.-G.

★

Guy HERMET. Les communistes en Espagne. Etude d'un mouvement politique clandestin. Armand Colin, Paris, 1971, 216 pp. Collection Fondation nationale des Sciences politiques - Travaux et recherches de science politique.

L'auteur s'est attelé à l'étude du communisme espagnol dans sa réalité présente non seulement pour concrétiser l'admiration et la sympathie générale ressentie pour les communistes espagnols exilés ou traqués depuis trente ans mais surtout pour combler le peu d'intérêt des politologues pour l'étude des partis communistes confrontés à des régimes autoritaires d'orientation conservatrices et des partis clandestins. Il met le lecteur en garde des conclusions ambiguës ressortant du développement de la proposition de départ du travail : les effets positifs de la clandestinité sur le plan du prestige du communisme en Espagne par comparaison avec celui des autres forces d'opposition, ses effets négatifs dans les domaines de l'action, de l'implantation effective et de l'unité.

M. S.-G.

★

Laurent BLANC. La fonction publique. Collection « Que Sais-je ? »

Le point des connaissances actuelles n° 1415. Presses Universitaires de France, Paris, 1971, 128 pp. (sous presse).

★

Wilbert MOORE. Les changements sociaux. J. Duculot, Gembloux, 1971 (sous presse). Traduction en français par J. Howard de « Social Change ».

★

Daniel SEILER et Jean RAES. *Idéologie et citoyens. Analyse des attitudes politiques d'un échantillon de l'électorat wallon.* Collection : Questions économiques, sociales et politiques - Fondation Travail-Université, Namur. Facultés universitaires de Namur. Editions Vie ouvrière, Bruxelles, 1970, 219 pp. (sous presse).

L'étude isole, au moyen de méthodes mathématiques, les structures mentales profondes qui sous-tendent les électorats des partis en wallonie. Grâce à un questionnaire construit à partir des programmes des trois partis nationaux, les auteurs confrontent les réponses des électeurs avec les « réponses idéologiques des partis » et mettent ainsi à nu la crise de ces partis.

M. S.-G.



Fernand VAN LANGENHOVE. *La sécurité de la Belgique. Contribution à l'histoire de la période 1940-1950.* Collection : Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres - Université Libre de Bruxelles, tome XLVII. Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1971, 263 pp., 254 FB.

Fonctionnaire, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères pendant la seconde guerre mondiale, et ensuite diplomate représentant la Belgique auprès des grandes organisations internationales, l'auteur a pris part à l'évolution du problème de la Sécurité.

M. S.-G.



Daniel PAULUS. *Les milieux dirigeants belges et les demandes d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne.* Institut d'Études Européennes - Université Libre de Bruxelles. Collection : Thèses et travaux politiques. Editions de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1971, 331 pp., 594 FB.

Le travail, résultat d'un dépouillement systématique des organes de presse, déclarations et documents provenant ou se rattachant aux différents groupes politiques, économiques et sociaux, examine la nature et les fondements des attitudes de ces groupes au cours de la période s'étendant de juillet 1961 à décembre 1969, vis-à-vis d'un aspect déterminé de la problématique européenne.

M. S.-G.



RIVISTA ITALIANA DI SCIENZA POLITICA

Direttore : *Giovanni Sartori* - Redattore Capo : *Gianfranco Pasquino*

Anno II, n. 1, aprile 1972

Giovanni Sartori	<i>Cosa è « politica »</i>
Harry Eckstein	<i>Il rendimento dei sistemi politici</i>
Franco Cazzola	<i>Consenso e opposizione nel parlamento italiano</i>
Vincent E. McHale	<i>Mutamenti socio-economici e sistema partitico nella V Repubblica</i>
Stefano Passigli	<i>Proporzionalismo, frazionismo e crisi dei partiti : quid prior ?</i>
Giovanna Zincone	<i>Accesso autonomo alle risorse : le determinanti del frazionismo</i>
Gianfranco Pasquino	<i>I gruppi di pressione</i>
<i>Recensioni e segnalazioni</i>	
<i>Summaries in English</i>	

Published three times a year by Società editrice il Mulino, Via santo Stefano 6, Bologna (Italy). Annual subscription : Lit. 5.000 (Italy), Lit. 6.000 (abroad), or the equivalent in other currencies.

IL POLITICO

Rivista di Scienze Politiche

Università di Pavia

Sommario del fascicolo di Marzo 1972 (anno XXXVII - n. 1)

- Francesco ROSSOLILLO. — Valori sociali e progresso della storia.
Arturo COLOMBO. — Storiografia e politica sulle origini del PCI.
Anna Silvia PIERGROSSI. — Il socialismo africano e l'esperienza della Tanzania.
Akinsola AKIWOWO. — Tribalism and Nation-Building in Nigeria.
Marta PETRICIOLI. — L'occupazione italiana del Caucaso : « un ingrato servizio » da rendere a Londra.
Sergio PISTONE. — Fattori internazionali e fattori interni della politica estera americana.
John E. OWEN. — The Background to Bangladesh.
Jenny Griziotti KRETSCHMANN. — Lo strutturalismo di Levi Strauss e la dottrina della « Gestalt ».
Armando MANNINO. — Rapporti tra maggioranza e opposizione.
Luigi VENTURA. — Estradizione e reato politico.

Recensioni e segnalazioni

Abbonamento annuo (4 fascicoli) : Italia lire 6.500, ridotto studenti lire 4.500. Estero lire 8.500.

Facoltà' di Scienze Politiche : Università di Pavia, Pavia (Italy).

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
INSTITUT DE SOCIOLOGIE
(Fondé par Ernest Solvay)

•
REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE

Revue trimestrielle

Science politique, économie politique, économie sociale, sociologie du travail,
sociologie africaine, psychologie sociale, sociographie, etc.
Chronique démographique. Note critique. Notices bibliographiques.

Numéros spéciaux

L'Université européenne.
Raisonnement et démarches de l'historien.
Corps médical et assurance maladie.
Sociologie de la « Construction Nationale » dans les nouveaux Etats.
Aperçu sociologique sur le Québec.
Image de l'homme et sociologie contemporaine.
Sociologie de la littérature.
Le plurilinguisme.
L'ingénieur et l'information.
La sociologie du droit et de la justice
L'automobile dans la société.
Avortement et contraception.

Administration et abonnements : Editions de l'Université de Bruxelles,
Parc Léopold, B-1040 Bruxelles (Belgique) - Tél. (02) 35.01.86.

Abonnements : Belgique : 600 FB ; autres pays : 700 FB
Le numéro : 200 FB. Le numéro double : 400 FB.

**THE AMERICAN
POLITICAL SCIENCE REVIEW
AND PS**

Institutional membership in the American Political Science Association offers subscribing members two journals, **The American Political Science Review** and **PS**.

The **Review** is the scholarly journal of the Association and includes articles covering comparative and American government, administration, public law, international relations, and political theory. An extensive book review section is also included.

PS is the Association's news journal with information on professional developments, research and study support, and professional as well as Association activities. Articles and reports on the discipline and profession are also included.

Annual Institution Membership
(included subscription
to two journals)

Domestic Institutions . . 35 \$
Annually
Foreign Institutions . . 36 \$

CONTREPOINT

Revue trimestrielle

Directeur : Patrick DEVEDJIAN

Rédacteur en chef : Georges LIEBERT - Rédacteur en chef adjoint : Jean C. TEXIER

N° 7-8

Été-Automne 1972

RELATIONS INTERNATIONALES.

Raymond ARON. — Sur Clausewitz.

Jean BAECHLER. — Un système international hétérogène ?

François FEJTÖ. — Titisme et maoïsme.

Kostas PAPAIOANNOU. — Notes sur l'impérialisme bolchévique.

Richard LOWENTHAL. — Un monde à la dérive ?

Emmanuel BERL. — Qu'est-ce qu'un Européen ?

Neal ACHERSON. — Contre l'entrée britannique dans le marché commun.

Margot LYON. — Pour l'entrée britannique dans le marché commun.

Pierre KENDE. — L'Europe survivra-t-elle en 1985 ?

DOCUMENT. — Les communistes français et l'Europe.

MELANGES.

Marc FUMAROLI. — Au carrefour du baroque.

Jean-Louis CURTIS. — Traduire Shakespeare.

André STEPHANE. — L'anti-œdipe ou la fin d'un malentendu.

Bernard CAZES. — Vers l'état stationnaire.

Le numéro : 15 F

L'abonnement : 50 F (France) ; 70 F (étranger)

1, rue du Mail, Paris 2^e - CCP Paris 2.605.96 - Tél. 236.29.24

IL POLITICO

Rivista di Scienze Politiche

Università di Pavia

Sommario del fascicolo di Giugno 1972 (anno XXXVII - n. 2)

GIUSEPPE PETRILLI. — L'integrazione europea nell'attuale congiuntura internazionale.

SERIO GALEOTTI. — Les partis politiques dans le cadre des groupements et des organismes sans personnalité juridique en droit italien.

YASUMASA KURODA. — Factions and Community Power Structure in Reed Town, Japan.

B.R. SHENOY. — The International Investment Gap, Errors and Omissions in the Balance of Payments and Aid to Developing Countries.

RENATA TARGETTI LENTI. — L'economia dell'istruzione nei paesi in via di sviluppo.

ANNA SILVIA PIERGROSSI. — I problemi del sottosviluppo e la politica economica della Tanzania.

PIERO COLLINA. — Candidati ed eletti nella regione Emilia-Romagna.

GIANNI RICCAMPONI. — Profilo di una classe politica regionale. Il Trentino-Alto Adige.

GIOVANNI BUCCIANTI. — Hitler, Mussolini e il conflitto italo-etiopeo.

Recensioni e segnalazioni

Abbonamento annuo (4 fascicolo) : Italia lire 6.500, ridotto studenti lire 4.500. Estero lire 8.500.

Facolta' di Scienze Politiche : Università di Pavia, Pavia (Italy).

UNE NOUVELLE COLLECTION DE L'IBSP

★

Documents de sociologie politique du phénomène religieux

Au Congrès mondial de Science politique que l'Association internationale de Science politique avait organisé à Munich en 1970, un des thèmes qui devait remporter le plus franc succès fut celui des « Eglises comme institutions politiques ». De très hautes personnalités du monde catholique — citons Monseigneur Suenens, Cardinal-Primat de Belgique, le Père Calvez, S.J., actuellement Provincial de France, le Père Willibrord Chr. Van Dijck, O.F.M.C.A.P., et bien d'autres — des politistes parmi les plus éminents — René Rémond, Alfred Grosser, Georges Langrod, C.A. Astiz, Aline Coutrot, Philippe Levillain, etc. — apportèrent les fruits de leur réflexion sur le thème qui leur était proposé. Réflexion d'autant plus originale et, par conséquent, d'autant plus féconde, que le secteur en question n'avait jamais été exploré. Celui-ci se révéla d'ailleurs si riche que le Comité des Programmes de l'A.I.S.P.-I.P.S.A. décida d'en poursuivre l'examen lors de son prochain Congrès, qui aura lieu à Montréal du 19 au 25 août 1973. Et c'est ainsi que les travaux de la Commission I. 7. qui s'inscrivent dans le cadre du grand thème général « La politique entre l'économie et la culture », seront consacrés à « la religion comme facteur de prise de conscience sociale et nationale ». A quoi s'ajoutera, mais au niveau d'un groupe de spécialistes cette fois, l'étude de « la dynamique de la décision dans les églises ». D'ores et déjà, le nombre de ceux qui se sont engagés à envoyer un rapport sur l'un ou l'autre de ces deux thèmes est très élevé, et l'on a de bonnes raisons de croire qu'il s'accroîtra encore.

Ces rapports, comme ceux du Congrès de Munich, l'Institut belge de Science politique va les publier dans le courant de l'année 1973.

D'autre part, un Colloque sera organisé, les 1^{er} et 2 décembre 1972, à l'Université catholique de Louvain sur l'un des thèmes de Montréal,

à savoir « Le facteur religieux comme agent de prise de conscience sociale, économique et politique ». Ont déjà promis d'y participer, outre Monsieur le Doyen Paul M.G. Lévy, Monsieur Henri Desroche de Paris (Messianismes et millénarismes du Moyen Age au XVI^e siècle), le professeur Julien Freund, de Strasbourg (sur le thème du religieux dans la prise de conscience économique, une mise au point de la thèse de Max Weber), le Père Medeiro Filho (Le facteur religieux et la question sociale en Amérique Latine), le Recteur Henri Brugmans, de Bruges (Le facteur religieux et l'éveil des nationalités), les professeurs J. Buchmann, J. Ladrière et Léo Moulin, le chanoine Fr. Houtart, etc.

Ici encore, *tous les rapports*, ainsi qu'un bref résumé des discussions qui les auront suivis, *seront publiés* au cours de l'année 1973.

Enfin, il entre dans nos intentions d'organiser d'autres colloques sur le thème des « religions séculières » (communisme, fascisme, nationalisme, etc.) et les liturgies sociales dans les sociétés désacralisées du XX^e siècle, sur le caractère religieux », et même « sacré », de toute société, et particulièrement des sociétés modernes, ainsi que sur les possibilités d'explication qu'offre à l'observateur de notre temps pareille « approche » sociologique des phénomènes politiques contemporains.

Encore que ces perspectives soient lointaines, il va sans dire que les rapports qui seront présentés à cette occasion, de même que les échanges de vues qui ne manqueront pas de s'en suivre, seront également publiés dans la nouvelle collection de l'Institut belge de Science politique : *Documents de sociologie politique du phénomène religieux*.

Léo MOULIN



RES PUBLICA

Revue de l'Institut belge de Science politique

Tijdschrift van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek
Review of the Belgian Political Science Institute

Conditions de vente et d'abonnement de la revue RES PUBLICA :
Verkoops- en abonnementsvoorwaarden van het tijdschrift RES PUBLICA :
Sales conditions and annual subscription of RES PUBLICA Review

Port compris
Draagloon inbegrepen
Postages included in the amounts

	1972
	F.B. — B.F.
1. Abonnement annuel (4 numéros) — jaarlijks abonnement (4 nummers). Annual subscription (4 numbers).	
Belgique - België	450
Autres pays - Andere landen - Others countries	580
Etudiants - Studenten (Belgique - België)	225
2. Collection par années de 1959 à 1971 - Collectie per jaar vanaf 1959 tot 1971 - Set per Year of 1959 through 1971.	
Belgique - België	450
Autres pays - Andere landen - Others countries	580
3. Vente au numéro - Verkoop per nummer - Number sale (1962 à/tot/ through 1970)	150
4. Collection complète de 1959 à 1971 inclus : Belgique : 5.000 F.B. - Autres pays : 5.200 F.B. Volledige Verzameling van 1959 tot 1971 inbegrepen : België : 5.000 B.F. - Andere landen : 5.200 B.F. Full set of 1959 through 1971 : Belgium : 5.000 F.B. - Others countries : 5.200 F.B.	

Ces sommes sont à verser au C.C.P. n° 533.74 de l'Institut belge de Science politique
ou au compte 210-0068702-78 de la Société Générale de Banque, Montagne du Parc 3,
B-1000 Bruxelles (Belgique).

Deze sommen moeten gestort worden op P.C.R. n° 533.74 van het Belgisch Instituut voor
Wetenschap der Politiek of op rekening n° 210-0068702-78 van de Generale Bankmaats-
schappij Warandeborg 3, B-1000 Brussel (België).



L'institut belge de Science politique compte
quatre catégories de membres :

- lecteurs ;
- correspondants ;
- associés ;
- protecteurs.

Les abonnés à la revue **RES PUBLICA** sont
d'office membres lecteurs.

Tous les membres sont régulièrement in-
formés des activités de l'Institut (publica-
tions, conférences, colloques, journées d'étude,
travaux scientifiques).

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der
Politiek telt vier soorten van leden :

- lezende ;
- corresponderende ;
- aangesloten ;
- beschermende.

De intekenaars aan het tijdschrift **RES PU-
BLICA** zijn van zelfs lezende leden.

Al de leden worden regelmatig ingelicht
over de bezigheden van het Instituut (publi-
caties, voordrachten, colloquia, studiedagen,
wetenschappelijke werken).



Bibliothèque de l'Institut belge de Science politique
Bibliotheek van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek
Publications of the Belgian Political Science Institute

1^{re} SERIE — 1^{ste} REEKS — 1st SET

- N^o 1. **Aspects du régime parlementaire belge**, par G. Ciselet, H. Fayat, W.J. Ganshof van der Meersch, M.-L. Gérard, M. Grégoire, P. Harmel, H. Rolin et P. Wigny. Epuisé
1 vol., 1956, 144 pages.
- N^o 2. **Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale**. Colloque du 17 mars 1956.
1 vol. 1957, 131 pages.
- N^o 3. **Le problème des grandes agglomérations en Belgique**. Colloque organisé le 17 novembre et le 1^{er} décembre 1956.
Préface de V. Crabbe, Assistant à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique.
1 vol., 1957, 220 pages.
- N^o 4. **Euratom. Analyse et Commentaires du Traité**, par J. Errera, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, E. Symon, Directeur des relations internationales au Centre d'Etudes de l'Energie nucléaire (Bruxelles); J. Van der Meulen, Directeur général au Ministère des Affaires économiques de Belgique, et L. Vernaev, membre du secrétariat de la Haute Autorité de la C.E.C.A.
Préface de P. Guillaumat, administrateur général, délégué du Gouvernement français près le Commissariat à l'Energie atomique (Paris).
1 vol., 1958, 476 pages.
- N^o 5. **Aspects de la Société belge**, par P. Tschoffen, C. Bronne, le chanoine Leclercq, le Lieutenant Général e.r. G. Beernaerts, Mme P. Wigny, A. Molitor, A. Peeters, L. Camu, A.-S. Gérard, P. Golschimtd-Clermont, A. Delfosse, M. Lamberty et le Comte Louis de Lichtervelde.
Préface de Marcel Grégoire, Président de l'Institut belge de Science politique.
1 vol., 1958, 332 pages.
- N^o 6. **Grands Problèmes de la science politique contemporaine**, par G. Vedel, A. Siegfried, A. de Staercke, J. Fourastié, M. Florin, P. van Zeeland, A. Sauvy, A. Molitor et P. Ryckmans.
1 vol., 1958, 264 pages.
- N^o 7. **Les Elections législatives belges du 1^{er} juin 1958**, par C. Deguelle, M.P. Herremans, L. De Groot, Fr.J. De Weert, R. Rifflet, R. Clause, M. Laloire, V. Crabbe, R. Evalenko et Senatus.
1 vol., 1959, 320 pages.
- N^o 8. **L'avenir politique du Congo belge**. Colloque du 28 novembre 1958.
Introduction de A. Doucy, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut de Sociologie Solvay, Membre de l'Académie royale des Sciences coloniales.
1 vol., 1959, 127 pages.

2^{me} SERIE — 2^{de} REEKS — 2^d SET

- N^o 1. **Pouvoir de fait et règle de droit dans le fonctionnement des institutions politiques**, par W.J. Ganshof van der Meersch, Professeurs à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles. Epuisé
1 vol., 1957, 173 pages.
- N^o 2. **La fonction et les services du Premier Ministre en Belgique**, par R. Urbain, conseiller juridique aux Services du Premier Ministre.
Préface de W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles
1 vol., 1958, 257 pages.

Les ouvrages précités (1^{ere} et 2^e série) sont édités par la Librairie encyclopédique, rue du Luxembourg 40, à Bruxelles. C.C.P. n^o 7087.07.

Les prix des ouvrages ont été modifiés par l'éditeur.

Ces ouvrages doivent être commandés directement à la Librairie encyclopédique.

De bovenvermelde werken worden uitgegeven door de « Encyclopedische Boekhandel », Luxemburgstraat 40, te Brussel. P.C.R. n^o 7087.07.

De prijzen der werken werden veranderd door de uitgever.

NOUVELLE SERIE — NIEUWE REEKS — NEW SET

- N° 1. **Aspects actuels des problèmes de la Défense nationale.** Colloque du 21 et du 28 novembre 1959.
Préface de A. Gilson, Ministre de la Défense nationale.
1 vol., 1960, 304 pages. Prix : 220 francs belges.
- N° 2. **La démocratie enrayée,** par Fr. Perin, professeur à l'Université de Liège.
1 vol., 1960, 288 pages. Prix : 250 francs belges.
- N° 3. **La querelle du recensement,** par P.M.G. Lévy, Membre du Conseil supérieur de statistique de Belgique.
1 vol., 1960, 172 pages. Prix : 175 francs belges.
- N° 4. **Quelques aspects de l'activité de la Société Nationale du crédit à l'industrie,** par R. Vandeputte, professeur à l'Université catholique de Louvain.
1 vol., 1960, 122 pages. Prix : 120 francs belges.
- N° 5. **Structures et régimes de l'enseignement dans divers pays,** par C. Palm et B. Trouillet, A. Simon, J. Leclercq-Paulissen, C.A. Bird, A. Coutrot, E.C. King, F. Bonacina, J. Idenburg, R. Jotterand et L. Moulin.
Préface par H. Janne, Ministre de l'Education nationale et de la Culture.
1 vol., 1964, 392 pages. Prix : 400 francs belges.
- N° 6. **Introduction au Socialisme rationnel de Colins,** par Ivo Rens.
1 vol., 1968, 552 pages, index. Prix : 480 francs belges.
- N° 7. **Tendances récentes du Fédéralisme, en théorie et en pratique,** par Carl J. Friedrich (traduction)
Prix : 220 francs belges.
- N° 8. **Résultats des Elections belges entre 1847 et 1914,** par W. Moine.
1 vol., 1970, 200 pages. Prix : 160 francs belges.
- N° 8. **De Belgische Verkiezingsuitlagen tussen 1847 en 1914,** door W. Moine.
1 bundel, 1970, 200 blz. Prijs : 160 belgische franken.



SERIE « DOCUMENTS » — « DOCUMENTS » REEKS — « DOCUMENTS » SET

- N° 1. **Recueil de Documents relatifs à la Propagande des mouvements socialistes au XIX^e siècle à Bruxelles,** établi et commenté par H. Lhoest-Offermann.
1 vol., 1967, format 21 × 30 cm, 65 p., 122 planches. Prix : 200 francs belges.
- N° 2. **Recueil de Documents relatifs à la propagande des partis politiques aux élections législatives du 31 mars 1968,** établi par Dr. Wilfried Dewachter.
1 vol., 1970, format 21 × 30 cm, 32 p., 128 planches. Prix : 220 francs belges.
- N° 2. **Propaganda bundel van de parlementsverkiezingen van 31 maart 1968,** samenstelling : Dr. Wilfried Dewachter.
1 bundel, 1970, formaat 21 × 30 cm, 32 blz., 128 pl. Prijs : 220 belgische franken.



SERIE « POLITIQUE BELGE ».

- N° 1. **Politique Belge « 68 »** par 9 spécialistes.
1 vol., 1970, 408 pages. Prix : 290 francs belges.
- N° 1. **Belgische Politiek in « 68 »** door 9 deskundigen.
1 bundel, 1970, 420 blz. Prijs : 290 belgische franken.

Les ouvrages de la Nouvelle série « Documents » et « Politique Belge » sont édités par l'Institut belge de Science politique, rue des Champs-Élysées 43, B-1050 Bruxelles (Belgique). C.C.P. n° 533.74.

De werken van de Nieuwe Reeks en « Documents » reeks worden uitgegeven door het Belgische Instituut voor Wetenschap der Politiek, Elyzeese Veldenstraat 43, B 1050 Brussel (België). P.C.R. n° 533.74.



La revue RES PUBLICA est publiée
avec le concours du Ministère de l'Éducation nationale



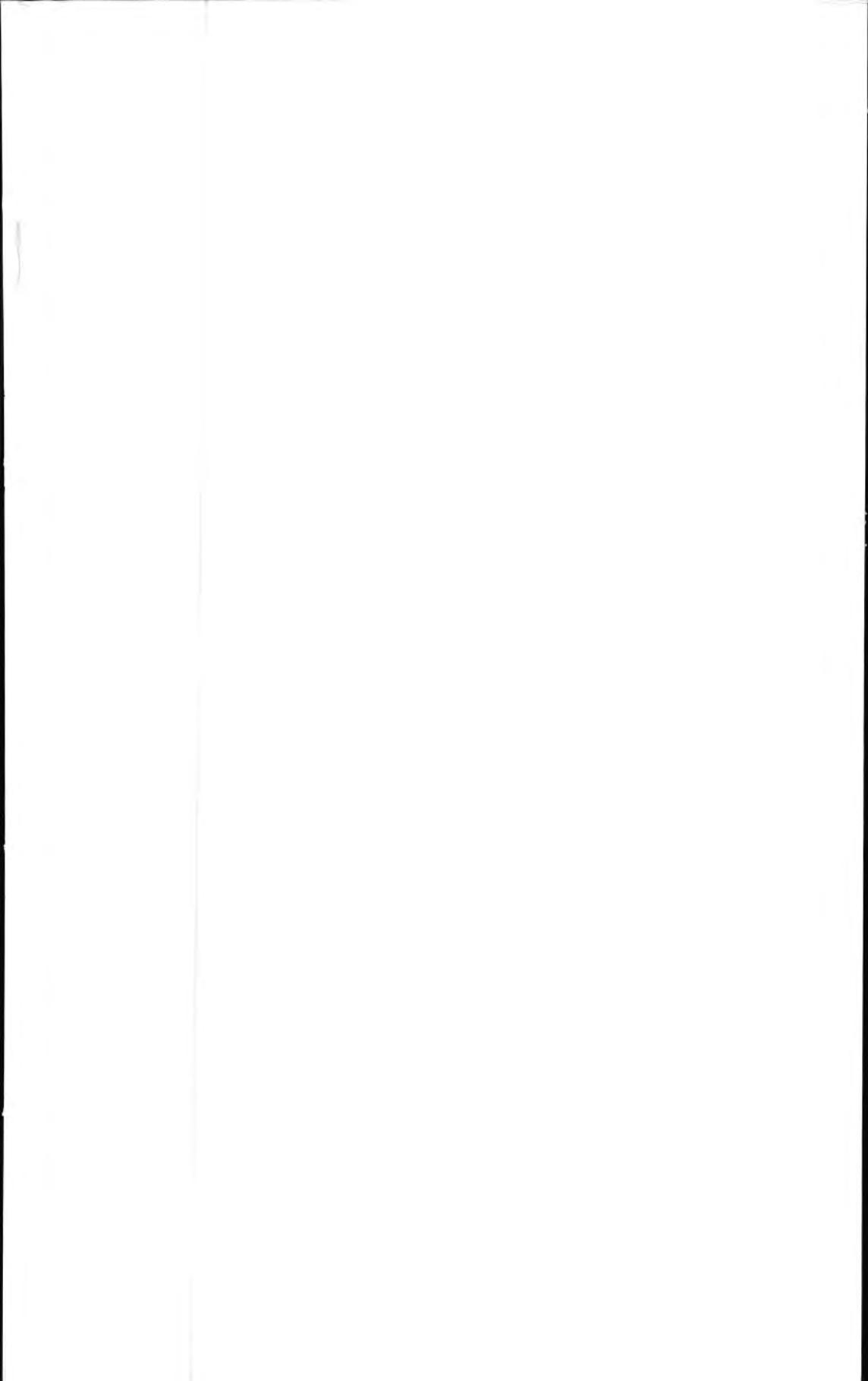
Het tijdschrift RES PUBLICA wordt uitgegeven
met de medewerking van het Ministerie van Nationale Opvoeding



Imprimé en Belgique

N° d'éditeur : 1173





IMPRIME EN BELGIQUE

par

L'IMPRIMERIE DES SCIENCES S. A.



Dir. : Jos. HILGERS
Avenue Emile de Beco 75
B-1050 Bruxelles (Belgique)